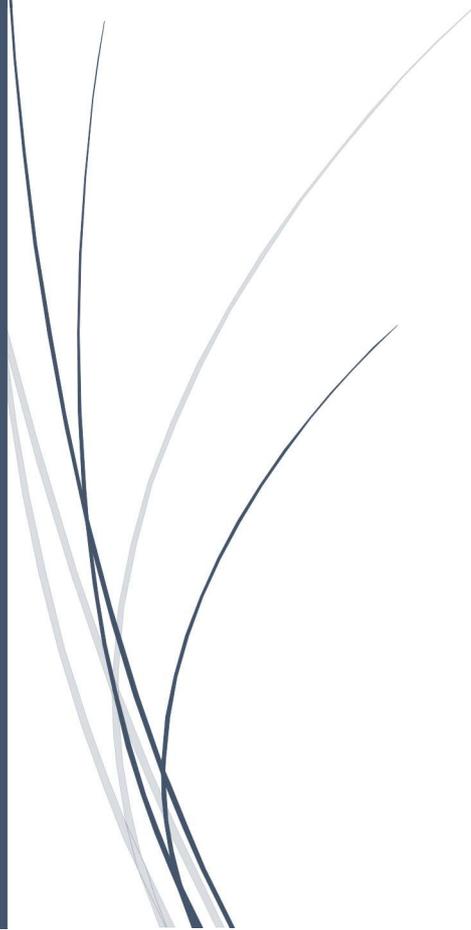




1791- 1800

# REGISTRE DE L'ABBE GUILLOTIN

Période révolutionnaire – Histoire de Concoret



Michel de Genouillac

# TABLE DES MATIERES

## **Avant-propos**

### **CHAPITRE 1 – Concoret sous la Terreur**

- Chronique des années 1791 à 1800
- Extraits du registre des baptêmes, mariages, décès

### **CHAPITRE 2 – Histoire ecclésiastique de Concoret**

- 2.1 Origines de la paroisse de Concoret
- 2.2 Les registres paroissiaux
- 3.3 Confrairies de l'église
- 2.4 Fondations et chapelainies
- 2.5 Chronologie des recteurs
- 2.6 Liste des prêtres originaires de Concoret
- 2.7 Notes sur quelques prêtres non issus de Concoret
- 2.8 Chapelles et oratoires
- 2.9 Monuments de piété
- 2.10 Procession des "usagers" à Paimpont

### **CHAPITRE 3°Histoires des lieux et des gens**

- 3.1 Origines des châteaux et maisons fortes
- 3.2 Droits des usagers en la forêt de Brecilien
- 3.3 Notes sur quelques familles de Concoret
- 3.4 Notes sur la famille de l'abbé Guillotin
- 3.5 Annexes
  - 3.5.1 Notices biographiques
  - 3.5.2 Notes sur la maison de la Chambre à Concoret
  - 3.5.3 Glossaire
  - 3.5.4 Lieux-dits : noms d'hier et d'aujourd'hui
  - 3.5.5 Siège et prise de Comper – Dom Taillandier
  - 3.5.6 Cartes

## AVANT-PROPOS

Le Registre de l'abbé GUILLOTIN, connu aussi sous Le nom de "manuscrit de Concoret", a certainement beaucoup contribué à illustrer ce modeste village, dont la participation aux grands évènements de l'Histoire, aura été par ailleurs modeste.

Ce Registre a été fort souvent exploité, depuis plus d'un siècle, et chacun y a pris sa pâture en négligeant le reste : c'est ainsi que M. S. ROPARTZ a publié en 1853, chez M. PRUDHOMME à Saint-Brieuc, la partie de ce manuscrit relative à la Révolution de 1791 à 1800, sous le titre de "Mémoires d'un prêtre réfractaire pendant la Terreur". La partie archéologique a été également copiée pour la Société des Antiquaires de Vannes en 1860. On ne compte plus les historiens, ou supposés tels, qui lui ont emprunté tel ou tel passage du folklore local. On observera cependant que les fabricants de légendes ont dû être déçus : jamais nous n'avons trouvé sous la plume de l'abbé, la moindre référence à un quelconque enchanteur, à la moindre fée, à la moindre quête du Graal, ce qui laisse à penser que ces "Légendes" n'avaient pas cours en son temps.

Il nous a semblé que c'était rendre hommage et justice à la mémoire de l'abbé GUILLOTIN que de publier in extenso ce "Livre de maison", prodigieuse et unique source d'informations sur l'histoire de notre pays et de nos ancêtres ou devanciers.

C'est aussi pour en faciliter la consultation, car la lecture d'un tel manuscrit n'est pas à la portée du plus grand nombre ; la langue, le vocabulaire et l'orthographe sont également de nature à dérouter le lecteur.

Pour répondre à ce souci, nous avons opéré certains reclassements de façon à regrouper tout ce qui concernait un même sujet ; pour faciliter les recherches, certaines listes ont été rétablies selon l'ordre alphabétique ; si la tournure des phrases n'a pas été modifiée, l'orthographe des noms propres ou communs a été rétablie dans sa forme actuelle, chaque fois que le contexte ne laissait pas entrevoir qu'il s'agissait d'une citation ou d'un extrait.

Nous n'avons procédé à aucune coupure, tout au moins volontairement, ni ajouté quoi que ce soit de notre cru sous la plume de l'auteur, aux exceptions suivantes près :

- La partie qui constitue l'enregistrement des baptêmes, mariages, décès, n'a pas été retranscrite, sauf quelques extraits ;
- Certaines notes qui ne concernaient ni l'histoire du temps, ni celle de Concoret, comme une liste des papes, l'histoire d'Henri VIII d'Angleterre ou la mort du Grand-Maître des Templiers, n'ont pas été retranscrites ;
- Toutes les annotations, tous les additifs que nous avons été amenés à apporter pour une meilleure compréhension du sujet, sont, soit en tout petits caractères s'ils figurent en bas de page, soit en caractères italiques s'ils constituent des annexes ou des commentaires.

Chacun sait qu'un écrivain devient rapidement un partisan inconditionnel de son personnage, quels que soient les aspects attractifs ou répulsifs du sujet. Nous n'avons pas manqué à cette règle, mais la difficulté est qu'une transcription ne laisse, au transcripteur, aucune possibilité de manifester ses sentiments !

Alors, nous prenons prétexte de cet avant-propos pour exprimer toute l'admiration, tout le respect, et, nous osons le dire, toute la fraternelle affection que nous ressentons à l'égard de Pierre-Paul. Quelle Foi, quelle Charité, quelle indulgence, quel courage modeste, nous avons découverts en lisant et relisant les lignes qui vont suivre !

Quel exemple est pour nous l'histoire de cet homme qui, pendant près de dix ans, a exposé sa vie tous les jours pour le Service de Dieu et de ses frères, qui, tout au long de ces épreuves, n'a jamais eu un mot de haine pour ses persécuteurs et n'a jamais applaudi à leur défaite. Alors nous faisons vraiment nôtre la prière que Pierre-Paul nous laisse:

*"Qu'il plaise au Seigneur d'accorder à l'église de Concoret jusqu'à la consommation des siècles, des pasteurs fidèles pour en entretenir les habitants dans la foi et les maximes de l'église catholique, apostolique et romaine."*

en y ajoutant notre propre prière :

*"et qu'il Lui plaise que ces pasteurs s'inspirent de l'exemple de son fidèle serviteur, Pierre-Paul GUILLOTIN."*

Michel de Genouillac

## **CHAPITRE 1 – CONCORET SOUS LA TERREUR**

- Chronique des années 1791 à 1800
- Extraits du registre des baptêmes, mariages, décès

Registre dressé par moi Pierre Paul Guillotin, curé de St. Servan, résidant présentement à Concoret, mon lieu natal, pour inscrire les baptêmes, mariages et décès, pendant mon séjour dans le pays.

\*\*\*\*\*

## **1.1 Chronique des années 1791 à 1800**

### **PREAMBULE**

L'assemblée soi-disant nationale séante à Paris depuis le mois d'avril 1789, ne cesse de porter des lois tendant à renverser le gouvernement et à détruire la religion catholique et elle en obtient la sanction du Roi par violence.

Du nombre de ces prétendues lois est une constitution civile du Clergé contre laquelle les évêques de France réclament et que Rome a condamnée comme renfermant plusieurs erreurs contraire à la saine doctrine. L'assemblée outrée de cette résistance a rendu un décret qui exige que les évêques et les prêtres promettent par serment et sans restriction de maintenir de tout leur pouvoir ces nouvelles lois, à défaut de quoi ils seront chassés de leurs places et même exclus du Royaume. Un nombre infini d'impies ou de gens égarés ou gagnés, dans tous les endroits s'unissent au Sénat de Paris et demandent avec fureur la destruction ou l'exil des ecclésiastiques fidèles à la religion.

On les nomme réfractaires, fanatiques, séducteurs, perturbateurs, et on les accuse de se coaliser avec les nobles pour empêcher les effets d'une heureuse révolution. Déjà depuis 18 mois on les chasse de leurs places et on leur substitue des prêtres sermenteurs. Les vrais chrétiens sont dans la consternation : les patriotes les forcent d'assister à la messe des schismatiques.

Le 5 juin 1791, je fus contraint par défaut de serment, d'abandonner la cure de St. Servan et de me retirer dans mon lieu natal. J'ai été l'espace d'un an chapelain de Beuve.

Le 23 septembre 1792 on publie à Concoret un décret de l'assemblée nationale qui ordonne que tous les prêtres fonctionnaires publics non sermenteurs sortent de la France sous huitaine sous peine d'être poursuivis et traités comme rebelles aux lois et perturbateurs du repos public.

A la même époque paraît un arrêté du département du Morbihan séant à Vannes, qui ordonne l'exportation ou arrestation de tout ecclésiastique non assermenté.

Le 20 septembre 1792, Mr. François POTTIER, prêtre de Merdrignac, curé de Concoret, quitta ses fonctions pour s'embarquer à St. Brieuc pour passer en Angleterre.

Le mardi 25 septembre 1792, Mr. Guillaume BETAUX, âgé de 75 ans, natif de Lancieux, recteur de Concoret depuis 1756, est sorti de notre presbytère et s'est embarqué à St. Jacut pour Jerzey. Il était accompagné de MM. Joseph HOUSSU Julien DESBOIS, Mathurin REGNARD et Philippe BARBIER, prêtres de Concoret, et Jean-Baptiste SALMON, diacre. Avant de partir, Mr. BETAUX m'a béni une pierre sacrée, en qualité de président de conférences, m'a recommandé sa paroisse tandis que je pourrais y rester et m'a donné permission d'y faire des mariages.

Le dimanche suivant, 30 septembre, j'ai célébré la grand-messe en l'Eglise de Concoret en annonçant aux paroissiens que désormais ils n'en auraient plus, attendu que leurs pasteurs étaient en exil.

Je les ai exhortés à prier Dieu avec persévérance pour le rétablissement de l'ordre, la paix de l'Eglise et de l'état ; je leur ai enseigné ce qu'il fallait faire en l'absence de prêtres, à l'égard des naissants et des mourants et pour l'instruction des enfants et la sanctification des dimanches et fêtes. Cette explication a fait répandre beaucoup de larmes aux habitants.

Le lundi suivant, 1<sup>er</sup> octobre, la municipalité de Concoret écrit au district de Ploërmel par l'organe de Mr. VIALLET aîné, que tous les prêtres de l'endroit étaient partis à l'exception d'un qui n'est point fonctionnaire public. Le district a répondu par l'organe de Mr. MAILLART l'un de ses membres, que ce prêtre (Mr. GUILLOTIN) pouvait rester tranquille jusqu'à nouvel ordre, en se comportant avec circonspection. En conséquence de cela, et plus encore à la recommandation que Mr. BETAUX m'a faite de son troupeau, je me décide à dire la messe et à exercer les fonctions curiales à Concoret avec beaucoup de précaution et en craignant toujours quelque trahison des ennemis de la Religion je n'osais plus coucher chez moi.

Sitôt après le départ des prêtres, je me suis saisi secrètement du petit calice d'argent et l'ai caché dans un mur. Vincente PATIER, ma tante, est la seule à en avoir connaissance. Cet enlèvement a été attribué aux prêtres déportés en Angleterre.

Au commencement de 1791, parut une instruction de M. de la LUZERNE évêque de Langres, adoptée par M. CORTOIS de PRESIGNY, évêque de St. Malo, relative au schisme et à la persécution présente. Cette instruction proroge aux prêtres déjà approuvés et non jureurs, le pouvoir de confesser jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1793. Depuis mon expulsion de St. Servan je m'en suis servi à Concoret et à Mauron du consentement de Messieurs les Recteurs.

Les baptêmes, mariages et sépultures que j'ai faits depuis le 25 septembre jusqu'à l'onze novembre, sont inscrits sur le registre ordinaire, actuellement en la disposition de la municipalité qui vient de se saisir de tous les anciens registres en vertu des décrets de l'assemblée nationale.

Le 11 novembre 1792, Mathurin François Marie VIALLET est nommé par la municipalité officier public pour enregistrer les naissances, mariages, sépultures et assurer par-là l'état civil des citoyens ; mais comme dans la nouvelle forme d'enregistrement, il n'est fait mention ni de baptême, ni de bénédiction nuptiale, il paraît nécessaire de tenir un registre particulier par lequel les catholiques puissent reconnaître dans la suite que leurs naissances et mariages ont été sanctifiés par les sacrements et cérémonies de la Religion.

C'est la raison pour laquelle je tiens le présent à Concoret ce 11 novembre 1792.

\* \* \* \* \*

La constitution civile du clergé, ou CCC, votée le 12 juillet 1790, par l'Assemblée Constituante, sanctionnée le 24 août suivant par le roi Louis XVI, vise à créer une Eglise nationale d'inspiration gallicane et à la détacher de Rome : les curés et les évêques sont élus par le peuple et deviennent des fonctionnaires rétribués par l'Etat. Le 27 novembre 1790, l'Assemblée impatientée par la résistance qui se manifeste dans le clergé, décide que les ecclésiastiques en fonction doivent prêter le serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi, ce qui implique l'acceptation de la CCC. Tous les évêques sauf 7, et plus de la moitié du clergé paroissial refusèrent le serment. Lorsque le Pape Pie VI eut, le 10 mars 1791, condamné la CCC, le schisme fut consommé.

Les conséquences politiques de la CCC furent désastreuses : la résistance du clergé réfractaire et les persécutions dont il fut l'objet, dressèrent contre la Révolution des fractions nombreuses de la population qui ne lui étaient point hostiles jusqu' alors ; elles expliquent en grande partie les insurrections de l'Ouest.

(Extrait du Grand Larousse Encyclopédique.)

### **Notes sur l'année 1792**

En décembre 1792, j'ai reçu de M. DURAND de la FURONIERE, grand vicaire de M. l'évêque de St. Malo, par une lettre de M. BARBIER prêtre de Concoret, tous deux à Jerzey,

- 1° Le pouvoir de confesser toute sorte de personnes dans toute l'étendue du diocèse de St. Malo et d'absoudre de tous les péchés, cas et censures réservées même spécialistes, de commuer les vœux simples et même d'en dispenser ainsi que de toutes les irrégularités, et tous les autres pouvoirs que l'évêque peut donner par rapport à la confession, exprimés ou non dans l'instruction de l'évêque de Langres ;
- 2° Le pouvoir de réhabiliter les mariages faits, mais nuls par empêchement dirimant, soit public soit occulte, servatis de jure Servandis <sup>1</sup>, et même de célébrer les mariages à faire, si on ne peut pour cet effet recourir aux propres et légitimes recteurs non-jureurs, pouvoir de dispenser aussi des trois bannies canoniques et de tout autre empêchement prohibitif ou même dirimant, dans tous les degrés et dans tous les cas où il est d'usage de dispenser dans le diocèse de St. Malo ;
- 3° Permission de bénir les ornements et de faire toute autre bénédiction qui n'exige point d'onction, même de réconcilier les Chapelles, Eglises et Cimetières. Tous ces pouvoirs sont pour toute l'étendue du diocèse de St. Malo et dureront jusqu'à révocation.

### **Notes sur l'année 1793**

La révolution prend, de jour en jour, un caractère plus fâcheux ; l'assemblée nationale, qui a pris le nom de Convention, met partout la terreur et le désordre. Le Roi, qui avait voulu s'enfuir, est tenu captif et on lui fait son procès. On vend les biens de l'Eglise et ceux des Emigrés ; on persécute les prêtres catholiques, on paraît vouloir abolir tout-à-fait la Religion.

---

<sup>1</sup> Signifie "en respectant les règles du droit".

Je continue à dire la messe à l'Eglise, tantôt à une heure, tantôt à une autre. On y vient de 3 à 4 lieues à la ronde, attendu qu'ailleurs les prêtres n'osent plus paraître. M. DUCLOS, recteur de St. Léry, célèbre encore publiquement. Tous les habitants de Concoret tiennent mon parti. Ceux de Paimpont, de Plélan, de St. Malon et Muel, qui sont révolutionnaires, ne sont pas mes ennemis.

En conséquence d'une sommation sous peine de garnison, signé : MAILLART, NAYEL et DUBRETON, administrateurs du district de Ploërmel, en date du 4 février 1793, la municipalité de Concoret assemblée hier, a nommé Louis CARIO, Pierre REDO, Jean BRIAND, et Jean-Baptiste DESBOIS pour porter audit district, la croix, l'encensoir et navette, la lampe et bénitier d'argent de cette Eglise. Ce qui a été exécuté ce jour, 11<sup>ème</sup> février 1793.

Le 21 janvier 1793, à 10 heures du matin, est mort sur l'échafaud Louis XVI, Roi de France et de Navarre, né à Versailles le 23 août 1754 marié le 16 mai 1770 à Marie-Antoinette d'Autriche, Roi le 10 mai 1774, sacré à Reims le 11 juin 1775, condamné à mort par la convention nationale comme coupable de parjure, ayant réclamé contre la nouvelle constitution de France qu'on l'avait forcé de sanctionner.

Etant prisonnier à la tour du temple, à Paris, depuis le 10 août dernier, il a fait le 25 décembre son testament dans lequel il proteste son entière soumission à la Providence de Dieu, sa confiance en sa miséricorde, sa résolution de mourir dans l'union de l'Eglise Catholique, . apostolique et romaine, sa foi dans le Symbole, les commandements, les sacrements et les mystères enseignés par l'Eglise Catholique, sa soumission pour les dogmes, aux décisions des supérieurs ecclésiastiques unis à la sainte Eglise Romaine, le repentir profond d'avoir mis son nom, quoique ce fut contre sa volonté, à des actes contraires à la discipline et à la croyance de l'Eglise Catholique, et sa disposition de se confesser s'il pouvait à un prêtre catholique. Il y demande pardon à ceux qu'il aurait pu offenser ou scandaliser, il pardonne de tout son cœur à ses ennemis, il recommande à Dieu son épouse, ses enfants, sa sœur, ses frères et tous ceux qui lui sont unis. Il recommande ses enfants à la Reine, son épouse, pour en faire de bons chrétiens, il proteste enfin qu'il est innocent des crimes dont on l'accuse.

Le dimanche 10 mars 1793, quelques électeurs du district de Ploërmel, y convoqués et assemblés, ont nommé Mr. CHEDALEU <sup>2</sup>, prêtre des environs de Rochefort, pour curé

---

<sup>2</sup> Note marginale, probablement de la main de M. GAUTHIER. curé de Concoret :

"Originaire de Saint-Martin-sur-Oust, vicaire de Peillac, dansa sous les halles revêtu des habits sacerdotaux avec les bleus. Les chouans de Peillac indignés menacèrent de le tuer. Il se réfugie dans le pavillon des sœurs ; il y fut tué : on y voit encore des gouttes de sang".

constitutionnel de Concoret et le mardi suivant la municipalité du dit Concoret a fait écrire au district par Mr. VIALLET aîné que la paroisse ne veut point de prêtre.

Le 8 avril, Jean GUYOMART est réélu maire en remplacement de M. Félix GUILLOTIN décédé.

Le 14 avril François LAMY est nommé officier public pour enregistrer en remplacement de M. VIALLET qui s'est désisté.

Le 1er Janvier, la fureur révolutionnaire augmentant toujours, j'ai cessé d'assister aux enterrements et de faire les baptêmes à l'Eglise.

Le dimanche 5 mai, on cessa de sonner les cloches même pour l'Angélus, en vertu d'un arrêt du département du Morbihan ; on en tira les battants.

Le 7 mai, à cause du susdit arrêté, on descendit la cloche de la chapelle du Rox et on la mit en terre. On en désorna l'autel.

Le lundi 27 mai, les domestiques de M. BETAUX, recteur, eurent ordre du district de se retirer du presbytère.

Le 28 mai, le presbytère fut fermé et le district le fit bannir pour affermer. M.VIALLET aîné le mit à 48 £ et MORICE à 50 £ pour le céder à Hyacinthe GUYOMART, homme de confiance du Recteur.

Le dimanche 21 juillet, les habitants de Néant, Concoret et Tréhorenteuc assemblés en l'Eglise de Néant, chef-lieu du canton, à l'occasion d'une nouvelle constitution de la France formée par un nommé ROBESPIERRE, avocat, et ses adhérents, ont pris un arrêté pour demander la Religion Catholique et la liberté du culte. Ce ROBESPIERRE homme sanguinaire et impie, ne veut aucune espèce de religion.

Le dimanche 25 août, on remit le battant des cloches et on les fit sonner par ordre du département.

Sur la fin d'août, on apprend que la faction de ROBESPIERRE l'emporte sur les autres. La force départementale succombe : on sévit contre les principaux signataires en faveur du culte. On met en activité une machine qu'on nomme Guillotine à cause de GUILLOTIN son inventeur,

médecin de Paris, avec laquelle on décolle les prêtres, les grands de l'état, les riches, les gens d'esprit et autres gens suspects au nouveau gouvernement.

Le 11 septembre, on tira du grand autel les panneaux de vitres où étaient imprimées les armoiries de M. de MONTIGNY, seigneur de Comper, de M. de BEGASSON, seigneur du Rox, et des Dames religieuses de St. Sulpice.

Le dimanche 14 avril, j'ai célébré la messe pour la dernière fois dans l'Eglise de Concoret, parce que les membres du département du Morbihan, nommément GAILLART et LE TOHIC, ont menacé la municipalité de poursuite et de garnison s'ils apprenaient qu'un prêtre réfractaire au serment y dit la messe. J'ai encore continué d'y célébrer les jours ouvriers jusqu'au samedi 27 avril. Je purifiai alors le Saint Ciboire et je fus forcé de le remettre à la municipalité ainsi que le second calice. Je fus obligé de lui remettre l'ostensoir dès le 22 mars, lors du soulèvement de plusieurs paroisses.

Le dimanche 6 octobre, je fus dénoncé à la municipalité de Paimpont pour avoir exercé des fonctions en la dite paroisse, et il y fut décidé de sommer les gendarmes de Plélan et 200 gardes nationaux de Paimpont pour venir me chercher le mercredi soir.

J'en fus prévenu ; quatre gendarmes vinrent fouiller chez moi, au Vaubossart, et couchèrent au Rox.

Les fusiliers de Paimpont à la tête desquels étaient Pierre MORFOUESSE et les HOUSSAIS, fouillèrent chez moi et chez mes parents au bourg, à la Chauvelaie à la Rue-Eon ; je passai cette nuit sur la lande de Renihal avec M. CLOUET, curé du Bran.

Le mercredi 16 octobre 1793, vers midi et quart, mourut sur l'échafaud Marie Antoinette d'Autriche, Reine de France, née en Allemagne le 22 novembre 1755, détenue dans les prisons de Paris depuis plus d'un an, accablée d'opprobres et de mauvais traitements qu'elle a soufferts avec patience, toujours inviolablement attachée à la Religion Catholique Apostolique et Romaine, accusée d'avoir participé à des complots tendant à détruire l'égalité et la liberté tant préconisées par l'assemblée de Paris et ses sectateurs, et enfin condamnée à mort par un tribunal dit révolutionnaire.

Le mardi 28 octobre, M. VIALLET aîné, assisté de quelques particuliers de l'endroit, tourne et enfonce en terre les pierres tombales de l'Eglise, fit rayer quelques sculptures d'armes seigneuriales gravées sur les murs et abattre un pommier du cimetière pour chauffer le corps de garde séant dans l'auditoire du Rox.

En novembre 1793, M. VIALLET aîné commissaire pour le recrutement national, achète d'avec le district de Ploërmel, pour la somme de 305 £ en assignats le verger du presbytère de Concoret.

La convention nationale par son décret du mois d'octobre dernier, a aboli l'ère chrétienne et établi une ère républicaine qui a commencé le 22 septembre 1792. Elle a inventé et mis en circulation un nouveau calendrier dans lequel le nom des mois et des jours sont changés et où il n'est plus mention ni de dimanches ni de fêtes, ni de saints, ni de jeûne ni d'abstinence. Il est défendu sous les peines les plus graves de se servir de l'ancien calendrier dans les divers actes.

On veut faire donner aux enfants des noms de païens, surtout de ceux qui se sont révoltés contre les souverains, comme Brutus etc..., des noms de fleurs, de légumes. Sur la fin de l'année, le désordre, l'impiété, la tyrannie, deviennent alarmants ; les prisons sont remplies de victimes, tous les religieux et religieuses sont chassés de leurs communautés, toutes les Eglises sont fermées.

### **Notes sur l'année 1794**

Le jeudi 9 janvier 1794, en conséquence des décrets de l'assemblée de Paris qui abolit toute espèce de culte religieux, et de la lettre de PRIEUR de la Marne, soi-disant représentant du peuple près le département du Morbihan écrite à Mrs. VIALLET et MORICE, ceux-ci ont fait descendre les deux cloches de l'Eglise de Concoret et les ont fait conduire au district de Ploërmel ainsi que celles de Comper et du Rox, avec les ornements, nappes chandeliers, bouquets, bannières, calices, saint-ciboire, ostensor et généralement ce qui servait aux cérémonies de la Religion Chrétienne dans l'Eglise et chapelles de Concoret.

Le 7 janvier 1794 Mrs. VIALLET font abattre par Mathurin JOSSE de Brangelin et Joseph DANDIN du Bourg, un vieux chêne voisin de la croix des Chênots pour chauffer le corps de garde.

Le 9 janvier 1794, 8 harnois de Concoret ont ordre du district d'aller prendre du foin dans l'Eglise des Carmes de Ploërmel pour le porter dans l'Eglise de Bonne-Nouvelle de Rennes.

Le 8 janvier 1794 on tira la pierre sacrée et la Croix de dessus la chapelle du Rox et on la rempli de fagots pour la préserver du ravage des impies.

Le 18 janvier 1794, Mrs. VIALLET font le séquestre au château du Rox par ordre du district, sur la nouvelle que M. de BEGASSON et sa demoiselle aînée sont renfermés à Paris jusqu'à la paix, et que M. de GENOUILLAC, son gendre, est émigré avec son épouse.

Le 15 janvier 1794, on tire les pierres sacrées des autels de Concoret et on les désorne totalement.

Le 25 janvier 1794, 12 harnois de Concoret ont ordre de prendre chacun un millier de foin chez divers particuliers de l'endroit et de le porter à Vannes aux ordres du département.

Le mardi 18 février 1794, jour dit décadi, fête révolutionnaire, la municipalité de Concoret est renouvelée : Jean GUYOMART est continué maire, Joseph JOSSE agent national, Mathurin DESBOIS, François LAMY, Jean JOSSE, Mathurin BIGOT et Pierre MORICE sont officiers municipaux.

Le lundi 24 février 1794, 15 harnois de Concoret ont ordre du district d'aller charger du foin dans les Eglises de Plélan pour le conduire dans celles de Rennes.

Le jeudi 27 février 1794 tous les garçons de Concoret, depuis 18 à 25 ans, sont commandés à se rendre au district de Ploërmel où 18 furent retenus et envoyés pour les troupes nationales.

Le vendredi 14 mars 1794, 12 harnois de Concoret furent par ordre du district chargés du grain et du foin dans l'Eglise de Plélan pour les transporter dans les Eglises de Rennes.

Le 8 avril, jour de l'Annonciation de la Sainte-Vierge, par translation la municipalité de Concoret avait fait déraciner un chêne près Le Tertre, et le fit planter avec grand appareil près le mur du cimetière de Concoret, en dehors vis-à-vis la maison de M. DUVERGER SALMON, sous le nom de "chêne de la liberté" avec un bonnet rouge au haut.

Le samedi 22 mars 1794, Jean GUYOMART, maire, et VIALLET aîné, notable, ordonnèrent à Mathurin JOSSE, Mathurin PERRET et Pierre JALLU, de déraciner un chêne dans le semis du Rox proche Tuboeuf, et de le planter dans le cimetière de Concoret pour chêne de la liberté, au lieu et place d'une croix qui y était plantée, en l'endroit où étaient réinhumés les ossements des défunts.

Le 24 mars 1794 tous les garçons de Concoret, depuis 18 à 25 ans, ont ordre de se rendre à Ploërmel et de s'enrégimenter pour le maintien de la nouvelle constitution.

Le 3 avril 1794, 15 harnois de Concoret par ordre du district, vont charger dans l'Eglise de Plélan servant présentement de magasin de grain et de foin, pour les transporter dans celles de Rennes.

Le 4 avril 1794, M. VIALLET aîné, ci-devant notaire et procureur, achète d'avec le district de Ploërmel le presbytère de Concoret pour la somme de 1200 £ en assignats.

Le 7 avril 1794 on établit à Concoret un comité de surveillance, et le même jour la municipalité et le comité firent prendre au Rox 83 boisseaux de grain et les firent conduire au bourg dans le grenier d'Anne VIALLET dame veuve FILLY.

Le dimanche 13 avril 1794, en conséquence des ordres de Ploërmel, la municipalité ordonne à tous les habitants de Concoret de déposer leurs fusils à la sacristie.

Le Jeudi-Saint 17 avril 1794, sur le bruit que les troupes nationales ravagent totalement les Eglises et que les districts envoient des commissaires pour renverser les tableaux, statues de saints, chaires, confessionnaux, autels et généralement tout ce qui ornait les temples du Seigneur, que déjà les Eglises de Plélan, Beignon, St. Malon, Gaël viennent d'être ainsi profanées avec la plus grande fureur, la municipalité et le Comité de Concoret, s'étant assemblés au son de la cloche, sont convenus de descendre eux-mêmes les tableaux et statues des saints de cette église et de les cacher.

On a tiré du grand autel la statue de Saint Laurent, diacre et martyr, principal patron de la paroisse et celle de Saint Pierre apôtre celle de la Vierge placée au milieu de l'autel sous le nom de Notre Dame de la Concorde, tenant dans une main deux cœurs et dans l'autre un goupillon d'aspersoir; de l'autel du Rosaire, le tableau représentant l'établissement du Rosaire, la statue de St. Joseph et celle de St. Jean l'Évangéliste; de l'autel de St. Julien, le tableau du Sacré-Cœur, les statues de St. Julien et de St. François d'Assise.

On a tiré le grand Christ placé au haut de l'Eglise, la statue de Ste Anne placée proche la Chaire, celles de l'Ecce Homo et de St. Etienne placées vis à vis la chaire, la croix et la petite statue d'un ange placées sur la chaire, toutes les croix de dessus les confessionnaux et les fonts de baptême.

On a abattu, sans la casser, la belle croix de pierre du cimetière. On a tiré le Christ et les bras du calvaire planté sur la roche des Closeaux le 2 février 1770 à la suite d'une mission.

M. VIALLET aîné a fait abattre une croix que Rose MINIER sa mère, femme fort pieuse, avait fait planter sur le pâtis de l'Orme en 1770.

Des commissaires nationaux du nombre desquels étaient NOGUES dit "Bouexelas" de Bleruais, allant de Paimpont à Gaël ont abattu la croix plantée au milieu du Lohic, sur le bord du chemin de Paimpont à St. Méen.

Le 23 avril 1794, lendemain des fêtes de Pâques, M. MACE, fermier du Tertre-Vallière, a tiré de la chapelle du Tertre les statues de la Sainte Vierge et de Saint Nicodème d'un côté, de Sainte Marguerite et de Saint Hubert de l'autre avec la croix de fer du clocher.

Cette chapelle est fort ancienne ; elle était en décadence quand elle fut rebâtie en 1757 par Messire Jean Baptiste Bernard GAULT, abbé du Tertre. Elle est fondée sur une métairie valant 75 £ située en la paroisse de Mohon. La terre du Tertre appartient actuellement à Monsieur du BOUEXIC CAMPEL, qui a émigré et le District en reçoit les revenus depuis deux ans.

Pendant le mois d'avril 1794 le District de Ploërmel fait prendre à Concoret le nombre des charrettes, charrues, bœufs, chevaux, vaches, cochons et moutons.

Le 28 avril 1794, M. DUVAL de la Trinité de Porhoët vient à Concoret de la part du District faire le recensement des grains de la paroisse. Le jour de Pâques 20 avril 1794 MM. VIALLET et Jean GUYOMART maire font sonner la cloche pour former un club ou assemblée populaire pour le maintien de la Constitution. M. VIALLET le jeune est le président et quelques jours après est nommé administrateur du district de Ploërmel par PRIEUR de la Marne, soi-disant représentant du peuple près le département du Morbihan.

En avril 1794 M. VIALLET aîné est nommé officier public pour les registres en remplacement de François LAMY.

Le samedi 3 mai 1794 un détachement d'environ 800 Vendéens armés, venant du côté de Guer et Guignen, est attaqué dans la lande de Beignon par une troupe de "patriotes" qui est mise en fuite et dont plusieurs sont tués, entre autres M. CHAMPION curé constitutionnel de Montauban et M. HAMELINAIS, JAN juge de paix dudit lieu.

Le lendemain ce détachement parait au Moulin-à-papier, passe par le Gué-du-val et Sous-la-haye où l'on prend Pierre DUROX pour les conduire au Bran. Il passe ensuite au Rocher et vers 10 heures arrive aux Trois-roches, proche Trébran où il s'arrête pour diner.

De là, instruit qu'il y a un dépôt de fusils dans la sacristie de Concoret, Monsieur de PUISAYE, le commandant, envoie un certain nombre d'hommes pour enlever ces armes. Arrivés au bourg ils crient : "Vive le Roi", abattent les deux chênes de la liberté avec les hâches de M. VIALLET aîné et de Joseph ROBILLARD, s'emparent de 25 fusils et des pistolets de M. VIALLET et s'en retournent aux Trois-roches.

Vers 3 heures de l'après-midi ils partent en chantant les Vêpres et allant vers Saint-Malo. Plusieurs habitants du pays les accompagnent jusqu'à la Croix-au-blanc.

Cette troupe paie généreusement tout ce qu'elle prend, montre beaucoup de piété, n'insulte personne, n'attaque point la première, et dit ne s'assembler ainsi que pour le rétablissement de la Religion et de la Royauté.

Deux des leurs sont arrêtés par les habitants de la Ville-Danet qui les conduisent à Plélan pour être fusillés.

Monsieur de PUISAYE fait fusiller près de Saint-Malon un nommé POLLET qui refuse de dire : "Vive le Roi".

Le lundi 5 mai 1794, 17 cavaliers armés venant de Ploërmel et conduits par M. VIALLET aîné passent à Concoret pour aller à la poursuite des Royalistes, mais ils ne furent qu'à Comper où ils se saisirent d'un nommé MARTIN de Thelouët, homme ivre qui par erreur avait crié : "Vive le Roi" à leur aspect ; Ils le traînent à la queue des chevaux et (il) a été fusillé à Beignon.

Le mardi après-midi 6 mai 1794, arrivent à Concoret 100 dragons et 200 soldats républicains poursuivant la troupe royaliste. Ils étaient conduits par un particulier de Gaillarde qui fit au commandant (le général LACOMBE) toute sorte de mauvais rapports contre les habitants de Concoret, en sorte que le commandant fut sur le point de faire fusiller la municipalité. Cette troupe coucha dans l'église, au presbytère, et chez les particuliers du bourg et des villages. Elle acheva de dévaster l'église, brisant tabernacle, confessionnaux, mit en pièces la belle croix de pierre de grain du Cimetière qu'on avait négligé de mettre en terre après l'avoir descendue, déracina la Croix des Chênots et la fendit pour faire du feu, brula publiquement une grande partie de la bibliothèque de Monsieur le Recteur déposée chez Mathurine GUILLOTIN au bourg, fit beaucoup de blasphèmes contre Dieu et ses Ministres, contre le temple, la croix, les images.

Elle fit déraciner un chêne dans le semis du Rox, le planta dans le cimetière pour chêne de la liberté et fit une danse à l'entour. Elle fit la recherche par la paroisse des garçons de 18 à 25 ans qui avaient déserté ou qui n'étaient pas partis, et le commandant fit prendre 20 bouteilles de vin au château du Rox.

Elle s'en retourna le lendemain mercredi vers Ploërmel emmenant prisonniers quelques parents des garçons déserteurs. Une partie des dragons fut jusqu'à Saint-Malon prendre connaissance de l'armée royaliste qu'on apprit avoir couché à la Châsse le dimanche au soir et le lundi au château des SAINT-GILLES, Perronnay en Romillé.

Le 6 mai 1794 les habitants de Concoret ont été commandés de mener leurs chevaux à Ploërmel afin qu'on en choisisse pour les harnais de la Nation mais aucun n'a été jugé assez fort.

Le 14 mai 1794 les habitants de Concoret sont contraints de mener au district de Ploërmel 50 quintaux de bled, 10 quintaux d'avoine, et 2 milliers de foin.

Le 16 mai 1794 le Tribunal révolutionnaire de Rennes, venant de Montfort par Trébran, a renversé et brisé la croix du Pray près la Noë-Reculard en vomissant toute sorte de blasphèmes contre la Religion et contre l'église de Concoret pour voir s'il ne s'y trouverait pas quelque vestige de la Religion, et est parti le même jour pour Plélan.

Du 10 au 15 mai 1794, il s'est formé à Illifaut un rassemblement de 4 ou 500 hommes demandant la Religion et un Roi. Ils se sont emparés de 200 fusils et de munitions de guerre déposés à Merdrignac.

Monsieur de LOYNES, chanoine régulier, curé sermenteur de Brignac, et RISSEL fermier de Grénédan ont été tués dans cette émeute. Une troupe de patriotes de Saint-Méen, Gaël se lève à cette occasion et dévaste l'église du Loscouët.

Les 18 et 20 mai 1794 la municipalité et le comité de Concoret font des informations pour savoir si quelqu'un de l'endroit n'a point pris le parti de l'armée Royaliste nommée "Brigands" ou "Chouans" par les patriotes, passée par Concoret le 4 du présent (mois) ; personne n'en a été convaincu.

Le 19 mai 1794, Mathurine GUILLOTIN, épouse de Julien FOULON de Gaillarde, dénoncée par Pierre MORFOUESSE et sa femme, MINIER et CLEMENT dudit Gaillarde, pour avoir dit

du bien de l'armée Royaliste est conduite à la municipalité de Paimpont et de là en prison à Montfort.

Le 30 mai 1794 la municipalité de Concoret a fait abattre un chêne du pâtre de la Guillardrie et un autre du pâtre de la Roche pour chauffer le corps de garde.

En mai 1794 Julien MIGOT, jardinier et l'homme d'affaire de M. de BEGASSON au Rox, a tiré de la Chapelle du Rox, dédiée à Saint Mathurin, les statues de Saint Mathurin et de Sainte Barbe, placées des deux côtés de l'autel et un petit Saint Sauveur en plâtre placé au milieu et les a cachés.

En mai 1794 des patriotes venant de Mauron par le Bran, ont renversé avec fureur la croix du Four-Etienne au Vaugriot.

En mai 1794 un commissaire du district de Ploërmel vint à Concoret faire le séquestre au profit de la république, des meubles de tous les prêtres de Concoret à cause de leur refus de serment sur la constitution antichrétienne de France, préférant souffrir l'exil, la réclusion, la perte de leurs biens et la mort même.

D'après la représentation qu'on a faite à ce commissaire que les prêtres avaient (vendu) tout leur mobilier avant leur sortie du pays, il n'a été fait aucun séquestre.

Le 19 juin 1794, six harnais de Concoret ont ordre du district de Ploërmel d'aller transporter du bois de Comper au Rox-Saint-André, et huit harnois pour porter du grain de Ploërmel en l'église de Plélan.

Les 4 et 6 juin 1794 les soldats républicains cantonnés depuis trois semaines dans l'abbaye de Paimpont, sont venus à Concoret chercher les garçons de réquisition déserteurs et ont fait beaucoup d'invectives contre moi. Ils étaient conduits par SALMON aubergiste de Paimpont.

Le 8 juin fête de la Pentecôte 1794, six membres de la municipalité de Concoret ont été obligés de se rendre à Ploërmel pour célébrer la 1<sup>ère</sup> décade républicaine consacrée à l'Etre Suprême et à la Nature ; le même jour on a fait au bourg un feu de joie par crainte plutôt que par amour pour la nouvelle religion.

Le 29 juin 1794 au matin, 15 soldats républicains sont venus en garnison à Concoret pour chercher les prêtres catholiques et les garçons déserteurs afin de fusiller les premiers et de

conduire les autres à l'armée, Concoret ayant été dénoncé par les patriotes de Paimpont comme un refuge de prêtres réfractaires et de déserteurs.

Ces soldats ont fait des recherches étonnantes dans les villages de la Rivière, la Roche, le Vaubossart, le Rox et la Chauvelaie. Ils ont enfoncé les portes, brisé les meubles, percé les couettes à coups de sabres, volé argent et linges, et ce qu'ils pouvaient emporter. Ils ont trouvé dans la grange du Gave au Vaubossart, un paquet caché dans lequel était un vieil ornement pour célébrer la messe, la vieille écharpe, un rochet, quelques hardes noires à l'usage des prêtres et une casse qui contenait plusieurs corporaux et purificateurs. S'étant habillés dans ces ornements, ils ont fait le long du chemin jusqu'au bourg toutes sortes de dérision contre le Sacrifice de la Messe et contre les prêtres. Mathurine LAGUILLEE, fille d'Hervé, leur ayant avoué avoir caché ce paquet lors du départ des prêtres, a été incarcérée deux jours. C'est moi qui avais donné cela à garder.

Cette garnison redemandée du district pour une autre expédition, est partie à la hâte le 2 juillet. Jean GUYOMART maire et M. VIALLET aîné notable, accompagnaient cette troupe par politique. Ces soldats ont brisé la croix du pâtre de Perotin.

Le 13 juillet 1794 le district de Ploërmel fait mettre arrêt sur tous les biens dépendants du Rox pour la raison que Monsieur de GENOUILLAC et Mademoiselle de BEGASSON son épouse, sont émigrés, quoique Monsieur de BEGASSON leur père, propriétaire du Rox, soit résidant à Paris.

Le samedi matin 26 juillet 1794 arrive à Concoret un détachement de cent et quelques soldats en garnison à Plélan ; ils ont invectivé contre la Religion et les prêtres, jeté des pierres sur l'église pour briser les vitres et la couverture, et pillé plusieurs particuliers du bourg. Ils sont partis le midi pour Mauron et de là à Gaël. Ce sont les mêmes qui depuis peu ont tué Monsieur MONERAIS prêtre de Guer et conduit au supplice à Rennes Monsieur TOSTIVINT prêtre de Landujan avec Monsieur et Madame de BEDEE du Moulin Tison.

Ces soldats effrénés ont renversé pour la seconde fois la croix de Lamballe plantée près la Dorbelaie.

En août 1794 j'ai béni deux maisons neuves, l'une au Coti, appartenant à Mathurine JALLU, veuve de Joseph PONGERARD, et l'autre à Brangelin nommée "la Costarderie", appartenant à Mathurin ODIC.

Le lundi 15 septembre 1794, après une publication antérieure, le district de Ploërmel a procédé à l'affermage, à éteinte de bougie, de biens fonds situés en Concoret et appartenant aux prêtres catholiques. Plusieurs de leurs parents, pour ne pas laisser détériorer les dits biens par des fermiers sans conscience, se sont rendus à Ploërmel pour les affermer.

Le bien de Monsieur Jean MOTTAY de Comper, recteur de Saint-Gondran, renfermé au Mont-Saint-Michel, a été adjugé pour 30 £ à Jean GUYOMART maire, faisant pour les sœurs et nièces de Monsieur MOTTAY. Celui de Monsieur Vincent GUILLOTIN de la Chauvelaie, recteur de Saint-Maden, déporté en Angleterre, a été adjugé pour 13 £ à Mathurin DANDIN son beau-frère, celui de Monsieur Yves TRILLARD de la Haye, recteur d'Augan, déporté en Angleterre, adjugé à Robert COQUERY son beau-frère, celui de Monsieur Joseph HOUSSU des Chênots, déporté en Angleterre, adjugé à Jeanne HOUSSU sa nièce pour 100 £, celui de Monsieur Julien DESBOIS du bourg, déporté en Angleterre, adjugé pour 65 £ à Mathurin DESBOIS son frère, celui de Monsieur Philippe BARBIER de Mourraine, chapelain des Ursulines de Josselin, déporté en Angleterre, adjugé pour 6 £ à Anne BARBIER sa sœur, celui de Monsieur Mathurin REGNARD de la Dorbelaie, curé de Sévignac, déporté en Angleterre, adjugé pour 30 £ à M. VIALLET aîné, commissaire pour l'affermage et vente des dits biens, celui de Monsieur Julien CLOUET décédé depuis peu, adjugé à Jacques JOUBART son beau-frère pour 25 £, celui de Monsieur Jean-Baptiste SALMON diacre, déporté en Angleterre, adjugé pour 40 £ à Mathurin MORICE agissant pour les sœurs dudit SALMON, celui de Monsieur Cosme PERUCHOT, curé de Saint-Senoux, lequel bien situé au Vaubossart, adjugé pour 25 £ à Joachim GUILLOTIN son beau-frère, celui de Monsieur FOULON de Paimpont, curé de Monteneuf, lequel bien situé à la Ville-de bas, adjugé pour 25 £ à Raoul PERRET son fermier. Le mien, réclamé par ma mère pour rassiette du bien qu'elle a vendu, n'a pas été affermé.

Le 14 octobre 1794 un drapeau tricolore ayant empreint le bonnet de la liberté, acheté à Rennes aux frais de la paroisse, a été planté sur la chaire de l'église de Concoret par M. VIALLET aîné.

Au mois d'octobre 1794 le sieur DUBOIS chanoine régulier, natif d'Angers, prieur-recteur de Paimpont, sermenteur et zélé défenseur de la nouvelle constitution, a fait vendre à son profit tous les effets mobiliers existant dans la maison abbatiale de Paimpont qu'il avait achetée l'an dernier d'avec le district de Montfort.

En novembre 1794 le district de Ploërmel ordonne à Concoret de fournir de la cendre pour les manufactures de salpêtre exigées depuis quelques mois dans les églises de Gaël, Saint-

Malon, Plélan et autres qu'on a totalement dévastées. Le but principal de ces opérations est pour voir si les prêtres n'ont point caché quelque argent sous le pavé des églises. La chapelle de Saint-Jouan-des-Landes vient aussi d'être profanée et pillée par quelques habitants de Saint-Malon : Pierre POGNANT, Jean-Baptiste GUERIN, Pierre LUCAS.

En novembre 1794 Mathurin ODIC de Brangelin est nommé officier public à la place de M. VIALLET aîné qui s'est démis.

En novembre 1794, j'ai béni deux maisons neuves, l'une aux Rues-Gilles à Brangelin, appartenant à Mathurin ODIC, l'autre à la Métairie de la Clôture appartenant à Mathurin ROSSELIN et Françoise CIVAY sa femme.

En novembre 1794 Mathurin QUEDILLAC du Vaubossart est nommé à Concoret pour abattre les bois et fossés sur le bord du grand chemin à cause des vols et assassinats qui s'y commettent de toute part.

### **Notes sur l'année 1795**

Le dimanche 2 janvier 1795, un détachement de soldats républicains passe par le bourg de Concoret allant à la poursuite d'une troupe d'environ 600 royalistes commandés par Monsieur de BOULAINVILLIERS qui persécute les patriotes vers Guilliers et Loyat. Ces soldats ont fait des fouilles au Rox où ils ont pris 2 fusils, à Haligan et au Bran.

En décembre 1794 la maison du Tertre-Vallière, cour jardin, verger la chapelle, avenues, le grand et le petit Fraiche, le Champcourt, la Grande-Prée et celle de la Conrois, la Petite-Prée au bas du Champ-court, le champ des Perais, le semis des Champs-Menard et la pâture-ès-bœufs, le tout appartenant à Monsieur du BOUEXIC, émigré, ont été vendus par le district de Ploërmel à Paul MACE pour la somme de 16.000 £ en assignats. La métairie du Tertre et les petits clos y joignant, la prée de la métairie et le vivier, les domaines des Biais des Champs-plats et des Bosses avec les Jannais au nord et le clos de la Cocheterie près les Guènots, appartenant aussi à Monsieur du BOUEXIC, sont vendus à CHARIN perruquier de Ploërmel.

La métairie de la Haie appartenant au même (du BOUEXIC), pâtis, jardins, jannais, viviers, et marais dépendants, la grande et petite prée et le champ de la Haie-Macé sont vendus à Gabriel MARY.

Depuis la Toussaints 1794 la cruelle persécution contre la Religion catholique s'est un peu calmée. ROBESPIERRE, avocat impie et sanguinaire ; après avoir fait couper les meilleures têtes de la France, dans tous les genres, a été lui-même mis à mort vers la fin de juillet par ceux qui l'avaient aidé dans la barbarie. Après lui on paraît voir la nécessité d'épargner le sang. On a décrété qu'on ne ferait plus mourir les prêtres catholiques pour raison de leur religion, mais qu'on se contenterait de les reclure dans des maisons de détention et qu'on ne paierait plus ceux qui les saisiraient ou les dénonceraient ; car auparavant les districts paiaient 60 £ et souvent davantage à ceux qui prenaient ou faisaient prendre un prêtre. Vers la Toussaints on a mis hors des maisons d'arrêt les prêtres sermenteurs qui n'avaient pas renoncé à la prêtrise.

La tyrannie de MARAT, de DANTON et de ROBESPIERRE avait obligé bien des prêtres faibles et irreligieux à brûler ou à remettre leurs lettres de prêtrise, à se marier et autres bassesses semblables, de peur de perdre la vie ou leurs biens. Enfin au commencement de 1795 on permet aux prêtres catholiques de sortir de prison.

Le 5 mars 1795, a été coupé et renversé nuitamment le chêne de la liberté qu'on avait planté l'année dernière dans le cimetière de Concoret pour signifier l'abolition de la Religion chrétienne.

Le Mardi-gras après-midi 24 mars 1795, attendu les arrêtés du représentant du peuple BRUE et du district de Ploërmel qui semblent donner la liberté aux prêtres catholiques dits "réfractaires", les habitants de Concoret se sont tout à coup décidés à réparer l'église et à y replacer les statues des Saints et tout ce qu'on avait pu sauver. Ils y ont travaillé avec beaucoup de zèle, et le soir Jean GUYOMART maire et quelques autres viennent m'engager à y dire la messe le lendemain. Je craignais que cette démarche ne fut prématurée, ne nous eut attiré quelque trouble, ou n'eut déplu aux supérieurs ecclésiastiques. Cependant pressé par les habitants j'ai béni l'église le jour de l'Annonciation et j'ai chanté la messe qui a été répondue par Monsieur EMERY prêtre de Langourla, caché en Concoret depuis environ un an : j'en ai aussi prévenu Monsieur ROZY notre Grand-Vicaire sorti depuis peu des prisons du Mont-Saint-Michel et retiré à Saint-Malo.

J'apprends que les prêtres catholiques chantent également la messe dans la plupart des églises voisines.

Le dimanche de Pâques, 5 avril 1795, a paru à l'église Monsieur REGNARD, prêtre de Concoret, qu'on croyait en Angleterre et qui s'en était revenu après y avoir été quelques jours et était demeuré soigneusement caché chez lui à la Dorbelaie (Pendant quatre ans !).

Les fêtes de Pâques paraissaient au bourg de Concoret, publiquement, quelques particuliers portant la cocarde blanche et se disant soldats de l'Armée catholique ; on les nomme "chouans".

Ils s'attroupent, désarment les patriotes et coupent les cheveux aux dénonciateurs.

En avril il s'est tenu à Rennes un congrès entre les représentants de l'assemblée de Paris et les chefs des Royalistes de Bretagne, cantonnés à la Prévalaie. Du côté des républicains, étaient les citoyens DEFERMON, LANJUINAIS, GRENOT, GUEZNO, BOLLET, GUERMEUR, CORBEL, CHAILLON, RUELLE et JARY.

Pour les royalistes étaient : Messieurs de CORMATIN, de CHANTREAU, de SOLILHAC, de BOIS HARDY, MOULE de LA RAITRIE, BUSNEL, BELLEVUE, GESLIN, GOURLET, GUIGNARD le jeune, JARRY, TERRIEN, LE FAIVRE, DEMEAULNE, DEFILS l'aîné, L'HERMITE, LAMBERT, LANTIVY, de NANTOIS, GAUBERT, de LA NOURAIS et DUFOUR.

Le congrès fini le 21 avril, n'a pas eu de succès et les républicains ont fini par trahir les Royalistes.

La nuit du 1<sup>er</sup> mai 1795 un détachement de républicains allant de Saint-Méen à Plélan prend près de la Dorbelaie Jean Clément GUERLETTE pour les conduire à la Rue-ès-renards où sont postés plusieurs particuliers qui font une décharge s'imaginant tirer sur des Chouans ; un soldat est blessé à mort et Jean CLEMENT est atteint de plusieurs grains de plomb.

Le lundi 11 mai, vers 7 heures et demie du soir, le ciel étant serein, on entend à Concoret et aux environs un bruit en l'air semblable à deux coups de canon, et on aperçoit un globe de feu en l'air ; on ignore ce que c'est que ce phénomène <sup>3</sup>.

Pendant les mois d'avril et de mai 1795 un ou plusieurs loups enragés ont mordu dans la forêt de Paimpont un grand nombre de vaches qui ont enragé et sont crevées. Ces loups ne faisaient aucun mal aux personnes qu'ils rencontraient.

---

<sup>3</sup> suivant toute probabilité, il s'agissait d'un double "bang" supersonique provoqué par un aérolithe.

Le 16 juin 1795 une troupe de Royalistes, désarmant les citoyens de Gaël, a enlevé de chez M. MICHEL, régisseur de Comper, 2 coulevrines qu'il avait emportées du château de Comper avant l'incendie de 1790.

Le 18 juin, au point du jour, est arrivé au bourg de Concoret, un détachement de 120 soldats républicains pour chercher les Royalistes. Ils ont bu et mangé chez divers particuliers et sont retournés à Plélan.

En mai 1795, Monseigneur de CONZIE, archevêque de Tours, métropolitain de Bretagne, est mort dans son exil à Hambourg ; les papiers publiés marquent qu'il a emporté les regrets universels.

En juin 1795, est mort en prison, à la Tour du Temple, à Paris, Louis Charles, fils unique de Louis XVI ; il était né le 27 mars 1785. Plusieurs croient qu'il est mort par le poison, d'autres disent par la mélancolie. Cet enfant de douleur a vu mourir sur l'échafaud, son père, sa mère, et une tante ; il a été traité en esclave et avec toute sorte de cruautés par un insolent cordonnier et autres gens inhumains auxquels il a été livré. Il a été inhumé dans le cimetière de Sainte Marguerite, faubourg Saint-Antoine.

Le dimanche matin 21 juin 1795, est arrivé à Concoret un détachement de 100 soldats républicains, venant de Ploërmel et conduits par DUMAY de la Morissaie ; ils ont pris 6 chartées de grain au Rox et au Tertre, et ont obligé les gens de l'endroit à les mener. Je n'ai osé célébrer la messe qu'après leur départ, vers midi.

Sur la fin de juin 1795, on parle d'un débarquement d'anglais et d'émigrés à Carnac et à Quiberon. Des troupes républicaines passent par les grands chemins voisins pour aller s'opposer à ce débarquement et font d'affreux pillages le long des routes.

Les Royalistes se remuent et s'assemblent ; ils ont un camp à Ménéac d'où ils sont venus nuitamment à Concoret le 4 juillet et ont enlevé 2 bœufs de Paul MACE, 2 bœufs et 1 cheval de VIALLET aîné à cause qu'ils sont acquéreurs de biens nationaux.

Les habitants de Gaillarde et de la Villedanet tiennent un nombreux corps de garde à la Rue-ès-renards, pour se défendre des Royalistes ; ils en tiennent un autre chez HOUSSAIS à Beauvais, un au bourg de Saint-Malon, un à Muel chez CHEVALIER et un à Bléruais chez NOGUES.

Le 9 juillet au matin, arrive à Comper un détachement de 120 soldats républicains venant de Saint-Malon pour chercher les Royalistes ; ils ont pillé au moulin, à Saint-Marcet à la Prise et sont allés vers Thelouët.

Le dimanche 30 août 1795, 3 particuliers de Plélan et 2 de Gaillarde, armés de fusils, se sont présentés au bourg de Concoret à l'issue de la dernière messe et ont insulté et menacé plusieurs personnes ; ils sont revenus au commencement des Vêpres.

François FROTIN, l'un d'entre eux, est entré armé dans l'église et sans se découvrir, frappant du canon de son fusil sur le pavé et tachant de troubler le service divin, contrefaisant le prêtre qui chantait. Au sortir de l'église, ils ont dit hautement que les prêtres réfractaires ne diront plus longtemps la messe, et que si j'avais prié pour le Roi, à la première messe, ils m'eussent fusillé dans l'église. Le même jour, vers 9 heures du soir, ces mêmes particuliers, assistés de quelques autres du cantonnement de Gaillarde, ont passé par le Pertuis-du-fau et la Croix-des-garenes, et sont allés à la Jeannette. Ces gens armés et la plupart ivres, ont enfoncé les portes de Julien FILLY qu'ils ont fort maltraité, et de Julien JOSSE dont la fille a été cruellement battue pour en avoir appelé deux par leur nom. De là, après avoir rodé autour des Liordais et de la Gourichaie, ils ont entouré la maison de la veuve GUILLON des Vallées. Pierre LECOMTE de Comper s'y trouvant pour conclure son mariage avec une fille de la dite veuve, ayant voulu s'évader par la porte de derrière, a été saisi par ces malfaiteurs qui l'ont trainé proche Rochabon où ils l'ont massacré à coups de bayonnettes et ont fait ensuite une décharge de coups de fusils comme par réjouissance. Le cadavre est resté sur les lieux jusqu'au mardi vers 10 heures. Jean RENARD, juge de Paix de Néant, ayant refusé de venir faire les formalités usitées, l'infection a obligé de l'enterrer.

Le 20 septembre 1795, on a fermé l'église et cessé de célébrer l'office divin, à cause d'un décret du 6 du courant, rendu contre les prêtres qui refusent de faire une soumission pure et simple aux lois de la république ordonnées par un décret du 30 mai dernier.

Le samedi matin 26 septembre 1795, 2 cavaliers armés, se disant royalistes, ayant des chapelets à leur boutonnière, postés dans le Lohic, vers la Dorbelaie, arrêtent 2 personnes de Paimpont allant au marché de Saint-Méen, savoir Mathurine FOULON, épouse du patriote Pelo MORFOUESSE, à laquelle ils prennent une cavale et 4 £ en argent, et le patriote Joseph LAUNAY auquel ils prennent 20 £ et une montre d'argent.

Le samedi 3 octobre 1795, des particuliers sont venus nuitamment aux Fossettes où ils ont pris une vache et une génisse appartenant au patriote Pelo MORFOUESSE, et chez Paul

MACE, acquéreur du Tertre, auquel ils ont pris quelques boisseaux de froment ; on présume que ce sont des Royalistes.

En septembre et en octobre 1795, des particuliers armés et inconnus, postés sur le bord des chemins, prennent le blé aux blâtriers venant de Mauron et du Bois-de-la-Roche ; ils prennent aussi les marchandises à plusieurs habitants de Paimpont.

Sur la fin de septembre 1795, on parle d'une descente d'Anglais et d'Emigrés vers Nantes. Les troupes républicaines qui s'y rendent par les grands chemins de Gaël et de Plélan, font beaucoup de pillage.

Au commencement d'octobre, beaucoup de personnes de Concoret sont appelées en témoignage à Ploërmel pour le meurtre de Pierre LECOMTE, mais il n'y a eu aucune suite, attendu que les coupables sont patriotes.

Vers la mi-octobre 1795, les Royalistes viennent en détachement par Concoret, établissent des corps de garde, menacent le cantonnement de Gaillarde, prennent du grain chez les acquéreurs de biens nationaux et en donnent quittance.

Le lundi matin avant jour 19 octobre 1795, un détachement de soldats républicains, accompagnés de gens de Gaillarde, est venu à la Dorbelaie, chez Monsieur REGNARD dont ils ont maltraité le frère et la sœur, et à la Haie chez Jacques ROSSELIN où était couché Monsieur BEBIN prêtre de Guer, qu'ils n'ont pu trouver et dont ils ont pris le chapeau, la montre et ce qui se trouvait dans ses poches. On a emmené à Gaillarde Jacques ROSSELIN et ses domestiques qui peu de temps après ont été renvoyés.

Le même jour, d'autres soldats conduits par HOUSSAIS de Beauvais, sont venus fouiller chez Robert DANDIN à la Rue-Eon et Sous-la -haie, chez Pierre DUROX à qui ils ont volé 18 écus d'argent.

Le 24 octobre 1795, les Royalistes ayant sommé Paul MACE de quitter le Tertre, il est allé se réfugier à Plélan avec sa famille et ses effets, accompagné par un détachement de soldats qui ont beaucoup pillé aux environs.

Le 28 octobre, jour de la foire de Mauron, une troupe de patriotes armés, de Gaillarde et de Beauvais, postés au bas de la lande de Lambrun, le long du chemin jusqu'au bois du Rox, ont

fait plusieurs décharges de fusil et ont emmené à Plélan Mathurin JOUBINEAU du Vaubossart, déserteur des armées de la république.

Le vendredi 30 octobre 1795, un détachement de 80 soldats républicains est arrivé à Concoret et y a séjourné jusqu'au 2 novembre. Ils ont couché 3 nuits dans l'église après l'avoir remplie de paille, y ont fait des danses, des jeux et toute sorte d'impiétés, ont démonté et abattu la porte de la sacristie, ont pris les rideaux des confessionnaux; ont brûlé sous le chapiteau tous les escabeaux de l'église, ont brisé les portes du presbytère pour y entrer, ont dérobé dans la paroisse oies, canes, poules etc... et sont retournés à Ploërmel avec quatre chartées de bled prises au Rox et à Tuboeuf.

Le 11 novembre 1795, vers midi, Jean DUPRE de la Villedanet et un fils de Thomas PATIER de Thélouët ont été fusillés par les Royalistes à la Prise-Rotin dépendant de la maison des Forges de Thélouët, à cause qu'ils y abattaient du bois que BONVALLET, acquéreur révolutionnaire, leur avait vendu.

Le lundi 16 novembre 1795, une trentaine de soldats de la garnison de Mauron, est venue prendre de la farine au moulin de Tuboeuf et ont pillé à la Chauvelaie.

Le mardi matin avant jour 17 novembre 1795, une centaine de gens armés, tant soldats de Plélan que patriotes de Gaillarde, sont venus 170 à Saint-Marc chez SAILLARD à Comper chez la veuve Louis GUYOMART et chez Louis LECOMTE, au bourg chez MORICE et chez JALLU, de là à Renihal, au Rocher, au Bran, à Haligan et ont rejoint la forêt.

Dans cette incursion ils ont beaucoup pillé et ont emmené jusqu'à Renihal 2 des GUYOMART de Comper enchaînés et de là les ont renvoyés ne trouvant en eux aucun sujet d'accusation.

La nuit entre le 19 et le 20 novembre 1795, les Royalistes ont fait mourir à Saint-Malon le nommé HAMON, capitaine républicain du lieu qui, les jours précédents, avait été persécuter les aristocrates de Muel et de Saint-Malon.

Sur la fin de novembre 1795, les Royalistes vont au bourg de Gaël inquiéter les citoyens MICHEL, FORESTIER dit "Rue-aux-moines" et autres acquéreurs de biens nationaux.

Le 1<sup>er</sup> dimanche de l'Avent, 29 novembre 1795, (eu lieu un) combat proche le Fresne de Néant, environ l'heure de midi, entre les Royalistes et les Républicains, à l'occasion d'Ambroise ALIS de Concoret que les Républicains conduisent en prison à Ploërmel. Les Royalistes, postés

dans un champ, font une décharge sur les Républicains qui perdent une quinzaine des leurs. Un Royaliste de Saint-Gouelo est tué. Le soir les Républicains rencontrent sur le lieu 2 hommes de Néant et un colporteur de toile qu'ils tuent.

Le 2 décembre 1795 le sieur Mathurin NOGUES, curé constitutionnel de Muel, est tué à Bléruais par les Royalistes.

Le 3 décembre 1795, les troupes royalistes marchent vers la Basse-Bretagne. Le jour et la nuit de Noël 1795, les Royalistes vont chez les jeunes gens au-dessous de 25 ans qui n'avaient pris aucun parti, et les obligent à une contribution de 6, 12 ou 24 £ selon leurs moyens. Ils vont aussi chez les acquéreurs de Chapelenies et leur en font payer le revenu.

Le mercredi 30 décembre 1795, des soldats républicains cantonnés à Plélan, viennent à Concoret conduits par Paul MACE <sup>4</sup>, pour en tirer le reste de ses effets. Ces soldats effrénés ayant avec eux Pierre MORFOUESSE, Jean BERNARD, Joseph FOULON et Mathurin CHOTARD, ont exercé toute sorte de cruautés dans la paroisse ; ils ont été à la Grée, chez PAITREMOU dont ils ont enfoncé la porte pour voler, à Saint-Marc, chez SAILLARD à qui ils ont donné un coup de baïonnette à l'épaule et volé 50 £ d'argent, à la Jeannette, à la Gourichaie, à Fontaine-bourse où ils ont maltraité Mathurin ROSSELIN et pris ce qu'il avait d'argent, ont tiré 3 coups de pistolet sur Monsieur REGNARD prêtre qui n'a pas été atteint ; ont pillé chez la veuve PATIER aux Fossettes, chez Monsieur HOUSSU aux Chênots, chez Madame veuve FILLY, Monsieur VIALLET, MORICE et autres du bourg à Brandeseuc chez la veuve GUILLOTIN et chez DUNO à la Chauvelaie, au Vaubossart et en particulier chez la veuve François GUILLOTIN, ma mère, qu'ils ont maltraitée et chez laquelle ils ont établi une espèce de corps de garde, menaçant toujours de fusiller ceux qui leur faisaient quelque représentation. Ils s'en retournent le soir chargés de leurs rapines, emmenant avec eux un horloger logé aux Chênots, occupé à raccommoder l'horloge de Concoret; ils l'ont fait mourir et ont laissé nu son cadavre entre l'abbaye de Paimpont et la Forge, sans autre motif que celui d'avoir son argent et les montres de divers particuliers qu'il avait à raccommoder.

La Bretagne est actuellement livrée à toutes les horreurs de la guerre civile, par les pillages, les massacres et les combats particuliers entre les deux partis.

---

<sup>4</sup> acquéreur du Tertre dont il avait fui le 24 octobre.

## Notes sur l'année 1796

Cette année a commencé par de nouvelles poursuites contre les prêtres catholiques, un nouvel acharnement entre les Royalistes et les Républicains et une plus affreuse guerre civile.

Maintenant on n'entend parler de toute part que de meurtres et de brigandages. Les routes sont impraticables, le commerce tout à fait interrompu, les haines et les vengeances continuelles ; chacun tremble chez soi la nuit et le jour, et le désordre ne fait qu'augmenter.

Le 8 janvier au matin, un détachement de 150 soldats républicains venant de Ploërmel par Beauvais, a passé par Rofneuf, est venu à la Rue-Eon et au Rox, où ils ont pillé, et s'en est retourné par le Bran, Mauron et le Bois-de-la-Roche.

Le mardi 19 janvier des soldats républicains accompagnés de quelques particuliers de Gaillarde, ont fait un affreux pillage à Renihal et au bourg de Concoret, notamment chez Mathurin MORICE, marchand, chez Vincente PATIER et Marie GUILLOTIN, puis à la Roche et à la Haie.

Le 22 janvier au matin, combat à Plumaugat où les Républicains sont défaits par les Royalistes qui leur tuent une vingtaine d'hommes. Le soir, les soldats de Broons viennent s'en venger sur des gens paisibles de l'endroit qui sont massacrés ; tels furent Monsieur du FREDOT du PLANTY et son fils, Guy GAULTIER, ESBALLARD et autres.

Le 22 janvier au soir, je me mets en route pour me rendre à Saint-Servan, malgré tous les dangers du chemin. Je parviens jusqu'à Saint-Maden où j'apprends que Saint-Servan étant en état de siège, est presque impénétrable. Le 2 février, jour où je devais tenter la route, un combat a lieu à la Houssais, entre les républicains et les Royalistes, ce qui m'oblige de revenir à Concoret où j'arrive le 6 février.

En février parait un décret de l'assemblée de Paris, qui renouvelle toutes les peines portées contre les prêtres catholiques, du temps de la plus rude persécution de Robespierre, hormis cependant la peine de mort. Il est ordonné de les conduire aux prisons de Rochefort et de Bordeaux pour être déportés en mauvais climats de l'Amérique. En Bretagne ils sont presque tous massacrés dès qu'ils sont pris, sous prétexte qu'ils favorisent les Royalistes.

En février, les Royalistes et les républicains se font une guerre continuelle sur le terrain de Concoret, qui étant censé favoriser les Royalistes, est dévasté par les autres, surtout le bourg, le Tertre, le Vaubossart, la Roche et la Haye.

Le nouvel acquéreur du Tertre, fait conduire plus de 30 chartées de ses effets à Plélan, par corvées des gens de Concoret.

Le 4 mars, 3 soldats armés de la garnison de Gaillarde, étant au village de la Jeannette, sont arrêtés par les Royalistes qui les désarment et les conduisent en la lande de la Croix-au-blanc, où ils en ont fusillé un.

Le 5 mars, la garnison de Gaillarde, accompagnée de quelques-uns de l'endroit, cherchant par Concoret les 3 soldats arrêtés le jour précédent, s'est saisie de Léry THOMAS chez SAILLART à Comper, à cause que ses fils sont Royalistes et l'a fait mourir de 6 coups de fusil dans la pâture de la Juglaume. Son cadavre y est resté jusqu'au 8 au soir, depuis le 5 au matin. Les gens du Pertuis-du-Faou l'ont apporté au cimetière de Concoret.

Le 4 mars, Jean-Marie THOMAS de Rofneuf et Joseph TIENNO du Clio, Royalistes pris chez eux par les gens de Paimpont et conduits à Rennes, y ont été fusillés.

Le 13 mars, dimanche de la Passion, environ 150 Royalistes armés ont passé par la Rue-Eon, la Roche-Gruel, le Moulin-à-papier, et se sont rendus à Gaillarde où ils ont fusillé le commandant de la garnison, Yves COURTEL, Etienne MOTTAY et Etienne PROVÔT, et de là ont pris la route de Thelouët et de Saint-Malon.

Le 7 mars, des gens armés ont pris nuitamment Julien ETELIN du village de Comper et l'ont conduit dans les avenues de Bleruais où ils l'ont fusillé. On dit que ce sont des Royalistes qu'il avait dû dénoncer à la garnison de Gaillarde.

Le samedi de Pâques, 26 mars, Mathurin MINIER, fils de Jean, de Trébran, y a été fusillé par la garnison de Gaillarde, parce qu'il s'en était couru en la voyant arriver.

La nuit entre le 21 et le 22 mars, la garnison de Gaillarde a pris Julien FILLY de la Jeannette dans son lit et l'a fusillé à sa porte, parce que les Royalistes avaient arrêté chez lui 3 soldats de la dite garnison.

Le 6 avril, la garnison de Gaillarde a arrêté aux Fossettes Mathurin GLOCHON à son travail et l'a fusillé le lendemain vers 11 heures du matin, dans le bois de la Forge en le conduisant à Plélan.

Claire GUILLOTIN, sa femme, qui suivait volontairement son mari en demandant sa grâce et qui jeta de grands cris en le voyant mourir, est massacrée au même endroit par ces gens effrénés.

Les deux cadavres resteront deux jours exposés dans le chemin.

Le 6 avril, la garnison de Gaillarde conduite par Pierre MORFOUESSE, s'est fait ouvrir l'église de Concoret, a pris à la sacristie linges et cierges.... a forcé toutes les clavures, a pris dans le clocher le drapeau tricolore que M. VIALLET avait acheté en 1794 aux frais de la fabrique pour placer sur la chaire, et l'a transporté sur la maison du camp de Gaillarde.

Le samedi 30 avril, la garnison de Gaillarde, conduite par Jean MACE, a arrêté au bourg de Concoret Jean-Marie BERSON et Mathurin MOTTAY, Royalistes armés, et les a conduits dans le bois du Champ, proche le château de Comper, où ils ont été fusillés. Leurs cadavres, qui y sont demeurés exposés deux jours, ont été enterrés à Paimpont.

Le 30 avril, le sieur Julien FOULON âgé d'environ 75 ans, natif de Paimpont, ci-devant fermier général de Comper, époux en dernières noces de Mathurine GUILLOTIN, chassé de sa maison de Leustacherie pour cause de la Royauté et de la Religion, est mort à Guilliers chez Monsieur Augustin FOULON son frère, recteur dudit lieu.

Le 11 mai, la garnison de Gaillarde a fusillé au Chêne-Cresté, en Gaël, Noël HERVOT et Yves DELATOUCHE fils de la fermière de Brandeseuc. Ces 2 jeunes Royalistes étant à travailler dans un champ à Lanroc et ayant fui à l'aspect du détachement, coururent jusqu'au Chêne-Cresté où ils furent assaillis par d'autres soldats qui les massacrèrent.

Le mercredi 11 mai, un détachement de 100 républicains venant de Ploërmel et conduit par CHOCHON et GUILLOU de Mauron et la femme CHARY acquéreur de la métairie du Tertre, est venu à Concoret et s'est fait payer de suite la somme de 1005 £ pour ce que les Royalistes ont pris à ladite métairie. Les administrateurs de Concoret ont levé cette somme sur 20 ou 30 particuliers de l'endroit, selon leur caprice. Ces soldats conduits par un chef protestant, ont couché dans l'église et l'ont réduit dans le plus triste état, brûlant les statues des Saints, niches, ornements et tout ce qui a rapport au culte divin, dansant, chantant et faisant toute sorte de dérisions et de blasphèmes contre la Religion.

Le 25 mai, la garnison de Gaillarde a cerné la maison de la Rangée où Joseph ROSSELIN et Charles AMET avaient été vus entrer avec des armes, et ayant protesté qu'il ne leur arriverait aucun mal en sortant et remettant leurs armes, on les a néanmoins fusillés sur le pâti de la Noë-Reculard. Leurs cadavres y sont restés jusqu'au lendemain.

Le mercredi 8 juin, la garnison de Gaillarde, conduite par Pierre MORFOUESSE, a arrêté Félix GUILLON chez Julien JOSSE son beau-père, à la Jeannette, et l'a conduit dans les bois de Comper où il a été fusillé, et son cadavre jeté dans l'étang du pré où il est resté plusieurs jours, et ensuite enterré à Paimpont.

Les 21 et 22 juin, 2 particuliers, dont l'un se nomme LATOUR, qui ont été tantôt Royalistes, tantôt républicains, sont venus au château du Rox, ont enfoncé les armoires et pris beaucoup de linge et des habits de Monsieur de BEGASSON.

Sur la fin de juin, les Royalistes de toute la Bretagne, ont déposé leurs armes aux chefs-lieux de département par accord fait entre les chefs des deux partis.

En juillet, août et septembre, une affreuse dissenterie règne à Concoret et dans les paroisses voisines, et enlève un nombre extraordinaire d'enfants et de vieillards <sup>5</sup>.

Le 29 juillet, Auguste évêque de Tréguier, écrit de Saint-Hélier île de Jersey, que les pouvoirs des prêtres non assermentés qui ont eu le bonheur et le courage de rester en France, subsistent et subsisteront jusqu'à la fin de la Révolution. On assure que le Souverain-Pontife a, depuis peu, manifesté là-dessus ses intentions d'une manière positive et formelle.

Le 24 septembre, j'ai quitté Concoret pour me rendre à la Cure de Saint-Servan où je suis arrivé le 28 avec beaucoup de difficultés.

### **Notes sur l'année 1797**

Le 29 janvier, je suis revenu de Saint-Servan où j'ai passé environ 4 mois ; l'Eglise et ses ministres jouissent actuellement d'une certaine tranquillité.

---

<sup>5</sup> 52 décès d'enfants de moins de 15 ans enregistrés du 1<sup>er</sup> août au 15 septembre.

Le 8 mars j'ai retourné à ma Cure de Saint-Servan, Monsieur REGNARD restant à Concoret.

En mars et avril, les prêtres catholiques ont recommencé à dire la Messe dans les églises de Gaël, Mauron, Beignon et quelques autres, les "patriotes" les y engagent et même les contraignent par menaces.

Le 5 mai, je suis revenu de Saint-Servan : Concoret était resté sans prêtre, Monsieur REGNARD étant allé à Glac.

Le dimanche de la Très-Sainte-Trinité, 11 juin, en conséquence d'une lettre de Monsieur ROZY, grand-vicaire de Monseigneur l'évêque de Saint-Malo, qui me dit de faire, quant à l'exercice du culte, ce que les circonstances paraissent exiger, j'ai célébré la messe à voix basse dans l'église de Concoret à l'autel Saint-Julien, ne le pouvant au grand autel à cause du triste état où il était réduit.

J'ai trouvé l'église remplie des débris des autels et de toutes les choses servant au service divin ; attendu que le culte public, pour le présent, n'est pas conforme à l'avis de mon évêque et que notre église est si dévastée, je refusai d'y dire la messe, quoiqu'on la disait dans les paroisses voisines.

Mais M. VIALLET jr. commissaire national, ayant ordonné que j'y célébasse ou que je sortisse de la paroisse, j'ai cru, conformément à l'avis de Monsieur ROZY, que les circonstances exigeaient alors que je fusse à l'église, de peur de trouble dans l'endroit ou de laisser la paroisse sans prêtre.

Le dimanche 18 juin, un particulier qui avait ramassé la croix de bois du cimetière, l'a rapportée et replantée, et j'ai ramassé dans les fonts, les débris de la croix de pierre du cimetière qui y étaient restés depuis qu'elle fut brisée par les républicains.

Le dimanche 2 juillet, après vêpres, j'ai (bénédicté) en présence des habitants du Vaubossart, les croix du pâtre de Perotin et du bas des Placieux, lesquelles avaient été brisées par les "patriotes". La première avait été plantée en 1736 par Messire Mathurin SEBILOT du Rostel, et la seconde par Jean HERVE du Vaubossart en 1766.

Le dimanche 9 juillet, le grand autel ayant été revêtu et réparé, j'y ai célébré la messe et renfermé le Saint-Sacrement.

Le 18 juillet, a paru à l'église de Concoret Monsieur Vincent GUILLOTIN, prêtre natif de l'endroit, recteur de Saint-Maden, revenu depuis quelques jours de son exil en Angleterre où il avait été déporté en 1792, pour cause de (refus de) serment. Plusieurs autres prêtres du diocèse de Saint-Malo sont aussi revenus depuis peu, sur ce qu'ils ont appris qu'on jouit actuellement en France d'une certaine tranquillité.

Le dimanche 30 juillet j'ai béni un ciboire, un ostensor et un bénitier de fer blanc qui nous ont été envoyés de Rennes par Monsieur de BEGASSON du Rox.

Le 17 août, j'ai renouvelé les fonts baptismaux suivant le rituel Romain, n'ayant pu le faire plus tôt à cause que tout y était dérangé et brisé.

Le 4 septembre, est arrivé à Paris une sédition dans laquelle les terroristes ont eu le dessus et ont incarcéré ou exilé plusieurs membres de l'assemblée qu'on accusait de favoriser le Clergé et le Royaume. Ils ont fait porter un décret qui défend :

- 1° La rentrée des prêtres exilés et ordonne à ceux qui sont rentrés de sortir de France sous quinzaine ;
- 2° Aux prêtres restés en France de faire aucune fonction de leur ministère, à moins qu'ils n'aient prêté le serment de haine à la Royauté et de soumission inviolable aux lois de la république <sup>6</sup>.

Le 14 septembre fête de l'exaltation de la Sainte-Croix, j'ai cessé de célébrer la messe à l'église, on l'a désornée et on en a fermé les portes.

Le dimanche 3 septembre 1797, j'avais béni une croix de cuivre acheté 15 £ à Rennes et payée sur le produit de la quête.

Le samedi matin 23 septembre, je suis parti pour Saint-Servan. A cette époque les prêtres catholiques sont obligés de se cacher très soigneusement et ne peuvent exercer leur ministère qu'avec une très grande circonspection. On prend contre eux à l'assemblée de Paris les mesures les plus rigoureuses qui sont de faire mourir ceux qui sont sur la liste des émigrés, et pour ceux qui n'y sont pas, d'incarcérer les vieillards et de déporter les autres aux îles barbares de l'Afrique.

Depuis quelques mois, il se tient à Paris, sous le nom de concile national, une assemblée de 60 tant prêtres qu'évêques assermentés, pour prendre les moyens d'affermir leur secte qui

---

<sup>6</sup> L'abbé Guillotin fait allusion ici aux événements du 18 fructidor de l'an V.

paraît protégée et soldée par le gouvernement actuel, quoiqu'il fasse profession de ne reconnaître aucun culte.

Le 11 novembre 1797, je reviens de Saint-Servan à Concoret.

Le samedi 16 décembre, des soldats et gendarmes sont venus à Concoret pour chercher les prêtres catholiques et enlever les armes. Depuis quelques semaines, on fait dans les environs la fouille chez les prêtres, et on en a pris plusieurs.

### **Notes sur l'année 1798**

Au commencement de l'année, la persécution continue contre les ministres de la religion catholique.

Le 24 janvier, MM. VIALLET, juge de paix et commissaire national, ont fait planter deux chênes dans le cimetière.

Le mercredi 30 janvier, Marguerite DUNO, épouse de Mathurin ROLLAND de Rezel, a accouché de trois enfants dont deux sont morts une heure après leur naissance et leur baptême donné par la sage-femme, et le troisième a été baptisé par moi solennellement.

Le 15 février, le général BERTHIER, entrant à Rome avec une armée de républicains français, ordonne au Pape de sortir de la ville, et lui propose une pension et une cocarde; suit la réponse du Saint-Père Pie VI :

*"Je ne connais qu'un uniforme : celui dont m'a décoré l'Eglise.  
Vous tenez à votre disposition la vie de mon corps, mais celle de mon âme, non !  
Je ne puis méconnaître la main d'où part le fléau qui châtie les ouailles et afflige le pasteur pour les fautes du troupeau ; je me sou mets à Sa Suprême Volonté.  
Je n'ai pas besoin de pension ; une houlette et une panetière suffisent à qui doit finir ses jours sous le cilice et sur la cendre.  
Volez, saccagez, incendiez selon votre bon plaisir, détruisez les monuments.... mais pour le culte il durera après vous comme avant : il subsistera jusqu'à la consommation des siècles."*

Le 20 février, le Pape, quoiqu'âgé de 81 ans, a été obligé de sortir de Rome, et a pris la route de Florence ; plusieurs cardinaux ont été emprisonnés.

Le 27 février, le Pape est arrivé et s'est fixé à Sienne en Toscane.

En mars on transfère à Rochefort, pour déporter en Amérique, les prêtres catholiques incarcérés à Rennes, Vannes, Saint-Brieuc. On les lie deux à deux, on laisse prisonniers ceux qui ont plus de 60 ans. Les dénonciations sont fréquentes : on invente tout ce que l'on peut pour les rendre odieux.

Vers la mi-mars, les républicains français profanent les églises de Rome, emprisonnent ou exilent les cardinaux et prélats, voulant les obliger à renoncer à la prêtrise.

En avril, paraît un décret du Directoire de Paris qui, pour mettre en exécution la loi impie de la décade, défend désormais aucun égard aux dimanches et fêtes et de remettre au lendemain les foires qui arrivent ces jours-là, qui ordonne de congédier des ateliers les ouvriers qui ne veulent pas travailler le dimanche, afin de faire disparaître toutes les maximes de la Religion Chrétienne.

En mai, des "patriotes" se disant prêtres catholiques revenant d'exil, se servent de toute sorte de ruses pour tromper les gens de campagne, afin de prendre ou de massacrer les prêtres.

Le dimanche matin 17 juin, 7 hommes habillés de gris, armés de fusils à deux coups, soi-disant Royalistes, ont passé par le Rocher, le Vaugriot, Tuboeuf, et s'étant arrêtés à boire à Crozon, ont demandé la route de Ploërmel. Ayant passé le Rox, ils ont pris le chemin de Paimpont par le Moulin-à-papier, et, au milieu de la Villedanet, ils sont entrés dans la forêt et sont allés dîner à Beauvais. Le jour précédent ils avaient passé par Iffendic, Saint-Malon et Muel et étaient venus coucher à Gaël où ils ont conféré à l'auberge avec FORESTIER, commissionnaire du pouvoir exécutif, lequel a fait tirer vers eux quelques coups de fusils, de très loin, après leur départ. Ils s'informaient beaucoup des prêtres : on a appris que ce sont des "patriotes" déguisés qui jouent ce rôle pour faire des découvertes et pour donner un prétexte aux fouilles.

Le même jour, après-midi, arrive à Concoret un détachement de la garnison de Maçon feignant de poursuivre ces prétendus Royalistes. Il a déclamé contre les prêtres en leur imputant les désordres ; il a fouillé surtout au Bran.

En mai le Pape a été obligé de quitter Sienne et s'est retiré à la Chartreuse proche Florence.

En juillet la persécution est très violente contre la Religion et ses ministres, contre la Cour de Rome : grandes mesures que prennent l'assemblée de Paris et ses agents pour l'établissement de la décade et l'abolition du dimanche. On défend de se servir de l'ancien calendrier, même dans les lettres. On déclare nuls tous actes dans lesquels le nouveau n'est pas employé. Depuis un mois, on dérange les jours où les foires et marchés avaient coutume de se faire. Dans plusieurs bourgs voisins, on les a fixé de 5 jours en 5 jours afin qu'ils se tiennent le dimanche quand ils y échoieront et qu'on ait d'égard qu'à la décade.

On vient d'ordonner une fouille générale par toute la France, pour la poursuite principalement des prêtres catholiques romains qu'on traite de scélérats.

Le général BONAPARTE, natif de l'île de Corse, qui s'est distingué pour la conquête de l'Italie, s'est emparé le mois dernier de l'île de Malte, et puis est allé en Egypte.

En juillet, M. FORESTIER de Gaël, dit "Rue aux moines", commence à faire découvrir et dépaver la chapelle du Louya qu'il a achetée d'avec les agents de la république.

Le dimanche 12 août, jour où l'on célébrait la fête de la Saint-Laurent, 9 soldats de la garnison de Mauron sont venus à Concoret et y ont fait des patrouilles de nuit.

Le dimanche 2 septembre, j'ai béni une maison neuve que Jean JOSSE maréchal et Anne DANDIN son épouse ont fait bâtir cette année au village de Brangelin, avec un cellier au levant.

En septembre, un maréchal de Rennes a acheté et enlevé les belles balustrades de fer du chœur de l'église de Paimpont et la porte de fer du jardin de l'abbaye dudit lieu. On tient qu'elles avaient été faites et placées par Benoit VIALLET, maître-serrurier demeurant au Canez en 1674.

Le 20 septembre et les jours suivants, des gendarmes déguisés sont venus chercher les prêtres catholiques par Concoret et Paimpont.

Une sécheresse extraordinaire a régné cette année depuis le printemps jusqu'à la fin d'octobre, ce qui occasionna une disette de bled noir, un grand embarras pour abreuver les bestiaux et pour moudre le grain : les moulins de Comper n'avaient plus d'eau dès la mi-août, ce qui est cause que les "patriotes" du pays et d'alentour ont, tant la nuit que le jour et même à main armée, dépeuplé de poissons les étangs de Comper, de Thelouët, .. etc.

Le 19 octobre, j'ai béni au Vaubossart, au lieu du Perotin, une petite maison à laquelle Anne HERVE a fait faire une cheminée pour y demeurer, laquelle maison couverte en paille, avait été bâtie pour étable en 1760, par Jean HERVE, grand-père de la dite Anne.

Le mardi 16 octobre, EONO prêtre sermenteur d'Augan et MAILHOT de Ploërmel, commissaires nationaux, sont venus chez M. VIALLET aîné à Concoret, pour recevoir la déclaration de ceux qui se plaignent d'avoir été volés par les Royalistes.

Le dimanche 25 novembre, j'ai béni une croix plantée proche la Feuvraie, dite "la croix Grand-Pierre", laquelle avait été ci-devant brisée par les "patriotes", donnée par Joseph JOSSE de Brangelin.

Le 28 novembre, j'ai béni à Trébran une maison servant ci-devant d'étable, à laquelle Jean BESNARD et Julienne BOUESNARD son épouse, ont fait faire une cheminée pour y demeurer ; j'y ai dit la messe.

En octobre et en novembre, les héritiers des prêtres de Concoret, pour conserver leurs biens, prennent main-levée au département de Rennes, attendu que, suivant les lois de la république, les prêtres qui n'ont pas fait serment sont regardés comme morts civilement.

Le 4 décembre, j'ai béni au Vaubossart une maison que Pierre LEFEUVRE tailleur et Gabrielle MINIER ont fait bâtir en une mazière appartenant ci-devant aux PONGERARD ; j'y ai dit la messe.

En décembre, paraît un décret de l'assemblée de Paris qui porte que les prêtres catholiques romains aient à prendre un passeport pour se rendre à Rochefort, lieu où doit s'effectuer leur déportation pour l'Amérique, et que si, après cette époque, ils sont trouvés sur le territoire français, ils subiront la peine de mort. On en excepte les sexagénaires qui pourront rester sous la surveillance des administrations républicaines. Les journaux approuvés de l'assemblée, sont remplis des traits les plus odieux contre les ministres de la Religion.

### **Notes sur l'année 1799**

Au commencement de l'année, la persécution est très violente contre la Religion et ses ministres. On prend des mesures rigoureuses pour l'observation de la décade et l'abolition du

dimanche. Suit à ce sujet une circulaire secrète de Monsieur ROZY, vicaire général du diocèse de Saint-Malo:

*"On permet aux catholiques d'ouvrir leurs boutiques les dimanches et fêtes, mais on les exhorte à ne vendre que le moins possible, à ne jamais faire charoier des marchandises à leur compte, et à bien faire connaître leur attachement à l'Eglise ; bien entendu qu'ils sont obligés de vaquer aux exercices de piété."*

Depuis peu a paru une loi républicaine qui porte que les mariages ne se feront qu'aux jours et lieux de décadi et avec certaines cérémonies antichrétiennes ; parait aussi une circulaire secrète de Monsieur ROZY qui défend aux catholiques de se présenter pour les mariages les jours de décadi dans les cas ci-après :

- 1° Lorsque c'est dans une maison désignée ou préparée sous le nom d'église ou de temple ;
- 2° Lorsqu'il y a une table élevée en façon d'autel sur laquelle ou près de laquelle sont des statues ou idoles de la raison, de la liberté ou autre de ce genre ;
- 3° Quand on y fait des fracas d'armes ou symphonies avec des chansons respirant le faux amour de la patrie et de la liberté ;
- 4° Quand on y fait des lectures, discours ou motions contraires aux bonnes moeurs et à la Religion.

Dans ces circonstances, le seul parti qui reste aux catholiques est de se faire marier par un prêtre en présence de 4 témoins et de leurs principaux parents..... à défaut de prêtre, ils pourront se marier devant 4 témoins catholiques avec l'intention de renouveler leur consentement dans un temps favorable en face d'église ; quant à l'acte il faut qu'il soit rapporté et gardé soigneusement. S'il vient des enfants de semblables mariages, le père pourra se servir de la loi de l'adoption.

Les armées républicaines ravagent actuellement l'Italie où elles font une cruelle guerre à la Religion Catholique, pillent les églises, persécutent les prêtres et détrônent les souverains.

Toute la France et en particulier ce pays-ci, est livré à la tyrannie et aux concussions des administrateurs, à la fureur des troupes, au brigandage et aux dénonciations contre les prêtres.

Le château de Comper et la maison du Roc qui en dépend, ne seront bientôt plus qu'un monceau de pierres, attendu la mauvaise administration de M. MICHEL, régisseur de la dite

terre, lequel n'y fait aucune réparation et même a fait lever l'ancienne et belle porte de fer du château, les barres de fer des fenêtres, plusieurs belles boisures, plafonds, pierres de grain etc...

M. MACE, nouvel acquéreur du Tertre, en fait abattre toutes les avenues qui n'étaient pas à mi-croissance, afin de payer le prix de son acquêt.

Le 10 janvier 1799, je me suis cassé le bras droit, la nuit sur la glace, et j'ai été plus d'un mois sans pouvoir m'en servir.

Le vendredi 25 janvier, vers les 4 heures du matin, on a ressenti à Concoret un violent tremblement de terre qui d'abord a causé une secousse en l'air et puis un bercement qui a ébranlé les maisons de façon que des cheminées et des ardoises de dessus les toits en sont tombées. Ce tremblement paraît avoir été général en France, suivant les papiers publics.

Le mardi 29 janvier, jour de la décade républicaine, la municipalité de Concoret, accompagnée de 4 gendarmes de Mauron, a planté 2 chênes de la liberté, proche le cimetière au couchant. Le même jour et la nuit suivante, danse au bourg, barrique de cidre et repas chez M. VIALLET, aux dépens de la paroisse.

Le lundi 11 février, un détachement de soldats venant de Montfort par Gaël, Saint-Léry et le Bran, a fouillé au château du Rox sous prétexte d'y trouver des Royalistes, a couché au bourg et en est sorti le lendemain matin.

Le 12 février, Monsieur ROBLAIRE curé d'office de Néant, est arrêté proche le Fresne par les gendarmes de Mauron et conduit aux prisons de Ploërmel et de Vannes.

Depuis peu le sieur CARISSAN, natif de Saint-Méen, marié depuis plusieurs années à la veuve DUROCHER de Gaël, a divorcé et s'est remarié à Anne MACE, sa cousine germaine, fille de Paul et d'Anne BROUXAIS, nouveaux acquéreurs du Tertre, lequel divorce s'est opéré par les municipalités de Concoret et de Néant.

Le mardi 19 février, un détachement de soldats venant de Plélan a fouillé et volé au château du Rox, sous prétexte d'y trouver des Royalistes, a passé par le bourg, a fouillé au château de Comper et est allé à Saint-Malon.

Le samedi 23 février, Monsieur JOUAN prêtre du Bran, est pris au bourg de Saint-Léry par les gendarmes de Mauron et conduit quoique malade, aux prisons de Ploërmel et de Vannes.

Le même jour, une troupe de soldats venant de Paimpont avec des gendarmes, a fait la fouille à la Roche, à la Rivière, à la Dorbelaie, au bourg, à Brangelin, au Rocher et au Rox, et est allée à Mauron, partie par les Croix-Richeux, partie par le Pongear.

Le jeudi 28 février, le sieur PERROT, contrôleur à Mauron, accompagné du sieur PACHEU, est venu prendre un état des armoires, confessionnaux, et autres effets restés en l'église de Concoret.

En 1799, l'hiver a été tel qu'on en avait guère vu de plus dur par les neiges, glaces, pluies, grêles, vents et tempêtes affreuses qui se sont succédées depuis avant Noël jusqu'à la fin du Carême.

Le Jeudi Saint 21 mars, se font les élections républicaines dans les divers cantons. Les catholiques s'en éloignent à cause du serment impie qu'on exige et des outrages qu'on fait aux gens modérés.

Le jeudi 18 avril, une troupe de soldats venant de Gaël, renverse la Croix Bastien, située proche Trébran et s'avance vers Plélan.

Au printemps de 1799, grande disette de fourrages et grande mortalité de bestiaux, surtout de moutons.

Depuis le 25 avril, des détachements de soldats qu'on nomme "colonnes mobiles", sont venus à Concoret 10 jours consécutifs, tantôt de Ploërmel, tantôt de Mauron, tantôt de Gaël, tantôt par Paimpont. Ces troupes effrénées ont fouillé au Rox, volé en diverses maisons, abattu les croix et invectivé contre les prêtres.

Le dimanche 5 mai, le commandant de la troupe introduit dans l'église quelques soldats qu'il fouille d'une manière fort obscène pour leur trouver des choses volées.

Le samedi 18 mai, un détachement de soldats venant de Saint-Méen nuitamment, renverse la Croix Grand-Pierre proche la Feuvraie, est allé au bourg et de là au Rox où ils ont volé du vin, et puis s'en retournant par Trébran, ont abattu la Croix-du-Prait.

En juin, juillet, août, la petite-vérole règne à Concoret et enlève un grand nombre d'enfants <sup>7</sup>.

Depuis quelques mois, le Souverain Pontife est amené prisonnier par les républicains au château de Briançon en Dauphiné.

L'Angleterre, l'Autriche et la Russie forment une coalition contre la république française qui éprouve plusieurs défaites en Italie et sur le Rhin. L'assemblée de Paris déplace 3 membres du Directoire ainsi que la plupart des ministres. Le désordre devient plus grand dans l'intérieur, les impôts et les vexations de tout genre augmentent ; la fureur s'accroît encore contre les ministres de la Religion, on en emprisonne de toute part.

Le 24 juin, le Pape est transféré du château de Briançon aux prisons de Valence.

Les Autrichiens et les Russes chassent les républicains français de la ville de Turin.

L'assemblée de Paris ordonne l'emprisonnement de ceux qui donneront asile aux prêtres catholiques.

Le 14 juillet, Monsieur LEMOINE, recteur de Mauron, est pris par les soldats chez COUDE à la Ville-Martin et conduit aux prisons de Ploërmel et de Vannes.

Le 19 juillet, l'église du Bran est enfoncée et dévastée par les républicains.

Le 3 août, Jean HOUSSAIS de Beauvais, acquéreur de biens nationaux est tué d'un coup de fusil par un inconnu sur le grand chemin de Campénéac à Ploërmel.

Le 17 août, les gendarmes et soldats de Mauron emportent de Concoret tous les fusils de peur qu'ils ne soient pris par les Royalistes qui se soulèvent de toute part et qui, en Bretagne, prennent le nom de "mécontents".

Le lundi 26 août, l'avocat MACE, juge de Paix de Plélan, Jacques PONGERARD dit "Levairé", et Yves ROULE, sont fusillés au Canez par un détachement de Royalistes.

M. FORESTIER de Gaël, dit "Rue-aux-moines", forme chez lui une garnison de soldats et de quelques jeunes gens du pays qui font de fréquentes incursions et brigandages sur Concoret et lieux voisins.

---

<sup>7</sup> 23 décès d'enfants consignés sur le registre durant ces trois mois.

Le 9 août, les Napolitains réunis aux Russes, ont chassé les républicains français de Rome occupée par eux depuis 2 ans et le Roi de Naples est rétabli sur son trône.

Le 29 août, est mort en prison à Valence, en Dauphiné, le Pape Jean Ange BRASCHI, dit en religion Pie VI, né à Cesena le 27 décembre 1717, élu Pape le 15 février 1775. Depuis 2 ans, il est traîné de prison en prison par les républicains français ; il a été partout accompagné et assisté à la mort par l'archevêque de Corinthe, le prélat CARACIOLLO, un secrétaire, un médecin et l'ambassadeur d'Espagne. Sa mort nous est annoncée par un mandement de Monsieur ROZY, vicaire général de l'évêque de Saint-Malo.

Le lundi 21 octobre, des soldats de la garde de FORESTIER de Gaël, allant à Paimpont, renversent la croix de Trébran et brisent à coups de pierres celle du Lohic.

En novembre, on apprend que les Royalistes entrent en plusieurs villes de Bretagne et qu'ils y enlèvent des armes et des munitions de guerre.

Le 9 novembre, M. GALBOIS, prêtre sermenteur de Paimpont et acquéreur du prieuré de Saint-Berthelemy, est blessé par les Royalistes d'un coup de fusil à l'épaule. On le transporte à Rennes.

La messe des constitutionnels est interrompue à Paimpont et Plélan.

Le 17 novembre, on transporte à Rennes les armes des garnisons de Gaillarde, Paimpont, Beauvais, Plélan. Les riches patriotes se réfugient dans les villes et y emportent leurs effets.

Le 20 novembre, environ 300 Royalistes arrivent au bourg de Plélan, y abattent le chêne de la liberté, brisent les barrières et prennent du grain chez les acquéreurs de biens d'église ou d'émigrés.

Le 27 novembre au soir, 500 ou 600 Royalistes viennent coucher à la Roche en Concoret et le lendemain vont enlever les grains de Jean MACE de Gaillarde et de M. BONVALLET de Thelouët, acquéreurs de biens nationaux. Ils emmènent avec eux Pierre MORFOUESSE "patriote".

Le 30 novembre, ils ramènent au Gué le marché que les "patriotes" avaient transféré au bourg de Plélan.

En décembre, il se fait des débarquements d'armes et de munitions de guerre en divers endroits sur les côtes de Bretagne, pour les "mécontents" qui s'établissent à Saint-Méen, Beignon, Guer, La Gacilly et autres gros bourgs.

En décembre, les généraux républicains et les chefs des "mécontents" concluent une suspension d'armes.

En décembre, paraît une nouvelle constitution, qui est la 5<sup>ème</sup> depuis la révolution. Suivant celle-ci, le gouvernement français sera composé de trois consuls, 80 sénateurs, 100 tribuns et 300 législateurs. Elle défend la rentrée des émigrés, autorise la vente de leurs biens, et de tous ceux de l'Eglise Gallicane, et l'exclusion du trône de la maison de Bourbon. On exige encore le serment des prêtres.

Le général BONAPARTE est revenu depuis peu d'Egypte; il est à la tête du gouvernement en qualité de 1<sup>er</sup> consul.

### **Notes sur l'année 1800**

Au commencement de l'année, les prêtres sont un peu plus tranquilles, non que les lois leur soient plus favorables, mais parce que les gendarmes et les "patriotes" sont réfugiés dans les villes de peur des "mécontents" et qu'il ne se trouve plus guère de troupes en Bretagne.

Le 11 janvier les jeunes gens de Concoret et des paroisses voisines sont sommés d'aller prendre des armes en certains endroits de la part des chefs des "mécontents".

Le 24 janvier, environ 600 soldats et réfugiés "patriotes", parmi lesquels 78 cavaliers, passent par Plélan, Paimpont, la Villedanet, le Moulin-à-papier, et vont coucher au Bois-de-la-Roche, où l'un d'eux se tue en enfonçant une porte. Ils ont affreusement pillé le long de leur route ; 2 d'entre eux sont venus au Rostel.

Le samedi 1<sup>er</sup> février, environ 200 soldats "patriotes" réfugiés à Ploërmel, sont venus à Mauron où ils ont enlevé le bled et les bestiaux, fusillé 3 jeunes gens prévenus de Royalisme, savoir : Victor GUYOMART de Concoret, BESNARD et THEBAULT de Mauron.

La nuit du 4 février, environ 80 soldats et "patriotes" réfugiés de la Forge-de-Paimpont, font un affreux pillage de linge et bestiaux chez SAILLART et la veuve GUYOMART de Comper.

Le samedi 8 février et les jours suivants, environ 40 jeunes gens de Concoret qui avaient pris les armes pour la Royauté, sont allés les déposer au cantonnement de Paimpont, Mauron et Saint-Méen, en vertu d'un armistice entre les chefs des 2 partis.

Le 17 février, la troupe cantonnée à Mauron vient à Haligan prendre des bestiaux chez la mère d'un Royaliste.

En février, on fait à Concoret pour la république, une levée de souliers, grains et foin.

Sur la fin de février, les prêtres constitutionnels recommencent à dire la messe à Paimpont et Plélan.

Le 1er mars, Messieurs LE MOINE, recteur de Mauron, ROBLAIRE, curé de Néant, et JOUAN, prêtre du Bran, reviennent de l'île de Ré où ils avaient été déportés.

Le 15 mars, je me suis mis en route pour retourner à Saint-Servan, et Concoret est resté sans prêtre. Monsieur PERUCHOT, prêtre du Bran, a promis de s'y rendre utile autant qu'il le pourrait.

En mai, Monsieur BIGARE, prêtre de Mauron, vient à Concoret faire les fonctions curiales avec l'approbation de Monsieur ROZY, vicaire général du diocèse de Saint-Malo.

\*

\* \*

## 1.2 Registre des baptêmes, mariages, décès

Sur ce registre, l'abbé GUILLOTIN a enregistré du 11 novembre 1792 au 15 mars 1800 :

	<i>Baptêmes</i>	<i>Mariages</i>	<i>Décès</i>
<i>1792 (7 semaines)</i>	7	1	7
<i>1793</i>	67	40	30
<i>1794</i>	136	32	37
<i>1795</i>	140	26	37
<i>1796</i>	94	9	105
<i>1797</i>	57	15	22
<i>1798</i>	81	31	42
<i>1799</i>	84	21	62
<i>1800 (11 semaines)</i>	30	9	12
	696	184	354

*1796 : Nombreuses exécutions.*

*1797 : L'abbé Guillotin est 6 mois à Saint Servan*

*On a extrait de ces actes ceux qui paraissent apporter un complément à la chronique de l'abbé GUILLOTIN.*

### **En 1793**

- Félix Mathurin GUILLOTIN, maître en chirurgie et maire de Concoret, âgé de 47 ans, natif de Concoret, fils d'Yves et de Catherine JOUBAULT, veuf de dame Barbe DUVERGER, décédé au bourg le dimanche des Rameaux, à 10 heures du matin, le 24 mars 1793, muni du sacrement de Pénitence, a été inhumé le lendemain sous le chapitreau, en présence d'une affluence extraordinaire de parents et d'amis.

- Julien PAITREMOU, soldat républicain de Concoret, âgé de 27 ans, fils de Joseph et de Peronelle RUELLN, a été tué proche Nantes en 1793, suivant certificat.

## **En 1794**

### **Baptêmes**

- Jean Baptiste Armand VIALLET, fils légitime de Jean Baptiste Armand VIALLET, ci-devant procureur au Parlement, et de dama Julie BUCHET, né au lieu de Bellevue, près le bourg de Concoret le dimanche de la Quasimodo 27 avril. 1794, a été baptisé secrètement le lendemain par moi soussigné.
- Anne Marie Reine GUERIN, fille légitime d'Ollivier Joseph GUERIN, maire de Gaël, et de Reine LABBE, née en la ville de Gaël le 16 juin 1794, a été baptisée secrètement par moi soussigné, le dimanche suivant 24 juin 1794.
- Julie Pélagie MACE, fille légitime de Paul MACE, fermier du Tertre Vallière, et d'Anne BROUXAIS, née le 27 mars 1794, a été baptisée secrètement, le même jour par moi soussigné.

### **Décès**

- Mathurin HOUSSU, soldat natif de Concoret, âgé de 25 ans, fils de Félix et de Perine GUERIN, est mort au Cap-Français, île de Saint- Domingue le 9 novembre 1792, suivant le certificat qu'on en a reçu.
- Jean Baptiste RIGOLLE, soldat natif de Concoret, fils de Julien et d'Angélique LAMANDE, âgé de 19 ans, est mort au Cap-Français, île de Saint-Domingue, le 20 octobre 1793, suivant le certificat qu'on en a reçu.
- François COQUERY, cordonnier, âgé de 24 ans, natif de Concoret, fils de Julien et de Marie THOMAS, époux de Françoise PATIER, demeurant à Rennes, y est mort à l'hôpital à la suite des blessures reçues en combattant contre les Vendéens.

- Julien GICQUEL, soldat natif de Concoret, âgé de 21 ans, fils de Vincent et de Jeanne BARBIER, est décédé à l'hôpital du Cap-Français, île de Saint-Domingue, en juin 1793, suivant certificat.
- Mathurin PATIER, soldat de réquisition, âgé de 24 ans, fils de Jacques et de Marie REDO, natif de Sous-la-haye, en Concoret, est mort à l'hôpital de Brest sur la fin de juillet 1794.
- Pierre CRUBLE, soldat volontaire âgé de 27 ans, fils de Pierre et de Mathurine MORFOUESSE, natif de Saint-Marc près Comper, est mort à l'hôpital de Redon le 24 janvier 1794.
- Félix GUILLARD, soldat de réquisition, natif de Concoret, âgé de 26 ans, fils de Joseph et d'Anne TARON, a été tué proche Toulon en 1794, suivant le rapport de BONVALLET officier.

## **En 1795**

### **Décès**

- Le sieur Ollivier GUERIN, âgé de 60 ans, maire de Gaël, homme pieux protégeant beaucoup les catholiques, est mort le 6 janvier.
- Mathurin PERUCHOT, carme déchaussé, dit en religion "Père André", âgé de 68 ans, natif de Concoret, fils de Mathurin et de Mathurine GUILLOUX, est mort à l'hôpital de Ploërmel le 2 avril 1795. Il avait fait tous les serments nationaux et remis ses lettres de prêtrise. Il peut s'être revu avant la mort ; il avait l'esprit faible.
- Pierre Louis Félix LECOMTE, âgé de 31 ans, natif de Concoret, fils de Louis et de Mathurine BESLE, jeune homme de bonne vie et bon catholique, massacré à la Gourichaie le dimanche au soir du 30 août 1795, a été inhumé le mardi suivant vers 11 heures du matin.
- Pierre PERRET, âgé de 47 ans, natif de Concoret, fils de Jacques et de Mathurine PATIER, a été tué en Gaël en 1795.

## En 1796

### Décès

- Messire LE MEE, curé de Saint-Péran, est massacré par les "patriotes" le 13 janvier 1796.
- Jean HERVOT, natif de Concoret, âgé de 24 ans, fils de Jean et de Raoulette CHAUVEL, est fusillé à Gaël par les "patriotes" le 27 février 1796 avec DUBOURG et LEGET du Bois-de-la-Roche.
- Léry THOMAS, tailleur d'habits, fils de Pierre, natif de Saint-Léry, âgé d'environ 60 ans, veuf de Mathurine SIMON, de Mathurine PATIER et époux de Marie SIMON a été fusillé dans la grande pâture de la Juglaume, proche le Pertuis-du-faou, par les "patriotes" de Gaillarde, le samedi 5 mars 1796.
- Julien ETELIN, natif de Concoret, âgé de 67 ans, fils de Mathurin et de Mathurine BOSCHET, époux d'Anne ROLLAND, a été tué par les Royalistes dans les avenues de Bleruais, le 8 mars 1796.
- Mathurin MINIER, natif de Concoret, âgé de 20 ans, fils de Jean et de Mathurine BRIAND, est fusillé à Trébran par les "patriotes" du camp de Gaillarde le samedi de Pâques 26 mars 1796.
- Julien FILLY, laboureur âgé de 50 ans, natif de Plélan, époux de Louise MOYSAN, a été tué à sa porte au village de la Jeannette par les "patriotes" du camp de Gaillarde, la nuit entre le 21 et le 22 mars 1796 et a été inhumé le Jeudi-Saint, 24 dudit mois.
- Messire HAZARD, prêtre de Paimpont, âgé d'environ 32 ans, a été tué par les "patriotes" persécuteurs de l'Eglise le 17 mars 1796 à Saint-Maugan.
- Mathurin GLOCHON, laboureur, âgé de 29 ans, fils de Christophe et de Marie TRILLART, époux de Claire GUILLOTIN, a été fusillé par les "patriotes" de Gaillarde entre Paimpont et la Forge, le 7 avril 1796 vers 11 heures du matin.
- Claire GUILLOTIN, âgée de 36 ans, fille de Joseph et de Jeanne THOMAS, épouse du précédent, a été tuée avec son mari proche la Forge de Paimpont, le 7 avril 1796.

- Mathurin Louis GUYOMART, âgé de 26 ans et 5 mois, fils de Louis et de Mathurine MOTTAY de Comper, capitaine des Royalistes en ce canton, a été tué par un détachement de soldats républicains proche le bourg de Gaël, le mardi au soir 19 avril 1796.
- Mathurin MORICE, marchand, âgé de 26 ans et 5 mois, fils de Jacques et de Marguerite PATIER du Coty, époux d'Angélique GUILLOTIN, a été tué par un détachement de soldats républicains proche le bourg de Gaël, le mardi au soir, 19 avril 1796.
- -Jean Marie BERSON, âgé de 19 ans, natif de Paimpont, fils de Michel et de Hyacinthe EVAÏN, a été fusillé dans le bois-du-champ, près du château de Comper, le samedi 30 avril, par les "patriotes" de Gaillarde.
- Mathurin MOTTAY, âgé de 20 ans, natif de Concoret, fils de Mathurin et de Marie DESBOIS, a été fusillé par les "patriotes" du camp de Gaillarde le samedi 30 avril 1796, dans le bois-du-champ, proche le château de Comper.
- Noël HERVOT, âgé de 26 ans, fils de Jean et de Georgine SIMON de Brandeseuc, natif de Gaël, a été fusillé au Chêne-Cresté en Gaël, par des soldats républicains le 11 mai 1796.
- Yves DELATOUCHE, âgé de 20 ans, fils d'Yves et de Georgine SIMON, fermière de Brandeseuc, a été fusillé au Chêne-Cresté en Gaël, par des soldats républicains le 11 mai 1796.
- Joseph François ROSSELIN, âgé de 19 ans et demi, fils de Joseph et de Jeanne MINIER, natif de Concoret, a été fusillé sur le pâtre de la Noë-Reculart, par la garnison du camp de Gaillarde le 25 mai 1796.
- Félix GUILLON, âgé de 30 ans, natif de Concoret, fils de Joseph et de Marie ROSSELIN, époux de Mathurine JOSSE, a été fusillé par la garnison de Gaillarde dans le bois de Comper, près l'étang-du-Pré, le jeudi 9 juin 1796.
- Charles AMET, âgé de 20 ans, natif de Gaël, fils de Julien et de Noëlle BOSCHET, a été fusillé sur le pâtre de la Noë-Reculart par la garnison du camp de Gaillarde le 25 mai 1796.

## Décès de 1797

- Célestin de FORSANZ, âgé de 15 ans, natif de Saint-Jean-Brévelay, fils d'écuyer Jacques Jean de FORSANZ et de Marie Anne TROUSSIER, est mort en pension chez Catherine GUILLOTIN à la Chauvelaie, le 6 février 1797, muni des sacrements. La famille FORSANZ est originaire de Gascogne : le premier vint en Bretagne commandant les gens d'armes du sire d'ALBRET, son parent en 1487. Un cadet de cette maison fut s'établir au Houx, proche Montfort, en 1526; c'est pour cela qu'on les appelle "du Houx de Forsanz."
- Joseph GUESNY, laboureur, âgé de 38 ans, époux d'Anne CARIO du Coty, a été trouvé noyé dans les douves du Rox le lundi matin 18 décembre 1797.

## Décès de 1798 (extrait)

- Anne BARBIER, âgée de 31 ans, fille de Pierre et de Jeanne GUYOMART, de Mouraine, allant à cheval chercher du bois dans la forêt, et le cheval ayant fait un bond de frayeur, est demeurée suspendue par les crocs, la tête heurtant à la terre qui était glacée; elle a été ainsi traînée fort loin en haut de la lande de Lan-brun; sa tête et son corps ont tellement été meurtris qu'ils ne faisaient qu'une plaie.  
Elle a néanmoins encore vécu depuis le lundi soir 8 janvier 1798 que cet accident est arrivé, jusqu'au jeudi suivant au soir, 11 dudit mois qu'elle est décédée, ayant reçu les sacrements avec parfaite connaissance.
- Messire Grégoire MARAIS, prêtre de Gaël, âgé de 67 ans, est mort à Gaël dans la communion de l'Eglise Romaine, le vendredi matin 1<sup>er</sup> juin 1798. Il était avant la persécution titulaire de la chaplainie de dom Georges BUGAN, et chapelain du Louyat. Il a été plusieurs années caché dans de mauvaises chaumières, ce qui lui a causé une défaillance dont il est mort ; il s'est rendu fort utile aux fidèles ; il a été longtemps caché à Brangelin.
- Julien Guillaume BETAUX, recteur de Concoret depuis 1756, natif de Lancieux en 1717, est décédé à Jerzey en Angleterre où il était exilé depuis 1792 pour sa fidélité à la Religion. La lettre qui nous apprit cette nouvelle ne nous marque pas le jour de sa mort. Ce fut un pasteur très zélé pour ses paroissiens. Il perdit l'esprit en passant de Saint-Jacut à Jerzey. Monsieur HOUSSU, prêtre de Concoret, en a pris un soin particulier.

### **Décès de 1799 ( extrait )**

- Joseph VAVASSEUR, curé d'Evriguet, natif du Grettay en Mauron, âgé de 40 ans, petit-fils de Pierre VAVASSEUR d'Isaugouet, est mort à sa cure le 14 juin 1799, par une chute, voulant se cacher des persécuteurs de la Religion.
- Joseph René de BEGASSON, propriétaire de la terre du Rox, de Brandeseuc, du Clio etc. est décédé à Paris le 26 juin 1799. Il était né au Rox le 20 juillet 1722, fils de François René de BEGASSON et de Marie Charlotte de GRIMAUDET, marié le 6 juillet 1755 à demoiselle Hippolyte Radegonde LOZ de BEAUCOURS. Il fut lieutenant des Maréchaux de France ; il avait donné à l'église de Concoret la lampe et bénitier d'argent et divers ornements pour le service divin. Il était fort charitable et pieux, surtout depuis la mort survenue en 1785 de son fils Sévère, officier de dragons, marié à demoiselle Félicité de LANGLE de BEAUMANOIR, lequel était un modèle de piété et de vertu.

### **Décès de 1800**

- Victor GUYOMART, marchand, âgé de 31 ans, fils de Laurent et de Marguerite HOUSSU, natif de Concoret, a été fusillé au bourg de Mauron par les soldats républicains le samedi 1<sup>er</sup> février 1800, pour cause de royauté.
- Pierre MINIER, âgé de 35 ans, fils de Mathurin et d'Anne JOSSE, natif du Vaubossart, est mort en mer depuis quelques années, suivant des lettres.

## **CHAPITRE 2 – HISTOIRE ECCLESIASTIQUE DE CONCORET**

- 2.1 Origines de la paroisse de Concoret
- 2.2 Les registres paroissiaux
- 3.3 Confrairies de l'église
- 2.4 Fondations et chapelainies
- 2.5 Chronologie des recteurs
- 2.6 Liste des prêtres originaires de Concoret
- 2.7 Notes sur quelques prêtres non issus de Concoret
- 2.8 Chapelles et oratoires
- 2.9 Monuments de piété
- 2.10 Procession des "usagers" à Paimpont

## 2.1 ORIGINE DE LA PAROISSE DE CONCORET

Saint Méen, né en Angleterre, passa dans l'Armorique avec Saint Samson vers l'an 566, et débarqua à Cancale où il est honoré comme patron de l'église paroissiale.

Saint Samson resta dans le pays de Dol dont il devint évêque ; il envoya Saint Méen en députation vers Guerech 1<sup>er</sup>, Comte de Bretagne, résidant à Vannes. Chemin faisant, Saint Méen fait (la) rencontre de Caduon, homme riche, charitable et sans enfant, dont le château est situé proche la petite rivière de Mué. On en voit encore les vestiges près du bourg de Gaël, sur la route de Mauron.

Cette petite rivière se nomme encore rivière de Muel ou de Meu prend sa source au Loscoët et se rend à Montfort.

Caduon donna l'hospitalité à Saint Méen et lui recommanda de repasser chez lui en revenant de Vannes.

A son retour, Caduon touché de la conversation sainte et édifiante de Saint Méen, lui proposa un terrain pour y former une communauté de religieux.

Saint Méen ayant été à Dol faire part à Saint Samson de la commission dont il l'avait chargé, revint trouver Caduon qui lui fit donation d'un ample terrain qu'on nommait "Transilva", c'est à dire au-delà des bois.

Il y bâtit un monastère dédié à Saint Jean-Baptiste qui devint bientôt nombreux par les prédications et la bonne réputation de Saint Méen. Saint Judicaël y fut prendre l'habit de religieux en 616.

Saint Méen y mourût le 21 juin 617.

Ce monastère dédié à Saint Jean, prit le nom de Saint Méen, après la mort de son fondateur. Dom Lobineau, dans son Histoire des Saints de Bretagne, rapporte que, quoiqu'il y eût déjà beaucoup de monastères établis dans l'Armorique, celui de Saint-Méen était le plus célèbre et le plus nombreux. Parmi les religieux, ceux qui étaient prêtres instruisaient les peuples sur la religion et la morale, les autres cultivaient les terres et chantaient l'office divin.

Le grand nombre des religieux de Saint-Méen fit penser à établir d'autres monastères.

Saint Judicaël, vers l'an 636, fonda le monastère de Paimpont qui fut dédié à la très Sainte Vierge et qui fut peuplé d'un certain nombre de religieux de Saint-Méen ; le monastère est appelé, dans les anciens titres "le couvent de Saint Judicaël", Roi de Bretagne, érigé du temps de Dagobert, Roi de France, sous le pontificat de Saint Maëlmon, évêque d'Aleth.

Saint Judicaël, fils de Juthaël et de Pritelle, et frère de Saint Judoc, ayant (pris) les habits religieux à Saint-Méen en 616, les quitta quelque temps après et remonta sur le trône, mais, en 642, il rentra audit monastère et y mourût vers minuit d'un dimanche, neuf jours avant la nativité de Notre-Seigneur, suivant sa vie manuscrite que l'on conservait ci-devant dans l'Abbaye de Saint-Méen, et fut inhumé près du tombeau de Saint Méen.

Le monastère de Paimpont fut dépendant et soumis à celui de Saint-Méen jusqu'à la fin du 12<sup>ème</sup> siècle qu'il fut érigé en abbaye et donné aux chanoines Réguliers, pour onze chanoines. Monsieur Morin du Marais chanoine de Paris, en a été le 32<sup>ème</sup> et dernier Abbé.

Peu de temps après l'érection du monastère de Saint-Méen, on en bâtit un autre aux environs du château de Caduon ; c'est dans l'endroit où est actuellement la maison du Prieuré, au nord de l'Eglise paroissiale de Gaël, qui, alors, était l'Eglise des moines.

On voit encore, proche la sacristie, les marques de la porte par laquelle ils entraient à leur chœur. Le chemin voisin se nomme encore " la rue aux moines".

La métairie de la Folie, à une demi-lieue de Gaël, était leur maison de campagne. Ce couvent a subsisté jusqu'environ le temps que Saint-Méen fut donné aux prêtres Lazaristes.

C'est aussi dans le 7<sup>ème</sup> siècle que fut érigé le monastère du Louya <sup>8</sup> sous l'invocation de Saint Jacques, qui fut une maison d'hospitalité ; on y recevait les pèlerins et voyageurs, les moines allant de Saint-Méen à Paimpont ou ailleurs, et en revenant, s'y reposaient. La manse monacale du Louya fut transférée en 1152 à l'abbaye que Guillaume, sire de Montfort, Seigneur de Gaël, Comper, fonda alors sur la paroisse de Bédée, et qui fut aussi dédiée à Saint Jacques.

---

<sup>8</sup> Le Louya hameau à 4 km de Gaël sur la N 773, en direction de Paimpont.

L'église de Saint Jacques du Louya devint alors comme une succursale de Gaël dont l'église paroissiale était où est la chapelle Saint Symphorien. On voit l'emplacement du cimetière au levant de la dite chapelle. Saint Symphorien était le patron de la paroisse, ce qui a duré jusqu'à l'époque où les moines de Gaël furent envoyés ailleurs; on prit alors leur église pour servir d'église paroissiale.

Jean de Chatillon, surnommé Saint Jean de la Grille, qui, avant d'être évêque d'Aleth et de Saint-Malo, avait fait profession chez les chanoines Réguliers, favorisa beaucoup cet ordre. Il fit en personne la dédicace de l'église de l'abbaye de Saint Jacques de Montfort en 1152:

Ce fut sous son pontificat que Paimpont fut donné aux Chanoines Réguliers et ôté aux moines de Saint-Méen, que Saint-Jean-des-prés, proche Josselin, fut fondé par un seigneur de Porhoët, que Beaulieu le fut par Rolland de Dinan.

Les moines du Louya avaient cultivé et possédaient une assez grande étendue de terrain dont une partie fut destinée par le Sire de Montfort à la provosté du Plessis.

Le provost du Plessis était tenu de précéder Monseigneur le Duc en certaines cérémonies et de plus de veiller sur ses fiefs ainsi que les provosts de Brandeseuc, du Plessis-Grénédan et du Plessis de Mauron.

L'abbaye de Telhouët qui fut fondée sur la fin du 12<sup>ème</sup> siècle par le sire de Montfort, eut, des possessions du Louya , la terre de la Glamarie.

Ce fut encore dans le 7<sup>ème</sup> siècle que les religieux de Saint-Méen bâtirent un oratoire sur un monticule qu'on nomme aujourd'hui "la croix Bouchard" sur le bord de leur route de Paimpont, afin d'instruire les habitants du pays qui n'étaient pas alors en grand nombre, et de leur procurer les saints ministères.

C'est là principalement que les gens du canton que l'on a nommé depuis Concoret, se rendaient pour les secours spirituels jusque vers la fin du 9<sup>ème</sup> siècle.

Cet oratoire étant détruit, on y plaça une grosse croix de pierre qui fut renversée nuitamment en 1768 par des chercheurs de trésors, car un reste de maçonnerie et quelques belles pierres dont était entourée la croix, annonçaient quelque monument et avait fait imaginer à quelques-uns qu'il pouvait se trouver un trésor caché dans ce lieu.

Les religieux avaient aussi bâti près de cet oratoire, une petite maison de refuge qui fut appelée "maison de Pêteno" avec une fontaine dont on voit encore les traces. Le chemin de Saint-Méen à Paimpont passait alors par la croix de Mai, Pêteno et le Rendray.

Un petit terrain appartenait à cet oratoire; il fut affecté à l'abbaye de Montfort en 1152. C'est ce qui a formé le petit fief de la Dorbelaie dont les Chanoines Réguliers ont joui jusqu'à la Révolution. Leurs plaids s'exerçaient au pied d'un gros chêne, sur le bord du vallon vis à vis des prés-raies. On prétend que ce fief était autrefois plus étendu et que les seigneurs voisins en avaient envahi ; il ne comprenait plus à la fin que 4 ou 5 journaux de terre sur lesquels sont situées les maisons des REGNARD, des MINIER, et des GUILLOTTEL.

On présume que les moines de Saint-Méen avaient formé un monument de piété à l'endroit qu'on nomme "les trois roches", proche Trébran, attendu que les trois grosses pierres étaient propres à rappeler le mystère de la Sainte Trinité, et qu'ils avaient une espèce d'hermitage au lieu qu'on nomme "la clôture", et qui devint une propriété du château de Comper.

Le seigneur en fit donation à une fille de mauvaise conduite, nommée Nicole ANO, après la mort de laquelle cette maison de la Clôture, avec la métairie y jointe, fut vendue par la seigneurie aux familles CLEMENT et GUILLON.

Comme l'abbaye des religieuses de Telhouët fut dotée principalement de biens monacaux et que le quartier de la Gourichaie, voisin des 3 roches, était un fief de la dite abbaye, cela ferait présumer que les moines eurent là quelque établissement.

Vers l'an 850, fut érigée, en l'honneur de la très Sainte Vierge, une chapelle sur le pâti-vert où est située l'église de Concoret, et le service en fut confié aux moines de Saint-Méen qui abandonnèrent alors l'oratoire de la Croix-Bouchard.

La bonté du terrain qui était souvent arrosé par l'eau fluant par le Fond-Niguet et par les Fossettes, l'avait sans doute fait appeler "pâti-vert"; on l'appelait aussi "pâti de l'orme" et un coin du bourg porte encore ce nom.

Or voici à quelle occasion fut bâtie cette chapelle:

Les seigneurs des châtelainies d'Ysaugouët et de Bellanton, qui étaient des Gentilshommes relevant du sire de Montfort, et grands officiers de la forêt de Brécilien, ayant entre eux certains

débats, se rendirent au Pâti-Vert à dessein de vider leur différend par un duel. Prêts d'en venir aux mains, ils se réconcilièrent parfaitement et en mémoire de leur réconciliation, qu'ils attribuèrent à la protection de la Sainte Vierge, ils firent vœu d'élever au lieu même où ils se trouvaient, une chapelle sous l'invocation de Notre Dame de la Concorde.

Cette tradition n'est point une fable inventée par des gens ignorants et superstitieux : elle nous a été transmise d'âge en âge par les plus instruits du pays, par les prêtres, les nobles, les notaires, qui ont conservé et appris de leurs devanciers les antiquités du pays. Tous ceux qui aiment à s'entretenir des annales de l'endroit, ont tenu le même langage.

Cette tradition est confirmée par la statue de la Sainte Vierge qui de tout temps a été placée au-dessus du grand autel de l'église, tenant dans une main un goupillon d'aspersoir et dans l'autre deux cœurs réunis avec cette inscription aux pieds : "Notre Dame de Concorde".

Cette statue fut brûlée par les révolutionnaires en 1796. D'ailleurs nos anciens registres de baptême, qui sont en latin, portent : "In concordis ecclesia", ce qui signifie l'église de quelqu'un qui s'accorde. La même chose se trouve dans les archives latines de l'abbaye de Saint-Méen. Le mot de "concorde" a dégénéré par le laps de temps en celui de "Concoret".

Cela n'est pas surprenant, l'inconstance de la langue française, le caprice ou le peu d'exactitude des écrivains et le jargon du peuple font que presque tous les noms changent ou varient à la suite des temps.

Monsieur ROSSELIN, secrétaire de l'évêque de Saint-Malo et savant antiquiste, écrivait toujours "Concoreth", je ne sais pourquoi car je n'ai point trouvé la lettre h dans aucun des anciens titres qui concernent la paroisse.

L'église de Concoret ayant été érigée, dans le principe, en l'honneur de la Sainte Vierge, il semblerait qu'Elle devrait en être la principale Patronne, et cependant c'est Saint Laurent !

L'église de Muel est dans le même cas. Cela provient de ce que la Sainte Vierge était en très grande vénération en l'église de Paimpont ; les religieux de Saint-Méen, dont les églises voisines dépendaient, ne voulurent pas qu'elle fut honorée comme patronne ailleurs qu'à Paimpont, afin d'y entretenir les pèlerinages et d'y fixer la piété des fidèles.

Saint Laurent, martyr et diacre du pape Saint Sixte II, en l'an 258 après N.S.J.C. est le principal patron de l'église de Concoret. Sa fête arrive le 10 août et est célébrée le dimanche le plus

proche. C'est en 1780 que la fête des Saints Patrons fut supprimée en l'archevêché de Tours et transférée au dimanche le plus proche.

Cependant celle de Saint Laurent avait été ainsi changée environ 1740 par Monseigneur de la Bastie, évêque de Saint-Malo, sur la représentation de Monsieur HAOUISSE, recteur de Concoret, à cause de la récolte.

L'église de Concoret n'avait dans son principe que l'autel de Notre Dame de Concorde et n'avait que l'étendue d'une moyenne chapelle ayant pour statues celles de la Sainte Vierge, de Saint Laurent, et de Saint Pierre. Par la suite la population s'étant accrue, exigea qu'on bâtit au bas pour l'augmenter. On fit alors deux autels au milieu de l'église, celui de Sainte Anne à la droite, au-dessous de la chaire, et celui de Saint Sébastien à gauche; plus bas on fit encore l'autel de Saint Nicolas. Ces trois derniers autels furent supprimés par Monsieur DESMARETZ, évêque de Saint-Malo, dans une visite qu'il fit à Concoret le 20 juin 1710.

Il y avait aussi au bas de l'église, deux grands tableaux, d'un côté celui de Sainte Barbe et de l'autre celui de Saint Gilles. On les fit disparaître dans la même visite de 1710.

La chapelle de l'"Ecce Homo", nommée dans la suite l'"autel de Saint Julien" ou du "Sacré Cœur", fut bâtie vers l'an 1300 ; on y voit le tableau du Sacré Cœur ainsi que les statues de Saint Julien et de Saint François. L'Ecce Homo y était autrefois avec la statue de Saint Jacques ; cette dernière fut mise dans le clocher et les révolutionnaires la brisèrent le 6 mai 1794.

Sur le pilier, entre le grand autel et celui de Saint Julien, on voit une écriture gothique qu'on ne peut lire.<sup>9</sup>

En la chapelle de Saint Julien, se trouve un confessionnal fait en 1642 pour Monsieur Georges GICQUEL, curé de Concoret, demeurant à la Bouvraie. En 1457 fut bâtie la chapelle du Rosaire par Guillaume de LA VALLEE, seigneur du Rox, à qui le général de la paroisse vendit 20 pieds en carré du cimetière, pour bâtir la dite chapelle que les seigneurs du Rox sont tenus d'entretenir et où personne ne peut être enterré sans leur permission. L'acte est daté du dimanche 28 août 1457 et consenti par 71 des principaux paroissiens, étant alors recteur de Concoret : Monsieur Guillaume RUELLAN, et prêtres : Messieurs Pierre RUELLAN, Jean DORGET, Raoul EON, Pierre PERIN et trésorier Jean GEHAN et Jean EON.

---

<sup>9</sup> Il semble que cette inscription soit : "L'an 1406 fut bâtie cette chapelle" ce qui pourrait être la date de la première construction de l'église de Concoret.

On voit à l'autel du rosaire le tableau du Rosaire avec les statues de Saint Joseph et de Saint Jean.

En 1722, fut bâtie et boisée la sacristie telle qu'elle est, étant recteur Monsieur Pierre de LA NOË et trésorier Pierre JOSSE et Julien JOSSET.

En 1736 furent achetés au frais de l'église, l'encensoir et la navette d'argent d'avec M. BUCHET aîné, orfèvre à Rennes pour la somme de 343 £ 10 sols, étant recteur Monsieur J.B. HAUISEE et trésorier Jean FOULON et Pierre PERUCHOT. Ces deux objets ont été enlevés par le district de Ploërmel en 1793.

En 1764, Monsieur Joseph René de BEGASSON du Rox fit donation à l'église de la lampe et bénitier d'argent qui ont été enlevés par le district de Ploërmel en 1793.

En 1745 fut refait le plancher du clocher, la belle poutre qui s'y trouve fut tirée du pâti de Menehuet à Haligan.

En 1767 et 1768 le mur du grand autel fut rebâti, le chœur et le chancel repavés, le tabernacle et les statues redorés, la boisure du grand autel repeinte aux frais des décimateurs. Pierre LAUNAY de Telhouët avait cet ouvrage à marché.

A la même époque, le chœur pour les ecclésiastiques qui était au milieu de l'église, vis à vis la chaire, fut transféré dans le sanctuaire ; fut faite la grande porte de l'église dont la façon et peinture coûtèrent 24 £ 9 sols; l'armoire et le coffre-fort de la sacristie pour la somme de 83 £.

En 1769 furent faits les fonts de baptême, la chaire et le Christ par Louis CARIO, menuisier. Monsieur de MONTIGNY l'aîné, seigneur de Comper, fournit tout le bois nécessaire.

En 1773 un noc de plomb fut placé sur le mur, entre la sacristie et le Rosaire aux frais de la Fabrique et du seigneur du Rox.

En 1771 fut percée la porte de communication entre la chapelle du Rosaire et la sacristie. Le général de la paroisse reconnu par acte authentique que le seigneur du Rox serait libre de la faire boucher quand bon lui semblerait. En démaçonnant on trouva au dehors de ce mur, vers la sacristie, une belle pierre de grain sur laquelle était inscrit : "Chapelle fondée par Guillaume de la Vallée seigneur du Rox en 1457"<sup>10</sup>.

---

<sup>10</sup> Cette pierre a été placée comme foyer de la cheminée de la sacristie de la nouvelle église construite en 1901.

En 1778 furent achetées aux frais de la Fabrique une custode d'argent pour porter le Saint Sacrement aux malades et trois ampoules aussi d'argent pour les baptêmes et l'Extrême Onction ; j'ai préservé ces objets de la fureur des révolutionnaires.

Il y eut, jadis, à Concoret, un ouvrier qui faisait des statues de saints et qui les exposait pour être vendues dans le bas de l'église sur des planches le long du mur. Un évêque de Saint-Malo, faisant sa visite, demanda ce que c'était que ces statues ; le recteur lui répondit qu'elles ne dataient de rien... Cette réponse fit beaucoup rire les assistants et c'est ce qui a donné lieu au proverbe que les saints de Concoret ne datent de rien.

## **2.2 LES REGISTRES PAROISSIAUX**

Les plus anciens registres de baptême sont de l'an 1558, mais ils sont bien incomplets, étant alors recteur Monsieur René de BOISJAGU et curé Monsieur COQUERY.

Les registres de mariage commencent en l'an 1641, ceux de sépulture en 1639.

Avant ces époques, ou bien on n'enregistrait point, ou bien on ne gardait point de double. Il a pu arriver que les moines de Saint-Méen aient emporté leurs registres à la communauté, mais il est toujours certain que dès 1457 ils ne desservait plus l'église de Concoret. Il manque un registre du temps du procès entre Monsieur de la BLINAIS et Monsieur DANDIN, vers 1704.

En 1765 le père BARBETAL, capucin, dit en religion «père René», de Josselin, apporta de Rome et donna à l'église de Concoret deux beaux reliquaires qu'on mettait sur l'autel aux grandes fêtes et qui ont été brisés par les révolutionnaires.

Le père BARBETAL, né à Josselin, vint dès son enfance à Comper où son père était fermier général. C'était un homme de grand mérite; il aimait beaucoup Concoret qu'il regardait comme sa patrie.

Il eut une sœur mariée à Monsieur LE VIAVANT qui a été aussi fermier général de Comper.

En 1764 fut refondue et bénite la moyenne cloche que les révolutionnaires ont enlevée. Elle fut nommée par Monsieur Sévère de BEGASSON et par demoiselle Françoise Hyppolite Radegonde de BEGASSON, enfants de Monsieur de BEGASSON du Rox.

L'église a deux bannières qu'on a conservées ; la blanche portant l'image de la Sainte Vierge, et la rouge portant l'image de St. Laurent.

## **2.3 CONFRAIRIES DE L'EGLISE DE CONCORET**

### **Confrairie du Saint Sacrement**

Cette confrairie fut établie à Concoret le 9 avril 1670, par François de VILLEMONTÉE, évêque de Saint-Malo, étant recteur Monsieur Olivier BOTHEREL.

Elle fut fondée le 13 octobre 1669 par Jean NOUEL sieur de KERMURIO, notaire du Roi en la sénéchaussée de Rennes et Yvonne ROXELIN son épouse, demeurant à Rennes, rue de la Basse-Baudrairie, paroisse de Toussaints. L'acte de fondation fut passé à Concoret par devant Me. Jean GAREL notaire de Gaël et Me. Yves VIVIEN, notaire registrateur.

Etaient présents : Messieurs BOTHEREL, recteur, Robert GENDROT, curé, Jean COQUERY, François MINIER, et Malo DANDIN, prêtres et M. Vincent GUYOMART, sous-diacre, Dame Marguerite de ROSMADEC, baronne de Gaël et de Comper et seize des principaux paroissiens.

Suivant l'acte de fondation, on chantait la messe avec diacre et sous-diacre, après laquelle on donnait la bénédiction du Saint Sacrement tous les troisièmes jeudis du mois, et le dimanche suivant on portait le Saint-Sacrement en procession, on pria pour les fondateurs, et on allumait un cierge sur la tombe des père et mère de la fondatrice. La fondation consistait en une somme de 500 £ quitte de tous frais, qui fut placée à constitut au denier seize<sup>11</sup> le 12 avril 1670 à Me. Thomas VIVIEN et Françoise LAIGNART, sa femme, sous la caution de Roberde ROSSELIN, mère du dit VIVIEN.

En 1709 les débiteurs de cette rente avaient vendu et aliéné presque tous leurs biens à Mathurin SEBILLOT et Julien JOUBAULT. Cette rente fut alors affectée au clos de la fontaine des Longrais, et Me. Guillaume SEBILLOT, fils de Mathurin, possesseur du dit clos, s'affranchit de cette somme de 500 £ vis à vis du général de la paroisse en 1719.

Le 14 avril 1723, 400 £ furent données à constitut au denier vingt<sup>12</sup> à Etienne GUYOMART et Marie MORICE sa femme d'Esquergal lesquels affectèrent cette rente, constituée de 20 £

---

<sup>11</sup> soit à 6.25 %

<sup>12</sup> soit à 5 %

par an, sur le clos des Belles-Nôes, à la Villedanet leur appartenant. En 1767 et 1768 les possesseurs de cette pièce de terre payèrent 40 £ à Jean DESBOIS, lors prévôt de la Confrairie. Depuis ce temps il paraît qu'on a rien payé.

D'Etienne GUYOMART et Marie MORICE sont issues : Marie GUYOMART mariée à Michel ROLLAND de la Villedanet, Jeanne GUYOMART mariée à Jean MACHART, et Peronelle GUYOMART mariée à René LAGUILLEE.

Le restant de la somme qui est de 100 £ fut donné à constitut au denier vingt à Marin MORFOUESSE et Marguerite ROSSELIN de la Bouvraie et la rente de 5 £ par an fut fixée sur 15 sillons dans les champs de la Bouvraie dont sont possesseurs en 1796 Julien MORFOUESSE et Pierre GUESNY.

J'ignore depuis quel temps les héritiers de Marin MORFOUESSE n'ont payé cette rente; je sais seulement qu'ils refusèrent de payer il y a plusieurs années en alléguant la prescription, parce que le prévôt de la Confrairie avait négligé de faire renouveler l'acte de constitut après les 29 années. Il doit en être de même actuellement de celui des GUYOMART.

Les prévôts de la confrairie du Saint Sacrement étaient nommés après la mort ou démission d'un chacun, par les recteur, prêtres et membres du général de la paroisse, et pour mieux la faire desservir, on nommait toujours prévôt des parents des fondateurs.

Le 1<sup>er</sup> prévôt fut Me. Yves VIVIEN du bourg qui colloqua la somme de 500 £ à constitut.

En 1719 et 1723 c'était Yves ROSSELIN du Vaubossard, grand-père de Joseph JOUBINEAU qui était prévôt et qui plaça au 2<sup>ème</sup> constitut. Le dernier prévôt a été Joseph MORFOUESSE de la Guillardrie, mort en 1795.

Le prévôt de la confrairie du Saint Sacrement avait une armoire particulière à la sacristie, une tasse d'étain, des cierges et des flambeaux de cire blanche pour les bénédictions.

Monsieur Jean NOUEL de KERMURIO, fondateur, était de Basse-Bretagne, neveu de Monsieur Guillaume NOUEL, mort recteur de Concoret en 1609.

Yvonne ROSSELIN, fondatrice, était née à Mouraine le 24 mai 1620, fille de Guillaume ROSSELIN du Vaubossard et de Raouline GICQUEL de Mouraine.

Furent aussi prévôts de la dite confrairie :

- Joseph JOUBINEAU, gendre d'Yves ROSSELIN, en 1731 ;
- Joseph MORIN du Vaubossard en 1735 ;
- Joseph GUYOMART du Bourg en 1745 ;
- Mathurin PERUCHOT ;
- Robert DANDIN ;
- Joseph DESBOIS du bourg ;
- Jean DESBOIS, son fils, en 1770.

### **Confrairie du Saint Rosaire**

La Confrairie du Rosaire fut établie à Concoret le 2 août 1629 par frère Thomas GUISCHART, prieur des Jacobins de Dinan, confirmée et approuvée par Guillaume LE GOUVERNEUR, évêque de Saint-Malo, le 25 septembre suivant, signé : Jac. ORESVE, vicaire général, étant recteur Monsieur Robert ROSSELIN, natif du Rostel.

Cette confrairie fut attachée à la chapelle du Rox qui depuis ce temps-là a été nommée chapelle du Rosaire. Le recteur de la paroisse est, de fondation, chapelain de la Confrairie et a la faculté de bénir les chapelets et rosaires et d'écrire les noms de ceux qui veulent s'y enrôler sur un livre dressé pour cet effet.

On fait la procession du Rosaire, qu'on va commencer et finir à l'autel, les 1ers dimanches du mois et les fêtes de la Sainte Vierge. Il y a indulgence plénière les 1ers dimanches de chaque mois pour les personnes engagées dans le rosaire.

Les prévôts du rosaire étaient nommés par le général de la paroisse, et, ordinairement, on choisissait des garçons.

On trouve dans les archives pour prévôts du Rosaire :

En 1672, Julien GUILLOTIN du Vaubossard ;

En 1674, Jean SIMON du bourg ;

En 1687, Mathurin CHARDEVEL ;

En 1689, Etienne RUELLAN ;

En 1691, Jean SEBILOT de Trébran <sup>13</sup> ;

En 1702, Me. Mathurin VIVIEN ;

---

<sup>13</sup> Quelle que soit la forme sous laquelle apparaît ce nom, il est certain que sa seule forme régulière est SEBILOT ; c'est en tous cas celle qu'utilise toujours l'abbé GUILLOTIN.

En 1710, Jean SEBILOT ;  
En 1719, Jacques FRAIN de la Rue-Eon ;  
En 1721, Me. Mathurin SEBILOT du bourg ;  
    Mathurin MORFOUESSE de la Bouvraie ;  
    Me. Joseph FRAIN de la Rue-Eon ;  
    Jean ROSSELIN de la Haie ;  
    Jacques ROSSELIN du Gave le fut longtemps ;  
    Joseph PONGERARD de la Renardrie ;  
En 1763, Philippe BARBIER de Mouraine ;  
En 1770, Jacques GUILLOTIN de la Chauvelaie ;  
En 1780, Joseph GUYOMART de Trébran ;  
Hyacinthe GUYOMART, son frère, l'était à l'époque de la révolution.

Le prévôt du rosaire avait une armoire particulière à la sacristie une tasse d'étain, des chandeliers, des cierges et des bouquets pour l'autel, une lampe de cuivre, une belle croix de cuivre pour les processions, des devants d'autel. Il avait soin d'épousseter l'autel le dimanche matin et de l'orner et de le désorner après vêpres et de couvrir les statues.

Le 15 février 1653, Me. Jean SEBILOT, sieur de la Croix, débiteur envers la confrairie du Rosaire, fonda un revenu annuel de 3 £ en faveur de la dite confrairie. L'acte est au rapport de Me. SILLART, notaire de Gaël. Cette rente de 3 £ 5 S fut assise et hypothéquée sur 13 sillons de la pré de la Bossardais appartenant alors au dit SEBILOT.

Cette fondation a été depuis longtemps acquittée en messes comme les autres chapelainies, nommément par Messieurs HAOUISEE, recteur, SEBILLOT et DESBOIS, prêtres, ces deux derniers parents du fondateur.

Elle a été vendue en 1791, par les agents de la révolution à M. J.B. VIALLET. On a trouvé dans les archives les pièces suivantes concernant le Rosaire :

- 1° Sentence rendue en la juridiction du Rox, le 11 septembre 1702, à requête de Julien DANDIN, recteur de Concoret et Mathurin VIVIEN prévôt du Rosaire, portant condamnation de la somme de 75 £ 6 Sols de principal, les frais, intérêts et dépens en outre, contre Benoit VIALLET et Jeanne SOURGAULT.
- 2° Sentence rendue en la juridiction du Rox le 30 mars 1716 à requête de Mathurin SEBILOT prévôt du Rosaire, portant condamnation de la somme de 139 £ de principal avec intérêts et dépens contre Etienne GUILLOTIN, Guy et Joseph VIALLET.

- 3° Sentence rendue en la juridiction du Rox le 27 juin 1718 à requête de Mathurin SEBILOT, prévôt du Rosaire, portant condamnation de la somme de 120 £ de principal contre Georges SIMON et autres héritiers de Marie SIMON.
- 4° Sentence rendue en la juridiction de Gaël le 2 décembre 1687, à requête de Mathurin CHARDEVEL, prévôt du Rosaire, contre Georges VIVIEN.
- 5° Demande faite le 18 août 1674 à requête de Julien GUILLOTIN et Benoit VIALLET contre les possesseurs de la pièce de terre du Gregoret, et défaut rendu contre Julien et Georges COQUERY par rapport au Saint Rosaire.
- 6° Obligation sous signature privée, consentie le 5 mai 1716 à Mathurin SEBILOT, prévôt du Rosaire, par Joseph VIALLET, portant la somme de 108 £ 5 S.

La Confrairie du Rosaire n'avait plus, au terme de la Révolution, d'autres revenus que le produit de la tasse du dimanche, les quenouillées et autres offrandes que les fidèles portaient à l'autel.

Quand les prêtres de Concoret partirent pour l'exil en 1792, le prévôt du Rosaire leur donna 60 £ en argent pour dire des messes à l'intention des bienfaiteurs de la Confrairie; il restait encore des offrandes en laine et fil qui furent données aux pauvres.

### **Association du Saint Sacrement**

Cette Association fut établie pour tout le diocèse par Monseigneur Antoine Joseph DESLAURENTS, évêque de Saint-Malo, par mandement du 21 octobre 1777 en conséquence d'un bref de notre saint père le Pape.

Elle consiste en ce que dans toute l'étendue du diocèse de Saint-Malo il y ait des adorateurs du Saint Sacrement à toutes les heures du jour et de la nuit, depuis le premier jusqu'au dernier jour de l'année. Dans cette répartition la paroisse de Concoret occupe 2 jours qui sont le 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> du mois de mai ; le Saint Sacrement doit être exposé depuis le matin jusqu'au soir.

Indulgence plénière accordée aux associés de l'adoration les jours ci-après :

- 1° Le jour de l'entrée dans l'association ;
- 2° A l'article de la mort ;
- 3° Le jour de l'Epiphanie ;
- 4° Le premier dimanche de carême ;

- 5° Le Jeudi Saint ;
- 6° Le premier dimanche de mai ;
- 7° Le jour de l'Ascension ;
- 8° Le dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu ;
- 9° Le 17 septembre, fête de Saint Lambert, évêque de Liège ;
- 10° Le dimanche dans l'octave de Tous-les-Saints ;
- 11° Le jour ou pendant la semaine qu'on fait l'heure d'adoration ;
- 12° En faisant une heure d'adoration, une fois par mois, dans une église.

Pour gagner ces indulgences il faut se confesser et communier et prier quelque temps à l'intention du Souverain Pontife.

On doit donner la bénédiction du Saint Sacrement après vêpres, tous les dimanches et fêtes où il y a indulgence.

Cette association n'avait aucun revenu. La fabrique et le prévôt du Saint Sacrement fournissaient les luminaires et encens et le clergé faisait les fonctions gratuitement.

On tient un registre des associés.

### **Confrairie de la Bonne Mort**

Cette confrairie fut érigée en l'église de Concoret le dimanche 3 juin 1784, d'après un bref de Notre Saint Père le Pape et un mandement de Monseigneur DESLAURENTS, évêque de Saint-Malo, Monsieur BETAUX étant recteur et Monsieur PELTIER curé.

On gagne l'indulgence plénière en cette confrairie en se confessant et communiant :

- 1° Le jour d'entrée dans la confrairie ;
- 2° A l'article de la mort ;
- 3° De même les jours de la Nativité, de la Résurrection et de l'Ascension de Notre Seigneur Jésus Christ, les jours de l'Epiphanie, du Jeudi Saint, de la Pentecôte du Sâcre et de la Sainte Trinité, les jours de la Purification, de l'assomption, de la conception et de la nativité de la Sainte Vierge, les jours de Saint Jean Baptiste, Saint Joseph, des apôtres et des défunts du 2 novembre.

## 2.4 FONDATIONS OU CHAPELAINIES DE CONCORET

### **Pré aux Corbins.**

Le 3 mai 1636, Monsieur Guillaume VIVIEN, prêtre et sacriste de Concoret, demeurant au bourg, homme caduc et indispos, voulant faire prier Dieu pour lui et ses parents, fonda à perpétuité la Chapelainie du Pré aux Corbins, située entre le bourg et Trébran, haie à part, contenant environ 25 sillons partie en pré et partie en pâture, relevant de l'abbaye et prieuré de Thélouët auquel il doit par an 20 deniers monnaie, joignant du midi à terre du fondateur et de Jean VIVIEN son frère, du couchant et du nord au chemin conduisant du bourg à Trébran et du bout d'ahaut au chemin des Tesnières conduisant aux maisons des Breils.

Le chapelain qui en jouira sera tenu à célébrer tous les dimanches ou lundis après le son de la cloche, une messe basse à l'autel du Rosaire et de dire à la post-communion une prière pour les âmes du fondateur et de ses parents et amis.

Le fondateur nomma dans l'acte Monsieur Guillaume DESBOIS prêtre de Concoret, pour desservir cette chapelainie et pour la suite chargea de la présentation Monsieur le Recteur de Concoret avec l'avis de 3 de ses proches parents.

L'acte est signé de J. CHAUVEL, P. MORICE notaire ecclésiastique, HOULET notaire et SEBILOT notaire registrateur.

Le 25 janvier 1638, attendu la mort naguère arrivée de Monsieur Guillaume DESBOIS, 1<sup>er</sup> desservant de cette fondation, Monsieur Julien ROSSELIN, recteur de Concoret, Jean VIVIEN frère du fondateur demeurant à Thélouët, Yves VIVIEN cousin second et Jean VIVIEN du bourg, ont nommé Monsieur Vincent MACE, prêtre de Haligan pour desservir cette chapelainie ; il en a pris possession le 8 février 1638; signé : Jean ROSSELIN recteur, MACE et SEBILOT notaire.

Messieurs HAUISEE et BETAUX, derniers recteurs de Concoret, ont joui de cette fondation et en acquittaient les obligations.

Monsieur Guillaume VIVIEN, fondateur, était né en 1558, fils de Georges VIVIEN et de Jeanne BOURGNEUF. Il fit bâtir en 1611 une petite maison proche le cimetière de Concoret que ses

héritiers vendirent pour servir d'auditoire à la Juridiction du Rox. On voit son nom inscrit sur le manteau de la cheminée de la chambre <sup>14</sup>.

La chaplainie du Pré-aux-corbins a été vendue par les agents de la Révolution à M. J.B. VIALLET.

### **Pré Gilbert**

On ne trouve pas l'acte de cette fondation ; on trouve seulement un aveu tiré des archives de Comper, rendu le 29 janvier 1602, par Monsieur Julien BRIAND, prêtre du village des Liordais, faisant pour Monsieur Mathurin HUBERT titulaire de cette chaplainie à dame Anne d'ALEGRE, douairière de Laval, tutrice de son fils Guy de LAVAL, baron de VITRE, vicomte de RENNES, sire de RIEUX, baron de la ROCHE-BERNARD, d' HARCOURT etc...

Suivant cet acte la chaplainie du Pré-Gilbert fondée vers l'an 1570 par Pierrot BOSSARD de Saint-Léry, contient 15 sillons, située proche Brangelin, joignant d'une part au sieur du Tertre et d'autre à Me. Pierre VERDIER et femme, relevant du baillage de Concoret acquis du temporel de Saint-Méen et devant par an 8 deniers, amende appelée "tenue" par chaque premier dimanche de janvier sous le chapitreau de Concoret au Seigneur de Comper.

Les clauses ni les obligations de cette fondation n'y sont pas référées. Les recteurs de Saint-Léry prétendaient qu'elle devait être desservie dans leur église.

Monsieur Thomas DELAUNE en fut le premier chapelain et après lui Monsieur Mathurin HUBERT qui l'était en 1602.

Messieurs HAOUISSEE et BETAUX, derniers recteurs de Concoret ont possédé et desservi cette chaplainie qui a été vendue en 1791 à Jean-Baptiste VIALLET par les agents de la Révolution.

Quoique ce Pierrot BOSSARD soit dit de Saint-Léry, il pouvait être originaire de Concoret, d'autant plus que la famille BOSSARD y est très antique. C'est d'elle que le village du Vaubossard tire son nom. Ce fut un BOSSARD qui fit bâtir la maison de la Bossardrie à Haligan; on y voit sur une fenêtre la datte(sic) et la tête de son auteur. Cette famille s'est éteinte à Concoret par la mort de Marie BOSSARD mariée à Jean TIENNOT de Haligan.

---

<sup>14</sup> Cette pierre existe encore au château du Rox.

## **Pré gras de Gilbert**

Le 27 novembre 1644, Thomas CLEMENT et Jacqueline ROSSELIN sa femme, gens âgés et indispos, résidant au village d'Esquergal, fondent à perpétuité la chaplainie du pré-gras-de-Gilbert, située proche le village de Brangelin (dit en l'acte "Branchely"), contenant 30 sillons dont une partie en lande, joignant d'un côté à terre des enfants de feu Guillaume TRILLART, d'autre à terre de Me. Jean SEBILOT, d'un bout au chemin qui conduit de la porte de la Handinais à Rollard et d'autre bout à Robert DELAPORTE et au commun des Landelles ; la dite pièce de terre relevant de la baronnie de Gaël sous le petit domaine et devant par an au provost de Concoret 2 deniers maille monnaie à chaque jour et fête de Saint Etienne, lendemain de Noël.

Le chapelain qui en jouira sera tenu à célébrer une messe basse tous les vendredis à l'autel du Rosaire ou les samedis en cas d'empêchement et à dire à la post-communion un mot de prière pour le repos des âmes des fondateurs et de leurs amis trépassés, et ont, les fondateurs, remis la présentation de cette chaplainie à Robert CLEMENT leur fils, et à ses successeurs après lui de ligne en ligne, et en cas qu'il meure sans hoirs de corps, ils ont remis la présentation au plus ancien de la paroisse avec l'avis de 3 des parents successeurs de la ligne des dits fondateurs.

L'acte fait au bourg de Concoret, chez Pierre BELLOUARD notaire. Signé Robert CLEMENT, Robert ROSSELIN pour la dite Jacqueline, LORANT notaire et BELLOUARD autre notaire registrateur.

Représenté et homologué en la cour ecclésiastique de Saint-Malo de Beignon le 6 mars 1646.  
Signé : BERTRAND, HAMON et G. FOULON greffier insinuateur.

Le 1er mai 1680, Monsieur Robert ROSSELIN prêtre de la Bouvraie est nommé desservant de ladite chaplainie par Robert CLEMENT, sieur du Bois-Guillaume, demeurant à Caro.

Le 6 juillet 1699, Monsieur Malo DANDIN, prêtre de la Roche, est nommé desservant de cette chaplainie par ledit Robert CLEMENT.

En 1791, cette chaplainie a été vendue à Jean Baptiste VIALLET par les agents de la révolution.

Thomas CLEMENT, fondateur du Pré-gras-Gilbert, fils de Jean et de Julienne BRIAND, était né le 6 juin 1585. Jacquette ROSSELIN, sa femme, fille de Jean et de Jacquette LEFEUVRE, était née le 1<sup>er</sup> décembre 1596, sœur de Monsieur Pierre ROSSELIN, recteur de Caro, qui y fut tué par un gentilhomme du pays. Ils étaient originaires du Rostel.

Robert CLEMENT, fils dudit Thomas, fut éduqué chez son oncle à Caro ; il s'y maria et demeurait au lieu du Bois-Guillaume. Il était né à Concoret le 1er janvier 1632.

### **La Prise-Bouvraie et le Pré-des-fossés.**

Le 10 septembre 1656, Monsieur Georges GICQUEL, prêtre et curé de Concoret, résidant en sa maison de la Bouvraie, a fondé à perpétuité la chaplainie de 2 pièces de terre situées au village d'Ysaugouët en Paimpont, l'une nommée "la Prise-Bouvraie" contenant environ 25 sillons, jointe d'un côté au chemin qui conduit d'Esquergal à Ergand, d'autre à la pièce appelée "le chemin des Houssais", et d'un bout à terre de Jean LEFEUVRE et femme, l'autre pièce de terre en pré appelée "le pré des fossés", contenant environ 10 sillons, joignant d'un côté à terre de Jean GUYOMART, d'autre à Jacques GICQUEL, et d'un bout au chemin des fossés, les dites terres relevant des fiefs de Gaillarde et de la Villedanet, appartenant à Monsieur le baron de Gaël.

Le chapelain qui jouira de cette fondation et qui sera toujours un prêtre parent du fondateur, s'il en existe, sera tenu à dire une messe basse tous les lundis en l'église de Concoret et, s'il n'y a pas de prêtre de la famille du fondateur, le plus proche parent et aîné la présentera à un autre, et ce pour le repos de l'âme du dit fondateur, de ses parents et amis trépassés.

L'acte passé au lieu de la Bouvraie et signé : Julien REGNARD présent, Jean RUELLAN prêtre présent, J. GICQUEL, G. GICQUEL, ROSSELIN, LORANS notaire et VIVIEN autre notaire registrateur.

Une copie du présent fut délivrée à Etienne BESNARD, neveu du fondateur le 11 mai 1693.

Cette chaplainie a été possédée par Monsieur Guillaume DESBOIS prêtre de la Grée en Gaël, Rr. de Chateauneuf, comme parent du fondateur.

Elle fut affermée 17 £ en 1791 à Jacques GORTAIS, cloutier d'Ysaugouët par Monsieur J.B. HAUISEE, recteur de Concoret.

Elle a été vendue en 1791 à Joseph HERVE de la Haie par les agents de la Révolution.

Monsieur Georges GICQUEL, fondateur, fils de Jean et de Julienne ROSSELIN, né le 20 juin 1601, mourut curé de Concoret le 11 septembre 1661.

### **Chapelainie du Clos-Cochet**

Cette chapelainie consiste dans une pièce de terre en labour, faisant la moitié du Clos-Cochet vers soleil levant dans le terrain du Vaubossard relevant de la juridiction du Rox.

Elle fut fondée par Yvonne GICQUEL du Vaubossard, née le 2 mars 1617 et décédée le 12 janvier 1675; mais je n'ai pas pu en trouver le titre. Monsieur SEBILOT la desservait et après lui Monsieur DESBOIS. Elle a été vendue en 1791 par les agents de la Révolution à François GUILLOTIN fils (de) François.

### **Chapelainie de la Planche-Hervé**

Cette chapelainie consiste dans une petite quantité de pré contenant environ 1 sillon et demi, située au bas de la bande des planches Hervé, sur le bord du ruisseau des moulins d'Ysaugouët à Tuboeuf, dans le terrain du Vaubossard, relevant de la juridiction du Rox.

Elle fut fondée par Yvonne ROSSELIN de Mouraine, sœur du Tiers Ordre des Carmes cousine d'Yvonne GICQUEL, fondatrice du Clos-Cochet, et décédée le 17 mai 1693 à l'âge de 57 ans, mais je n'ai pu en trouver l'acte.

Monsieur SEBILOT, mort en 1787, a longtemps desservi cette chapelainie qui a été vendue en 1791 par les agents de la Révolution à François GUILLOTIN fils (de) François.

### **Pré de la Bouëtte**

Cette fondation consiste en une quantité de pré nommé pré de la Bouëtte, contenant environ 2 sillons et demi, située à Haligan entre la Barre et Moinet, relevant de la Seigneurie de Comper.

Elle passe pour très antique et on ignore le nom du fondateur.

Les deaux de la sacristie de Concoret depuis plus de 100 ans, parlent de cette fondation sous le nom de "pré de la Bouette" ou "pré de Haligan", et marquent que les trésoriers en charge en touchaient les revenus pour la fabrique. On croit que cette fondation fut faite pour fournir le pain à chant pour la communion, et que c'est pour cette raison qu'elle est appelée "pré de la Bouette". Elle n'a point été vendue pendant la Révolution : les habitants de Haligan, par principe de conscience, n'ont pas voulu l'acheter.

### **Chapelainie de Julienne JAN**

Le 10 juillet 1605, Julienne JAN, veuve de Pierre CLEMENT, résidant au lieu de la Heze, proche Comper, ne connaissant avoir aucun parent ni de l'un ni de l'autre estoc, détenue au lit malade par la peste qui régnait alors à Concoret, fonda une messe basse pour être dite tous les mercredis en l'église de Concoret pour le repos de son âme et de ses amis trépassés, à perpétuité, et pour cela elle légua :

- 1° La petite maison basse où elle demeurait, partie couverte et partie découverte, située à la Heze de l'autre côté du chemin au midi, contenant environ 18 pieds avec le fond, déport devant, jardin derrière, contenant 5 sillons, joignant d'une part à terre d'Etienne VIVIEN et femme, et d'un bout au grand chemin de Saint-Méen ;
- 2° Une quantité de terre en une pièce nommée "les Estoublettes" contenant 18 sillons, joignant d'un côté à terre de Jean CHAUVEL, et d'un bout au chemin Consart ;
- 3° Une quantité de terre en une pièce nommée "le Loup-pendu", contenant 10 sillons, joignant d'une part à Ju. ROSSELIN et au commun du Lohic, lesquelles terres relevant du domaine de Comper.

La fondatrice nomme dom Ju. BRIAND des Riordais, son confesseur, pour desservir cette chapelainie jusqu'à son décès; après quoi un autre prêtre de la paroisse lui succédera.

L'acte fut rapporté à Comper audevant de la maison de ladite JAN, à cause de la contagion. Signé : Ju. BRIAND, R. THOMAS, SEBILLOT, Ro. SEBILLOT, notaires. Insinué, homologué et approuvé par les juges ecclésiastiques à Saint-Malo de Beignon le 3 septembre 1605. Signé : J. JEHANNE et J. MACE.

Cette fondation a été vendue en 1791 par les agents de la Révolution, partie à Julien ETELIN, partie à Mathurin JOSSE.

## Chapelainie Hamonais

Cette chapelainie consiste actuellement dans un reste de mazières, au village de la Roche, avec un petit pré y joignant, contenant environ 2 sillons et demi ;

- 2° Environ 3 sillons dans le pré de la Fontaine, joignant du levant au pâtis de Becel ;
- 3° La pâture de Launay, haïée à part, contenant 15 sillons, joignant du levant au ruisseau qui flue de la lande du Houssais aux prés Roberde ;
- 4° Le clos des champs Ménard, haïé à part, contenant environ 12 sillons, joignant du midi au chemin qui conduit de la croix Guessart au bourg, le tout relevant du Rox.

On l'appelle "chapelainie Hamonais" parce qu'elle fut fondée par dom Guillaume HAMONAIIS prêtre, mais on en trouve plus le titre et on ignore l'époque de la fondation; il paraît qu'elle est très antique : on ne trouve le nom de son fondateur ni dans les registres de Concoret qui remontent à l'an 1558, ni dans les plus anciens titres.

Ce reste de mazières était jadis une maison commode pour loger le prêtre qui en était titulaire, et le pré y joignant était un beau jardin et un verger.

Dom Guillaume DESBOIS en était, dès l'an 1600, titulaire et mourut en cette maison en 1637. On croit que c'est lui qui fonda la pièce des champs Ménard vers 1636, pour l'annexer à la chapelainie Hamonais dont il jouissait. Il était né au bourg le 16 mai 1565, fils de Julien DESBOIS et de Julienne SEBILOT. Il était un des commissaires pour la transaction des usagers (de la forêt de Brécilien) avec la Duchesse de LAVAL en 1600.

Après la mort de dom Guillaume DESBOIS, dom Julien RUELLAN de la Rivière, eut la chapelainie Hamonais et y mourut, le 30 mars 1663; il était fils de Georges RUELLAN et de Georgine DANDIN et né le 26 décembre 1611. Après sa mort, cette chapelainie fut présentée à dom Malo DANDIN qui ayant fait rapporter procès-verbal sur le mauvais état de la maison où étaient encore les meubles de M. RUELLAN, ne voulut point s'en charger ni y demeurer. Il desservit néanmoins la chapelainie jusqu'à sa mort qui arriva le 18 janvier 1713.

La chapelainie resta alors sans être pourvue jusqu'au 18 juin 1716 que M. DESMARETZ, évêque de Saint-Malo la présenta à dom Paul GUILLOTIN prêtre du Vaubossard qui la desservit jusqu'à sa mort qui arriva le 24 février 1747 ; mais il n'en prit point possession à cause du mauvais état de la maison qui n'était plus qu'une mazière. Elle avait son ouverture sur le pâti de la Roche entre la maison des ALIS et celle des MORFOUESSE. Depuis la mort de dom Paul Guillotin, le général de Concoret permit de la démolir et en vendit les pierres notamment à feu René LAGUILLEE.

En 1791 les agents de la Révolution ont vendu la mazière avec le pré y joignant et le pré de la Fontaine à Etienne BRIAND, la pâture de Launay et les champs Ménard à François GUILLOTIN fils (de) Jacques.

### **Chapelainie de la Rivière**

Cette chapelainie consiste en une petite maison contenant environ 10 pieds, situé au village de la Rivière, avec un jardin vis à vis, contenant environ 2 sillons, joignant du levant à l'hôtel Coquery, du midi à la ruelle qui conduit du pâtre au Rendray, et du couchant au chemin qui conduit du Petenô à la Villedanet. De plus 10 sillons de pré sous la bande des Présrais entre la Rivière et la Dorbelaie, le tout relevant de la juridiction du Rox.

Cette petite maison qui est en mazières depuis 1766, sert souvent de logement au prêtre titulaire. Elle avait un embas et une chambre dessus, avec une cheminée, et un appentis à côté.

Dom Jean COQUERY l'a longtemps occupée et il fit bâtir au levant une grande maison qu'on nomme "l'hôtel Coquery" et qui est aussi actuellement en mazières.

On ne trouve pas l'acte de cette fondation; il paraît qu'elle est très antique; elle est nommée en d'anciens titres "la chapelainie de dom Pierre RUELLAN", qui est probablement celui qui était prêtre de Concoret en 1457.

Elle a été possédée par dom Jean COUDE qui était natif du lieu des Rues-Coudé en Paimpont, proche Gaillarde. Après dom Jean COUDE, elle passa à dom Jean COQUERY, chapelain de Gaillarde, grand arpenteur de terres, fils de Jean COQUERY et de Françoise MORICE, né le 23 mars 1624 et mort le 23 août 1705.

Après dom Jean COQUERY, dom Malo DANDIN en fut titulaire jusqu'en 1713 et ses héritiers firent réparer la maison.

Après dom Malo DANDIN, dom Paul GUILLOTIN en jouit jusqu'en 1747. Ses héritiers donnèrent une somme au général de la paroisse pour la réparation de la maison, mais il n'en fit point et peu à peu cette maison tomba en décadence.

Le nommé Guy RAYER fut le dernier locataire de cette maison. En 1791 cette chaplainie a été vendue à Jean GUILLON par les agents de la Révolution.

### **Prée Trojaux**

Cette chaplainie consiste en une pièce de terre en friche, contenant environ 20 sillons, entourée de mauvais fossés plantés de chênes, joignant du levant au pâtre des Rochettes, du midi à l'ancien moulin à papier, et du nord au chemin qui conduit du Gué du Val à Ysaugouët. En 1730 cette pièce de terre était en labour et plantée de pommiers, entourée de beaux chênes qui furent abattus en 1731 pour bâtir le presbytère nouveau.

Depuis 1731 les fossés de la prée Trojaux n'ont point été bien réparés et elle est devenue comme un commun. Monsieur SEBILOT qui en a été longtemps desservant n'en retirait plus que l'émonde et la litière.

On ne trouve point l'acte de cette fondation; elle fut fondée par un ROXELIN du Vaubossard et on croit que ce fut par dom Georges ROXELIN vers 1600 ; il demeurait au lieu des Rouaudais en une jolie maison ayant des cheminées rondes, actuellement en mazières, ayant pour jardin ce qu'on appelle actuellement "le frêche".

Cette chaplainie a été vendue en 1791 à Etienne MINIER, par les agents de la révolution.

### **Prée de la Bossardaie**

Toute cette prairie appartenait anciennement aux SEBILOT de la Croix, proche la Noë-Reculart. Elle passa à Me. Mathurin BOSCHET par son mariage avec Anne SEBILOT en 1698. Etant mort insolvable, le bien fut vendu à éteinte de bougie à M. Pierre SIMON, natif du lieu de la Cabanne, en Paimpont et recteur de Quédillac. Il passa ensuite à Julienne MINIER, sa nièce, mariée à Jean ROLLAND. Autre Jean ROLLAND leur fils, vendit la prée de la Bossardaie à M. HAUISEE, recteur de Concoret dont les héritiers la revendirent à M. SEBILLOT, prêtre.

## La Chambre

Cette fondation consiste dans une maison neuve couverte d'ardoises avec un cellier derrière et 2 jardins, l'un au levant et l'autre au couchant, située à mi-portée de fusil de l'église sur le chemin de Trébran. Elle est appelée dans les différents titres de la paroisse : "la chaplainie de dom Jean RENAULT" ; cependant dans un acte latin en date du 21 novembre 1591, par lequel Monsieur Jean PESCHART archidiacre du Porhoët, vicaire général de Mgr. Charles de BOURNEUF, évêque de Saint-Malo, fait la présentation de cette chaplainie à dom Jean MORFOUESSE après la mort de dom Jean JOSSET, elle est nommée "chaplainie fondée par Monsieur Etienne RENAULT prêtre", à charge d'une messe par semaine pour être célébrée en l'église de Concoret.

J'ignore l'époque de la fondation de la Chambre ; dom Jean JOSSET en fut titulaire jusqu'à sa mort arrivée en 1591 ; après lui dom Jean MORFOUESSE ; dom Robert GENDROT mourut en la maison de la Chambre le 9 mars 1684 ; il y tenait une pension d'écoliers et était curé de Concoret. Dom Malo MORICE prêtre d'Esquergal, jouissait de la Chambre en 1697.

Monsieur J.B. HAUISEE eut la jouissance de la Chambre en entrant dans la rectorie de Concoret l'an 1729; (il) en jouit jusqu'en 1756. Elle lui servit longtemps d'écurie ; depuis 1756 la Chambre n'étant ni occupée ni réparée, tomba peu à peu en décadence. C'était une maison très vaste et bâtie en forme de pavillon. En 1775 la Chambre fut rebâtie aux frais de la fabrique et au moyen des corvées des paroissiens. L'ouvrage en fut confié par le général aux soins et à la vigilance de Messieurs BETAUX recteur, SEBILOT prêtre et FILLY procureur fiscal de Comper. M. de MONTIGNY seigneur de Comper donna 6 beaux chênes pour cet objet. Le petit jardin au levant qui n'était qu'un pâti sans clôture fut fossoyé dans le même temps.

Mademoiselle BARBELAT de Champbignan afferma d'abord cette maison, y fit des augmentations de son propre et y a tenu gratuitement l'école aux petites filles pendant plusieurs années.

Cette chaplainie n'a pas été vendue dans la Révolution <sup>15</sup>.

---

<sup>15</sup> Voir Annexe N° 3, page 168.

## **Le presbytère**

Il est probable que le presbytère est aussi ancien que l'église paroissiale ; je n'y ai point trouvé d'anciens titres qui le concernent, sinon un aveu rendu le 1<sup>er</sup> janvier 1602 par Monsieur Guillaume NOUEL recteur de Concoret à Madame Anne d'ALEGRE douairière de LAVAL, tutrice de Guy de LAVAL son fils, seigneur de la terre de Comper, pour les maisons du presbytère contenant 40 pieds de long avec 6 sillons de terre joignant de toute part au chemin du Lohic et à demoiselle Marie JOUSNEAUX veuve DESFORGES, relevant du baillage du temporel acquis par Monseigneur le Duc d'avec l'abbaye de Saint-Méen, devant par an 3 sols monnaie d'amende au chatelain de Gaël, le 1<sup>er</sup> dimanche de janvier sous le ballet et chapitreau de l'église.

Vers 1710 Monsieur Guy SOULAS de la Blinais, recteur de Concoret acquit en excès une petite portion de terre pour joindre au jardin du presbytère. Le 14 octobre 1723 Monsieur Pierre de LA NOE recteur de Concoret acheta pour la somme de 30 £ d'avec Anne DESNOS veuve de Joseph DANDIN, un sillon de terre attenant au presbytère, joignant du nord au chemin du bourg.

La maison presbytérale de Concoret était ce qu'on appelle présentement le "vieux presbytère" qui ouvre vers soleil levant, consistant dans un salon une cuisine et un cellier au nord, une chambre sur le salon et un grenier sur la cuisine.

En 1729 Monsieur HAUISEE, homme riche de patrimoine, nommé recteur de Concoret, entreprend de faire bâtir un autre presbytère. Les paroissiens y consentent et obtiennent de faire pour cela une levée de la somme de 1000 £, le recteur s'obligeant à fournir le surplus.

Les collecteurs de cette somme furent :

- pour le bourg, Francois GUILLOTIN de la Chauvelais ;
- pour la grande frairie, Pierre GENDROT du Vaugriot et Jean COQUERY de la Gourichaie ;
- pour Comper, Ju. RUELLAN de la Grée ;
- pour la Rivière, Jean ROSSELIN de la Haie ;
- pour le Vaubossart, François LE FEUVRE du Rostel ;
- pour Haligan, Michel PONGERARD.

Le nouveau presbytère fut fini et Monsieur HAUISEE y entra en 1731. Les années suivantes Monsieur HAUISEE acheta de la terre du Fond-Niguët, fit reculer le chemin, fit quelques

petits acquêts pour arrondir le jardin qu'il fit entourer de murs, bâtit les granges et fit planter de bons arbres.

Le presbytère, jardin et verger, ont été vendus à Mathurin VIALLET par les agents de la Révolution.

### **Revenus de la Cure**

Outre la jouissance du presbytère, jardin et verger, le recteur de Concoret recevait :

- 1° 200 £ de Monsieur l'abbé de Saint-Méen ;
- 2° 100 £ des dames religieuses de Saint-Sulpice, proche Rennes ;
- 3° Il jouissait de la 4ème partie de la dîme de la paroisse, dont l'égale portion était ordinairement affermée 250 £ ;
- 4° Il avait la dîme des "nouvalles" ou nouveaux défrichements.

Il était obligé sur ce revenu de nourrir son vicaire pour lequel on avait accordé le quart de la dîme, attendu que les 300 £ que donnaient l'abbé de Saint-Méen et les Religieuses de Saint-Sulpice faisaient l'ancienne "portion congrüe".

## 2.5. CHRONOLOGIE DES RECTEURS DE CONCORET

Il est certain que l'église de Concoret a été longtemps desservie par les Religieux de la communauté de Saint-Méen, mais en quel temps l'ont-ils abandonnée ou leur a-t-elle été ôtée, c'est ce que je n'ai pu découvrir. Comme le revenu de cette cure a toujours été modique, on peut présumer qu'elle fut une des premières cédées aux prêtres séculiers. En 1457 Guillaume RUELLAN prêtre de Concoret y était recteur. On le voit par l'acte concernant la bâtisse de la Chapelle du Rox, actuellement du Rosaire.

Ce qui suit est tiré du secrétariat de Saint-Malo.

René du BOISJAGU, issu d'une famille noble de Mauron, mourut recteur de Concoret en avril 1562. Comme il jouissait d'un autre bénéfice que celui de Concoret, Henri THOMAS obtint en Cour de Rome un "dévolut" contre lui et prit possession le 10 novembre 1560.

Monsieur du BOISJAGU s'y opposa.

Jean POULAIN fut recteur depuis le 9 avril 1562 jusqu'au 16 juillet 1564, pouvu de plein droit par Monseigneur François BOHIER, évêque de Saint-Malo.

Henri THOMAS obtint de nouvelles "provisions" de Rome et reprit possession le 21 novembre 1562.

Robert VIVIEN fut dans le même temps pouvu de la cure en cour de Rome et fut quelques mois possesseur, mais il mourut en 1565. Il était natif de Concoret ; il avait la résignation d'Henri THOMAS.

Julien LE MEE prit possession de la cure de Concoret le 16 juin 1564 par résignation pure et simple de Jean POULAIN.

Julien COQUERY prêtre de Concoret, pourvu en cours de Rome après la résignation de Robert VIVIEN, prit possession de la cure le 26 décembre 1565 mais Julien LE MEE resta possesseur.

Robert ROSSELIN prêtre de Concoret prit possession le 18 février 1590, par résignation de Julien LE MEE. Julien LE MEE reprit possession le 3 mars 1591 par résignation de Robert ROSSELIN et mourut recteur en mars 1593.

Guillaume NOUËL fut recteur depuis le 9 avril 1593 par présentation de l'évêque de plein droit. Il était promoteur au siège de Saint-Malo de Beignon; il mourut à sa cure en 1609. Ce fut sous son rectorat c.a.d. en 1602, qu'on publia à Concoret les canons du Saint Concile de Trente et du Concile Provincial de Tours qui défendent de donner plus d'un parrain ou d'une marraine aux enfants qu'on baptise, car auparavant on en donnait jusqu'à trois ou quatre. Ce fut aussi sous le même rectorat qu'une maladie contagieuse qui avait le caractère de la peste fit de grands ravages à Concoret et environs ; c'était en 1605, et malgré la contagion Monsieur NOUËL n'abandonna pas son troupeau. Il était oncle de Jean NOUËL de Kermurio, fondateur pour la Confrairie du Saint Sacrement.

Robert ROSSELIN qui avait été un an recteur en 1590, reprit possession de la cure le 26 novembre 1609 et gouverna l'église de Concoret jusqu'en 1630. Il était né au Rostel en Concoret et y mourut le 5 avril 1639 à l'âge de 78 ans. Il eut la cure par présentation de Monseigneur Jean DUBEC évêque de Saint-Malo, à raison de l'alternative. Il fut enterré suivant ses dernières volontés aux pieds du crucifix, devant l'image (de) Sainte Barbe, étant présents tous les recteurs voisins, M. Mathurin de ROSMADEC baron de Gaël et nombre d'autres personnes de qualité, de Messieurs Georges GICQUEL, Vincent MACÉ, Julien RUELLAN et Mathurin GICQUEL prêtres de Concoret, Jean POLLET et Jean BRIAND trésoriers.

Robert ROSSELIN demeurait au Rostel en 1600 suivant le rôle des usagers de la forêt.

Julien ROSSELIN, neveu du précédent, fut recteur depuis 1630 jusqu'en 1643, en vertu de la résignation de son oncle qu'il reçut aussitôt qu'il fut prêtre. Il naquit en 1606 au lieu des Rues Desnos en Concoret. Son père était du Rostel. Il fut transféré à la rectorie de Chateauneuf où il mourut après avoir résigné cette cure à Guillaume DESBOIS prêtre de la Grée en Gaël, issu d'une ROSSELIN du Vaubossard. La raison de sa sortie de Concoret c'est qu'il s'était brouillé avec le Seigneur de Comper pour avoir châtié ses laquais qui par ivresse sonnaient les cloches de l'église un après-midi .

Jean JEHANNE fut recteur de Concoret depuis 1643 jusqu'à sa mort le 19 avril 1654.

Jean BOULLIDARD prit possession de la rectorie de Concoret le 7 juin 1654 sur les provisions de l'évêque de plein droit hors les mois du concours de Rome, et fut recteur jusqu'en mai 1658 ; il paraît qu'il ne résida point à Concoret ; il y avait un curé d'office, j'en ignore la raison.

Ollivier BOTHEREL fut recteur de Concoret depuis le mois de mai 1658 jusqu'à sa mort arrivée le 25 mai 1674, par résignation de Jean BOULLIDARD. Il mourut à l'âge de 63 ans ; il était natif du village de la Besnardaie en Gaël. Il était parent au 4ème degré de Julien GUILLOTIN mon aïeul, probablement par l'estoc BESLE qui était originaire de Saint-Léry suivant un acte de tutelle.

Julien PERRET fut recteur de Concoret depuis 1674 jusqu'à sa mort arrivée en mars 1683, par nomination de Rome à cause de l'alternative. Il fit le voyage de Paris en 1680 pour le procès des usagers.

Vincent GUYOMART, prêtre de Concoret, pourvu de la rectorie par l'évêque, fut débouté par sentence du présidial de Rennes rendue en juillet 1675.

Jean MARIAGE fut recteur de Concoret depuis 1683 jusqu'à sa mort le 22 décembre 1696, par provisions de Rome ; l'évêque lui refusa son visa ; il entra en possession du temporel et se retira à Notre Dame du Ronxier de Josselin. En 1684 il afferma sa portion de dîme de Concoret à Me. Benoit VIALLET. Monsieur GICQUEL ayant été débouté, M. MARIAGE obtint son visa et revint à Concoret. Il mourut à 75 ans.

Georges GICQUEL prêtre de Concoret, dit "l'abbé de Mouraine", pourvu par l'évêque et ayant pris possession le 8 novembre 1683, fut débouté par sentence rendue en juillet 1684 ; il fut ensuite nommé à la rectorie de Ruca proche Lamballe où il mourut.

Julien DANDIN prêtre du village de la Roche en Concoret, nommé par l'évêque de plein droit, exerça les fonctions curiales à Concoret depuis le 10 janvier 1697 jusqu'à sa mort en 1704. Il n'eut point la possession du temporel ; il demeurait dans l'hôtel Marquer au bourg. Quand il reçut sa nomination il était en garnison à Evreux en Normandie, aumônier d'un régiment dont était colonel un monsieur de ROSMADEC. Il envoya procuration à dom Vincent GUYOMART pour prendre possession du bénéfice le 31 décembre 1696.

Guy SOULAS, sieur de LA BLINAIS, prêtre de Saint-Onen, nommé par l'abbé de Saint-Méen et muni des provisions de Tours, prit possession de la rectorie de Concoret le 14 juillet 1697 ; il entra en possession du temporel et se retira au séminaire de Saint-Méen.

L'évêque lui refusa son visa ; il l'obtint en 1705 de Tours une seconde fois et devint paisible possesseur jusqu'à sa mort le 16 octobre 1719 étant âgé de 62 ans. Il fut enterré selon ses dernières volontés dans le cimetière et on mit sur sa tombe une grande pierre de grain qui se voit encore aujourd'hui proche la porte vers le pâti de l'Orme. On a eu peine longtemps à

empêcher le peuple d'aller invoquer sur sa tombe, ce qui prouve qu'il avait mené une vie très exemplaire.

En 1720, Monsieur Mathurin HUE, sieur des Portes, sénéchal de plusieurs juridictions et demeurant au Loscoët, frère utérin de Monsieur Guy SOULAS, recteur à Concoret, reçoit sa succession pour l'estoc maternel, le reste demeura en dépôt chez M. VIALLET, attendu que la famille du père était étrangère et inconnue.

Pierre FLEURY, prêtre de Plumaugat, pourvu par l'évêque prit possession de la rectorie de Concoret le 17 mai 1705; il géra quelque temps le spirituel et fut ensuite transféré à la rectorie de Saint-Malo de Beignon.

René JAMOIS, pourvu en cours de Rome et ayant pris possession le 8 juin 1705 n'eut aucun droit.

Pierre DELANOE, prêtre de Beignon, fut recteur de Concoret depuis le 22 octobre 1719 jusqu'à sa mort le 28 février 1729, par présentation de l'évêque. Il était docteur en Théologie et fut official de Saint-Malo de Beignon. Sa famille lui a fait chaque année un service à Concoret pendant 30 ans après sa mort.

Pierre ROBERT nommé à la rectorie de Concoret par l'abbé de Saint-Méen en concurrence avec Monsieur DELANOE, ne prit pas possession.

Jean Baptiste HAUISEE, prêtre de Plumaudan, fut recteur de Concoret depuis 1729 jusqu'à sa mort le 16 août 1756. Il était docteur en Théologie et official de Saint-Malo de Beignon. Il mourut âgé de 60 ans ; il fit bâtir le nouveau presbytère et améliorer le jardin.

Mathurin SEBILOT, prêtre de Concoret, nommé à cette rectorie par l'abbé de Saint-Méen ne fit aucune démarche pour en prendre possession.

Guillaume Julien BETAUX prêtre de Lancieux a été recteur de Concoret depuis le mois d'août 1756 ; il était avant professeur de philosophie à Dinan et curé de (l'église) Saint-Malo de la même ville. Il fut nommé par l'évêque. Il a été très zélé pour la confession, la prédication et la décoration de l'église. Il a été exilé en Angleterre en 1792 pour le serment impie que les révolutionnaires exigeaient. Il n'a abandonné ses paroissiens qu'avec beaucoup de peine et en versant bien des larmes. Mais il était trop âgé et trop infirme pour pouvoir rendre service

dans la persécution. Il était né à Lancieux en 1717 ; il est mort en l'île de Jersey sur la fin de 1797 ou au commencement de 1798.

**Qu'il plaise au Seigneur d'accorder à l'église de Concoret jusqu'à la consommation des siècles, des pasteurs fidèles pour en entretenir les habitants dans la Foi et les maximes de l'Eglise catholique apostolique et romaine.**

## **2.6 LISTE DES PRÊTRES ORIGINAIRES DE CONCORET**

*Les chiffres figurant devant chaque nom, correspondent au numéro d'ordre qu'il occupe dans la liste, non classée alphabétiquement, du registre original.*

**19** ALIS Jean fils de Jacques et de Raoulette SIMON, né à la Roche le 21 septembre 1712, mourut en 1758 à Ménéac où il était recteur par nomination de l'évêque, après la démission de Messire HERVE, grand missionnaire. Il avait été curé d'Augan et fut au concours à Rome où il obtint une cure qui ne lui convint pas à son retour.

**20** ALIS Jean Michel fils de Julien et d'Anne PERUCHOT, né à la Roche le 28 décembre 1740, est mort en 1776 à Saint-Launeuc où il ne fut recteur qu'un an, par nomination du marquis de SAINT-PERN. Il avait été curé de Chateauneuf, de Trémoré, de Merdrignac et de Mauron.

**21** ALIS Pierre Antoine fils de Julien et d'Anne PERUCHOT, né à la Roche le 13 juin 1744, est mort à Saint-Launeuc en octobre 1775. Il avait été chapelain de Beauvais et de Gaillarde et curé de Saint-Thurial. La famille ALIS est ancienne en Concoret.

**105** BARBELAT capucin dit en Religion "père René", natif de Josselin, vint dès son bas âge demeurer au château de Comper où M. DUVERGER BARBELAT, son père, était fermier général. Il fut provincial de son ordre et grand prédicateur. Il venait souvent à Concoret qu'il regardait comme sa patrie. Il y fit présent de 2 beaux reliquaires qu'on exposait sur le grand autel aux grandes fêtes et qui ont été brisés par les révolutionnaires. Il mourut à Vannes vers 1772. Il avait un frère clerc tonsuré qui mourut à Comper. Monsieur LE VIAVANT son beau-frère, avocat de Vannes, vint fermier général à Comper en 1758. C'était un très honnête homme et un bon catholique.

**95** BARBIER Philippe Félix Mathurin, fils de Pierre et de Jeanne Guyomart, né à Mouraine le 24 février 1760, a été chapelain de Gaillarde et directeur des Ursulines de Josselin. Il passa en Angleterre en 1792 et fut nommé recteur de Néant en 1809.

**52** BARRE Jean, fils de Jacques, meunier à Tuboeuf, et de Jeanne BOURDIN, né au bourg le 5 janvier 1687, y mourut poitrinaire le 25 janvier 1720. Il était curé de Concoret et demeurait en la maison appartenant dans les derniers temps à Laurent ROBILLARD. Sa mère était issue d'une VIVIEN.

**53** BARRE fils de Joseph meunier à Comper et d'Anne MORIN de Haligan, né au bourg le 3 août 1709, mourut recteur de Néant en 1755.

**58** BELLOUARD Guillaume était prêtre de Concoret suivant un acte du 23 juillet 1609 et demeurait au bourg. La dernière maison vers Brangelin, possédée dernièrement par Louis CARIO, dans un acte de 1704 est appelée "la Chambre à dom Guillaume BELLOUARD", car les maisons voisines appartenaient anciennement à cette famille.

**102** BERTHELOT Jean, prêtre de Concoret, demeurait au Vaubossart en la maison de la Déaudais qui, en divers titres, est appelée "la Chambre de dom Jean BERTHELOT". La première tenue de la Seigneurie du Rox dans laquelle cette maison est comprise, porte aussi le nom de "tenue de dom Jean BERTHELOT." Françoise BERTHELOT, héritière de cette maison, se maria vers 1550 à Jean BESLÉ de Saint-Léry ; par conséquent dom Jean BERTHELOT ne vivait déjà plus à cette époque.

**7** BESLE Julien, fils d'Yves et de Christine DESNOS, né au Vaubossart le 12 octobre 1607, mourut à la Rue-Eon le 9 février 1666, dans le pavillon qui depuis a appartenu à la famille FRAIN. Il était chapelain du Rox. La famille BESLE, originaire de Saint-Léry, s'établit au Vaubossart l'an 1550. Le premier était tanneur.

**56** BRIAND Guillaume était des prêtres de Concoret en 1558 et disait la messe au Louya. Il demeurait à Brangelin en la maison qui sert présentement d'étable à Mathurin DANDIN. On dit qu'il était très pauvre et qu'on le voyait couper de la litière dans la lande de Renihal, c'est à dire "êtreper" selon le langage du pays.

**57** BRIAND Julien est mentionné au nombre des prêtres de Concoret en 1591. Il rendit aveu le 29 janvier 1602 au Seigneur de Comper pour la chapelainie du Pré-Gilbert au nom du titulaire qui était Mathurin HUBERT. Il fut le premier desservant de la chapelainie de Julienne

JAN en 1605. Il entreprit en 1608 le voyage de Rome et mourut en route. On dit qu'ayant trouvé sur le pâtre du Pret deux soldats de Comper qui allaient se battre en duel, voulant les séparer, il en saisit un que l'autre tua entre ses bras. Craignant d'être irrégulier, il partit pour Rome. Il demeurait au village des Liordais.

**81** CLEMENT Raoul était un des prêtres de Concoret en 1560. Il pouvait demeurer à Comper, car un champ situé à Rezel, proche le grand étang de Comper, s'appelle "le clos Dom Raoul" comme on le voit en divers titres. On trouve aussi en 1560 dom Jean CLEMENT qui assistait souvent à Concoret et qui demeurait à Lanroc dans une maison qui porte encore le nom de "chambre à dom Jean". On y voit sur le manteau de la cheminée la figure d'un calice. Dom Robert CLEMENT est mentionné dans nos registres de 1569 mais j'ignore où il demeurait.

( \* ) Voir notice sur Julien CLOUET NO 73. en page 90.

**2** COQUERY Jean né à la Rivière le 23 mars 1624, fils de Jean et de Françoise MORICE, y mourut le 23 août 1705. Il fut toute sa vie chapelain de Gaillarde et était arpenteur de terre.

**5** COQUERY frère du précédent, né au village de la Rivière, chanoine régulier et prieur d'Ussiaux, était correspondant des "usagers" de Concoret pour leur procès à Paris en 1673.

**6** COQUERY Julien était curé de Concoret en 1558 et années suivantes. On trouve son nom en la plupart des actes de baptême. J'ignore où il demeurait. C'était au Vaugriot suivant un aveu qu'il rendit le 10 mai 1570. La famille COQUERY, très ancienne à Concoret, occupait ordinairement le village de la Rivière.

**106** COUDE Jean prêtre est beaucoup mentionné dans les registres depuis 1590. Il était titulaire de la chaplainie de la Rivière avant dom Jean COQUERY. Il est qualifié de fondateur du Pré-de-Peteno de concert avec dom Robert RUELLAN dans un extrait des archives du Rox en 1691.

**11** DANDIN Yves fils de Raoul et de Perrine COUDE, né à Esquergal le 12 février 1587, demeurait et mourut à la Grand-lande, maison qui actuellement appartient à COQUER. Il assistait à Concoret ; il vivait vers 1616.

**12** DANDIN Malo fils de Julien et de Fleurie PONGERARD, né à la Roche le 29 novembre 1636 y mourut le 18 janvier 1713 en la maison nommée « la chambre » qui a appartenu à la famille ALIS. Il fut plusieurs années curé de Concoret et presque toute sa vie aumônier du château de Comper.

**13** DANDIN Julien fils de Robert et de Roberde GUYOMART, né à la Roche le 31 mai 1661, mourut au bourg en 1704. Il avait été aumônier de régiment et fut recteur de Concoret depuis janvier 1697 jusqu'à sa mort, mais il ne fut point en possession du temporel.

**14** DANDIN Joseph Mathurin fils de Joseph et de Marie MORFOUESSE né à la Bouvraie le 30 décembre 1734 est mort en novembre 1787, au château de la Muse en Baulon où il était chapelain et précepteur. La famille DANDIN est une des plus anciennes de Concoret ; elle habitait principalement le quartier d'Esquergal.

**82** DESBOIS Raoul prêtre est mentionné dans les registres de Concoret en 1562 ; il y est parlé de "dom Jean DESBOIS" en 1570, mais je doute que l'un et l'autre fussent de Concoret.

**83** DESBOIS Guillaume fils de Julien et de Julienne SEBILOT, né au bourg le 16 mai 1565 mourut en 1737 à la Roche en la maison de la chaplainie Hamonais dont il était titulaire. Avant d'aller à la Roche il avait habité un pavillon proche le cimetière de Concoret, selon un acte passé devant notaire chez lui. Il était l'un des commissaires pour la "transaction des usagers" avec la duchesse de LAVAL, en 1600. Il fut nommé le 1<sup>er</sup> desservant de la chaplainie du Pré-Corbin en 1636. On lui attribue la fondation de la chaplainie du Champ-Ménard. En 1691 il est fait mention de dom Thomas DESBOIS, recteur de Saint-Gonlay, possesseur du Clos-Poupelin la Rivière, mais il paraît qu'il était natif de la Villedanet ; on le trouve prêtre dès 1672.

**84** DESBOIS natif de la Grée en Gaël est issu d'un ROSSELIN du Vaubossart ; il devint vers 1680 recteur de Chateauneuf par résignation de Julien ROSSELIN son oncle.

**85** DESBOIS Robert fils de Pierre et de Michelle BOSSART, né la Rivière le 2 janvier 1688 est mort recteur à Tréhorenteuc en 1752. Il avait cette cure en comende. Les chanoines réguliers l'occupaient avant lui. Il fut curé de Concoret depuis 1726 jusqu'en 1734 et habitait la belle maison du Pontroquet qui lui appartenait par l'estoc maternel. Il avait une sœur nommée Anne qui fut mariée Pierre CHARDEVEL de Mauron.

**86** DESBOIS Julien fils de Joseph et d'Anne SEBILOT, né au bourg le 18 juillet 1745, a été régent à Saint-Malon-de-Beignon, curé de Saint-Thurial, de Concoret et du Bran, chapelain de Saint-Jouan, de Gaillarde et du Rox. Il passa en Angleterre en 1792. A son retour il a été nommé recteur de Quilly par M. PANCEMONT évêque de Vannes.

**87** DESBOIS Thomas natif de Saint-Léry et issu de ALIS de Concoret, né vers 1758 est recteur de Saint-Pern et avait obtenu cette cure par la voix du concours.

**67** DORGET Jean prêtre de Concoret, signa l'acte d'érection de chapelle du Rox en l'église paroissiale l'an 1457.

**96** DUNO Louis fils de Jean et de BOURIEN né la Chauvelaie le 23 avril 1763.

**22** DURAND Julien fils de Pierre et de Jeanne MORICE né au Vaugriot le 11 mai 1649 mourut le 15 novembre 1691 dans la haute-forêt en revenant de Beauvais. Il était sacriste et disait la messe matinale à Concoret. Il fit bâtir la maison du Châtel l'année de sa mort et fit planter la croix du Chêne-de-l'Ardillière <sup>16</sup>. Le premier de cette famille DURAND était du Poitou et vint à Concoret avec Messire GAULT vers 1590. Il était faiseur de briques et s'établit au Vaugriot où il trouva de la terre convenable pour son état.

**73** CLOUET Julien fils de Jean et de Julienne CHAUVEL, né au Vaugriot le 29 mars 1753, mort le 31 mars 1794 à Brangelin chez Anne CLOUET, sa sœur où il était caché à cause de la persécution. Son épuisement occasionné par la crainte des persécutions fut la cause de sa mort. Il était curé de la trêve du Bran et avait été chapelain de Comper et de Saint-Jouan-des-landes. Il était cousin de Monsieur CLOUET, mort recteur de Gaël en 1805 et du père CLOUET, religieux, natif du village de la Chevallerie en Gaël, lequel avait été provincial de son Ordre, fut le confesseur de Mgr. de LA BASTIE et de Mgr. DESLAURENTS évêque de Saint-Malo et mourut à Saint-Malo en 1786.

**68** EON Raoul prêtre de Concoret signe l'acte d'érection de la chapelle du Rox en l'église paroissiale l'an 1457.

**61** FOULON Jean fils de Guillaume et de Marie LETORT, né aux Rues-Gogaille à Haligan en une maison qu'on nomme encore aujourd'hui "l'hôtel FOULON" le 11 avril 1706, est mort à la Ville-de-bas en août 1770. Il avait été curé de Saint-Onen et de Guichen et vint ensuite chapelain de Gaillarde. Il devint aveugle quelques années avant sa mort. Il était oncle de 2 prêtres issus de Malo FOULON son frère et natifs de la Villedanet, savoir : M. FOULON recteur de Monteneuf, titré sur la maison de la Ville-de-bas, et le père FOULON, capucin, dit en Religion "père Eusèbe", lequel a eu le malheur de succomber pendant la persécution en 1793 et a été tué proche Nantes par les Royalistes <sup>17</sup>.

---

<sup>16</sup> Voir page 101

<sup>17</sup> Comme curé constitutionnel de Petit-Marc. près de Nantes.

**1** GAULT Pierre, connu sous le nom de "prieur GAULT", natif du Tertre y mourut le 11 mars 1681. Il était fils de Guillaume et de Marguerite de PORCON. Il avait été recteur d'Avessac proche Redon et résigna sa cure à Robert GUILLOTIN son vicaire. Il fut assisté à la mort par dom Vincent GUYOMART prêtre de Concoret.

**3** GAULT Jean-Baptiste Bernard fils de René GAULT sieur du Tertre et de demoiselle Marguerite Renée BERNARD, né au Tertre le 20 novembre 1711, y est mort le 2 mai 1778. Il avait été curé de la trêve de Lescouët, proche Jugon et de celle du Bran. Jérôme GAULT du Tertre son frère aîné, François le 3ème marié 2 fois vers Rennes, sans enfant.

**4** GAULT Jean Félix René fils de René sieur du Tertre et de Marguerite Renée BERNARD, frère des précédents, né au Tertre le 9 avril 1721, est mort en 1759 à Pleumeleuc où il était recteur par nomination de l'abbé de Saint-Melaine.

La famille noble GAULT, originaire du Poitou, vint s'établir à Brandeseuc vers 1590 <sup>18</sup>.

**41** GENDROT Jean fils de Jean, né au Vaugriot le 13 février 1582, demeurait dans la maison des Rues-de-bas et y tenait l'école. Il était sous-diacre en 1603 ; il vivait encore en 1631.

**42** GENDROT Robert né aussi aux Rues-de-bas, y demeurait, y tenait école et y mourut le 29 janvier 1660. Il était neveu de dom Jean GENDROT dénommé ci-dessus.

**43** GENDROT Robert fils de Jean et d'Yvonne MORICE, né au Vaugriot le 8 novembre 1621 mourut le 9 mars 1684 sur la chaplainie de la Chambre dont il était titulaire et où il tenait une pension nombreuse et de plusieurs enfants distingués. Il était aussi curé de Concoret.

**44** GENDROT Jean fils de Guillaume et de Jeanne SEBILOT, né à la Villé-au-feuvre le 21 septembre 1659, mourut en 1712 à Pipriac où il était recteur par le concours de Rome. Ses provisions de Rome sont de l'an 1698 ; son prédécesseur était mort en 1697. Il avait fait bâtir la grande maison au midi de celles de la Ville-au-feuvre.

On y tira sur lui , un soir, un coup de fusil ; c'est cette raison qui l'engagea à quitter Concoret et à entreprendre le voyage de Rome.

---

<sup>18</sup> Voir article sur Brandeseuc page 109

**34** GICQUEL Raoul est mentionné en 1602 et l'égal des usagers de 1600 le cite sous le nom de dom Raoul GICQUEL demeurant à la Bouvraie. Il vivait encore en 1615 suivant un acte fait par P. DESNOS et G. SEBILOT. Il occupait la maison au couchant de la Bouvraie.

**35** GICQUEL Georges fils de Jean et de Julienne ROSSELIN, né à la Bouvraie le 20 juin 1601 y mourut le 4 octobre 1661. Il était curé de Concoret en 1642. Il fonda en 1656 la Chapelainie de la Prise-Bouvraie et du Pré-des-fossés.

**36** GICQUEL Mathurin fils de Jean et de Julienne ROSSELIN, né à la Bouvraie le 28 mars 1614, frère du précédent, fut trouvé noyé dans l'étang d'Ysaugouët le 4 juillet 1644. Il demeurait à la Haie en la maison qui appartient actuellement à JOANNO.

**37** GICQUEL Georges fils de François et de Roberde SOURGAUT né à Mouraine le 8 mars 1648, fut nommé recteur de Ruca, proche Lamballe en 1684 et y est mort. On l'appelle l'abbé de Mouraine parce qu' il était plus élégant que les autres prêtres de ce temps-là.

**38** GICQUEL Julien était un des prêtres de Concoret en 1558. J'ignore où il demeurait et quelle place il occupait.

**97** GOUELLEU Pierre fils de Joseph et d'Anne ROUAULT, né au Vaugriot le 3 novembre 1771, prêtre.

**88** GUYOMART Raoul est mentionné au nombre des prêtres de Concoret en 1580. Il paraît qu'il demeurait à Comper.

**89** GUYOMART Vincent fils de Guillaume, meunier de Comper et d'Etienne CLEMENT, né à Rezel le 26 avril 1645, mourut aux Chênots le 23 septembre 1718. Il fut 47 ans curé de Concoret.

**90** GUYOMART Laurent Pierre fils de Louis et de Mathurine MOTTAY, né à Comper le 4 février 1780, prêtre vicaire à Ploërmel .

**98** GUILLOTIN Robert fils d'Yves et de Jacquette DESCHENES né au Vaubossart le 6 juin 1633 mourut vers 1700 à Avesac en l'évêché de Nantes où il était recteur depuis 1675. Il vendit en 1682 à ses héritiers son titre clérical qui consistait en la maison Coquaud et terres environnantes au village du Rocher lui provenant de l'estoc maternel. Il était oncle de

3 prêtres : Paul GUILLOTIN, Joseph PERUCHOT recteur de Trémoré, et de Julien PERUCHOT curé de Gaël.

**99** GUILLOTIN Paul fils de Julien et de Guillemette JALLU, né au Vaubossart le 12 juillet 1687 y mourut le 24 février 1747. Il fut curé de Pipriac et chapelain de Comper et mourut chapelain au Rox. C'était l'oncle de mon père.

**100** GUILLOTIN Vincent fils de Jean et de Nicole PONGERARD né à la Chauvelaie le 6 avril 1736, a été curé de Concoret et inscrit directeur spirituel de la maison du Bon-Pasteur à Saint-Servan. Il fut en 1777 recteur de Saint-Maden. Il passa en Angleterre en 1792 revint dans la paroisse en 1797 et y demeura caché. Il a été nommé recteur de ces deux paroisses par Mgr. CAFFARELLI, évêque de St. Briec.

**101** GUILLOTIN Pierre Paul fils de François et de Mathurine PATIER né au Vaubossart le 24 juillet 1750, ordonné en 1774, fut d'abord chapelain de Thelouët en 1776, curé de Baulon, en 1778 curé de Saint-Servan. En 1791 il revient à Concoret et fut un an chapelain de Beuve. Il resta caché au pays et y exerça les fonctions. Sur la fin des troubles, il retourna à Saint-Servan. C'est lui qui écrit ce registre.

**69** HAMONAIIS Guillaume prêtre de Concoret demeurant à la Roche, fonda par son testament et légua sa maison toute meublée avec quelques autres petites propriétés pour un prêtre de la paroisse. Je n'ai trouvé le nom de ce Guillaume HAMONAIIS dans aucun registre. On trouve que la fondation était desservie dès 1580.

**93** HOUSSU Joseph Hyacinthe fils de Julien Hyacinthe, notaire et procureur, et de demoiselle Marie CHARDEVEL, né aux Chênots le 18 février 1742, a été chapelain de Beauvais, du Rox et de Thelouët, curé de Néant, d'Eréac et de Concoret. Passé à Jerzey en 1792, il y prit un soin particulier de Monsieur BETAUX recteur de Concoret qui avait perdu l'esprit. Il a été nommé recteur de Concoret en 1803.

**40** JOSSET Jean né à Haligan en une maison nommée encore aujourd'hui "les Rues-Josset", était un des prêtres de Concoret en 1560 et mourut en la chaplainie et maison de la Chambre, dont il était titulaire, en 1591.

**108** JOUBART Mathurin prêtre eudiste né à Illifaut vers 1760, mort vicaire de Baguer-Morvan proche Dol en 1807, était petit-fils de Vincent JOUBART des Rues-Dorget époux de Marie MARIVIN qui fut métayer au Boyer en Mauron.

**33** LE GENDRE Jean était déjà âgé en 1600 et vivait encore en 1602. Il fut chapelain de Brandeseuc et ensuite du Tertre. Il demeurait à la Chauvelaie en la maison qui ces derniers temps a appartenu à LENDORMY. Une tenue du Rox s'étendant à la Chauvelaie est appelée "la tenue de dom Jean LE GENDRE".

La famille LE GENDRE est fort ancienne en Concoret et existait principalement à la Roche et à la Grand-Lande.

**107** LE MARCHAND Anne natif de Guignen fut curé de Bréteuil et ensuite recteur de Saint-Uniac. Il est mort aux prisons du Mont-Saint-Michel en 1793. Il était fils de Me. Joseph LE MARCHAND, notaire, natif du bourg de Concoret et d'Anne PERDERAUX de Guignen, lesquels vendirent le 11 mai 1756 à Vincente PATIER, sœur du Tiers-Ordre des Carmes, pour 550 £ une maison, un jardin et une pièce de terre des Rues-Pollet au bourg.

**103** LE MASSON Pierre prêtre dont il est fait mention sur d'anciens titres demeurait à la Rivière. Je n'ai pu découvrir en quel temps il vivait. Dom Mathurin Hubert était titulaire de la chaplainie Pierrot Bossard à Brangelin en 1602 et dom Julien BRIAND (N° 57) en rendit alors aveu pour lui à cause de son absence. J'ignore si dom Mathurin HUBERT était de Concoret.

**39** MACE Vincent né à Haligan le 18 octobre 1605 fils de Michel et de Jeanne GASPAIS y mourut en janvier 1647. Il prit possession de la chaplainie du Pré-Corbin en 1638. Il demeurait en une maison nommée le Menehuet proche la Bossardrie.

**104** MARQUER Jean prêtre mentionné en quelques anciens titres, demeurait aux Rues-Vivien, au bourg en une maison au levant de celle que M. REGNARD a acquis d'avec la famille JALLU et qui porte en plusieurs titres le nom d'"hôtel de Jean MARQUER".

**45** MINIER François natif du Pertuis-du-fau, allait le dimanche dire la messe matinale à Muel. Il y fut attaqué d'une fièvre maligne et s'y tua dans le délire le 20 février 1684.

**46** MINIER François fils d'Etienne et de Jacquemine CLEMENT, né à Trébran en 1704 mourut le 25 juillet 1754 à Saint-Servan où il desservait la chapelle du petit-Versailles. Il avait été précepteur au château du Rox et fut ensuite curé de saint-Enogat proche Saint-Malo. Il était curé de Plumaugat en 1733.

Il est fait mention dans les registres vers 1715 d'un Jean MINIER, prêtre qui était de Quédillac et qui venait de temps en temps chez son cousin germain François MINIER au Pertuis-du-fau, dont le père nommé Jean MINIER était aussi natif de Quédillac.

Ce sont deux familles différentes ; la 1ère est fort ancienne à Concoret.

**78 MORFOUESSE** Jean prêtre, prit possession de la chaplainie de la Chambre en 1591 sur la présentation de Jean PESCHARD archidiacre du Porhoët et grand-vicaire de Saint-Malo et il y demeurait. Il était de la Gourichaie ; il y est fait mention de lui en 1600 dans un contrat du bourg-d'amont situé proche la Chambre de dom François MORFOUESSE. On trouve un dom Raoul MORFOUESSE en 1565.

**79 MORFOUESSE** Mathurin fils de Mathurin et de Mathurine SEBILOT, né à Esquergal le 6 juillet 1732, est mort recteur à Saint-Léger en 1788. Il avait été curé de Gaël, de Bourseul, d'Augan et de Gomené.

**80 MORFOUESSE** Joseph Mathurin fils de Joseph et de Marguerite MOISAN né à la Noë-Reculart le 19 août 1779, prêtre.

**17 MORICE** Malo fils de Jean et de Perrine FOULON né à Esquergal le 26 mars 1667 y mourut le 27 janvier 1703 en la maison appartenant aux LAGUILLEE. Il fut titulaire de la chaplainie de la Chambre et disait la première messe à Concoret.

La famille MORICE est très ancienne en Concoret.

**18 MORICE** Jean François fils de Jean et de Marie PATIER, né aux Rues-Desnos le 16 mai 1735 y est mort le 2 août 1771. Il fut curé de Guichen et de Saint-Malo-de-Filly et fut chapelain de Gaillarde sur la fin de sa vie.

**15- MOTTAY** Jean fils de Jean et de Marguerite ETELIN, né à Comper le 27 décembre 1731 est mort le 14 juillet 1807 à Saint-Gondran où il était recteur depuis 1774 par la voie du concours. Il avait été plusieurs années directeur des Ursulines de Montfort. Il a été renfermé aux prisons de Rennes pendant la persécution de 1793.

**16 MOTTAY** Jean fils de Jean et de Marguerite ETELIN, frère du précédent, né à Comper le 30 août 1748, est mort curé de Saint-Gondran en septembre 1787. Il avait été curé à Gomené et prêchait des stations de carême.

La famille MOTTAY est ancienne au village de Comper.

**54 PERIN** Pierre était un des prêtres de Concoret en 1457.

**55** PERIN Georges est mentionné au nombre des prêtres de Concoret dans les registres de 1559. Un de ces messieurs PERIN demeurait au Rostel en la maison de René LAGUILLEE.

**74** PERUCHOT Pierre fils de Guillaume et de Jeanne TRILLART, né au Pontroquet le 28 mai 1644, fut baptisé au Bran par dom Jean PERUCHOT, son oncle, curé de Gaël. Le bout de la maison du Pontroquet vers soleil levant, porte encore aujourd'hui le nom de "l'hôtel dom Pierre" On trouve ce dom Pierre PERUCHOT en divers actes et c'est tout ce que j'en puis dire.

**75** PERUCHOT Julien fils de François et d'Anne PONGERARD, né à la Bossardrie en 1699 mourut en avril 1756 à Trémoré où il était recteur par résignation de Joseph PERUCHOT son oncle natif du Breil, fils de François PERUCHOT et d'Etienne GUILLOTIN. Celui-ci avait un frère prêtre qui mourut curé de Gaël vers 1718. Jacques PERUCHOT natif de Mauron, neveu de Julien PERUCHOT, recteur de Trémoré, est mort curé du Loscouët et dans un âge peu avancé vers 1760.

**76** PERUCHOT Mathurin fils de Mathurin et de Mathurine GUILLLOUX, né aux moulins de Comper le 16 novembre 1727 est mort à l'hôpital de Ploërmel le 2 avril 1795. Il était carme déchaussé et portait en Religion le nom de Père André. C'était un esprit turbulent et peu réfléchi. Ayant plusieurs fois troublé la paix du cloître par ses scandales, les religieux se virent obligés de le tenir prisonnier dans une de leurs maisons. Les révolutionnaires lui donnèrent la liberté en 1789 ; il quitta l'habit religieux et revint dans sa famille où il fit toutes sortes d'extravagances ; il fit le serment, il remit ses lettres de prêtrise en 1793 et se retira à Ploërmel où il passa le reste de sa vie dans le mépris et dans la misère.

**77** PERUCHOT Cosme natif du Bran, issu de Jean PERUCHOT du Vaubossart fut curé de Sévignac et de Saint-Senou et est mort curé du Bran en mai 1801. C'était un homme de très petite taille mais rempli de talents, de piété et de toutes sortes de bonnes qualités.

Il travailla beaucoup, pendant la persécution, pour le soutien de la Foi et des moeurs et il est mort victime de son zèle à l'âge d'environ 40 ans.

**91** POILLEVE Joseph Yves fils de Jean François de POILLEVE seigneur de Pont-Denyéu et de Jacmine Anne de TROGOFF, né à Iroder le 3 avril 1718, reçut les cérémonies du baptême à Concoret le 20 octobre suivant et fut nommé par les seigneurs de Comper, ses parents maternels qui le firent étudier et lui donnèrent la métairie de Lancron pour titre clérical. Il fut curé de Cardroc ; il se retira plus tard à Paris où il est mort pendant la révolution.

**8** PONGERARD Vincent fils de Georges et d'Yvonne CHARTIER, né à la Jauge le 30 juillet 1634 est mort à Rennes rue Saint-Thomas sur la fin de 1693. Il était chantre à Saint-Georges et fut correspondant des "usagers de Concoret" pour leur procès de 1675.

**8 bis** PONGERARD Julien né à la Renarderie le 23 septembre 1703, fils de Julien et de Mathurine GENDROT, y est mort le 3 février 1750 Sur la fin de sa vie il disait la messe à la chapelle du Rox.

La famille PONGERARD, très ancienne à Concoret, habitait particulièrement à Haligan.

**94** REGNARD Mathurin fils de Julien et de Mathurine ETELIN, né à la Dorbelaie le 14 juillet 1752, a été chapelain de Gaillarde, curé de Gomené, de Sévignac, de Glac, de Trehorenteuc et de Concoret, recteur de Saint-Léry et de Bréhand-Loudéac. Il passa à Jerzey en 1792 et repassa peu de jours après et resta caché chez lui pendant la persécution.

**92** RENAULT Jean prêtre, fut le fondateur de la chaplainie de la Chambre, mais je n'ai pas pu trouver en quel temps il vivait, ni l'époque de la fondation qui, dès l'an 1580, était desservie par dom Jean JOSSET.

**25** ROSSELIN Georges est mentionné en l'an 1564 et vivait encore en 1602. Il demeurait au Vaubossart au lieu de la Roüaudais en une maison tombée en mazière, ayant une cheminée ronde, située au-devant des maisons actuelles, au bout du frêche qui faisait son jardin. Il signait ROXELIN, c'est lui qui fonda la chaplainie de la Prée Trojaux. Il était né aux Rues-d'en-haut, maison de hasart et y demeura avant de faire bâtir sa chambre en la Roüaudais.

**26** ROSSELIN Robert, né au Rostel, y demeurait en 1590 et y mourut le 5 avril 1639 étant âgé de 78 ans. Il fut recteur de Concoret depuis le 29 novembre 1609 jusqu'à 1630 ; il résigna alors à Julien ROSSELIN, son neveu.

**27** ROXELIN Guillaume est mentionné en l'année 1559 mais j'ignore où il demeurait ; il paraît que c'était au Vaubossart.

**28** ROSSELIN Julien né aux Rues-Desnos en 1606, recteur de Concoret en 1630 par résignation de Robert ROSSELIN son oncle, s'étant brouillé avec le seigneur de Comper, fut transféré en 1642 à la rectorie de Chateauneuf où il mourut vers 1685, après avoir résigné cette cure à son neveu Guillaume DESBOIS natif du village de la Grée en Gaël. Il fonda à Chateauneuf un obit qui y a été desservi jusqu'à la révolution.

**29** ROSSELIN Pierre, recteur de Caro en 1635, y fut tué en 1655 à la sortie de son église par un gentilhomme de l'endroit. Il était né au Rostel et neveu de Robert ROSSELIN, recteur.

**30** ROSSELIN Robert fils de Robert et de Jeanna DESNOS, né à la Bouvraie le 25 mars 1649, y mourut le 18 août 1690. Il était le frère d'Etienne mariée à Julien LE GENDRE de Beignon, de Péronelle mariée à Julien JALLU de Haligan et de Georgine mariée à RUELLAN de la Grée.

**31** ROSSELIN Guillaume fils de Jacques et de Mathurine ROLLAND, né à la Haie le 3 février 1695, mourut curé de la trêve de Muel en 1734. Il fut curé de Concoret depuis 1720 jusqu'à 1723.

**32** ROSSELIN Jacques, frère du précédent, né à la Haie le 20 janvier 1709, est mort recteur de Guichen en 1764, après avoir été curé de Ploërmel .

**62** RUELLAN Guillaume prêtre natif de Concoret y était recteur en 1457 comme on le voit dans l'acte d'érection de la chapelle du Rox.

**63** RUELLAN Pierre natif de Concoret y était curé en 1457 comme on le voit dans l'acte d'érection de la chapelle du Rox.

**64** RUELLAN Robert prêtre de Concoret est mentionné dans un extrait des archives du Rox de 1691 et y est qualifié de fondateur du Petit-pré-de-Peteno, mais il n'est point parlé du temps où il vivait.

**65** RUELLAN Julien fils de Georges et de Georgine DANDIN, né à la Rivière le 23 décembre 1611, mourut le 30 mars 1663 en la maison et chaplainie de dom Guillaume HAMONNAIS, à la Roche, dont il était titulaire. C'est le dernier prêtre qui l'ait occupée, elle était déjà en décadence lors de sa mort comme porte le procès-verbal de dom Malo DANDIN qui en prit alors possession.

**66** RUELLAN Julien fils de Jean et de Guillemette GENDROT, né à Haligan le 29 août 1664 y mourut le 28 décembre 1730 en la maison qu'on appelle encore "les Rues-Ruellan" Il était chapelain du Rox et il paraît qu'il le fut très longtemps.

**71** SALMON Mathurin Jacques fils de Louis et de Marie CARON, né au bourg le 21 janvier 1750, mort le 9 juillet 1787. Il fut toujours chapelain du Rox et prêchait des stations de carême.

**72** SALMON Jean Baptiste François fils de Me. Etienne SALMON et de demoiselle Marie Anne VIVIEN, né au bourg le 4 mars 1765, est mort curé à Bréhand-Loudéac en 1805. Etant diacre en 1792, il passa en Angleterre pour se soustraire à la persécution qui commençait à sévir contre les ecclésiastiques. Il fut ordonné prêtre à Jerzey par Mgr. LE MINTIER évêque de Tréguier.

**23** SEBILOT Jacques exerçait les fonctions de curé de Concoret en 1580; il en était natif et demeurait au bourg sur le chemin de l'église aux Fossettes.

**24** SEBILOT Mathurin fils de Jean et de Mathurine SIMON, né au Pertuis-du-fau le 1er janvier 1715 et mort aux Fossettes le 26 mars 179, fut plusieurs années curé de Concoret et chapelain de Comper depuis 1747 jusqu'à sa mort. Il fut aussi précepteur des enfants de Monsieur de MONTIGNY et fut en 1756 nommé à la rectorie de Concoret par l'abbé de Saint-Méen, mais il n'accepta pas.

La famille SEBILOT est une des plus anciennes et des plus distinguées de Concoret.

**59** SIMON François était un des prêtres de Concoret en 1678 et demeurait Haligan. Il était frère d'un Vincent SIMON. On ne trouve pas sa mort à Concoret : on croit qu'il mourut au Bran au lieu de la Basse-ville où sa famille était établie.

**60** SIMON Raoul fils de Jacques et de Roberde DANDIN, né à la Jauge le 14 décembre 1683, y est mort le 5 juin 1770. Il fut plusieurs années curé de la trêve du Bran et vint chapelain au Rox en 1747. Il devint aveugle quelques années avant sa mort. Il fit bâtir la grande maison de la Jauge.

**109** SIMON Pierre né au village de la Cabanne vers 1634 mourut recteur à Quédillac en 1716. Il assistait à l'église de Concoret étant prêtre en 1660. Il était recteur de Quédillac en 1684. En 1699, il acheta d'avec Me. Georges VIVIEN sieur des Longrais, adjudicataire de la concession abandonnée de Laurent GUYOMART et de Guillemette CLOUET une maison et plusieurs pièces de terre à la Juglaume et le clos saint-père proche la Dorbelaie et fut atourné à payer aux héritiers de M. Julien ROSSELIN recteur de Chateauneuf.

**9** THEAULT Pierre fils de Raoul et de Raouline DESNOS, né à Trébran le 15 octobre 1651, y est mort le 31 mai 1722. Il était chapelain du Louya.

**10** THEAULT Julien, frère du précédent, né à Trébran le 30 avril 1664, y mourut un dimanche en février 1718. Il était, les dernières années de sa vie, chapelain du Tertre.

**70** TRILLART Yves, fils de Jean et de Georgine ROSSELIN, né à la Haye en la maison la plus voisine du moulin d'ahaut d'Ysaugouët, le 1er septembre 1738, est mort recteur d'Augan en 1805. Il fut promoteur de l'officialité de Saint-Malo-de-Beignon en 1787. Il fut exilé en Angleterre en 1792 pour sa fidélité à la Religion catholique.

A son retour en 1801, il fut quelque temps détenu aux prisons de Saint-Malo. Il est mort à Augan, épuisé par les fatigues du ministère pastoral .

**47** VIVIEN Guillaume était un des prêtres de Concoret en 1558 et demeurait au bourg.

**48** VIVIEN Robert prit possession de la rectorie de Concoret en 1562 par résignation d'henri THOMAS et fut quelque temps possesseur mais il mourut en 1565. Il était du bourg.

**49** VIVIEN Pierre qui demeurait au bourg, est mentionné au nombre des prêtres de Concoret en 1564.

**50** VIVIEN Guillaume, fils de Georges et de Jeanne BOURNEUF, né au bourg en 1558, y mourut sur la fin de 1636. Il demeurait en la maison de l'Audience de la Juridiction du Rox qu'il fit bâtir en 1611. On voit son nom sur le manteau de la cheminée de la chambre. Il fonda le 3 mai 1636 la chaplainie du Pré-Corbin. Il était sacriste de l'église.

**51** VIVIEN julien est mentionné au nombre des prêtres de Concoret en 1615. Il est probable qu'il demeurait au bourg, car le bourg était la principale résidence de la famille VIVIEN, l'une des plus anciennes et des plus distinguées de la paroisse.

## **2.7 NOTES SUR QUELQUES PRÊTRES NON ORIGINAIRES DE CONCORET**

<b>BERNARD</b>	En 1646 il est fait mention de Jean BERNARD prêtre de Mauron.
<b>CHALLIN</b>	En 1564 dom Etienne CHALLIN prêtre de Paimpont assistait à Concoret ; il demeurait en la maison qu'on nomme les Rues-Challin proche le moulin d'A-haut d'Ysaugouët.
<b>DUCHESNE</b>	En 1698 Amaury DUCHESNE, recteur doyen de Beignon et vice gérant de l'Officialité, fait visite à l'église de Concoret et les trésoriers lui rendirent compte de leur gestion.
<b>GIFFART</b>	En 1665 il est fait mention de Mathurin GIFFART, prêtre de Mauron.

<b>GORTAIS</b>	Vers 1710 Monsieur GORTAIS prêtre demeurait au bas de Thelouët, maison d'Oresve.
<b>GOUPIL</b>	Monsieur GOUPIL, curé de Gaël vers 1640, était né à la Haie-Macé proche le Breil.
<b>HERVOT</b>	En 1711 il est fait mention de Joseph HERVOT, prêtre des Saudrais de Mauron, cousin des GUILLOTIN de la Chauvelaie.
<b>HOULET</b>	En 1660 dom Thomas HOULET assistait à Concoret.
<b>JAN</b>	En 1564 dom Robert JAN, prêtre de Paimpont, assistait à Concoret.
<b>JOUBART</b>	Vers 1710 Monsieur JOUBART prêtre de Thelouët était curé de la trêve de Saint-Péran.
<b>LEVAVASSEUR</b>	Monsieur Joseph LEVAVASSEUR, né aux Rues-d'ahaut, en Paimpont, recteur de Ploërmel est en 1793 à Jerzey.
<b>LEVILLARD</b>	Monsieur Pierre LEVILLARD qui était curé de Concoret en 1756, est mort recteur de Cardroc, proche Bécherel en 1791 dans la communion de l'église Romaine.
<b>MACE</b>	En 1677 il est fait mention d'Alain MACE prêtre de la Courbe en Iffendic dont la nièce fut mariée à Joachim PRUD'HOMME de la Rangée.
<b>MONIER</b>	Monsieur MONIER, supérieur des séminaires de Saint-Méen et de Saint-Servan, est mort infirme à l'hôpital de Saint-Méen en 1793.
<b>PEU</b>	Vers 1760 Guillaume PEU prêtre du Brétin en Muel, y mourut jeune et poitrinaire. il était chapelain de La Ville-Houée en Saint-Malon.
<b>PONGERARD</b>	Monsieur PONGERARD, curé d'Augan, passé à Jerzey en 1792, revenu en France pour obliger ses confrères et en particulier les prêtres de Concoret, a été pris en s'en retournant, conduit en prison à Saint-Malo et de là à Rennes où il a eu la tête coupée pour sa fidélité à son Dieu et à son Roi .
<b>ROULAIS</b>	En 1672 il est fait mention de la chapelainie de dom Grégoire ROULAIS proche le chemin Margot proche Gaillarde.
<b>TAILLANDIER</b>	En 1657 il est fait mention de Jean TAILLANDIER prêtre de Beignon.
<b>VOIRDIC</b>	En 1696 il est fait mention de G. VOIRDIC, prêtre de Casserq, possesseur du bois de la Noë-rouge.

## 2.8 CHAPELLES ET ORATOIRES

### Chapelle du Rox

La chapelle du Rox, dédiée Saint-Mathurin, était une chapelle frairienne appartenant aux villages de Haligan et Vaubossart, située au bas de la lande de Lan-brun, entretenue et desservie aux frais des dits villages ; mais Monsieur le marquis de COATELEZ et Anne du POURPRIX son épouse ayant vendu le Rox vers 1688, Monsieur Julien de BEGASSON et Marie du BOSCHET son épouse, seigneur et dame de la Lardais, nouveaux acquéreurs, voulant agrandir et embellir leurs acquêts en formant les avenues, joignirent la chapelle à leur enclos par convention faite avec les riverains, la rendirent domestique et la fondèrent.

Le 30 juin 1721, Monsieur Julien de BEGASSON, seigneur la Lardais, du Rox, Brandeseuc, du Clio etc., lieutenant des maréchaux de France en la sénéchaussée de Quimperlé, demeurant au Rox, a affecté pour la chapelle un constitut portant en principal 1200 £, produisant par an 60 £, consenti au dit sieur de la Lardais le 1<sup>er</sup> décembre 1719 par Jacques BARRE et Jeanne BOURDIN sa femme, Joseph BARRE leur fils et Anne MORIN sa femme, du Clio, et Messire Jean BARRE aussi leur fils, à charge d'une messe les dimanches et fêtes et les samedis, et en cas de franchissement, la somme sera convertie en un autre contrat de l'avis de l'évêque, du seigneur du Rox et du chapelain. L'acte est au rapport de BONAMY notaire royal, TARON et P.FRAIN autres notaires, contrôlé à Mauron par BARAT le 1<sup>er</sup> juillet, enregistré au greffe des insinuations ecclésiastiques à Saint-Malo par GRIFFON le 9 juillet, approuvé le 10 juillet par monsieur DESMARETZ évêque de Saint-Malo, qui ajoute pour condition que le catéchisme se fera à la chapelle les dimanches et fêtes, que la messe se dira assez matin pour qu'on puisse se rendre à la grande messe, qu'on y dira pas la messe les jours de Pâques, Pentecôte, Toussaints, Noël, Saint Malo et du patron de la paroisse sans permission du recteur, et qu'une copie de cette fondation sera déposée aux archives de la sacristie. Signé : de LILLE chanoine secrétaire.

La chapelle du Rox fut démolie au commencement de 1787 et monsieur de BEGASSON l'établit dans la cour du château en une remise qu'il avait fait bâtir quelques années auparavant.

Le dernier chapelain du Rox a été Monsieur Julien DESBOIS, prêtre du bourg, Monsieur Mathurin SALMON mort en 1787 y fut plusieurs années ; Monsieur Joseph HOUSSU l'était en 1768 ; Monsieur Raoul SIMON y fut depuis 1747 jusque vers 1764 ; Monsieur Paul

GUILLOTIN mort en 1747 y fut plusieurs années ; Monsieur Julien RUELLAN y fut toute sa vie.

## **Chapelle de Saint Marc**

La chapelle de Saint Marc dont on voit encore l'enceinte au bord de l'étang d'ahaut du moulin de Comper, était dédiée à Saint Marc et la Magdeleine. Elle est appelée dans les anciens titres tantôt "chapelle de Saint Marc" tantôt "chapelle de la Magdeleine" Elle est très antique. Un duc de Montfort s'étant décidé à bâtir un chateau fort à Comper pour y faire quelque fois sa résidence et faire des parties de chasse et de pêche, commença par faire construire la chapelle de Saint Marc afin que les ouvriers et vassaux y puissent entendre la messe. Le château étant bâti et les ducs ne voulant pas y laisser entrer le peuple à cause des guerres civiles qui étaient alors fréquentes, faisaient dire la messe à cette chapelle pour les gens du dehors. La messe du château n'était que pour ceux qui y résidaient. En 1594 et 1595, époque du siège de Comper par les Royalistes contre le duc de MERCOEUR, la chapelle de Saint Marc fut fort endommagée. Elle ne fut point réparée et est peu à peu tombée en décadence. Les plus anciens de l'endroit n'y ont jamais vu que des mazières. On a cependant conservé la statue de Saint Marc jusqu'à la Révolution ; on l'exposait le jour (de) Saint Marc au bout vers l'orient de la mazière où était anciennement l'autel ; et les fidèles y allaient l'honorer et mettre leur offrande. Il s'y tenait ce jour-là sur le pâtre de Saint Marc, une foire qui peu à peu est devenue à rien. Les maisons voisines s'appellent les "maisons de Saint Marc". On dit aussi "le pâtre et le rocher de Saint Marc" ; Mathurin SAILLART y a bâti une belle maison en 1775.

A la fête de Saint Marc, le 25 avril, la procession de Concoret allait directement aux mazières de la chapelle, on y chantait l'hymne "Tristes erant apostoli", une antienne et l'oraison de Saint Marc, et puis on allait chanter la messe en l'oratoire du château. On ne s'en retournait point processionnellement : le clergé restait à dîner au château suivant un ancien usage.

## **Oratoire du chateau de Comper**

Il est certain qu'il y a toujours au château de Comper un oratoire pour célébrer la Sainte Messe, car les ducs de Montfort<sup>19</sup> qui l'ont fait bâtir et qui l'ont quelques fois habité, étaient catholiques

---

<sup>19</sup> Les seigneurs de Montfort étaient comtes et non pas Ducs. Ce titre n'est venu qu'avec les LAVAL MONTMORENCY.

et amis de notre religion. On peut en juger par un grand nombre de communautés et d'églises paroissiales qu'ils ont érigées et favorisées. Il faut en excepter Anne d'ALEGRE, duchesse de LAVAL zélée huguenotte, qui posséda Comper depuis 1590 jusqu'en 1605, en qualité de tutrice de Guy XX de LAVAL, son fils unique qui s'échappa d'elle en 1596, alla trouver le Roi et se fit catholique. Il fut tué en Hongrie en 1605 ; il était fils de COLIGNY comte d'HARCOURT qui prit le nom de Guy XIX, comte de LAVAL et qui mourut en 1586.

Guy de LAVAL XVI du nom, laissa deux filles, Anne qui en 1521 épousa François de LA TREMOILLE et l'aînée fut mariée à Claude de RIEUX en 1517 dont fut issue Claude de RIEUX mariée à François de COLIGNY sieur d'ANDELOT, colonel de l'infanterie française. De ce mariage naquit Paul de COLIGNY, Guy XIX.

EN 1605 Henri de LA TREMOILLE eut toute la succession de la maison de LAVAL du chef d'Anne de LAVAL sa bisaïeule. Ainsi alors Comper passa à la famille LA TREMOILLE qui le vendit en 1640 à Mathurin de ROSMADEC.

Anne d'ALÈGRE avait sauvé Vitré de la puissance du duc de MERCOEUR. Le Roi par reconnaissance lui donna par lettres patentes du 26 septembre 1590, la tutelle de son fils qui auparavant avait été commise au marquis d'ELBOEUF et à RIEUX-SOURDEAC.

Mathurin de ROSMADEC, Mathurin son fils baron de Gaël, et Monsieur de COATELEZ, leur cousin, qui ont possédé COMPER jusqu'en 1698 étaient des seigneurs religieux. Dom Malo DANDIN, mort en 1710 à l'âge de 82 ans, fut environ 50 ans aumônier de Comper, et nous trouvons dans nos registres de mariages que l'oratoire était alors situé proche la porte de fer.

La chapelle du château de Comper était depuis longtemps située auprès de l'horloge, au coin de la cour vers le couchant. Elle fut détruite les derniers jours de 1790 lorsqu'une troupe de paysans, conduits et égarés par certains factieux révolutionnaires, vinrent à Concoret, brûlèrent la plus belle partie du château et ce qui restait d'archives, car Monsieur MICHEL, régisseur, en avait beaucoup emporté. Monsieur Paul GUILLOTIN fut quelques années chapelain de Comper, et après lui Monsieur Mathurin SEBILLOT jusqu'en 1787.

Le premier jour des Rogations, la procession de Concoret allait à Comper ; on y chantait la messe et on revenait processionnellement.

## **Le Roc**

La maison noble du Roc, dépendante de Comper, qui a souvent servi de demeure à des familles nobles, parentes ou protégées des propriétaires du château, avait une petite chapelle dédiée à Saint Martin. Depuis longtemps cette maison n'est plus qu'une métairie du château, et, depuis 1780, on la laisse tomber en décadence.

## **Brandeseuc**

Vers 1596 Guillaume GAULT, gentilhomme originaire du Poitou, grand officier ou régisseur de la forêt de Brécilien, acquit la maison et terre de Brandeseuc, provosté féodée de la baronnie de Gaël. Il s'y trouvait une chapelle dédiée à Saint Hubert dont on voit encore quelques vestiges au nord de la maison de la métairie.

## **Le Tertre**

Brandeseuc n'était qu'une vieille maison peu logeable et mal située au nord d'une colline exposée à une espèce de marais. Guillaume GAULT se décida vers 1600 à bâtir la maison du Tertre-Vallière à une portée de fusil de Brandeseuc, vers soleil levant, dans une position élevée et agréable ; il y transféra en même temps la chapelle de Saint Hubert, en l'endroit où on la voit actuellement. Elle était en décadence par défaut de réparations lorsqu'en 1757 J.B. GAULT prêtre, dit "l'abbé du Tertre", devenu héritier de cette terre par la mort de Jérôme GAULT son frère aîné, fit rebâtir cette chapelle et y a célébré la messe jusqu'à sa mort (en) 1778.

Elle avait une fondation consistant en une métairie située sur la trêve de la Grée Saint Laurent proche Mohon, affermée 75 £ en l'année 1770. La procession de Concoret allait ordinairement à la chapelle du Tertre le mercredi des Rogations.

## **Chapelle de Gaillarde**

Le 9 avril 1599 fut fondée la chapelle de Gaillarde dédiée à Saint Jean par François de LA CORBINIERE sieur des FORGES, et Marie JOUSSEAUX son épouse en leur testament au rapport de TILLON notaire dans la juridiction de Saint Gilles et de l'Officialité de Vannes.

Le dit de LA CORBINIÈRE propriétaire de la maison de Gaillarde de laquelle la chapelle est dépendante.

La fondation consiste en un dîmereau nommé "le dîmereau de la Ville", s'étendant en la paroisse de Ploërmel, produisant d'ordinaire par an 4 mines de bled seigle mesure de Ploërmel et de plus 8 boisseaux de bled seigle mesure de Mauron, dûs à claie sur le trait du désert acquis par le fondateur du temporel de l'abbaye de Thelouët et cédée à l'abbaye de Paimpont, à charge de 4 messes par semaine savoir :

le dimanche, le lundi , le mercredi et le vendredi, à dire dans la dite chapelle aux intentions du dit fondateur, et sont les fondateurs ou leurs représentants tenus d'entretenir et réparer la chapelle.

Suivant l'acte de fondation la chapelle de Gaillarde était existante avant qu'elle fut fondée.

Le 24 octobre 1774, les 4 messes de la chaplainie de Gaillarde furent réduite à celles des dimanches et fêtes d'obligation par Messieurs JACOB et DUFRESNE vicaires généraux de Monseigneur l'évêque de Saint-Malo, dans une visite qu'ils firent alors à l'église de Paimpont.

Le dernier chapelain de Gaillarde a été Monsieur Philippe BARBIER prêtre de Mouraine.

### **Chapelle des forges de Thelouët**

Cette chapelle dédiée à Saint Laurent fut fondée comme celle de Gaillarde le 9 avril 1599 par le testament de François de LA CORBINIÈRE sieur des FORGES et de Marie JOUSSEAUX son épouse.

L'acte est au rapport de TILLON notaire de Saint Gilles et de l'Officialité de Vannes. La fondation consiste dans le dîmereau de Guillevin situé en Campénéac, appartenant aux fondateurs par acquêt du temporel de l'abbaye de Paimpont, qui peut produire commun an, 5 mines de bled seigle mesure de Ploërmel à charge de 4 messes par semaine en la dite chapelle. Le 24 octobre 1774 ces mesures furent réduites aux dimanches et fêtes d'obligation.

Le dernier chapelain de Thelouët a été Monsieur Joseph HOUSSU prêtre des Chenots en Concoret ; Monsieur P. Paul GUILLOTIN du Vaubossart le fut en 1774, 75 et 76 ; Monsieur Augustin FOULON prêtre de Paimpont et depuis recteur de Guilliers, fut longtemps

chapelain de Thelouët et avant lui Monsieur JOUBAULT prêtre du village de Thelouët y fut chapelain depuis son ordination et y mourut fort âgé vers 1767.

Pendant que les troupes de la Ligue et du Roi occupèrent le château de Comper, les religieuses de l'abbaye de Thelouët furent obligées d'abandonner leur communauté. La plupart se réfugièrent à Concoret. On en trouve plusieurs sur les registres de baptême de ce temps-là qui étaient marraines des enfants ; Andrée LE PROVOST, prieure de cette abbaye tint encore un enfant sur les saints fonts le 15 décembre 1598.

En 1692 sont mentionnées les 3 tenues du fief de la Thelouëtrie s'étendant vers la Gourichaie et Trébran : la tenue de Geoffroy et de Georges BRIAND, celle des DESNOS, et celle de François et de Jean MORFOUESSE.

En 1792 le sieur GEDOUIN "patriote" de Rennes a acheté l'abbaye de Thelouët d'avec les révolutionnaires.

### **Chapelle du Bran**

La chapelle de Saint Nicodème du Bran est très ancienne.

Vers 1620 elle fut fondée par Ollive FLOREIL veuve de Georges THEBAULT. La fondation consiste en une maison, et jardin derrière, un petit champ nommé le Pommery, un autre le clos de la Chapelle, un pré proche Douet et le clos de la croix Richard, le tout situé au village du Bran, à charge d'une messe par semaine.

Cette chapelle fut érigée en église succursale à l'instar de Notre Dame de Muel en 1642, sous le pontificat d'Achille de HARLAY évêque de Saint Malo. Elle était située sur le fief de Comper dont le seigneur qui était alors Sébastien de ROSMADEC, fournit gratuitement tout le bois nécessaire.

Depuis son érection en succursale elle a eu pour curés :

- 1° Julien DUCLOS sieur de la Haye Macé, qui demeurait au Grettay (en la) maison de Pierre ROLLAND ;
- 2° Jean DUCLOS aussi de la Haye Macé en Gaël, qui demeura en la même maison ;
- 3° Jean THOMAS qui demeurait au Champ Martin ;

- 4° Raoul SIMON de Haligan en Concoret qui en 1743 quitta le Bran pour venir chapelain au Rox ;
- 5° Ollivier COUDE de Saint-Brieuc de Mauron qui habita la maison de la fondation ;
- 6° Jean B. Bernard GAULT, abbé du Tertre en Concoret ;
- 7° Gilles CHEVILLON de Romillé, qui habita la maison de fondation ;
- 8° Mathurin PIRAULT de Mauron demeurant à la Ville Cognac ;
- 9° Pierre UGUET de Beignon qui habitait la maison de la fondation ;
- 10° Ju. DESBOIS du bourg de Concoret ;
- 11° Ju. CLOUET du Vaugriot en Concoret, mort en 1794 ;
- 12° Cosme PERUCHOT du Bran qui y est mort en 1801.

La fondation de l'église du Bran a été vendue en 1792. Monsieur GOUPIL curé de Gaël vers 1640, était né à la Haye Macé proche le Breil.

Avant que la chapelle du Bran fut érigée en succursale, c'est à dire avant 1642, on apportait baptiser à Concoret les enfants du Bran et des villages éloignés de Gaël et c'étaient les prêtres de Gaël qui venaient les baptiser comme on peut le voir par nos registres : en 1570 et années suivantes : dom Guillaume ROUAULT, dom Raoul DELAGREE qui demeurait au village qui porte son nom, dom Jean DESNOS qui demeurait au bois Salmon, dom Guillaume BORIGUT, dom Jean CLEMENT qui demeurait à Lanroc, dom Jean MORAULT et dom André DE LA TOUCHE.

Vers 1600 Messieurs Olivier BOTHEREL recteur de Concoret et Jacques BOTHEREL son frère prêtre, tous deux natifs d'une maison nommée "le Pavillon" au village de la Besnardaie en Gaël, fondèrent une chaplainie consistant en deux champs, l'un nommé "le Brésihan" et l'autre situé près de la Ville-Marion, le tout aux environs de la Besnardrie, laquelle fondation doit être desservie dans l'église de Saint-Léry par les recteurs ou prêtres d'icelle. Elle a été vendue en 1792 à M. FORESTIER, notaire de Gaël, qui l'a revendue à M. BOUCHARD huissier à Saint-Léry. Olivier BOTHEREL, recteur de Concoret, y mourut le 25 mai 1674, âgé de 63 ans et Jacques BOTHEREL son frère, se tua quelque temps auparavant en tombant de la fenêtre de sa chambre.

En 1580 M. Georges BUGAN, prêtre de Gaël, fonda une chaplainie consistant en une maison toute meublée située au bourg dudit Gaël, sur le bord du grand chemin à l'orient de l'église, un jardin derrière, et environ 5 journeaux de terre, à charge de 2 messes par semaine. cette fondation a été vendue en 1792 à M. NOGUES de Saint-Maugan.

## **Chapelle d'Ysaugouët**

Le château d'Ysaugouët avait une chapelle dont on voit encore quelques traces proche la chaussée de l'étang de Choucan. On croit qu'elle était dédiée à Saint André. La procession de Concoret y allait tous les ans en reconnaissance d'un de ses fondateurs. Cette chapelle étant tombée en décadence, on transféra la statue de Saint André en l'église de Paimpont où est un autel dédié à Saint André, auquel le prêtre de Concoret accompagnant les "usagers", disait la messe.

Quelques-uns prétendent que la chapelle d'Ysaugouët était consacrée à Saint Marc et que c'est pour cette raison que les maisons voisines s'appellent la "maise Marc".

## **2.9 MONUMENTS DE PIÉTÉ SITUÉS EN CONCORET**

### **25- La croix André**

La Croix André ou croix du Rox, disparue depuis environ 1750, est mentionnée dans l'afféage de la prise Beslé et dans un acte de partage de 1596 entre Vincent GUILLOTIN et Yves BESLE son beau-frère en parlant des débordements du clos du Taillis. Elle servait anciennement de limite pour la séparation du terrain des ducs et de celui du Rox. Elle était située au midi de la chapelle du Rox, à l'endroit où est actuellement la brèche du semis, sur le bord du chemin qui conduit de la Rue-Eon à la lande et du Gué-du-val à Mauron. Le chemin de Mauron passait anciennement par l'endroit où est présentement la chaussée de l'étang, traversait ce qu'on a appelé depuis le domaine de la Chapelle, et la Chataîgneraie pour se rendre au Moinet.

### **27- La croix des Bouisga**

La croix des Bouisga, dite quelque fois croix de la Renardrie, disparue depuis plusieurs années, était plantée sur le tertre des Bouisga, au bord du chemin de Concoret à Néant, au haut du chemin qui passe entre les grands et les petits Bouisga.

## **8- La croix de Brangelin**

La Croix de Brangelin située au midi du village sur la croisée des chemins de Brangelin au bourg et du Vaugriot à Trébran, est mentionnée dans de très anciens titres, elle est nommée "croix dom Guillaume". On peut l'attribuer à dom Guillaume BRIAND prêtre qui en 1560 habitait la Cocherie, maison voisine de cette croix. Le champ voisin est aussi appelé "le champ de la croix" dans un ancien contrat. Noël ODIC, ancien possesseur de ce champ avait fait planter la dernière croix.

## **14- La croix des champs Han**

La croix des champs Han, située entre la Feuvraie et Fontaine-Bourse, y fut plantée par Marie BRIAND, veuve de Mathurin ROSSELIN de Fontaine Bourse en 1778. Il n'en existait pas, auparavant, à cette place de la lande.

## **19- La croix du Châtel**

La croix du Châtel ou du Louha, proche le Vaugriot, fut plantée par dom Julien DURAND prêtre en 1691. La maison du Châtel fut bâtie en cette année et bénite le même jour que la croix par Messire MARIAGE recteur de Concoret. Monsieur DURAND donna le jour de cette bénédiction un repas au clergé et aux bourgeois des environs. Le chêne voisin de la croix du Châtel est appelé "le chêne de l'Ardillière" <sup>20</sup>.

## **3- La croix des Chênots**

La croix des Chênots, brisée en 1794, bénite en le 27 juin 1685 par Messire Gilles TROULOT de Pellinec, recteur de Gaël, y avait été placée par Monsieur Vincent GUYOMART, alors curé de Concoret, demeurant aux Chênots. La maison des Chênots est ainsi appelée parce que le nommé HOULLET qui fit bâtir cette maison, planta en même temps, trois petits chênes vis-à-vis.

---

<sup>20</sup> Voir page 101 le récit des circonstances de la mort de Julien DURAND.

### **1- La croix de pierre du cimetière**

La belle croix de pierre de grain placée dans le cimetière, vis à vis le chapiteau, brisée par les révolutionnaires en 1794, était autrefois au Moinet ainsi que celle de Saint-Léry et plusieurs autres. C'est ce qu'on appelait les "Croix Richeux". La belle pierre qu'on nomme "la patte de la croix" et sur laquelle on vend les denrées de l'église, fut aussi apportée du Moinet.

### **2- La croix de bois du cimetière**

La croix de bois plantée dans le cimetière vers soleil couchant, y fut plantée l'an 1770 pour marquer l'endroit où sont déposés les ossements du reliquaire qui fut alors abattu et qui était situé proche le chapiteau au couchant.

### **15- La croix de Fontaine-Bourse**

La croix de Fontaine-Bourse, située sur le bord du chemin du Bran aux bois et moulins de Comper, et qui fait la séparation de Concoret et de Gaël, y était de temps immémorial et entretenue par les habitants de Fontaine-Bourse, qui était autrefois un village peuplé. Elle a tout à fait disparu depuis quelques années. On en voit l'emplacement proche la petite maison qu'ont bâtie Julien DELAPORTE et Marguerite ROSSELIN.

### **22- La croix des garennes**

La croix des Garennes placée en la croisée des chemins du bourg à Comper et du Pertuis-du-fau à la Jeannette, est très ancienne ; la dernière fut plantée en 1770 par Joseph JOSSE demeurant à Saint-Malon.

### **13- La croix Grand-Pierre**

La croix Grand-Pierre située entre la Feuvraie et le bourg, fut plantée vers 1700 par Pierre ROSSELIN, dit "Grand Pierre" Celle qui existe fut faite aux dépens de Mathurin PERUCHOT et Marie ROSSELIN son épouse, de la Feuvraie, petits enfants dudit Grand-Pierre.

## **16- La croix des Guériaux**

La croix des Guériaux qui était très ancienne et qui a disparu depuis quelques années, était placée entre la Dorbelaie et Gaillarde, proche la maison des Guériettes. Ce fut en 1757 que Jean CLEMENT et Marie GUYOMART afféagèrent d'avec le seigneur du Rox le petit terrain des Guériettes et bâtirent la maison. Les mots guériettes, guériaux, gruels, gruaux, signifient dans le langage du pays un lieu parsemé de rochers.

## **12- La croix Guessart**

La croix Guessart qui a donné son nom aux champs voisins, est mentionnée dans les anciens titres. La dernière fut faite aux dépens de Pierre ROSSELIN du Gave et Mathurine DANDIN veuve de Vincent GUILLOTIN de la Rue-Eon, propriétaires des champs voisins. Elle est située sur le chemin du Bourg à la Chauvelaie ; un autre chemin dont on voit encore les traces passait anciennement au pied de cette croix ; il venait de Paimpont par Becel traversait les prés-Roberde, passait entre le clos-Guyomart et le frêche du Tertre, et entre le Tertre et Brandeseuc. Il était pratiqué en 1595 durant le siège de Comper. Les troupes y passaient et la tradition des anciens du pays nous a appris qu'un commandant fut tué dans une embuscade proche le pâti de Becel, en allant vers Brandeseuc.

## **17- La croix de Lamballe.**

La croix située au nord de la Dorbelaie, sur le chemin du bourg, est fort ancienne. Elle est connue dans les archives sous le nom de croix de Lamballe et le chemin qui conduit de cette croix à Comper s'appelle le chemin de Tournemine. On pense qu'elle fut plantée par le sire de TOURNEMINE de la Hunaudaie, dont le château est proche Lamballe et qui était venu camper à la Dorbelaie du temps du siège de Comper en 1595. La dernière croix de la Dorbelaie fut plantée en 1730 par Christophe REGNARD ; elle fut abattue plusieurs fois pendant la révolution.

### **23- La croix du Lohic**

La croix du Lohic placée en la croisée des chemins du bourg à Comper, et de Gaël à Paimpont, y existe depuis qu'on a changé le chemin et qu'il ne passe plus par la croix de May. La dernière fut plantée en 1770 par Joseph JOSSE demeurant à Saint-Malon.

### **24- La croix de May**

La croix de May dont il est fait mention dans les anciens titres et nommée en la transaction de 1600 pour les limites des usagers, a disparu depuis environ 1760. Elle était située sur le bord du chemin du bourg à Comper par la Heze et de celui de Saint-Méen à Paimpont, mais ce dernier a pris une direction plus au levant. On distingue encore le monticule où était la croix de May.

### **10- La croix de Perotin**

La croix de Pérotin placée sur le pâtre du même nom, au bas du chemin DESBOIS, en 1736 par Mathurin SÉBILOT greffier du Rox et Anne PRUD'HOMME son épouse demeurant au Rostel, qui y firent planter en même temps à droite et à gauche deux chênes qui existent encore.

Les habitants du Vaubossart s'assemblaient le soir ci-devant, pendant le carême, pour faire la prière et aussi les dimanches et fêtes.

### **5- La croix petit-Jean**

La croix petit-Jean, située entre le Pray et Rochabon, sur le bord du chemin de Gaël à Paimpont, tire son nom de petit-Jean TRILLART de Trébran qui la fit planter vers 1680. Elle fut déplantée en 1770 par Jean MINIER de Trébran, homme affligé de folie.

## **7- La croix Pierre Etelin**

La croix Pierre Etelin fut plantée vers 1710 par Pierre ETELIN et Georgine NOGUES, son épouse, propriétaires de la maison de la Héze. Elle est située à une croisée de 4 chemins qui conduisent de la croix des Garennes à la croix-au-blanc, et de Comper au Lohic, par le chemin qu'on nomme chemin de Mauron. Pierre ETELIN y planta en même temps un chêne qui est encore existant.

## **11- La croix des Placieux**

La croix des Placieux, située au bas de la lande de Lan-brun, entre le Gué-du-val et le moulin-à-papier, fut plantée en 1765 par Jean HERVE époux de Renée COQUERY du Vaubossart. Il y planta en même temps un chêne qui fut brisé par les enfants, et ensuite une épine qui subsiste encore.

## **4- La croix du Pray**

La croix du Pray située proche la Noë-Reculard, abattue et relevée plusieurs fois pendant la révolution, est mentionnée dans des titres de plus de 200 ans. La maison voisine, appartenant présentement à la famille ROLLAND et autrefois à la famille SEBILLOT, qui paraît en décadence et dont le principal être est tombé par vétusté vers 1760, porte le nom de maison de la Croix. De là on distinguait anciennement les SEBILLOT de la Croix d'avec les autres SÉBILLOT, comme on peut voir en nos anciens registres baptismaux et autres actes.

## **00- La croix du Quelan**

La croix du Quelan, mentionnée dans les plus anciens titres, était proche le Rocher, sur le chemin du Bois-Salmon environ les limites des deux paroisses. On y a soupçonné des trésors cachés et on a fouillé au pied ainsi qu'à celle de ROLLAND, située sur la descente du Rocher.

## **26- La croix Regnard**

La croix Regnard, tombée par vétusté depuis quelques années, était placée sur les confins de la paroisse de Concoret, au bas de la lande de Belanton, sur le chemin qui conduit de Concoret

à Néant et de Margaran à la queue du bois. La dernière fut plantée vers 1750, par Joseph GUILLOTIN de Haligan. Elle avait été anciennement placée par quelqu'un de la famille REGNARD dont la maison de la Renardrie tire son nom. Elle était fort ancienne et renommée en Concoret, tant à la Renardrie qu'à la Rue-Eon et à la Chauvelaie ; elle est actuellement éteinte. Le dernier garçon sorti de la Renardrie se maria au Bran en 1649 et sa sœur se maria à Georges PONGERARD.

Les REGNARD, habitants de la Dorbelaie, sont sortis de Paimpont.

## **29- Les croix Richeux**

La croix Richeux n'est actuellement qu'une petite croix de bois plantée sur le chemin du Rox et de Tuboeuf à Mauron. Un autre chemin conduit de cette croix à la maison de la Bossardrie, un autre aux Haies de Haligan par la lande Forgé.

Il y avait autrefois dans le même endroit à peu près, plusieurs belles croix de pierre de grain avec des pierres tombales. Celles des cimetières de Concoret et de Saint-Léry en furent tirées. Ces croix sont mentionnées dans les plus anciens titres ; il en est parlé dans les actes des débournements entre les terres de Comper, du Rox, et du domaine de Haligan appartenant autrefois à M. MAISONNEUVE de Tréhorenteuc. Quelques-uns ont cru que les croix et belles pierres annonçaient un trésor caché par les Anglais avant de quitter la Bretagne, du temps de la bataille des Trente : ils prétendaient que croix Richeux signifiait "croix riches-lieux". Vers 1740 Mathurin MARCHAND, dit La Vigne, du bourg de Concoret, y fit de grandes recherches et n'y trouva que quelques restes de murailles.

En 1793 le nommé MARCHAND du village du Breil , en défrichant une pâture voisine y trouva quelques belles pierres tombales et un pied de croix de pierre de grain.

Le terrain voisin des croix Richeux se nomme Moinet, un terrain contigüe planté de chênes au midi vers le Rox, se nomme le champ-aux-moines, un pré voisin appartenant à la famille MORFOUESSE s'appelle le "Purgatoire" qui signifie probablement "cimetière", le terrain au nord s'appelle "Breil" qui en vieux français veut dire "enclos" tout cela annonce évidemment un établissement religieux et on ne peut douter que ce ne soit dans cet endroit qu'était située la communauté des ermites de Saint-Augustin dont Eon de L'ETOILE était membre.

## **21- La croix Saint-Marc**

La croix de Saint-Marc placée dans l'enceinte de l'ancienne chapelle (de Saint-Marc à Comper) y fut plantée en 1770 par Joseph JOSSE demeurant à Saint-Malon.

## **9- La croix de Trébran**

La croix de Trébran située dans la croisée des chemins de Gaël Paimpont et du chemin de la Raie à la Basse-Gourichaie, est très ancienne. On la nomme quelque fois "croix Bastien" parce que Sébastien ROSSELIN de Trébran en fit faire une neuve en 1735. Elle était alors placée à côté du champ de la Raie, mais Jean JOSSE de la Gourichaie, dit Jean-petit, auteur de la croix actuellement existante, la plaça du côté de la Gourichaie. En 1690 elle est appelée "la croix au maréchal".

## **18- La croix du Vaugriot**

La croix du Vaugriot, dite du four-Etienne, fut plantée vers 1740 par Jean CLEMENT dit "Jonc", demeurant à la Pongeardrie, maison voisine de cette croix. Etienne DURAND avait anciennement bâti ce four pour y cuire de la tuile ; il était du Poitou et était venu dans le pays avec Guillaume GAULT, seigneur du Tertre; il était l'aïeul de la PERUCHOT femme dudit Jean CLÉMENT.

## **6- La croix de la Ville-Amelot**

La croix de la Ville-Amelot est mentionnée dans les plus anciens titres de la paroisse; elle a tout fait disparu depuis 1780. Elle était plantée à une croisée de 4 chemins dont l'un conduit au bourg par Rollard, l'autre vers Brandeseuc, l'autre au Vaugriot et l'autre à la fontaine des Bouillons. On l'appelait aussi "croix Collin".

## **28- La croix Vivien**

La croix du bourg ou croix Vivien, disparue depuis plusieurs années, était placée proche le bourg à une croisée de 3 chemins, dont l'un conduit au Tertre l'autre à la croix Guessart, et l'autre au bourg.

Le champ voisin, nouvellement acquis par M. VIALLET d'avec la famille TARON, se nomme le clos-de-la-croix ce qui prouve que cette croix était antique.

## 20- La fontaine

La fontaine Saint-Mathurin, située proche l'ancienne chapelle du Rox, que Monsieur de BEGASSON de la Lardais avait fait faire et murer, peut être mise au rang des monuments de piété. Elle a une niche où il y avait ci-devant une petite statue de Saint-Mathurin.

### 2.10 PROCESSION DES "USAGERS" A PAIMPONT

La procession qui se faisait de Concoret à Paimpont le lundi de la Pentecôte, est de temps immémorial. Elle existait avant que le Droit d'usage fut établi, c'est à dire avant 1288. Il est probable qu'elle remonte jusqu'à la fondation de l'église de Concoret, soit que ses deux fondateurs, qui résidaient dans l'enceinte de Paimpont, et qui la mirent sous l'invocation de la Sainte Vierge, l'aient ainsi voulu, soit que ses premiers desservants, les religieux de Saint-Méen auxquels ceux de Paimpont étaient soumis, aient eux-mêmes établi cette procession. Or depuis le Droit des usagers, voici quel était l'ordre de cette procession :

Un prêtre de Concoret se rendait entre 10 et 11 heures du matin au bout occidental de la chaussée de Paimpont où il se revêtait d'un surplis et étole et où on élevait la croix et la bannière. Les usagers armés de hallebardes, fusils ou bâtons, se rangeaient en deux rangs après avoir été évoqués par un officier du seigneur de Brandeseuc, comme ancien prévôt du baron de Gaël, propriétaire de la forêt. Le prêtre entonnait le "Veni Creator" et la procession se rendait au portail de l'avenue des Litières où celle des chanoines venait au-devant. Les deux processions se rencontraient, se donnaient réciproquement le salut et s'unissaient pour n'en former qu'une seule qui se rendait à l'autel Saint André.

Le prêtre de Concoret y célébrait la messe, après laquelle on s'en retournait dans le même ordre jusqu'au portail de l'avenue des Litières. Alors les deux processions se séparaient celle des chanoines réguliers retournait à son église et celle de Concoret abattait sa croix et sa bannière.

Le prêtre de Concoret conservait (pendant toute la cérémonie) l'étole qu'il avait apportée, et les chanoines réguliers portaient la leur.

Les "usagers" accompagnaient la procession militairement jusqu'à la fin ; ils ornaient d'ordinaire leurs hallebardes de laurier, de fleurs ou de rubans.

Le 31 mai 1773, seconde fête de la Pentecôte, Messieurs Vincent GUILLOTIN et Pierre ALIS, curé et prêtre de Concoret, furent conduire la procession à Paimpont, suivant l'usage.

Les chanoines réguliers venant au-devant d'eux, proche le portail, leur présentèrent une étole et leur dirent de quitter la leur.

Monsieur Pierre ALIS, qui en était revêtu, s'y refusa, craignant par-là de préjudicier aux droits du recteur de Concoret.

Alors les chanoines réguliers sommèrent la procession de rétrograder, ce qui fut fait. Néanmoins Monsieur GUILLOTIN, curé de Concoret, fut dire la messe à l'autel Saint André et quelques particuliers de Concoret, allant l'entendre, firent du trouble dans l'église.

Les officiers civils de Paimpont, à l'instigation du Prieur, en rapportèrent procès-verbal et intentèrent un procès au général de Concoret, au siège royal de Ploërmel, lequel procès fut jugé le 27 septembre suivant, aux dépens dudit général de Concoret qui fit pour cet objet une levée de deniers de 600 £ à la suite de la capitation.

Je ne crois pas que depuis cette catastrophe, on ait retourné à Paimpont en procession, mais les juges de Ploërmel, en condamnant le général de Concoret à payer 10 £ d'amende à l'église de Paimpont à cause du scandale qui y avait été causé, et aux frais de procédure, ne décidèrent rien sur l'article de la procession.

## **CHAPITRE 3°Histoires des lieux et des gens**

- 3.1 Origines des châteaux et maisons fortes
- 3.2 Droits des usagers en la forêt de Brecilien
- 3.3 Notes sur quelques familles de Concoret
- 3.4 Notes sur la famille de l'abbé Guillotin
- 3.5 Annexes
  - 3.5.1 Siège et prise de Comper – Dom Taillandier
  - 3.5.2 Notices biographiques
  - 3.5.3 Notes sur la maison de la Chambre à Concoret
  - 3.5.4 Glossaire
  - 3.5.5 Lieux-dits : noms d'hier et d'aujourd'hui
  - 3.5.6 Cartes

### **3.1 . ORIGINES DES CHATEAUX ET MAISONS FORTES.**

#### **Fondation du Rox**

Vers 1140 Guillaume, sire de Montfort, fit bâtir la maison du Rox pour loger son chatelain de Belanton qu'il trouvait dans un lieu trop isolé et trop exposé au brigandage. Il avait en même temps le projet de transférer à Belanton les religieux dont les possessions convenaient beaucoup à ses plans et surtout à ceux de ses agents.

Jean de CHATILLON évêque d'Aleth, étant venu à Montfort et dans les environs faire des visites épiscopales, le plan lui fut communiqué par le Duc et il l'approuva soit par condescendance pour l'autorité temporelle, soit parce que la situation de Belanton était fort convenable à des ermites.

Jean de CHATILLON, surnommé "Jean de la Grille", fut sacré évêque d'Aleth en 1144; (il) transféra le siège épiscopal à l'île d'Aaron où est actuellement la ville de Saint-Malo en 1150 et mourut aux calendes de février 1163 ; (il) fut béatifié par le Pape Léon X. Le diocèse de Saint-Malo célèbre sa fête le 1er jour de février.

#### **Eon de l'Etoile**

Les moines furent très mécontents de perdre leur position des Croix-Richeux et d'être transférés à Belanton. Ce lieu est à la vérité dans un bon air avec une belle perspective, mais situé au coin d'une vaste forêt et au bord d'une grande lande éloignée de bourgs et de villages. Les ermites firent éclater leurs plaintes contre tous ceux qui avaient été cause de leur changement.

Un d'entre eux, nommé Eon de l'Etoile, issu d'une famille noble du pays de Loudéac et qui à cette époque était prieur de la maison, en fut tellement affecté qu'il tomba dans des égarements d'esprit. Il se mit à prophétiser et à débiter des extravagances; il en fut jusqu'à se dire le fils de Dieu et le juge des vivants et des morts, par une grossière allusion de son nom de "père Eon" avec les mots du Rituel : "per eum qui venturus est judicare vivos et mortuos".

Le chatelain du Rox et autres contre lesquels il déclamaient souvent, le dénoncèrent au Duc et à l'évêque d'Aleth comme hérétique et sorcier. L'évêque d'Aleth se vit obligé de supprimer la communauté de Belanton ainsi qu'il est rapporté dans le Sanctoral Romain Malouin page 96.

Eon de l'Etoile fut pris et conduit au concile de Reims qui se tenait alors. Les pères du Concile trouvant qu'il était plutôt fou que sorcier ou hérétique, le firent renfermer dans un couvent pour le reste de sa vie. Il est fait mention de ce moine Eon et de sa sentence dans l'Histoire ecclésiastique de Monsieur FLEURY, à l'article du Concile de Reims (en) 1148.

C'est de ce père Eon qu'est venu aux habitants de Concoret le sobriquet de "sorciers" ; il avait été dénoncé à l'évêque d'Aleth comme un fanatique qui faisait profession de magie. Il avait habité une maison située dans l'enceinte de Concoret ; il y conservait encore un petit refuge dans l'endroit qu'on nomme encore aujourd'hui "la Rue-Eon". Les habitants de Concoret étaient fort attachés à ces Religieux et avaient défendu leur parti lors de leur translation ; ils allaient souvent les visiter et aidaient à leur subsistance ; voilà ce qui leur fit donner par les ennemis de ces ermites et par les plaisants la dénomination de "sorciers" c'est à dire partisans ou sectateurs d'un homme qui se disait sorcier.

Après que les ermites eurent été expulsés de Belanton, la maison et l'enclos furent démolis ; on en voit encore quelques vestiges à l'entrée de la forêt. Les pierres servirent à bâtir à un quart de lieue de là des maisons qu'on appelle "Folles Pensées", ce nom ayant peut-être rapport aux égarements d'esprit du père Eon.

Le nom de Belanton est encore très connu dans le pays : on dit "la croix de Belanton", "la fontaine de Belanton", "le ruisseau, la lande de Belanton"; on dit à Concoret "le vent de Belanton" qui signifie vent du sud et sud-ouest qui annonce la pluie.

Comme le chatelain de Belanton fut un des premiers fondateurs de l'église de Concoret, la procession allait tous les ans à certain jour, de Concoret à la chapelle de Belanton. La chapelle étant démolie, on a continué d'y aller avec croix et bannières dans les temps de sécheresse pour demander de la pluie et cet usage a duré jusqu'à la Révolution. Quoique Belanton soit situé dans la paroisse de Paimpont les religieux, curés de Paimpont ne s'y sont jamais opposés à cause sans doute de l'usage immémorial.

Monsieur de BEGASSON de la Lardais, devenu possesseur du Rox, fit semer vers 1700 le bois du Rox et fit faire l'étang.

Vers 1730, François René de BEGASSON, fils de monsieur de la Lardais, fit planter le Gué-du-val et bien ailleurs.

En 1756, Marguerite GUILLOUX veuve de Pierre PATIER de Sous-la-Haie, afféagea d'avec Monsieur Joseph de BEGASSON, petit-fils de Monsieur de la Lardais, le grand landier au midi de l'étang.

En 1757, Joseph de BEGASSON fit enclore et semer de chênes et de châtaigniers le semis de Gicquel et en creusant le fossé dans l'emplacement de la croix-André, on y trouva les ossements d'un homme.

Vers 1762, Robert DANDIN de la Rue-Eon afféagea et fit enclore un terrain au midi du semis de la croix-André.

Vers 1780, Monsieur de BEGASSON fit enclore le terrain du rocher de Gicquel, du gué-du-val et celui proche l'étoube des Tênes.

Le terrain des ducs comprenait autrefois toute la lande jusqu'au haut des Boschaux et proche la chapelle de Saint-Mathurin. Mais Mathurin de ROSMADEC père, en achetant vers 1650 d'avec le duc de La TREMOILLE la lande de Lan-brun depuis le ruisseau des Forgettes jusqu'à celui de Belanton affecta à sa maison du Rox le bas de la lande, depuis le ruisseau du moulin-à-papier jusqu'à celui de sous-la-haie, ce qui est au-dessous du chemin qui conduit à Néant.

En 1762 fut bâti le corps de maison du Rox où est le pressoir jusqu'à la cuisine et en 1766 celui des écuries.

### **Siège de Comper**

Le chateau de Comper fut, dès le commencement des troubles en Bretagne, surpris et occupé par les partisans de la Ligue.

Le duc de MERCOEUR, chef du parti , y entretenait 3 compagnies d'infanterie et 2 compagnies de cavalerie. Il regardait cette place comme très importante et avantageuse pour les communications de la ville de Dinan avec Redon, Nantes et autres villes du midi qui lui étaient soumises. Il avait à la vérité pour lui : Josselin, Le Bois de la Roche, le Crévy, mais ces voies

étaient si éclairées par les garnisons de Ploërmel et de Malestroit <sup>21</sup> qu'on n'y pouvait passer que bien escorté. Celle de Comper était donc la plus sûre parce que la forêt voisine favorisait la retraite de ceux qui étaient poursuivis, et qui ensuite trouvaient leur asile dans le Château. Ils harcelaient par ce moyen et ruinaient le commerce de Rennes vers Ploërmel et la Basse-Bretagne.

Jean d'AUMONT, maréchal de France, ne comprenait pas moins combien il eut été utile pour le parti du Roi de débusquer les Ligueurs du château de Comper, mais il avait peine à se résoudre à cette entreprise, attendu que la place était située sur un terrain de roc où l'on ne pouvait "ouvrir la tranchée" ; enfin l'amour l'y détermina !

Comper appartenait alors au jeune comte de LAVAL et faisait partie du douaire d'Anne d'ALEGRE sa mère et tutrice qui n'était point contente d'avoir les Ligueurs pour locataires de son château.

Le général d'AUMONT était devenu passionnément amoureux de cette duchesse <sup>22</sup> ; elle le pressa tant de la délivrer de ces fâcheux hôtes qu'il accorda tout à l'amour. Il se mit en campagne, planta son camp au lieu nommé "la croix au blanc", et le siège de Comper fut formé les premiers jours de juin 1595.

Ce fut précisément dans ce temps-là que M. de TALHOUET, gouverneur de Redon pour la Ligue, vint au camp devant Comper trouver le maréchal qui lui fit présent de la part du Roi auquel il se soumettait d'une écharpe blanche de la valeur de 500 écus et lui promit l'expectative de l'abbaye de Redon pour un de ses enfants ; il l'assura aussi de la somme de 20 000 écus, que le gouvernement de Redon lui demeurerait avec la survivance pour un de ses fils, et qu'il serait fait maréchal de camp dans l'armée du Roi.

Le siège de Comper se poursuivait avec empressement lorsque le maréchal d'AUMONT s'étant avancé pour reconnaître l'état du chateau, le 13 juillet au matin, étant appuyé auprès d'un chêne au levant du château, proche l'endroit que l'on nomme "la Prise", fut atteint dans le pli du bras d'un coup d'arquebuse ou couleuvrine qui lui cassa les deux os et l'obligea de se faire porter de suite à Montfort et le lendemain à Rennes où il mourut des suites de sa blessure dans la maison épiscopale, le 19 août suivant. Jean de BEAUMANOIR-LAVARDIN fut honoré en sa place du bâton de maréchal.

---

<sup>21</sup> Places tenues par les Royalistes.

<sup>22</sup> Consulter en Annexe N° 1 un extrait de l'Histoire de Bretagne de dom TAILLANDIER.

Le camp devant Comper demeura alors sous les ordres d'EPINAY de SAINT-LUC, lieutenant général du maréchal d'AUMONT, qui voyant le mécontentement de la troupe et apprenant que le duc de MERCOEUR avec les Espagnols, marchait au secours de la place, leva le siège et prit la route de Montfort.

Monsieur de LA BIFFARDIERE était alors commandant du château de Comper pour la Ligue avec M. Michel de LA VALLEE pique-mouche <sup>23</sup>.

### **Prise de Comper**

Monsieur d'Andigné occupait alors la maison de la Châsse qu'il tenait en neutralité, à 2 ou 3 lieues de Comper.

Monsieur d'ANDIGNE de MAYNEUF, son frère <sup>24</sup>, demeurant en Anjou, obtint un passeport du Duc de MERCOEUR pour venir à la Châsse.

Il arriva que quelques officiers de Comper qui fréquentaient cette maison, convièrent Monsieur de MAYNEUF de venir au château pour le lui faire voir et pour lui faire parade de la manière dont il avait été attaqué et défendu. La partie ayant été acceptée, Monsieur de MAYNEUF s'y rendit et y vit un officier maltraiter un sergent à cause de son ivrognerie.

Monsieur de MAYNEUF s'apercevant du vif ressentiment de ce sergent le pria de venir le reconduire à la Châsse à cause de la forêt qu'il avait à traverser. Ce sergent l'accompagna et Monsieur de MAYNEUF l'ayant bien sondé, vit qu'il était tout disposé à la vengeance ; alors il lui dit ouvertement qu'il avait un bon moyen de la satisfaire en livrant Comper aux Royalistes. Le sergent accepta la proposition avec la promesse d'une grande récompense. Monsieur de MAYNEUF convint avec lui qu'il lui enverrait les uns après les autres 12 hommes d'une compagnie qu'il avait dans Laval, qui, sous prétexte d'avoir déserté de BOIS-DAUPHIN qui venait de se déclarer pour le Roi, viendraient se présenter à Comper pour prendre parti dans la garnison et y seraient reçus par le moyen du sergent.

Ces nouveaux soldats s'étant rendus dans la place, le sergent pressa l'exécution de l'entreprise de peur qu'elle n'échouât par quel qu'accident ; la conjoncture était favorable, le gouverneur étant allé trouver le duc de MERCOEUR.

---

<sup>23</sup> sans-doute un sobriquet.

<sup>24</sup> Consulter en Annexe N° 5 un extrait de l'Histoire de Bretagne de dom TAILLANDIER.

Ce projet fut communiqué à Monsieur de SAINT-LUC, mais Monsieur de MAYNEUF voulut seul fournir la troupe de peur que sa sortie de Rennes ne fit tort à l'exécution. Il prit les 2 frères MALAGUET qui, avec 60 hommes se rendirent de nuit, à pied, à la Châsse et y furent si bien cachés que personne ne s'en aperçut. Sitôt leur arrivée, deux soldats de l'intelligence vinrent les y trouver et proposèrent d'exécuter l'entreprise dès le lendemain, de grand matin.

Monsieur de MAYNEUF pour cet effet s'embusqua dès le soir dans la forêt. Les deux soldats de l'intelligence vinrent lui dire que la place ne pouvait être surprise comme on l'avait projeté, ce qui pensa le dégouter de cette entreprise. Il retourna à la Châsse le samedi au soir, attendant d'autres nouvelles de Comper pour le lendemain.

Il lui revint deux soldats avec lesquels il fut arrêté que le lundi, de grand matin, ils se trouveraient encore en embuscade à deux mille pas du château où on viendrait leur donner avis de l'état de la place. On convint aussi que LE VERGER MALAGUET avec 6 hommes déguisés en paysans, armés de pistolets et poignards cachés sous leurs habits, se mêleraient avec les paysans qui allaient à la manoeuvre, portant des gazons sur le cou, que dès que la sentinelle qui était dans un arbre, aurait vu les paysans approcher du château, le gros de l'embuscade commencerait à s'ébranler et qu'alors LE VERGER avec ses 6 hommes se jetterait brusquement dans la porte qui serait ouverte parce qu'on travaillait aux fortifications, qu'il y trouverait le sergent et les 12 hommes de l'intelligence qui tous ensemble s'en saisiraient pour en assurer l'entrée à leurs troupes.

Le jour étant déjà bien avancé et personne du château n'était venu avertir l'embuscade. Un à la fin, plus hardi que les autres, vint trouver l'embuscade et dit en arrivant : "La place est à nous, la plupart de la garnison est absente". LE VERGER partit avec ses 6 hommes déguisés ; quand il fut à la moitié du chemin du château, il prit envie à MALAGUET de suivre son frère avec 7 ou 8 soldats qui, portant des manteaux, seraient pris à ce qu'il crut, pour des gens de la garnison qui se promenaient. Il en fit part à Monsieur d'ANDIGNE qui y consentit et promit de le suivre.

Mais il survint un nouvel accident qui pensa tout déranger : le sergent vint au-devant des 2 frères et ayant passé LE VERGER qu'il ne connut pas étant déguisé, il s'avance jusqu'à MALAGUET à qui il dit en secret qu'il n'y avait pas un tiers des soldats de l'intelligence qui fut demeuré la porte et que tous les autres étaient hors du château. Malaquet qui voyait son frère tout près de la porte, répondit qu'il ne pouvait plus s'en dédire et qu'il allait faire avancer d'ANDIGNE.

A l'instant LE VERGER et les siens, ayant posé leurs gazons près de la porte, s'avancèrent dedans et crièrent : "Tue ! Tue ! vive le Roi !". Le corps de garde rendit peu ou point de combat et se retira dans la cour. LE VERGER demeura à la porte où il ne vit venir à son secours que 3 soldats de l'intelligence avec du houx à leurs chapeaux, qui étaient la marque pour les reconnaître.

Cependant ceux du corps de garde prenant la résolution de regagner la porte, LE VERGER fit la moitié du chemin et les ayant battus revint sur ses pas pour en être toujours le maître. Dans ce moment MALAQUET arriva avec les siens et fut d'avis de monter au-dessus de la herse de peur que ceux du dedans la laissassent tomber.

Cet avis fut d'autant plus prudent qu'on y trouva des gens qui avaient déjà coupé la moitié du câble qui la retenait, et s'étant enfui dans la chambre du gouverneur, ils y furent poursuivis par MALAQUET et les siens. MALAQUET en enfonça la porte, et on tua ou mis hors de combat 5 ou 6.

Pendant que cela se passait, LE PIN cornette du gouverneur, qui avait fait un ralliement, donna tête baissée sur la porte du château. LEVERGER qui la gardait, voyant cette troupe plus forte que la sienne fit deux pas en dehors pour voir si d'ANDIGNE et le gros des assaillants n'arrivaient point. Ne l'ayant point aperçu, il dit à ses gens: "Allons, compagnons, que le gros qui vient n'ait pas l'honneur de recommencer le combat!" Alors faisant une partie du chemin en avant, la mêlée se fit dans la cour à coup de sabres. LEVERGER y fut blessé de 9 coups sans être hors de combat, ses gens furent presque aussi heureux et enfin défirent la troupe qui leur était opposée dans l'instant que MALAQUET descendu des appartements du gouverneur vint à son secours.

Comme cela s'était passé dans la cour, la porte du château s'était trouvée abandonnée en sorte que LAFOSSE, lieutenant du gouverneur qui s'en aperçut, eut assez de loisir à l'aide de quelques-uns des siens pour la fermer. Dans l'instant d'ANDIGNE arriva ; ayant mis le pied sur le pont il empêcha qu'il fut levé. Les deux frères ainsi enfermés et résolus de vaincre ou mourir là, vinrent encore aux mains. LAFOSSE et MALAQUET qui se connaissaient, s'appelant par leur nom, commencèrent entre eux un combat singulier : MALAQUET reçut un petit coup à la gorge mais en revanche il en donna un grand à travers du cou de son ennemi qui fut achevé par un soldat. Le chef étant terrassé, les assiégés prirent l'épouvante et l'un d'eux ayant ouvert la porte pour se sauver, d'ANDIGNE qui était sur le pont se jeta avec sa troupe dans le château.

Pour lors y ayant mis 17 hommes de la garnison sur le carreau, et un plus grand nombre de blessés, il n'y avait plus de résistance : les uns se jetèrent dans les fossés et les autres au nombre de 50, se rendirent prisonniers de guerre.

Cette action se passa le lundi (dans) la matinée (du) 10 novembre 1595 et dès le lendemain Monsieur de SAINT-LUC se rendit à Comper pour mettre ordre à la sécurité de la place où il laissa Monsieur d'ANDIGNE pour gouverneur.

Le duc de MERCOEUR indigné contre d'ANDIGNE de LA CHASSE pour avoir mal observé la neutralité, envoya un parti qui pillà et brûla la maison de la Châsse. Monsieur d'ANDIGNE toucha pour cela 4 000 écus de dédommagement.

Il fut accordé 6 000 écus Monsieur de MAYNEUF pour avoir pris Comper.

En janvier et février 1596, les Etats assemblés à Rennes, fixent une somme pour l'entretien de la garnison de Comper, après quoi le comte de Laval fera mettre la place en neutralité ou la gardera à ses frais. En 1598 les principales fortifications de Comper furent démolies par ordre du Roi.

L'année 1596 fut la plus pluvieuse que l'on ait connue.

La guerre civile finit en Bretagne en 1598, l'Edit de pacification est du 26 mars. En 1598, au mois de mai, Henri IV venu en Bretagne, promet 64 000 écus à Monsieur de MONTIGNY, capitaine de Hennebont, partisan du duc de MERCOEUR, pour se l'attacher et autant à Monsieur CAMORE, capitaine du Bois-de-la-Roche.

\*

\* \*

Charles de SANSAY, marié à Bertranne de LA VALLEE, seigneur du Rox en 1600, était du Poitou, issu d'une très ancienne famille noble, frère d'Anne de SANSAY comte de Magnane, ami du baron de MOLAC marié une demoiselle de PENMARCH, en basse-Bretagne, fameux par ses brigandages du temps de la Ligue à Châteaulin, le Faou, et Quimper en 1593.

En 1532 fut fait le traité d'union de la Bretagne avec la France.

Claude de COLIGNY, appelé Guy XIX comte de LAVAL, seigneur de Comper, marié à Anne d'ALEGRE, était fils de François de COLIGNY, seigneur d'ANDELOT, et de Claude de RIEUX ; la dite Claude était fille de Claude de RIEUX 1<sup>er</sup> du nom, et de Catherine de LAVAL ; le dit Claude (était) fils aîné du maréchal de RIEUX, tuteur de la duchesse Anne. La tour du duc et la tour gaillarde du chateau de Comper sont mentionnées dans les anciens titres.

Yves Joseph de MONTIGNY, seigneur de Comper, homme malotru et presque imbécile, fils unique du Président de MONTIGNY et de Françoise Yvonne de QUELEN, acquéreurs de Comper <sup>25</sup>, épousa en premières noces une demoiselle de LANGLE BEAUMANOIR qui mourut poitrinaire et sans enfants, et en deuxièmes noces, mademoiselle du DRESNAY, fille d'un capitaine de Vaisseaux, du château de Penanry, en Basse-Bretagne. Ce dernier mariage se fit le même jour que mourut mademoiselle de BEAUMANOIR. On obtint dispense des 3 bans, attendu qu'on savait que les parents héritiers de Monsieur de MONTIGNY avaient dessein de le faire enlever et de le faire interdire aussitôt après la mort de son épouse. Il eut de ce dernier mariage deux fils dont l'aîné s'est suicidé proche Vannes, vers 1786, l'autre, d'abord chevalier de Malte, réside à Paris.

+°+°+°+°+°+°+°+°+°+°+°+°+°+°+°

Les fiefs de Comper consistaient :

- 1° Dans le domaine de Comper qui rendait 100 crubles et demi d'avoine, chaque cruble faisant un boisseau comble et un reze ;
- 2° Le grand domaine rendant 180 crubles d'avoine ;
- 3° Le petit domaine ;
- 4° Le domaine de Changée ;
- 5° Le domaine de M. Guillaume rendant 198 crubles ;
- 6° Le domaine de Haligan que Mathurin de ROSMADEC l'aîné, avait acheté d'avec Messieurs MAISONNEUVE de Tréhorenteuc et qui rendait 88 crubles d'avoine, 34 en argent et 14 sols au plessis au provost ;
- 7° Le rôle du temporel, se payant en buzes de froment, s'étendant par le bourg et Brangelin, rendant communément 48 £, acheté vers 1580 par le duc de Laval d'avec les religieux de Saint-Méen, dans un temps où l'Eglise fut obligée de payer une somme au Roi ;
- 8° Les fiefs de Gaillarde et de la Villedanet achetés par Mathurin de ROSMADEC l'aîné d'avec le duc de LA TREMOILLE ;
- 9° Les cens de la Rivière exempts de toute servitude de rôle, s'étendant aux environs de la Ville-de-bas ;

---

<sup>25</sup> à éteinte de bougie en 1698, d'avec les héritiers de Monsieur de ROSMADEC.

10° Le rôle de la Guenetrie près le pâtre de la Sandre, composé de la tenue des Nays et de quelques autres.

En 1611, Messire Pierre CORNULLIER, abbé commendataire de Saint-Méen, et conseiller du Roi au Parlement de Bretagne, habita le château de Comper.

Dans un acte de 1644, le chemin conduisant du château de Comper à la croix-au-Blanc, proche la lande des champs-Blanc, est appelé "chemin de Saint-Malo".

En 1699, Françoise Yvonne de QUELEN, présidente de Montigny, fit faire la terrasse au midi du château de Comper qui auparavant était arrosée par l'eau de l'étang et fit croître le jardin en achetant des terres de Rezel.

En 1715, un loup enragé fit de grands ravages aux environs. Vingt-cinq personnes en furent mordues et plusieurs en moururent. Il parut d'abord à Vignouse ; Marie ROSSELIN de la Haye, âgée de 16 ans, fille de Jacques, mordue à la fontaine de la Ville-de-bas, en mourut ainsi que Guillaume LEFEUVRE, fils de François, âgé de 16 ans, mordu sur les champs du Rox, Perine PATIER de Haligan, sœur de Michaut, Marie GODIVET et Perine JALLU femme de François LEFEUVRE, mordues au ruisseau du Rostel, n'en moururent point. Il fut tué à coups de fusil par PAITREMOU de la Rue-Eon. Madame la Présidente de MONTIGNY faisait traiter les personnes mordues.

## **Ysaugouët**

Le chatelain d'Ysaugouët et celui de Belanton furent les premiers fondateurs de l'église de Concoret. Le château de l'île au Gouët nommé quelques fois "château de Choucan", était situé sur une petite élévation à la queue de l'étang du moulin d'ahaut d'Ysaugouët.

Il était entouré de douves, c'est pour cela qu'on l'appelait "château de l'île". Une maison bourgeoise bâtie à peu de distance de ce lieu, vers le midi, se nomme "maison de sur l'île".

On distingue encore l'emplacement de ce château que Pierre DESCHENES afféagea vers 1770 d'avec le seigneur de Comper et d'où il tira beaucoup de pierres pour la construction, au couchant, du moulin au lieu nommé "les rues Chalin".

Le château d'Ysaugouët a été habité en dernier lieu par madame DAOUIZET que les usagers de Concoret conduisaient à Paimpont, par honneur le lundi de la Pentecôte. On ignore l'époque où le château a été abandonné ; il paraît certain que ce fut avant 1600.

En un titre de 1740, le moulin d'à bas dit Ysaugouët est appelé "moulin neuf".

### **Caleuvrel**

La maison de Caleuvrel proche l'audience-du-Rox, est venue des JOUBART ainsi que celle de Louis SALMON.

### **Les Closeaux**

En 1770 Monsieur LE GAY, provincial marié à une créole de l'Amérique, ayant acheté à Lorient d'avec Madame veuve MARTIN le petit bien de Guillaume HEURY, y fit bâtir une maison aux Closeaux et la pierre en provenait de la démolition de la grande maison de la Noë-Reculart qu'il acheta d'avec la famille ROLLAND. Ce Monsieur LE GAY se ruina en peu d'années dans cette maison qu'il revendit à Monsieur MORFOUESSE, recteur de Saint-Léger.

### **La Joubardrie**

Dès 1725 les maisons de la Joubardrie, près le pâtre de la Saudre, étaient en ruines.

### **L'Épinay**

En 1612 Yves BELLOUARD du bourg acheta la métairie de l'Épinay d'avec M. Jean BOSCHER et Andrée de LA CORBINIERE, son épouse, fille de François sieur des Forges, fondateur des chapelles de Thelouët et de Gaillarde. La maison de l'Épinay était située au-dessous du pâtre de l'Orme sur le chemin du Tertre. On voit encore quelques restes de cette maison au haut de la prée-Vivien. Le chemin qui conduisait de là au Tertre, s'est sensiblement aboli depuis que Jérôme GAULT fit planter les avenues.

## **Moulin à tan**

En 1648 le moulin à tan existait encore proche le Gâve.

## **Le Rendray**

Suivant la tradition des anciens du pays un Roi, de Bretagne ou d'ailleurs et dont on ne peut dire le nom, se trouva autrefois obligé par quelque circonstance de se reposer au lieu du Rendray, dans une maison haute qui est la plus ancienne du lieu et qui sert actuellement d'étable derrière celle d'Aimé BARBIER, et c'est pour cette raison qu'on appelle cet endroit "Rendray", c'est-à-dire: lieu où le Roi s'est rendu.

### **3.2 DROITS USAGERS EN LA FORÊT DE BRECILLEN**

#### **Usagers de Concoret**

L'acte primitif est en date du mercredi 31 octobre 1288, passé entre Raoul, sire de Montfort, propriétaire de la forêt, d'une part, et Pierre du BOUEXIC et Ollivier son fils et autres habitants de Concoret, d'autre part.

Un autre acte qui n'est que la confirmation du précédent, est en date du 22 janvier 1491.

Actes d'enquêtes en date du 8 août 1505 : procédures au Parlement de Rennes et évoquées à celui de Paris, entre Guy comte de Laval, Montfort, Quintin etc., d'une part, et Claude de ROSMADEC et Bertranne de LA VALLEE son épouse, seigneur de Saint-Jouan, Le Rox, Georges VIVIEN et autres habitants de Concoret, usagers de la forêt, d'autre part, au sujet de certaines sentences et condamnations d'amendes faites par les juges de Brécilien, les dites procédures continuées depuis environ 1570 jusqu'à 1600.

Transaction passée le 24 septembre 1600 au rapport de François TURMIER et son collègue, notaires en la Sénéchaussée de Rennes, entre Anne d'ALEGRE, douairière, comtesse de Laval, tutrice de Guy comte de Laval, Montfort, présentement épouse de Guillaume de HAUTEMER, duc de Trancey, pair et maréchal de France, résidant en son logis proche l'abbaye Saint-Georges à Rennes, d'une part, et Charles de SANSAY, époux de Bertranne de

LA VALLEE, veuve de Claude de ROSMADEC, seigneur du Rox, Guillaume GAULT sieur du Tertre et de Brandeseuc, Me. Pierre DESNOS, Messire Guillaume DESBOIS, Pierre PATIER et Georges RUELLAN, faisant pour le général des usagers, d'autre part, qui confirme l'acte primitif de 1288, en conséquence autorise les usagers à prendre en la forêt : fougère, feuille, lierre, fresgon, genêts, houx, bois mort, et bois vert quand la tronche est levée, à mener en la forêt leurs bestiaux, le tout à certaines clauses et conditions exprimées dans l'acte.

Sont tenus les usagers d'envoyer de chaque maison un homme avec épieu ou hallebarde le lundi de la Pentecôte entre 10 heures et midi au bout de la chaussée de Paimpont pour y être évoqués par le prévôt de Concoret, de même d'envoyer un homme aux ordres des officiers de la forêt pour la capture des voleurs, de même de charroyer les instruments de chasse et d'assister aux huës, de même de payer au comte de Laval 50 crubles d'avoine menue à 2 boisseaux par cruble mesure de Mauron et 50 poules par an le 1<sup>er</sup> de septembre, solidairement, de même de faire enregistrer leurs bestiaux le jour Saint Georges au bourg de Concoret en payant 2 deniers, de même de payer 9 deniers par bête au tablier de la recette proche l'église de Paimpont, le 8 septembre fête de Notre Dame.

Le seigneur du Rox outre son droit d'usage, et sans être sujet aux dites rentes et corvées, aura 40 charretées de bois pour son chauffage. On tient que le bois et terrain du Houssais lui a été accordé pour cet effet.

Le seigneur de Brandeseuc et du Tertre, outre son droit d'usage et sans être sujet aux dites rentes et corvées, aura 15 charretées de bois pour son chauffage à cause de ses charges pour la prévôté de Concoret.

Conformément aux dits actes, le contour des usagers commence à la maison du Rox y comprises les deux métairies, de là à la maison de la Bouexière proche le Vaugriot, de là à la fontaine de la Bossardais, delà par le chemin qui conduit d'icelle aux maisons des Breils, de là à la croix de Mai et de là au grand chemin qui conduit de Saint-Méen à Paimpont par le milieu du Pertuis du Fau et de là enfin à la forêt de Brécilien.

Tous les actes authentiques concernant les usagers furent déposés aux archives du Rox, du Tertre et de la sacristie de Concoret.

Après la transaction de 1600, on fit l'égal entre les usagers des 50 crubles d'avoine et 50 poules payables chacun au jour Saint Gilles, 1<sup>er</sup> septembre. Furent nommés pour faire cet égal :

Jacques GENDROT, François GICQUEL, Ju. PATIER, Etienne DESNOS, Robert LE GENDRE et Raoul GICQUEL.

### **Noms des contribuables**

**La Bouexière :** Mathurin DESNOS  
**Le Bourg :** demoiselle Marie JOUNAUX, veuve de noble homme François de LA CORBINIERE sieur des Forges, pour les metairies de l'Épinay et des Fossettes ;  
Lambert DROUET, dit La Chaussée ;  
Mathurin VIVIEN et Julien VIVIEN ;  
Perine DESBOIS, veuve de Pierre VIVIEN ;  
Etienne PATIER ;  
Robert PATIER maréchal ;  
Yvon BELLOUARD ;  
Ju. DOUTÉ ;  
Ju. PATIER ;  
Jean SYVE ;  
Hubert TROUVE ;  
Jacques GENDROT ;  
Pierre GICQUEL ;  
Guillaume PATIER fils de Raoul ;  
Raoul GENDROT ;  
Jean MACHART et son fils ;  
Pierre PATIER ;  
Jean PATIER ;  
Robert PERIN ;  
Jean BRIAND des Closeaux ;  
Grand Guillaume PATIER ;  
Yvon PATIER fils de Laurent ;  
Roberde SÉBILOT, veuve d'Antoine THOMAS ;  
Jean DESBOIS barbier ;  
Etienne VIVIEN ;  
Geoffroy JALLU ;  
Yvon PATIER ;  
Jean MOREL ;  
Ollivier BERNARD ;  
Pierre RYO des Santes ;  
Jean LARCHER des Breils ;  
**Le Pertuis du Fau :** Robert MINIER ;  
**La Dorbelaie :** Etienne BRIAND ;  
Jacques BRIAND et son fils ;  
Rolland BRIAND ;  
Jean DURAND ;  
Guillemette CLOUET veuve d'André DURANT ;  
Nicolas ROBIN et Roberde DURANT sa femme ;  
**Le Rendray :** Jean COQUERY fils de Guillaume ;

Ambroise BRIAND et Guillemette RUELLAN sa femme ;  
 Guillaume BRIAND ;  
 Jean VIVIEN ;  
 Etienne RUELLAN ;  
**La Rivière :** Thomasse BRIAND veuve Jean COQUERY ;  
 Jean COQUERY fils de Jean ;  
 Jean HUET ;  
 Ollivier MASSON ;  
 Guyonne FLASSON fille de P. MASSON ;  
 Jean MASSON fils de Vincent ;  
 Jean RUELLAN et sa mère ;  
 Jean ROXELIN et Jue. GLARD sa mère ;  
 Gilles GUERANDE ;  
 Guillaume JOSSET ;  
 Jean DESBOIS ;  
 Etienne DESNOS ;  
 Etienne DESBOIS et Juliette COLLET sa femme ;  
 Michel BARBIER et son fils ;  
 Jean ALIS ;  
 Pierre ROXELIN de la Haie ;  
**Esquergal :** dom Raoul GICQUEL ;  
 Ju. GICQUEL fils de Georges ;  
 Guillaume ESPINART ;  
 Jean CLÉMENT et Jue. LAURENT sa femme ;  
 Georges RUELLAN ;  
 Ollivier DESNOS ;  
 Etienne LAURENT ;  
 Robert LE GENDRE ;  
 Raoul CLEMENT ;  
 dom Guillaume DESBOIS ;  
 Ollivier FOULON ;  
 Vincent LE GENDRE ;  
 Guillaume LE GENDRE ;  
 Mathurin BARBIER ;  
 Jean BARBIER ;  
 Raoul DANDIN ;  
 Pierre ALLIX ;  
 Jean CODEMYNE ;  
 Jean et Ju. FOULON et mère ;  
 Etienne LE GENDRE ;  
 Jean GICQUEL fils de Georges ;  
 Perine MACHART veuve de Ju. ESCHARDEL et ses enfants ;  
 Jean LE GENDRE ;  
**Le Vaubossart:** François ROXELIN ;  
 Jean LE FEUVRE ;  
 Jean HUET ;  
 Raoul GICQUEL et son fils ;  
 Jean GICQUEL ;

François GICQUEL ;  
 Ju. GICQUEL fils de Laurent ;  
 Ollivier ROXELIN ;  
 Jean MORICE ;  
 Mathurine PERIN, veuve de Julien HUET ;  
 Jean ROXELIN dit Grand-Jean ;  
 Ju. DESNOS ;  
 dom Georges ROXELIN ;  
 Georges ROXELIN ;  
 dom Robert ROXELIN ;  
 Georges ROXELIN son frère et sa mère ;  
 Robert ROXELIN ;  
 Yvon BESLE ;  
 Vincent GUILLOTIN ;  
 Ju. JALLU ;  
 Jean DESNOS ;  
 Me. Pierre DESNOS ;  
 Georges REGNARD et autre Georges REGNARD, son frère ;  
 Bertrand HUET fils de Vincent ;  
 Jacques DESNOS ;  
 Pierre HERVOT ;  
 Jeanne THOMAS veuve de Ju. LARCHER ;  
 Raoulette DESBOIS veuve ROXELIN ;  
 Jean ROXELIN et Etiennette SEBILLOT, sa femme ;  
 Raoul ROXELIN dit Petit-Roulet en Métairie ;  
**La Chauvelaie :**  
 Jean REGNARD ;  
 Jean HUET ;  
 Ju. HUET son frère ;  
 Guillaume THOMAS dit Collin ;  
 dom Jean LE GENDRE.

### **Arrêts et sentences concernant les droits des usagers**

**Arrêt** du Parlement du 27 mai 1634 qui ordonne qu'il soit fait triage d'un canton de la forêt pour le chauffage du seigneur de Brandeseuc, conformément à la transaction de 1600. On tient qu'un Monsieur GAULT du Tertre a vendu ce droit à prix d'argent.

Le 19 mai 1653 le duc de LA TREMOILLE vend la forêt de Brécilien à titre de priseféage noble à Jean-Baptiste d'ANDIGNE sieur de La Châsse et à Jacques de FARCY sieur de PESNEL, au rapport de BERTHELOT notaire en la vicomté de Rennes. Le 24 octobre 1653 les sieurs d'ANDIGNE et de FARCY font l'appropriement de leur contrat aux plaids de Ploërmel.

Les 22 novembre 1653, 23 octobre et 20 novembre 1654, 19 février et 6 mars 1656, opposition au dit appropriement et fournissements de moyens d'opposition par Mathurin de ROSMADEC baron de Gaël, Marguerite PERRET veuve de Charles GAULT sieur du Tertre et de Brandeseuc, Jean BESLE agissant pour les usagers (de Concoret), Mathurin JOSSET et Georges SIMON faisant pour ceux de Haligan.

**Sentence** du siège de Ploërmel du 6 juin 1656 qui autorise les oppositions des usagers de Concoret et de Haligan et ordonne que les nouveaux acquéreurs fassent entériner en leur contrat les points et conditions du transact de 1600.

En 1673 les nouveaux propriétaires font abattre la haute-futaie de Brécilien ; les usagers obtiennent un arrêt de la Cour pour s'y opposer. Cet arrêt est signifié par François COCHET, huissier résidant à Gaillarde, à requête de Jean JALLU, procureur des usagers, à François d'ANDIGNE sieur de la Châsse, à René MOYTAUX gouverneur des abatteurs, à Vincent BELLOUARD, Jean HERVEE, partie des abatteurs. Cet arrêt ordonne de cesser l'abattis sous peine de 500 £ d'amende, et fut contrôlé à Plélan le 26 juillet 1673. Signé GUILLIER.

**Arrêt** du privé conseil du Roi Louis XIV, donné le 12 juillet 1681 et de son règne le 39ème, qui maintient les usagers de Concoret et de Haligan en la jouissance des droits à eux accordés par la transaction de 1600, sans néanmoins que René de FARCY sieur de la Daguerie, Renée de CAHIDEUC veuve de François-Hervé d'ANDIGNE de la Châsse, fils de Jean-Baptiste, et autres propriétaires de la forêt, puissent être empêchés d'abattre la futaie, sauf à eux de décharger les usagers de leurs redevances pour les années où ils ne pourraient jouir à cause de la dite coupe de la futaie.

Cet arrêt est signifié le 6 août 1681 par Ju. GOUGEON sergent du village de Beauvais, Alexandre LE VAILLANT sergent de Saint-Malo-de-Beignon et Jacques CHARPENTIER huissier de Rennes, à Ju. DESNOS de la Haie, procureur des usagers de Concoret et Jean JALLU procureur de ceux de Haligan.

**Arrêt** du Parlement de Rennes du 1er juillet 1679 qui permet une levée de 600 £ sur les usagers pour les frais du procès et cet arrêt est signifié par Ju. DESNOS de la Haie, Jean Rosselin fils de François du Vaubossart, et Pierre PATIER fils de Robert de Haligan, aux collecteurs qui sont Pierre et Jean MINIER du Pertuis du Fau et de la Dorbelaie, Jean JAN et Pierre RIOT du Vaubossart, Jean JALLU fils de Fleury et Jean JOSSET de Haligan, Mathurin SÉBILOT et Jean MENACÉ du Bourg. Sur cette levée 188 £ 11 S furent répartis sur Haligan et l'égal s'en fit le 19 février 1680 par Jean RUELLAN et Jacques SIMON. Jean JALLU fils de Fleury nommé collecteur avec Jean JOSSET plaida pour s'en exempter.

Dans les comptes des procès des usagers depuis 1673 jusqu'à 1681, il est parlé de Vincent PONGERARD prêtre, natif de la Jauge à Haligan, chantre à Saint-Georges de Rennes et y demeurant rue Saint Thomas, et du père COQUERY, chanoine régulier, prieur d'Ussiaux, natif de la Rivière en Concoret et demeurant à Paris. Ils agissaient pour les usagers et étaient leurs correspondants.

L'affaire des usagers resta sans discussion et ils jouissaient de leurs droits suivant l'arrêt de 1681, jusqu'en 1725 ; mais ayant négligé de payer leurs redevances, il fut rendu un arrêt du Conseil d'Etat du Roi le 31 juillet 1725, et un autre le 27 juillet 1728, au désavantage des usagers, sur la requête d'Annibal Auguste de FARCY seigneur de Cuillé et des autres propriétaires.

Les dimanches 20 et 27 avril et 4 mai 1727, un officier a paru dans le cimetière de Concoret, à l'issue de la grand-messe, a lu le billet suivant et en a laissé copie à quelques-uns des auditeurs.

"Saisie faite à requête de dame Catherine BARIN veuve de Louis du BAILLEUL, marquis dudit lieu, demeurant en son château de Bailleul, paroisse d'Erche proche la ville de Mayenne, évêché du Mans, pour la part et portion qui peut appartenir à René François de FARCY seigneur de la Daguerie, faute de paiements de sommes considérables, avec assignation à quinzaine au présidial de Rennes."

Le 18 septembre 1729 Guillaume SEBILOT des Fossettes est chargé de procuration des usagers de Concoret et de Haligan pour la conservation de leurs droits en la forêt.

Le 6 octobre 1729 Louis de MUTZ et Pierre BOUDOUX avocats et lieutenants aux maîtrises des Eaux et Forêts, sont envoyés commissaires à Paimpont pour rapporter procès-verbal des titres et prétentions des parties au sujet des usagers. Le sieur de FARCY de Cuillé convient des droits des usagers de Concoret et Haligan, conformément à l'arrêt du Parlement de Paris de 1681 et nie celui des habitants de Paimpont dont il n'est point parlé en l'acte de 1288 et qui n'ont d'autres titres qu'une possession usurpée. Il prétend suivant le dit arrêt avoir droit de faire la coupe dudit bois quand bon lui semblera et que les usagers, après la 4<sup>ème</sup> année de la coupe du bois, peuvent y mener leurs bestiaux en payant les redevances en entier.

Guillaume SEBILOT dit que les rentes en avoine et poules sont pour le chauffage des usagers et non pour les bestiaux pour lesquels on paie 9 deniers par chacun, que le Parlement a décidé

contre la teneur de l'acte primitif et que d'ailleurs il n'a point arrêté que les propriétaires pouvaient faire plusieurs coupes.

Après bien des voyages et des débats depuis 1729 jusqu'en 1746, il paraît que Guillaume SEBILLOT ne put obtenir de jugement définitif, attendu l'influence des propriétaires de la forêt, et les usagers ne s'accordant point à solder les frais et leurs redevances. Depuis 1746 il paraît que les usagers se sont bornés à des plaintes, sans faire aucune démarche juridique pour la réclamation de leurs droits ; on formait de temps en temps des projets sur cet objet, mais la levée des deniers était un obstacle sur lequel on ne s'accordait pas.

En mai 1789 commence l'assemblée constituante; tout retentit que le peuple va rentrer dans ses droits, qu'on rendra justice à un chacun, qu'on ne sera plus dominé par les nobles et les "usagers" croient que le moment est favorable pour revendiquer leurs droits dans la forêt.

En 1790 les "usagers" font divers voyages à Rennes, à Ploërmel, et ailleurs, pour avoir des renseignements avant d'entamer la cause.

Le 14 mars 1791, ils consultent à Rennes 3 avocats : BOYLESVE, JOURDAIN et POTIER de LA GERMONDAIE. Le conseil estime que les droits des "usagers" étaient légitimes, mais qu'il est à craindre qu'ils ne soient éteints par la négligence et le laps de temps ; ayant cessé depuis longtemps d'acquitter les redevances attachées à ces droits, cela est contre eux d'un très défavorable augure. Leurs droits peuvent être prescrits faute d'exercice en temps utile.

Cette décision refroidit les "usagers" qui n'avancent pas plus loin. Le bouleversement des tribunaux de justice survient avec le trouble, la persécution, l'anarchie et la guerre civile; on n'a plus pensé à procéder mais à garder ses foyers.

### **Usagers de Haligan**

Le 28 août 1500, les habitants de Haligan présentent à monsieur le Duc une requête tendant à ce qu'ils jouissent du droit d'usage dans la forêt, sans payer les redevances comme les usagers de Concoret.

Le 21 mai 1505, fut faite une enquête de la cour de Brécilien à l'instance des habitants de Haligan, d'autorité de monsieur le Duc, où comparurent :

- Jean MINIER, forestier, demeurant aux Forges, âgé de 56 ans, forestier depuis 30 ans ;
- Etienne DAVIEN du Canez, âgé de 35 ans, cleric du Receveur depuis 18 ans ;
- Yves DOUBLET de Beauvais, âgé de 60 ans, forestier depuis 42 ans ;
- Guillaume DORÉ de Folle-Pensée, âgé de 76 ans, forestier depuis 40 ans ;
- Guillaume JOURNEAUX du Gué, âgé de 55 ans, cleric de Georges ROBIN son oncle, receveur de Brécilien depuis 1467 ;
- André de LA VALLÉE sieur de Brandeseuc, âgé de 80 ans, ayant vu depuis 1445 les receveurs VILLESCERF, BRAHADEUC, Georges ROBIN, Ollivier DU GUE, Jean BOILESVE, Allain GUICHARD et Jean HUCHET receveur actuel ;
- Jean DOUBLET de Beauvais, 50 ans, forestier depuis 28 ans ;
- Jean BOURGEOIS des Forges, 80 ans forestier depuis 25 ans.

Il résulte de leurs dépositions que les habitants de Haligan avaient de temps immémorial le droit de prendre en la forêt du bois mort tombé, et de la litière et d'y mener leurs bestiaux en payant 9 deniers par chacun le jour de la décollation de Saint Jean Baptiste le 29 août au bourg de Concoret, sans être tenus au paiement de l'avoine et des poules, comme les usagers de Concoret, n'étant point en la transaction de 1600 et n'ayant pas aussi des droits si étendus.

Le 17 avril 1505, Guy comte de Laval, Montfort, fait une proclamation aux receveurs, vendeurs et contrôleurs de la forêt, à l'effet de laisser jouir les habitants de Haligan des droits référés dans l'enquête en payant leurs rentes.

### **Usagers de Paimpont**

Le 28 mars 1630 le duc de LA TREMOILLE vend à Monsieur d'ANDIGNE de La Châsse, les fiefs de la Sangle, Coibois, le Buisson et les Trois Chênes, situés en Paimpont, à charge que les habitants des dits lieux jouiront comme par le passé des franchises et exemptions de fouages, tailles, impôts et billots et autres droits de la forêt et paieront les devoirs accoutumés pour leurs bêtes au cas qu'ils les fassent pâturer en ladite forêt.

Le 2 août 1631 le duc de LA TREMOILLE vend au sieur de LA VILLEAUBRY saunier, les fiefs de Thelouët, Coganne et du Canez, avec la clause que les habitants desdits lieux pourront

faire pâturer leurs bestiaux aux herbages de la forêt et leurs porcs en temps de païsson en payant les acens mentionnés dans leurs aveux, sans innovation.

**Arrêt** du Parlement de Bretagne du 12 mars 1710 qui maintient les habitants de Paimpont dans les droits d'usage en la forêt, sans néanmoins qu'en cas que ladite forêt fut vendue ou afféagée, ils puissent prétendre aucun dédommagement ni se faire assigner triage sur ladite forêt.

Les habitants de Paimpont, mécontents de cette restriction se pourvoient au Conseil. L'instance fut de longue durée. Enfin le Conseil rendit un arrêt le 19 août 1751 qui ordonne l'exécution de celui du Parlement, sans néanmoins qu'on en puisse induire qu'en cas d'afféagement ou d'aliénation par le propriétaire de la forêt, les habitants puissent être privés du droit d'usage dont ils continueront de jouir dans l'étendue des lieux afféagés ou aliénés, tant qu'ils resteront en nature de bois et landes.

### 3.5.3. NOTES SUR QUELQUES FAMILLES DE CONCORET

*Les notes qui suivent ont été classées suivant l'ordre alphabétique, mais figurent dans un tout autre ordre dans le manuscrit.*

*Les références 2.V et 2.VI indiquent, à la suite d'un nom, que celui-ci figure déjà, soit dans la liste des recteurs, soit dans celles de Concoret.*

- ALIS**  
cf. 2.VI
- En 1742, Anne ALIS de la Rivière est mariée à Robert PINEL, dit "Duverger", cuisinier du Rox, et demeure à la Rue-Eon; remariée à Guillaume HENRY.
- Sébastienne ALIS, mère de petit-Jean TRILLART, était native de la Ville-Davy.
- BARBIER**  
cf.2. VI
- Le premier des BARBIER, de la Rivière, de Mouraine, et du Breuil, était natif de Saint-Jouan-de-l'Isle. Il vint s'établir au Rendray, au canton des "usagers", afin de profiter du bois de la forêt, qui était alors en haute-futaie; il était faiseur de seillots.
- BESNARD**
- Jacques BESNARD, forestier, natif de Paimpont, père d'Anne mariée à Mathurin MORICE du Coty, se maria aux Hayes à une REGNARD, sœur des 2 capucins REGNARD.
- BIENASSIS**
- En 1720 Julien BIENASSIS, étranger, dissipateur, marié à Jeanne GICQUEL de la Ruaudais, vend à Mathurin HERVE la maison où il demeurait. Cette GICQUEL mourut misérable en une cabane proche le Houssais.
- BIGOT**
- Vers 1675 vint à Paimpont, pour l'exploitation de la forêt un BIGOT, d'où l'origine de cette famille que l'on dit des environs de Paris.
- BOSSARD**
- Jean BOSSARD, marchand de bœufs, fermier au Clio, grand-père d'un Jean BOSSARD mort vieillard à Changé vers 1760, bâtit la maison de la Bossardrie.
- BOSSUET**
- Perine BOSSUET, fille de Pierre, native de Saint-Gonlay mariée à Mari ROXELIN, dit "Hérault".
- BOUCHARD**
- La BOUCHARD, femme de Jacques BRIAND de Brangelin, était native de Guihiac près le Pheron en Mauron.
- BOUEXIL**
- La famille BOUEXIL qui a existé quelque temps à Haligan était originaire de Néant.
- BRIAND**  
cf.2.V1
- En 1652 Jean BRIAND, fils de Pierre de Trébran, marié à Jeanne ROSSELIN. En 1694 fut bâtie par Mathurin Briand, boulanger, la maison du couchant des Rues-Gilles qu'un CLÉMENT vendit à un FOULON; le même vendit la prée des VIALLET. En 1701 Jean BRIAND, sergent, demeurait à la Gourichaie. Marie BRIAND femme de Joseph MOURAULT de la Rue-Eon, était des Rues-Desnos, sœur de François et d'une mariée à DELOURME, mercier, de Monterfil dont est issu M. DELOURME recteur de Monterfil. Julien

BRIAND marié à Anne GUILLOTIN du Vaubossart et fils de Jacques, le dit Jacques fils de Joseph et d'Anne COCHET du Canez, le dit Joseph fils de Jean, le dit Jean fils de Robert de la Noë-Reculart. En 1716 Joseph de la Noë-Reculart frère de Marie et de Mathurine mariée à LUCAS de la Ville-Février en Mauron.

#### **CARIO**

En 1717 Louis CARIO, jardinier au château de Comper, natif d'Arradon proche Vannes, se maria à Françoise JAN native de Pleugriffet, proche Josselin, sommelière au dit château. Il leur resta 4 enfants, savoir :

- Jean marié à Mathurine JOSSE de Comper ;
- Louis marié au bourg à Reine TARON et ensuite à Mathurine REGNARD de Thelouët ;
- Anne mariée à Yves CLEMENT des Liordais ;
- Renée mariée à Jean MEANCE de Saint-Léry.

Les dits Louis CARIO et Françoise JAN achetèrent la maison TRILLART proche le pâtre du Roc.

#### **CHARDEVEL**

Guillemette CHARDEVEL, épouse de Julien CLEMENT couvreur du Vaugriot, mère de Jean CLEMENT, dit "Jonc", était native de Mauny en Mauron.

#### **CHAUVEL**

Julienne Chauvel mère de M. CLOUET, unique ainsi que son père issu d'une JALLU du bourg, cousin des HOUEE de Mauron.

#### **CHEREL**

Raoulette CHEREL était de Guipry.

#### **CLEMENT**

cf. 2.V1

En 1717 Julienne CLÉMENT mariée à Jean COQUERY de Brangelin, nièce de la mère de Jean MINIER de Trébran qui en 1736 afféagea 10 sillons dans les Hautes-communes.

#### **COQUERY**

cf. 2. V et 2. VI

Malo COQUERY, Michel, grand-Jean, petit-Jean, Mary imbécile noyé à la Rollard et la femme de Hyacinthe du Rocher, frères et sœur furent métayers au Rox.

#### **DAHIN**

DAHIN, étranger, laquais du Rox, qui maria sa fille à Benoit MORFOUESSE fit bâtir la maison de la Renardrie où demeure la DUCLOS.

#### **DANDIN**

cf. 2.V et 2. VI

François DANDIN demeurant à la Grande-lande, maison de Coquer, marié à Perine CHEVALIER de Fontaine-Bourse, grand-père de la femme GICQUEL, dit "Pépin", ayant été en voyage à Sainte Anne d'Auray et s'y étant confessé à un religieux imbécile qui dit en sortant du tribunal : "Tout cela pue et ne vaut rien!" donna occasion au proverbe du pays : Tout cela pue et ne vaut rien comme la confession à François DANDIN.

#### **DANET**

En 1716 Michel DANET, tailleur d'habits, natif de Beignon, se maria à Marie PAITREMOU de la Rue-Eon, fille de François et de Julienne REGNARD; il lui resta 5 enfants, savoir :

- Michel marié à Marguerite BARBIER du Breil ;

- Pierre cordonnier, marié à Anne MORICE de la Bouvraie ;
- Marie mariée à Jacque LEFEUVRE du Vaubossart ;
- Anne mariée à Mathurin BARBIER du Breil ;
- Françoise mariée à Pierre DESNOS du Breil ;

Michel DANET, leur père, demeurait à Crozon. Il acheta la maison de la Rue-Eon d'avec les héritiers de Jean BESLE, et celle des Rues-Petit-Glaume d'avec Anne MORICE veuve BESNARD de Folle-Pensée.

#### **DAVY**

DAVY, normand, domestique au château (de Comper) et puis sergent, marié à Anne TRILLART de Comper, grand-père de Gervais DAVY dit "Gevrot".

Anne DAVY sœur de Pierre de Julien et de Vincent, mariée à Vezin proche Rennes.

#### **DELATOUCHE**

Jean DELATOUCHE, dit Muel, marié à Marie DESNOS de la Haie.

#### **DEMANDE**

DEMANDÉ marié à une TRILLART des Closeaux, père de la femme de Jean LAPION, était natif de la Nouée.

Cette DEMANDÉ, femme LAPION, morte à Quimper en 1810, était la dernière sœur de Jean TRILLART, père de M. TRILLART, recteur d'Augan.

#### **DERUEL**

En 1730 Mathurin DERUEL et Jeanne BELLOUARD sa femme, de Paimpont, viennent métayers à Brandeseuc.

#### **DESCHENES**

En 1705 Laurent DESCHÈNES afféagea à la Roche-de-l'allier 20 sillons d'avec Madame Yvonne de QUESLEN, veuve du Président François de MONTIGNY.

#### **DESIGNAC**

Jeanne DESIGNAC mère de Malo MOISAN de la Jeannette, était native de la Touche-Robert en Tréhorenteuc et fut élevée aux Chênots chez les CHARDEVEL, ses parents.

#### **DESNOS**

En 1604 Olivier DESNOS, du Bois-Salmon, est marié et demeure à Esquergal ; c'est de lui que vient le nom de Rues-Desnos. En 1674 Pierre DESNOS de la Ville-au-feuvre et Mathurine DESNOS mariée à Guillaume GENDROT, enfants d'Etienne et d'Etienne CLEMENT, partagent leurs biens. En 1691 Anne DESNOS, fille de Pierre et Julien DESNOS héritent de Messire Jacques LE SAIGE de la Rue-Eon. Monsieur DESNOS de la Haie, d'abord prêtre séculier, ayant été compromis en quelque fâcheuse affaire, fut à Nantes se faire carme. On ignore le lieu de sa mort. Sa chambre était au levant de la maison des DESNOS, vis à vis la forge de J. ROSSELIN, et est tombée en mazières. François DESNOS fils de Cadet, époux d'une GORTAIS d'Ysaugouët, était établi cloutier à Josselin.

#### **DOUBLET**

En 1682 Julien DOUBLET, sergent, demeurait au bourg.

#### **DROUET**

En 1625 Lambert DROUET, sergent, prévôt de Gaël, demeure au bourg. Ce DROUET, époux de Jeanne LEMOINE, avait une maison au bourg, aux Rues-d'abas.

- DRUET** La famille DRUET sortie des Belles-noes de la Ville-danet vint fermière de Brandeseuc ; Marie CHARTIER veuve DRUET, était native de Saint-Brieuc-de-Mauron.
- DUNO**  
cf. 2.V1 Françoise DUNO aïeule de Jean ROSSELIN, était la sœur d'un certain abbé DUNO qui étant précepteur à Rennes, épousa la mère de ses élèves et s'en fut avec elle à Paris. Leur maison de la Gourichaie s'appelle encore l'hôtel Duno.
- DUPE** Bertrand DUPE natif de Néant, époux de Jasmine LE TORE, cordonnier, a demeuré derrière la Gourichaie en une cabane qu'on nommait "la loge-à-Bertrand" et qui fut démolie vers 1742. Il eut deux fils, Noël mort à l'armée et Mathurin marié à Penhoët en Néant.
- EON**  
cf. 2. VI Les anciens EON de Haligan demeuraient aux Rues-Josset où fut une bonne-sœur et des tisserands.
- FOULON**  
cf.2.VI Jean FOULON, maréchal de Brangelin, marié à une BRIAND fils d'une BONAMY de Mauron, eut une sœur mariée à GICQUIAUD du Désert et une autre mariée à THÉBAULT maçon de Gaël . Il était cousin second de Jean FOULON de la Ville-de-bas.
- GAULT**  
cf. 2. VI En 1684 Henry GAULT demeurait aux Fontenelles en Mohon.  
M. GAULT de Brandeseuc, grand mangeur, se noya dans le ruisseau de la Chauvelaie.  
En 1699 il est fait mention du rôle du Bay appartenant à René GAULT du Tertre dont la juridiction s'exerce au Bran et dont la tenue d'Yvon PATIER s'étend aux environs du Pont-Raimbaud, le clos-carré, les landelles appartenant à Guillaume BELLOUARD du chef de Mathurine HOULLET son aïeule.
- GAULTIER** Jean GAULTIER, natif de Ploërmel, mariée à Henrie CLEMENT de BRANGELIN, père de Jean marié à la JALLU des Closiaux, de Julien marié à la DESNOS du Bran, de Jeanne mariée à JOUBART, de Mathurine mariée à HERVÉ de Muel et à JAMET de Mauron, et de Marie mariée à ALLAIN de la Haie-Goudal.
- GAUTREL** François GAUTREL, chirurgien, distillateur d'eau de vie, marié à Jeanne MISERET de Haute-forêt, acheta d'avec Jacques GORTAIS, vers 1760, une maison et jardin au village de la Roche où il est mort. Il leur est resté 2 filles Reine GAUTREL mariée à Barthélémy PACLIN ouvrier de la Forge, et Perine GAUTREL mariée au Hâvre de-grâce, en Normandie.  
François GAUTREL fils de François, aussi chirurgien, et d'une anglaise, était né en Angleterre et vint dès son enfance demeurer à Plélan avec ses père et mère. Son père était natif de Sées, ville épiscopale de Normandie.
- GENDROT**  
2. VI En 1737 Pierre GENDROT afféagea en Donet un pré qu'on nomme "pré des malheurs" à cause que cet afféagement fut cause que Jean GENDROT son frère fut tué par LENDORMY, garçon meunier, un jour d'assemblée du Bran.

- GESRY** En 1734 Pierre GESRY, cloutier, natif de Thelouët, fils de Robert et de Thomasse LE BRETON, se maria à Marie DESBOIS de la Dorbelaie fille de Mathurin et d'Anne BRIAND; il ne leur resta d'enfants que Joseph.
- Joseph GESRY, marchand de miel, marié à Mathurine GUYOMART du bourg, fille de Joseph et de Marie PATIER, lequel a fait bâtir la maison, grange et boulangerie sur le pâtre de la Dorbelaie et fit beaucoup d'acquêts.
- GODIVET** Marie GODIVET, dite "grand-moulin", veuve HELO du Vaugriot tisserand, avait 2 fils dont l'un est mort à la troupe et l'autre au Vaubossard.
- GOUGEON** Julien GOUGEON, sergent, beau-père de BELLOUARD, joueur de bombarde.
- GUESNY** Joseph GUESNY, tisserand, natif de Beauvais, marié à une PONGERARD du Coty, demeura d'abord aux Rues-gogaille et ensuite fit bâtir sa maison au bas du Coty.
- GUILLARD** En 1625 Raoul GUILLARD est meunier à Tuboeuf.
- GUILLOTTEL** Les GUILLOTTEL de la Dorbelaie sont issus d'un Olivier GUILLOTTEL, natif de Guer, qui se maria à Perine DURAND dudit village en 1655.
- GUILLOTIN**  
cf.2.V1 En 1702 Etienne GUILLOTIN, dont les Tiennaux tirent leur nom, marié à Julienne MARQUER, fille de Jean du bourg, change la grange-Marquer en une maison logeable. En 1717 Guillaume GUILLOTIN de Haligan, marié et demeurant au village de Compenet en Iffendic.
- En 1728 Paul GUILLOTIN prêtre vend à François LEFEUVRE partie de la maison neuve du Perotin.
- La femme de Joseph GUILLOTIN de Haligan et Vincent, marié à la Grée en Mauron père de la femme de Noël REDO, sont frère et sœur.
- HASART** Le premier HASART qui vint à Concoret était tireur de pierre et demeura à Haligan; la perrière au haut du chemin de la Jauge se nomme "perrière-Hasart".
- HAUPAS** En 1709 Pierre HAUPAS natif d'Ilifaut, se maria à Françoise BRIAND des Liordais, fille unique. Il leur resta 4 enfants :
- Mathurin marié à Anne JOSSE de Comper ;
  - Joseph, couvreur, marié à une MORFOUESSE de la Jeannette ;
  - Julienne mariée à Joseph BARBIER de Trébran ;
  - Marie mariée à Guillaume JOSSE, jardinier, natif de Loyat.
- HERVE** En 1756 Jean HERVE et Renée COQUERY sa femme, afféagèrent 2 sillons et 2 raies au levant de leur maison de Perotin d'avec Monsieur Joseph René de BEGASSON. En 1760 Mathurin HERVE, dit "Maestrich" est mort aubergiste du Grand-Louis au Bois-de-la-Roche.

- En 1742 Roberde HERVE, sœur de Mathurin du moulin-à-papier, est mariée à Jean DUCHESNE, cordonnier de Josselin y demeurant.
- HOULLET** La famille HOULLET anciennement sortie de Cocantin en Saint-Malon. La maison des Chênots fut bâtie par un HOULLET père de Georgine mère de Perine GUYOMART qui en 1682 fut mariée à Mathurin CHARDEVEL, grand-père de Monsieur HOUSSU, prêtre.
- JALLU** En 1645 un JALLU bâtit la maison du bourg la plus proche de la Rioterie. La ALLOYER, femme de Julien JALLU du bourg, mère de Mathurin et de Jeanne, était native de Campénéac.
- En 1669 Jean JALLU fils d'Yves et frère d'Etienne du Vaubossart est marié à Perine COHEAUDIN de Saint-Maugan et y demeurant. En 1699 Robert DANDIN fils d'Olivier d'Ysaugouët vend à Etienne JALLU le courtil de dessus le russet près le gave. En 1700 Etienne JALLU, rouier du Vaubossart fut prisonnier à Ploërmel à requête de Me. LE VAILLANT pour du bois de la forêt.
- Jean JALLU marié à Jacqueline HEDAN de Campénéac, frère d'Etienne JALLU du Vaubossart, tous deux enfants d'Yves et de Michelle TIENNO.
- En 1718 Peronelle JALLU fille d'Etienne, est mariée à Guillaume JONAIN, cabaretier au bourg de Saint-Jean-sur-Vilaine, évêché de Rennes.
- Peronelle JALLU sœur de Marie femme de Mathurin PAITREMOU, était mariée à Rennes à Yves LE COMTE et y demeurait en 1736.
- JOSSE** En 1790 est mort à la Grohandais Sébastien JOSSE marchand natif de Comper (\*).
- JOUBINEAU** En 1727 Joseph JOUBINEAU, marchand du Cannée en Paimpont se marie au Vaubossart à Marie ROSSELIN fille d'Yves et de Barbe BIRON ; il leur resta 2 fils, savoir :
- Julien Joachim marié à Beauvais en Paimpont ;
  - Joseph greffier du Rox, marié à Anne DANDIN du bourg fille de Mathurin et de Marie SEBILOT.
- JOUBINET** En 1752 Jean JOUBINET dit "Discret", laquais au Rox, achète à titre de remerciement pour 250 £ d'avec François et Jacques GUILLOTIN, pris soldats, les Longraies qu'il revendit Jean PERUCHOT.
- LAGUILLEE** Vers 1675 vint à Paimpont pour l'exploitation de la forêt un LAGUILLEE que l'on dit des environs de Paris. D'où l'origine de cette famille.
- LAMISSE** LAMISSE du Châtel, marié à Marguerite DURAND, natif de Campénéac, jardinier au Rox, eut 4 enfants. Les parents de Marguerite DURAND, voulant la détacher de LAMISSE, la décidèrent à aller à Paris se faire sœur grise, mais elle revint le rejoindre.
- LAMY** En 1730 Mathurin LAMY, fils de Guillaume, marchand d'étoffe, natif de Saint-Jouan-de-l'Isle, se maria à Mathurine FRAIN de la Rue-

Eon, y demeurait et y est mort en la maison la plus voisine du Rox. Il leur resta 3 enfants, savoir .

- Jean LAMY marié à Plumaugat ;
- François LAMY marié à Mathurine GUYOMART veuve GESRY ;
- Mathurine LAMY religieuse Ursuline de la Maison de Montfort, fille d'esprit et de mérite, qui a été plusieurs fois Prieure de la communauté et qui l'était encore à l'époque de la révolution. Elle s'est retirée à Saint-Jouan étant expulsée de sa communauté ; elle portait en religion le nom de mère Saint Basile ; elle était née en 1743.

- LAUNAY** Par acte du 21 mars 1768, la haie lutre, le pommeret et Launaie appartiennent à LAUNAY.
- LE CORDIER** En 1673 Pierre LE CORDIER, marié à Jeanne REGNARD, était papetier au moulin-à-papier.  
En 1688 Julien LE CORDIER, fils de Pierre, était compagnon papetier au moulin à papier.  
En 1618 Joachim LE CORDIER, époux de Jeanne CHAUVEL, demeurait au moulin-à-papier.
- LEFEUVRE** Charles LEFEUVRE qui vendit la Chauvelaie à LENDORMY, était un meunier étranger, oncle de ROUYER, marié à la HELO de la Rivière.
- LE FLOT** La famille LE FLOT est originaire de Thelouët, maison d'ALLAIRE. Christophe LE FLOT marié à une BRIAND fille d'une PATIER du bourg à qui la forge de MORICE appartenait.
- LE MESLE** LE MESLE marié à une GUILLON, sœur de René, demeurait derrière la Gourichaie en une cabane qu'on nommait la "hutte-au-Mesle". Il eut trois filles, une mariée à un LE FLOT, une à GUESRY de Beauvais, et une morte domestique au presbytère de Feins, proche Combourg, vers 1778.
- LENDORMY** Eusèbe LENDORMY, meunier à Tuboeuf, natif de Saint-Marc-le-blanc proche Fougères, se maria à Georgine FRAIN et lui légua ce qu'il avait acheté à la Chauvelaie d'avec Charles LE FEUVRE et sa femme.
- LEROC** Vers 1675 vint à Paimpont pour l'exploitation de la forêt un LEROC qu'on dit des environs de Paris.
- LETORT** François LETORT demeurait dans la petite maison de la Bouexière qui a servi de chambre au prêtre CLOUET, avait une sœur mariée à BOUDARD de Campénéac dont une fille fut mariée à ce GUILLOTIN de Brangolo, pendu à Rennes vers 1760. La HELO, femme de François LETORT, était la sœur de la femme de Jacques SIMON du Bois-Salmon.

- LORET** En 1670 Pierre LORET marié à Ysabeau THOMAS demeurait au Riordais ; sa fille mariée à Pierre BAILLÉ, rémouleur natif du Maine, père de Jean, de Robert et de Mary femme de Guillaume HENRY. Son fils était si bon coureur qu'il attrapa un jour un loup à la course dans la lande de la croix-au-blanc.
- MACE**  
cf.2.V1 En 1662 Raoulette MACE, veuve de Jean ROSSELIN du Rostel, était remariée à Allain LOHÉAC de Talensac, et en 1681 Jean BERGÉ de Talensac était propriétaire du pré-Gault.
- MINIER** Un Jean MINIER, tanneur, demeurait autrefois à Rezel.
- MOREL** Julien MOREL dit "Ferleu", tailleur, marié au Pertuis-du-fau, natif de Mauron, mais sa famille est originaire d'Iffendic.
- MORFOUESSE**  
cf. 2. VI François MORFOUESSE, des Haies, marié à Guillemette FRAIN, sœur de Me. Pierre, eut un fils et quatre filles. Benoit MORFOUESSE épousa la fille de DAHIN, étranger, laquais du Rox, et mourut très âgé chez sa fille Mathurine mariée à MOINERIE au Plessis de Mauron.
- MORICE**  
cf. 2. VI Georges MORICE, natif de Mauron, grand-père de Jacques MORICE du Coty, était marié à Jeanne SÉBILOT sœur de Jean du Pertuis-du-fau. En 1782 Jacques MORICE du Coty, époux de Marguerite PATIER est mort à Saint-Père, proche Chateauneuf.
- MOTTAY**  
cf. 2. VI Jean MOTTAY père des prêtres MOTTAY, était frère de Prigent MOTTAY marié à Brangelin.
- NOUVEL** Anne NOUVEL épouse de François CHARDEVEL demeurant à la Rioterie en 1721, était native de Campénéac.
- ODIC** En 1712 François ODYC, natif de Lanrelas, se maria à Marie VACHER de la Gourichaie fille de Jean et de Lauranne GENDROT ; il leur resta 3 enfants, savoir .
- Noël marié à Mathurine GAULTIER de Brangelin fille de Pierre et de Françoise ROSSELIN ;
  - Mathurin marié à Marie DESBOIS de Thelouët ;
  - Mathurine née à Illifaut, mariée à Louis PAUL en 1745, fils de Paul et d'Anne CARÉ, natif de Locquéholé évêché de Quimper.
- François ODYC et Marie Vacher furent plusieurs années fermiers de la métairie de la Moinerie en Illifaut; appartenant à Monsieur de LA RANGIÉE, prud'homme, et y furent quelques-uns de leurs enfants.
- PAITREMOU** Yves PAITREMOU natif de Plélan, sergent de la prévôté de Brandeseuc, afféagea Crozon.
- PATIER** Michel PATIER dont les MICHAUD tirent leur sobriquet, né en 1652, était fils de Pierre PATIER de Brangelin et de Françoise HUET de la Barre. Deux PATIER du bourg, dits "Barre", frères de la JOSSET, sont morts garçons et ivrognes.

**PERRET**  
cf.2.V

Pierre PERRET marié Jeanne BRIAND de Brangelin, grand-père des PERRET actuels, ainsi que Christine sa sœur mariée aussi à Brangelin et une autre PERRET mariée à Pierre PONGERARD du Coty, étaient natifs de Beauvais en Paimpont.

**PONGERARD**  
cf. 2. VI

En 1651 un PONGERARD des Haies bâtit la maison de la Rue-ès-moines, où demeure Joseph JALLU.

Julien PONGERARD de la Renardrie, père de Monsieur PONGERARD prêtre, était fils unique de Georges PONGERARD des Haies et fut marié à Mathurine GENDROT, fille de Jean et de Jeanne DESBOIS de Mauron.

**PRUDHOMME**

Joachim PRUDHOMME, né à Angoulême en 1644, fut d'abord domestique et barbier d'un Monsieur de ROSMADEC de Comper colonel de régiment. Monsieur de ROSMADEC se retirant à Comper, amena avec lui PRUDHOMME qui devint son homme de confiance. Il le maria en 1672 à Marie Renée SÉBILOT, fille riche et unique héritière du procureur fiscal de Gaël, demeurant à la Rangée, et ce fut un peu contre la volonté de son père. De ce mariage, Joachim PRUDHOMME eut deux enfants Charles, sieur de la Rangée, marié deux fois sans enfants, et Marguerite mariée à HOUSSU contrôleur à Mauron et ensuite à Mathurin TERRIER, notaire de Mauron.

Joachim PRUDHOMME devenu veuf se remaria en 1677 à Perine ROSSELIN, riche héritière de Rostel, fille de Jean ROSSELIN, notaire, et d'une MACÉ de la Courbe en Iffendic.

De ce second mariage il eut trois enfants qui ont vécu :

- Anne mariée à Mathurin SÉBILOT greffier du Rox ;
- Philippée Renée mariée à Guillaume DUVAL de la Villedanet ;
- Joseph mort à Saint-Pol-de-Léon en 1750 y étant contrôleur.

Joachim PRUDHOMME fut huissier et chirurgien. C'était un bel homme et avait de l'esprit, mais il était dur de caractère ; sa dernière épouse fut obligée de se séparer de lui de corps et de biens.

Joseph PRUDHOMME fils de Joachim, né au Rostel, était contrôleur à Saint-Pol-de-Léon en 1720 ; il se maria d'abord à Mademoiselle TRÉMELLIN de Brest, et ensuite à Mademoiselle JOURDAIN de Brest, et en troisièmes noces à Angélique Pélagie FAISANT de Bécherel. De ce dernier mariage il eut Monsieur PRUDHOMME de KERANGON, né le 3 septembre 1748, député à l'assemblée constituante, membre de la Société Académique de Paris, et visiteur des Douanes à Morlaix en 1808.

**PUISSANT**

En 1748 Marie HENRY femme de Joseph PUISSANT, dite "l'Amérique" parce que son mari y avait passé, vend à Robert DANDIN sa maison.

**RAYER**

Jean RAYER, dit "Beau-Jean", marié à la CHARDEVEL, Guy RAYER de la Rivière et un autre RAYER marié à Anne BRIAND de Brangelin, étaient natifs de Gaël.

**ROBIN**

En 1672, Jean ROBIN natif de Paimpont se maria au bourg à Mathurine BOURDIN issue d'une VIVIEN ; c'est de là que vient l'hôtel ROBIN.

**ROSSELIN**  
cf. 2.V et 2.V1

En 1614 Yves ROSSELIN, fils de Jean, marié à Jeanne RIO de la Grand-lande, demeurait au Vaubossart. En 1672 Georgine ROSSELIN était à Chateauneuf avec dom Julien son frère. En 1684 Jeanne ROSSELIN du Vaubossart veuve de Julien GUILLAUMET demeurait aux Fumards. En 1703 Jean ROSSELIN fils de François, afféage 2 journaux aux Houssais.

En 1704 Julien ROSSELIN, cloutier, afféagea un terrain à la Haie proche le moulin d'Ysaugouët, et y bâtit une petite maison.

Anne ROSSELIN de la Gourichaie épousa CHICAU de Campel, sabotier.

Jean ROSSELIN époux d'une DANDIN, de grand-lande, n'eut qu'un fils marié à la JOBLET, remarié à la Tricot PONGERARD, dont il eut Jacques du Rocher, Angélique et celle du Loscouët. Ces ROSSELIN tirent le nom de DUNO de Françoise DUNO leur aïeule sœur de l'abbé DUNO.

Barbe BIRON, native de Mauron, mariée au grand Yves ROSSELIN du Vaubossart, femme voûtée avait une fille unique, mariée à JUBINEAU, qui était petite et noire.

**SEBILOT**  
cf.2.V et 2.V1

Me. Guillaume SÉBILOT des Fossettes, eut 8 enfants : deux chirurgiens, un marié à la CLOUET, et l'autre marié à Ploërmel ; Marie mariée à Mathurin DANDIN, une à Jean JOSSE, une à LUCAS, une à un GEART de Mauron et Thérèse. En 1616 Me. Laurent VIORDE, sieur de la Fonain, demeurant au Gué, vend à titre d'échange à Me. Guillaume SÉBILOT du bourg, 28 pieds de maison appelée "la chambre à dom Jacques SÉBILOT" relevant du baillage de Saint-Méen. En 1712 le greffe du Rox est donné à Me. Mathurin SEBILOT, marié au Rostel.

**SOURGAULT**

Roberde SOURGAULT de la Guillardrie fut enlevée à la Brandelle par un laquais du Bois-de-la-Roche, grand-père de M. DOLLE actuel. Il parut une chanson à ce sujet.

**TRILLART**

Paul TRILLART, frère de Julien marié à une BOUESNARD du Brestin et de Jean marié à une TRILLART de MAURON, fut obligé de quitter le pays pour avoir tué deux hommes à la soule dans le chemin du Fourniguet.

**URIEN**

URIEN de Comper, issu d'une MOISAN tante de Malo, avait une sœur mariée à JOUBART père de Jacques.

### 3.4 NOTES SUR MA FAMILLE

**01 Vincent GUILLOTIN** maître tanneur se maria à Julienne BESLE du Vaubossart en 1592 et mourut en sa maison de la Deudais le 19 juillet 1639. J'ignore le lieu de sa naissance ; on me l'a dit natif du Plessis de Mauron. Comme les registres de Concoret ne remontent qu'à l'an 1559, et ne sont point entiers, il a pu y être né. On le trouve expert et priseur en plusieurs affaires de son temps. Dans l'acte de partage passé entre lui et Yves BESLE, son beau-frère, en 1596, il est fait mention d'un maître Jacques GUILLOTIN notaire, mais il n'est pas dit qu'il fut son frère ni son parent.

Julienne BESLE, son épouse, était fille de Jean BESLE, tanneur, et de Françoise BERTHELOT, et mourut en 1611. Elle n'avait d'autre frère et sœur qu'Yves BESLE. Ils partagèrent les héritages de leurs père et mère le 9 janvier 1595, suivant l'acte qui en reste au rapport de Pierre BERTHELOT et Pierre DESNOS, notaires de la cour de Gaël. Leurs biens consistaient dans la maison de la Deudais, dite "la chambre de dom Jean BERTHELOT" avec la laiterie et grange à côté, l'autre maison vers le soleil levant, dite alors "maison neuve" maison des Perrières autrement maison au sire, avec un noc à tan à côté, un moulin à tan proche le Gave, une maison à Saint-Léry, etc...

Jean BESLE, leur père, était de Saint-Léry, fils de François BESLE. Françoise BERTHELOT, leur mère, était fille de Geoffroy BERTHELOT qui demeurait en la dite maison des Perrières, dont le jardin s'appelait le "courtil Dannel". Il est fait mention, dans les titres du Vaubossard d'un maître Pierre BERTHELOT, notaire par Gaël et de Françoise PERROT, veuve de Mathurin BERTHELOT.

Yves BESLE, frère de Julienne, mourut le 15 janvier 1640, âgé de 90 ans. Il fut marié en premières noces, à Guillemette MARTIN, dont il eut un fils nommé Pierre, né le 23 janvier 1595. Il épousa en secondes noces, en 1596, Christine DESNOS dont il eut 8 enfants, savoir :

- Roberde, née le 7 août 1597, mariée à Jean SEBILLOT ;
- Ollivier, né le 24 février 1599 ;
- Julienne, née le 23 février 1601 ;
- Etiennette, née le 11 janvier 1603 ;
- Georges, né le 11 janvier 1605, marié à Françoise DESNOS ;
- Julien, né le 12 octobre 1607, prêtre ;

- Jean, né le 19 avril 1609, marié à Raoulette de Mauron ;
- Fleurie, né le 15 avril 1612.

Yves BESLE fut trésorier de Concoret en 1602. La famille BESLE, assez répandue en Concoret pendant un temps, y est tout à fait éteinte par la mort de Mathurine BESLE, femme de Louis LECOMTE de Comper, laquelle avait une sœur mariée à Rennes au nommé CHEDEHOU, mère d'un certain prêtre CHEDEHOU qui pendant la révolution, a apostasié et s'est marié à Rennes.

Vincent GUILLOTIN, époux de Julienne BESLE, eut 7 enfants, savoir :

- François, né le 2 février 1594, mort en 1629 sans avoir été marié ;
- **(03)** Yves, né en 1596, marié en 1628 à Jacqueline DESCHENES, mort le 1<sup>er</sup> janvier 1663 ;
- Alain, né le 3 janvier 1600, mort en bas âge ;
- **(02)** Perrine née le 13 février 1602, mariée à François ROSSELIN en 1626, morte le 9 août 1678 ;
- Julienne, née le 13 juin 1603, morte en bas âge ;
- Jeanne, née le 6 janvier 1605, morte en 1608 ;
- autre Jeanne, née le 13 septembre 1610, morte en bas âge.

En 1611, Vincent GUILLOTIN, ayant perdu son épouse au commencement de l'année, fit inventaire à ses enfants, qui n'étaient plus que quatre, savoir : François, Yves, Perine et Jeanne. L'acte est du 3 mai 1611, au rapport de Guillaume SEBILLOT, greffier du Rox.

En 1629, François et Jeanne étant morts sans avoir été mariés, Yves et Perine partagèrent leur succession maternelle pour l'immeuble. L'acte est au rapport des SEBILLOT, notaires de la cour de Gaël , en date du 19 mars 1629. C'est alors que la Jannaie fut partagée par moitié entre Yves qui eut le côté du chemin, et François ROSSELIN, époux de Perine GUILLOTIN, qui eut le côté du midi .

1. **02/01** Perine GUILLOTIN, mariée en 1626 à François ROSSELIN, dit Françin, des Rues-Huet, en eut plusieurs enfants, savoir :

- Pierre , marié à Jeanne BARBIER de Fontaine Bourse, auteur des ROSSELIN de la Fevraie et du Rocher ;
- Jeanne, mariée à Georges PONGERARD des Hayes, père de ceux de la Renarderie ;
- Jean qu'on nommait "Jean de chez Francin", marié à Perine DANDIN, père du grand-Yvon, grand-père de JOUBINEAU, Joseph PERUCHOT et quelques autres. François ROSSELIN et Perine GUILLOTIN, son épouse, demeuraient aux Rues-Huet en la rangée

où demeure JOUBINEAU, et qui est appelée "l'hôtel Francin". Perine GUILLOTIN étant veuve, fit bâtir le bout vers le midi, occupé actuellement par les JOUBINEAU.

1. **03/01** Yves GUILLOTIN, marié à Jacquette DESCHENES eut 8 enfants, qui tous ont vécu un certain âge, savoir:

- (04) Vincent, né le 24 décembre 1629, marié à Michelle HERVOT de la Chauvelais le 14 novembre 1666, mort le 6 septembre 1676 ;
- (09) Jean, né en 1631, marié à Jeanne PONGERARD de Haligan le 27 février 1672, mort le 4 décembre 1715 ;
- Robert, né le 16 juin 1633, prêtre et recteur d'Avessac, mort vers 1700 ;
- (10) François, né le 26 juin 1636, marié à Yvonne ROSSELIN de la Rouaudais en 1664, mort le 26 février 1718 ;
- (15) Julien, né en 1638, marié à Françoise MORFOUESSE de Haligan en 1660, mort le 29 janvier 1688 ;
- (20) Julienne, née le 1er février 1640, mariée à Georges LEFEUVRE des Rues-d'en-haut en 1664, morte le 4 juin 1715 ;
- (22) Julien le jeune, né le 30 janvier 1642, marié à Guillemette JALLU de Cogus à Haligan en 1670, mort le 20 septembre 1715 ;
- (21) Etiennette, née le 20 février 1645, mariée à François PERUCHOT du Breil en octobre 1666, morte à Gaël vers 1720.

Ces 8 GUILLOTIN partagèrent en 1671 la succession de leurs père et mère; leurs biens étaient situés à la Deaudais et aux environs, le champ du Tailly, proche la Chapelle du Rox, la maison Coquaud au Rocher, et terres environnantes. L'acte de partage est du 4 juin 1671 au rapport de Georges VIVIEN et Mathurin BELLOUARD, notaires.

Le titre clérical de Robert GUILLOTIN était sur le bien du Rocher.

Yves GUILLOTIN fit bâtir, au bout vers le couchant de celle de Perotin, une maison qu'on nomme encore aujourd'hui "l'hôtel neuf" et qui appartient aux enfants de René LAGUILLEE.

Jacquette DESCHENES, épouse GUILLOTIN, née au Rocher le 23 mars 1602, fille de Laurent DESCHENES et de Jeanne ROYER, ladite Jeanne ROYER fille de Guillaume ROYER et d'Hélène ROXELIN, mariés en 1564. Suivant un acte de partage, ils demeuraient au Rocher en la maison Coquaud leur provenue du côté de la dite ROXELIN qui était fille de Jean ROXELIN et de Marguerite DELAGREE ; elle était sœur de dom Guillaume ROXELIN prêtre, de Raoul marié à Etiennette MINIER demeurant en la maison de Perotin, de Perine mère de dom Guillaume BELLOUARD, de Guillemette, de Jeanne, et de Jean ROXELIN. Ces six

ROXELIN partagerent leurs biens conjointement avec leur mère qui prenait son douaire en 1564. L'acte fut rapporté chez Julien DESBOIS au bourg de Concoret. Leurs biens devaient des rentes, partie au sieur du Rox, partie au chatelain de Gaël, et partie au sieur de LA VALLEE COUETTUS.

II. **04/03** Vincent GUILLOTIN, marié à la Chauvelaie à Michelle HERVOT fille de Francois et de Jeanne HUET, née le 27 mars 1645, eut 3 fils qui ont été mariés, savoir :

- Jean, cordonnier, né le 23 février 1674, mort le 29 janvier 1745, marié à Mathurine MORFOUESSE des Rues-d'en-haut, de laquelle il eut une fille nommée Henriette, mariée à Guillaume GORTAIS et morte sans enfant peu de temps après son mariage ;
- (05) François, maréchal , né en 1669, marié à Jeanne RIO en 1696 ;
- (06) Etienne, dit Tiennaux, né le 5 janvier 1672, marié à Julienne MARQUER du bourg, en 1698.

III. **05/04** François GUILLOTIN, époux de Jeanne RIO, eut sept enfants qui ont vécu un certain âge, savoir :

- Marie, née le 30 janvier 1698, mariée à Mathurin PATIER dit Michaut, de Haligan en 1722, mère de plusieurs enfants ;
- (08) Jean né 5 novembre 1705, marié à Nicole-Vincente PONGERARD de la Renardrie en 1734, père de Vincent né en 1736, recteur de Saint-Maden, de Claire née en 1743, mariée à François GUILLONET de Beignon, de Jacques né en 1738 marié à Anne CLOUET, de Mathurine née en 1747, mariée à Mathurin DANDIN, d'Anne née en 1745 et de Catherine née en 1749 ;
- Marguerite, née le 8 février 1708, mariée à Julien BRIAND de la Fevraie en 1731, morte en 1738 ;
- Joseph, marié 1° à Julienne NOGUES en 1737 sans enfant, 2° à Jeanne THOMAS du Bran en 1740, étant né le 19 mars 1711, père de Jean né en 1742 marié à Marie TRAMELEUC de Mauron, d'Alexis né en 1747 à la Sangle, d'Anne née en 1749 mariée à Campénéac, de Mathurine née en 1755 mariée à Julien FOULON de Gaillarde, de Jeanne née en 1758 mariée à Pierre BOUESNARD et de Claire née en 1760 mariée à Mathurin GLOCHON ;
- Jacques, né le 18 juin 1714, marié à Thérèse VIDAN vers Quimper, père de Jacques marié à Lorient, de Jean et François passés aux colonies, et de Marie-Jeanne mariée à GUERIN de Campénéac ;
- Yvonne, née en 1700, mariée à Mathurin LE FEUVRE du Vaubossart en 1723 ;
- Vincent, né le 19 novembre 1717, mort garçon ;

III. **06/04** Etienne GUILLOTIN, époux de Julienne MARQUER, fille de Me. Jean et de Jeanne SOURGAULT, eut 4 enfants qui ont été mariés, savoir :

- Anne, née le 4 mars 1705 mariée à Guillaume PATIER de la Jannette et puis à Mari ROXELIN dit Meraut ;
- Marie, née le 15 mars 1708 mariée à Julien DAVY ;
- (07) Mathurin, né le 12 décembre 1709 marié à Perine PATIER de Haligan et puis à Jacquemine PONDARD de Saint-Onen ;
- Marguerite née en 1719 mariée à Pierre MESLE de Gaël en 1747

IV. **07/06**. Mathurin GUILLOTIN eut de son mariage avec Perine PATIER 4 enfants qui ont été mariés, savoir :

- Joseph né en 1745 marié à Plélan où il est mort en 1793 ;
- Marie née en 1747 mariée à Jacques JOUBART de Brangelin ;
- Anne née en 1754 mariée à Laurent MORIN de Thelouët ;
- Vincent marié à Saint-Médard, évêché de Rennes.

IV. **08/05**. Jean GUILLOTIN maréchal, époux de Nicole-Vincente PONGERARD, fit bâtir à la Chauvelaie vers 1757 la petite maison où est la chambre et l'escalier de pierres, et vers 1772 la grande maison au couchant de l'ancienne maison, proche la forière.

II. **09/03**. Jean GUILLOTIN cordonnier, marié à Jeanne PONGERARD de la Jauge, sœur de dom Vincent, chantre à Rennes, n'eut point d'enfants qui aient été mariés. Il demeurait et mourut en l'Hôtel-neuf proche Perotin.

II. **10/03** François GUILLOTIN, marié à la Rouaudais à Yvonne ROSSELIN, fille d'Yves et de Marie MORFOUESSE, eut 4 enfants qui ont été mariés, savoir :

- Perine, née le 15 mai 1665, mariée à Gilles GEFFRAY du Loscouët, morte Haligan sans enfants ;
- (11) Pierre, né en 1670, marié à Mathurine PONGERARD de Haligan, mort en 1720 ;
- (12) François dit Blaise, né le 24 novembre 1682, marié à Georgine PATIER du bourg sans enfant, et puis à Jeanne PERUCHOT de HALIGAN en 1714 ;
- Yvonne, née en 1690, mariée à Mathurin HERVE en 1718, morte en 1720, mère de Mathurin HERVE, dit Maestrich parce qu'étant soldat, il avait été au siège de la ville de Maestrich en Hollande.

III/11/10 **Pierre GUILLOTIN**, époux de Mathurine PONGERARD dite Mathurine, fille de Raoul et d'Olive BIRON, eut 4 enfants qui ont vécu un certain temps, savoir :

- Anne, née le 20 septembre 1705 mariée à Guillaume LE RAY en 1738, morte en 1775 ;
- Marie, née le 1er octobre 1707, mariée à Mathurin URIEN de Comper en 1737 ;
- Mathurin, né le 28 janvier 1711, mort garçon en 1771 ;
- Pierre, né le 9 septembre 1719, mort garçon.

III 12/10 **François GUILLOTIN**, dit Blaise, époux de Jeanne PERUCHOT fille de Guillaume et de Marie PATIER, eut 5 enfants qui ont vécu un certain âge, savoir :

- Joseph, né le 2 janvier 1716, mort garçon, notaire et procureur en 1749 ;
- (13) Yves, né le 20 février 1718, marié à Catherine JOUBAUT en 1738 ;
- (14) Godefroy Vincent, né le 21 février 1722, marié à Mathurine DANDIN de la Rue-Eon en 1742 ;
- Jeanne, née en 1720, mariée à Etienne ALIS en 1741 ;
- Joachim, né le 20 mars 1728, mort garçon en 1748.

IV 13/12 **Yves GUILLOTIN**, époux de Catherine JOUBART, fille de Julien et de Marguerite VIVIEN, eut 2 enfants qui ont vécu un certain temps, savoir :

- Félix Mathurin, chirurgien né en 1745, marié à Iffendic à Barbe DUVERGER de Muel en 1771 ;
- Mathurine née en 1749.

IV. 14/12 **Godefroy Vincent GUILLOTIN**, époux de Mathurine DANDIN, fille de Joseph et d'Anne DESNOS, eut 5 enfants qui ont vécu un certain âge :

- Mathurine, née en 1743, mariée à Hervé GORTAIS de Tredeal en 1763 ;
- François, né en 1745, marié à Clermont en Auvergne où il a laissé un fils ;
- Catherine, née en 1751, mariée à Jacques LAGUILLEE en 1774 ;
- Joachim, né en 1754, marié à Anne-Marie PERUCHOT du Bran.

II 15/03 **Julien GUILLOTIN**, l'aîné, époux de Françoise MORFOUESSE fille de Jean et de Mathurine TIENNOT, eut 3 enfants qui ont été mariés, savoir :

- (16) Georges, né le 31 août 1665, marié à Julienne PONGERARD en 1683, mort en 1743 ;
- Guillaume, né le 28 janvier 1671, marié à Compenet en Iffendic ;
- René, né en 1668, marié à la Ville-es-olives, en Gaël

III. **16/15 Georges GUILLOTIN**, époux de Julienne PONGÉRARD fille de Jean et de Julienne BERNARD, eut 2 enfants qui ont été mariés, savoir :

- Anne, née le 8 juin 1696, mariée à Michel PONGERARD de la Jauge en 1719, morte sans enfants en 1720 ;
- (17) Joseph, né vers 1700, marié à Julienne TROUESNEL en 1722 puis à Mathurine TRILLART en 1764.

IV. **17/16 Joseph GUILLOTIN**, époux de Julienne TROUESNEL fille de Mathurin et de Julienne JALLU, eut 4 enfants qui ont vécu un certain âge, savoir :

- Vincente, née le 10 juin 1723, morte fille ;
- (18) Jean, né le 28 août 1724, marié à Anne DUROX de la Grée en Mauron en 1751 ;
- Marie, née le 25 juin 1730, mariée à Yves PONGERARD de la Renardrie en 1751 et à Jean REDO en 1758 ;
- (19) Michel , né en 1732, marié à Marie ETELIN en 1760.  
Remarié à Mathurine TRILLART fille de Pierre et de Sébastienne ALI S, il eut Jacques né en 1765, marié à Perine GUILLOTIN de Folle-Pensée en 1786 et à Marie COQUERY en 1793.

V. **18/17 Jean GUILLOTIN**, époux d'Anne DUROX, eut à Mauron 7 enfants, savoir :

- Mathurin marié à Reine BESNARD de Folle-Pensée ;
- Anne mariée à THEAULT de la Barre ;
- Jean marié à Marie-Jeanne BESNARD de Folle-Pensée ;
- Mathurine mariée à THOMAS de la Grée ;
- Marie mariée à BRIAND du Lescu ;
- Jeanne sœur du Tiers-Ordre des Carmes ;
- Joachim.

V. **19/17 Michel GUILLOTIN**, marié à Marie ETELIN fille de Mathurin et de Mathurine BOSCHET, a eu Joseph né en 1762, marié à Marie DESCHENES et Yves né en 1764, marié à Anne-Marie BRIAND.

II **20/03 Julienne GUILLOTIN**, épouse de Georges LE FEUVRE, eut 4 enfants qui ont été mariés, savoir :

- François, marié à Perine JALLU du Rostel, père de Joseph, de Thomasse et de Marie femme GUILLON ;
- Robert, marié à Perine BARBIER de l'hôtel JALLU aux Rues-Huet, père de Mathurin, de Jacques, de Joseph, de Raoul, de Marie femme Pierre JAN et de Jeanne femme de Mathurin BRIAND dit le Geais ;

- deux filles, dont l'une mariée à JOSSE du Bran et l'autre à DANDIN de la Roche, grand-père de Messire DANDIN, prêtre, et des GORTAIS du Rendray.

II **21/03 Etienne GUILLOTIN**, mariée au Breil à François PERUCHOT, eut plusieurs enfants, savoir :

- Joseph, prêtre recteur de Trémoré ;
- Julien, prêtre, curé de Gaël ;
- François, marié à Anne PONGERARD de la Bossardrie ;
- N.....marié à Mauron, père du curé du Loscouët ;
- N .....mariée à CHAUVE ;
- Et quelques autres.

II **22/03 Julien GUILLOTIN** le Jeune, époux de Guillemette JALLU, eut 5 enfants qui ont vécu un certain âge, savoir :

- Georgine, née le 9 mars 1671, mariée à Guillaume GENDROT de la Ville-au-feuvre en 1693, morte le 14 décembre 1725, mère de Pierre ;
- (23) Yves, né le 3 avril 1672, marié à Raoulette MACE de la Bossardrie 1705, mort en 1722 ;
- Anne, née le 9 janvier 1676, mariée à Joseph DUNO de Folle-Pensée en 1705, morte à Paimpont vers 1735 ;
- (24) François, né le 18 mai 1684, marié à Julienne GENDROT de Gaël en 1717, mort en 1732 (mais sa mort est omise dans les registres) ;
- Paul, né le 12 juillet 1687, prêtre, mort le 24 février 1747.

Ces cinq GUILLOTIN firent le partage de leurs biens en 1715. L'acte s'en trouve chez Yves GICQUEL, petit-fils d'Yves GUILLOTIN, aîné de la famille. Le titre clérical de dom Paul était sur la maison de la Deudais et terres environnantes.

III. **23/ 22 Yves GUILLOTIN**, époux de Raoulette MACE, eut :

- Jeanne, née le 3 février 1706, mariée à Mathurin GICQUEL, morte en 1793 ;
- Julien dit Bossardrie, mort garçon ;
- Yves, mort garçon.

III. **24/22 François GUILLOTIN**, époux de Julienne GENDROT, n'eut que 2 fils qui aient été mariés, savoir :

- François, né le 6 janvier 1724, marié à Mathurine PATIER le 14 octobre 1749, reçu notaire par Gaël le 15 juin 1741, mort le 5 février 1778 ;

- Jacques, né le 15 septembre 1726, marié à Françoise MORFOUESSE de la Roche le 7 octobre 1755, mort le 28 février 1792.

François et Jacques GUILLOTIN firent le partage de leurs biens en 1754 par Me. Joseph FRAIN qui ne fit point contrôler l'acte.

V **25/24 François GUILLOTIN**, époux de Mathurine PATIER, a eu 11 enfants :

- Pierre-Paul, né le 24 juillet 1750, prêtre en 1774 <sup>26</sup> ;
- Marie, sœur du Tiers-Ordre des Carmes, née le 18 décembre 1751 ;
- Marguerite née en avril 1753, sœur du Tiers-Ordre des Carmes ;
- François, né le 12 février 1757, marié à Marie-Jeanne DANDIN en novembre 1785, mort en 1799 ;
- Joseph, né le 5 janvier 1755, mort en février 1757 ;
- Anne, née le 6 juin 1759, sœur du Tiers-Ordre des Carmes ;
- Jean, né le 9 février 1762, marié à Anne GUILLOTIN en 1794 ;
- Vincent, né le 8 mars 1764, mort en 1766 ;
- Paul, né en octobre 1767, mort le 20 janvier 1770 ;
- Reine, née le 6 janvier 1769, mariée à Jean JOSSE le 12 février 1793 ;
- Paul-René, né le 12 avril 1771, marié à Yvonne PERUCHOT de Ploërmel, y décédé le 15 juillet 1805 et sa fille unique aussi morte à Ploërmel le 3 janvier 1806.

IV **27/24 Jacques GUILLOTIN**, et Françoise MORFOUESSE fille de Pierre et d'Anne ALIS, ont eu plusieurs enfants dont 3 sont encore vivants :

- François, né le 10 avril 1764, marié à Françoise DESBOIS de la Roche, en 1793 ;
- Anne, née le 30 août 1759, mariée à Julien BRIAND du bourg en 1784 ;
- Marie, née le 26 décembre 1770, mariée à Etienne LAGUILLEE

VI **28/26 Joseph GUILLOTIN**, mon neveu, fils de François et de Marie Jeanne DANDIN, pris de la conscription militaire au commencement de 1809, fut, vers la fin de cette année, fait prisonnier par les Anglais à Flessingue en Hollande, de là conduit en Angleterre d'où renvoyé malade, il mourut à l'hôpital de Morlaix le 3 février 1811.

VI **29/26 Félix Marie Joseph GUILLOTIN**, né 25 avril 1788, fils de François et de Jeanne DANDIN, marié à Adélaïde Françoise Victoire LANIER née près de la Guerche, fille de Pierre et de Marguerite CHEVALLIER du bas-Anjou, eut plusieurs enfants, dont Félix Marie Pierre, né le 30 juin 1823 aux Forges de Paimpont

---

<sup>26</sup> Il s'agit de l'auteur de cet ouvrage, décédé le 28 janvier 1814 à Saint-Servan.

Guillemette JALLU, mariée à Julien GUILLOTIN (22) en 1670, fille de Mathurin et de Michelle SIMON, née en 1643 en la maison de Cogus à Haligan, mourut le 7 septembre 1712. Elle n'avait d'autre frère et sœur que Jeanne JALLU mariée à Jean PATIER de Haligan. Elles firent le partage de leurs biens en 1665. L'acte est au rapport de Georges VIVIEN, notaire. Jean JALLU tisser, demeurant aux Rues-Gogaille, était leur oncle et tuteur de Guillemette.

**Julienne GENDROT**, mariée à François GUILLOTIN (24) en 1717, était fille de François et de Julienne DELALANDE, née en Gaël en 1698, morte au Vaubossart le 8 juillet 1755. Elle n'avait d'autre frère et sœur qu'Etienne GENDROT demeurant à la Rafoie, père de François vivant en 1800. François GENDROT, leur père, né à la Gourichaie, était fils de Jean GENDROT des Rues-de-bas et de Jeanne MORFOUESSE fille d'un MORFOUESSE dit Chambrette de la Gourichaie ; Julienne DELALANDE, leur mère native de Gaël, était fille de Julien DELALANDE et de Jeanne BOSCHERIE qui avaient été fermiers à la Glamarie. Elle avait un frère nommé Etienne, fermier aux Portes, proche la ville de Gaël en 1719.

**Mathurine PATIER**, mariée à François GUILLOTIN (25) en 1749, fille de Pierre, maître chausseur et de Marguerite GUILLOUX, était née au lieu de Sous-la-Haye, le 2 mai 1728 et est décédée en la maison de la Deudais. Pierre PATIER, son père, né à Sous-la-Haye le 19 novembre 1687 et y décédé le 16 mars 1754, était fils de Vincent PATIER et de Jacquemine JUMEL native de la Saudrais de Mauron. Il n'avait qu'une sœur nommée Perine mariée à DUNO des Saudrais, laquelle eut 2 filles, l'une mariée à Joachim RENAULT du bourg de Mauron, et l'autre à BEAUCE de Saint-Léry. Vincent PATIER, père de Pierre, né à Sous-la-Haye en 1650 et mort en 1714, était fils de Robert PATIER de HALIGAN et d'Etienne GUILLOUX du Breil. Jacquemine JUMEL, sa femme, mourut le 23 novembre 1699 à l'âge de 27 ans. Elle n'avait qu'une sœur nommée Michelle, mariée à Jacques GORTAIS d'Isaugouët en 1681, père de Mathurin marié à une MORFOUESSE des Hayes et puis à la JALLU du Coty, dite la Drette. Robert PATIER, qui afféagea et fit bâtir la maison de Sous-la-Haye, y mourut le 18 octobre 1699 à l'âge de 80 ans.

**Pierre PATIER** et Marguerite GUILLOUX eurent 11 enfants qui ont vécu un certain âge, savoir :

- Pierre, mort garçon ;
- Anne, mariée à Joseph BRIAND de Brangelin ;
- Mathurine, mariée à François GUILLOTIN (25) ;
- Vincente, sœur du Tiers-Ordre des Carmes ;
- Marie, mariée à Mathurin SAILLARD ;

- Marguerite, mariée à Jacques MORICE ;
- Mathurin marié à Mathurine CLOUET veuve SEBILLOT ;
- Jacques, marié à Marie REDO de la Ville-damon ;
- Julienne, mariée à Pierre DUROX ;
- Reine, mariée à Joseph LE RAY ;
- Mathurine-Jeanne, née en 1749, sœur du Tiers-Ordre des Carmes, paralytique.

**Marguerite GUILLOUX**, mariée à Pierre PATIER vers 1724, était native du village de Painfaux en Mauron, fille de Robert GUILLOUX et d'une FLEURY. Elle était sœur de Robert GUILLOUX marié à une BESNIER, de Mathurine mariée à Mathurin PERUCHOT et puis à Joseph GANNE, de Julienne mariée à ALIS de la Touchette, et d'Anne mariée à THOMAS de la Villezine. Robert son frère, eut 2 enfants, savoir : Mathurin dit Painfaux marié à la meunière du Bois-de-la-Roche et Marie, mariée à HURON.

\*

\* \*

*Pour faciliter l'exploitation de ces éléments de généalogie, l'auteur de cette transcription a mis en œuvre le système de référence suivant :*

- *Chaque chef de file est caractérisé par un numéro d'ordre en caractère gras, précédant le numéro attribué à son auteur en caractère maigre.*
- *Dans la liste des enfants d'un auteur, ceux que l'on retrouve plus loin comme chefs de file sont identifiés par leur futur numéro d'ordre entre parenthèses.*
- *Un chiffre en caractère romain précède le numéro du chef de file : il indique le degré de filiation par rapport à Vincent GUILLOTIN.*

## 3.5 ANNEXES

### 3.5.1 NOTICES BIOGRAPHIQUES

relatives aux personnages évoqués à propos du siège de Comper.

#### **d'ALÈGRE**

illustre et ancienne maison d'Auvergne.

Anne d'ALÈGRE était fille de Christophe et d'Antoinette du PRAT ; elle fut mariée par contrat du 1<sup>er</sup> septembre 1583 à Paul de COLIGNY, dit Guy XIXème du nom, comte de Laval, puis en 1599 à Guillaume de HAUTEMER, seigneur de FERVAQUES Maréchal de France.

Le frère du père d'Anne, Yves d'ALÈGRE, avait épousé Jacqueline d'AUMONT, sœur de Jean VI, Maréchal de France, dont il sera question plus loin. Ce Jean VI se trouvait donc être le frère de la tante par alliance d'Anne d'ALÈGRE.

#### **d'ANDIGNE**

Très ancienne et nombreuse famille, originaire de l'Anjou.

Lancelot d'ANDIGNE (1563-1615) seigneur de Mayneuf et de Bonamour, fut nommé gouverneur de Comper en 1595, après son coup d'éclat. Il n'en était pas à son premier essai, puisqu'il avait réussi le 27 avril 1594, à reprendre la ville de Laval aux ligueurs, sans résistance, alors que les troupes royales y étaient tenues en échec depuis 1593.

#### **d'AUMONT**

Illustre famille originaire de Normandie.

Jean VI d'AUMONT (1522-1595) Maréchal de France, fut l'un des grands capitaines de son temps. Il porta, dès sa première jeunesse, les armes pour le service du Roi, et suivit le Maréchal de BRISSAC en Italie où il fut capitaine d'une compagnie de cavalerie.

En 1557 il fut blessé à la journée de Saint-Quentin et y resta prisonnier. L'année suivante il se trouvait à la prise de Calais et aux batailles de Dreux, de Moncontour, de Saint-Denis, au siège de la Rochelle et en diverses autres occasions où il paya très bien de sa personne.

Le Roi Henri III, voulant récompenser ses services, le fit chevalier de l'Ordre du Saint Esprit le 1er janvier 1579, puis Maréchal de France le 23 décembre suivant. Après la mort de ce Prince, il se rangea auprès d'Henri IV qui lui donna le gouvernement de Champagne. Ensuite il conduisit du secours au Roi devant Dieppe et le servit très utilement à la bataille d'Ivry et ailleurs, mais surtout dans le Bourbonnais contre le duc de Nemours.

Lorsqu'il eut été pourvu du Gouvernement de Bretagne, il y soumit diverses places, mais en assiégeant le château de Comper à

quatre (!) lieues de Rennes, il y reçut un coup de mousquet qui lui cassa les deux os du bras ; il en mourut à Rennes le 19 août de l'an 1595, âgé de 73 ans.

Il avait épousé Antoinette CHABOT, fille de Philippe, comte de CHARNY et de BUSANÇAIS, amiral de France, dont il eut : René, Antoine, Jacques, Françoise, Marie et autre Marie. Sa sœur, Jacqueline, avait épousé en 1551 Yves d'ALEGRE oncle propre d'Anne d'ALEGRE.

(Extrait de l'Histoire de dom MORERI)

"Il était plus vaillant qu'habile, mais se montra toute sa vie sujet fidèle, citoyen zélé et homme d'honneur."

(Extrait de la Biographie Universelle.)

#### **de BOISDAUPHIN**

Urbain de LAVAL (1750-1629) marquis de Sablé, comte de Presteau, seigneur de Précigny, de Boisdauphin, etc... Maréchal de France, gouverneur d'Anjou, commença à se faire connaître au siège de Livron l'an 1575, puis au siège de La Fère l'an 1580, au combat d'Auneau l'an 1587 et ailleurs. Depuis il servit la Ligue, fut blessé et prisonnier à la bataille d'Ivry l'an 1590. Quelque temps après il fit son accommodement avec le Roi Henri IV, lui remit Sablé, Château-Gontier etc..., et il fut fait par ce Prince Maréchal de France et gouverneur d'Anjou. Il mourut le 27 mars 1629.

(Extrait de l'Histoire de dom MORERI.)

#### **de SAINT-LUC**

François d'ESPINAY, dit "le brave de Saint-Luc", lieutenant général au gouvernement de Bretagne, Grand-Maître de l'Artillerie de France en 1596, n'était pas seulement brave : il était très bien fait de sa personne, honnête, généreux, obligeant et avait un esprit brillant, aisé, délicat, et que rien ne rebutait. Il fut tué au siège d'Amiens en 1597. (Extrait de l'Histoire de dom MORERI.)

### **3.5.3 NOTES SUR LA MAISON DITE "LA CHAMBRE"**

SITUÉE AU BOURG DE CONCORET,

La maison de Chambre était avant la Révolution une chaplainie, ou fondation, de dom Jean RENAULT, à la charge d'une messe par semaine pour être célébrée en l'église de Concoret. Monsieur BETAUX, recteur de Concoret depuis 1756 jusqu'à sa mort en exil à Jerzey, en l'an 1798, rebâtit cette maison en 1775 avec les revenus de la fabrique et l'afferma.

Cette maison ne fut point vendue pendant la révolution.

Monsieur HOUSSU, prêtre de Concoret parti pour l'exil avec Monsieur BETAUX, son recteur, rentra du pays après la révolution et fut nommé recteur de sa paroisse natale en 1801. Il est mort en l'année 1820 et fut remplacé par Monsieur ALIS son vicaire depuis l'année 1812. Il connaissait bien l'état des choses.

L'arrêté du 26 juillet 1803 rend les biens non aliénés à leur ancienne destination, d'où il s'ensuit que la Chambre étant un immeuble de fondation retourne à la fabrique.

La fabrique de Concoret jouit donc de la Chambre ; en effet je lis dans le cahier des délibérations du conseil de la fabrique "que le 5 janvier 1812, premier dimanche du mois, les membres du conseil assemblés dans la sacristie, le nommé HAUTPAS a remis au trésorier de la fabrique la somme de vingt livres tournois qui jointes aux Quarante livres aussi tournois qu'il avait payées ci-devant, font celle de soixante livres tournois pour la ferme de la Chambre pour trois années échues le premier de ce mois, dont il lui a été donné quittance". Signé : HOUSSU recteur, ROSSELIN, maire, Monsieur de Genouillac président, MORICE, Jean GUYOMARD, Christophe DANDIN trésorier, Joachim GUILLOTIN.

Le 7 avril de la même année, le même conseil arrêtant le budget de l'année 1813, propose à Monsieur le Recteur qui n'a point de presbytère et accepte, la jouissance de la Chambre occupée maintenant par le nommé HAUTPAS. Jusqu'à ce que la dite maison soit mise en état d'être presbytère, s'il provient les fonds nécessaire pour cela à la fabrique, la fabrique se chargeant des impositions de la dite maison et dans la dépense de l'indemnité de logement de Monsieur le Recteur.

En 1815 le conseil de la fabrique nomme à la place de Monsieur de GENOUILLAC, nommé maire de Concoret, Jacques ROSSSELIN, ancien maire pour président de la fabrique. Les choses restent dans le même état.

En 1820 Monsieur HOUSSU meurt et est remplacé par Monsieur ALIS son vicaire qui jouit de la Chambre et le même l'habite.

En 1822 il achète à son compte l'ancien presbytère qui pendant la révolution fut vendu à Monsieur VIALLET. Il alla l'habiter et pendant ce temps il afferma la maison de la Chambre à des individus qui sont encore maintenant existants.

Vers 1823 Monsieur de GENOUILLAC fils succéda à son père comme maire et toujours les choses restent les mêmes.

En 1831 Monsieur LAMY depuis quelques années secrétaire de la mairie, est nommé maire à la place de Monsieur de GENOUILLAC. Il force de porter au budget de la fabrique le loyer de la Chambre 38 francs et cette somme parait dans le budget de chaque année jusqu'en 1852 où arrive un nouveau recteur et le budget est signé par LAMY maire.

Une lettre de Monseigneur l'évêque de Vannes, Charles Jean de LA MOTTE de BROONS et de VAUVERT, adressée à Monsieur ALIS, recteur de Concoret le 24 décembre 1835, fixe à vingt messes par an (30 francs) les charges de la fabrique pour la jouissance des deux fondations réunies :

- 1° de la maison appelée la Chambre et ses deux jardins ;
- 2° du pré de la Noë, courtil et mesure situés au village de la rivière,

Qui anciennement était à charge, chacune, d'une messe par semaine ce que le conseil de fabrique accepte.

En 1852 Monsieur ALIS recteur met sa démission et Monsieur RENAUD (maintenant recteur de Pleugriffet), est nommé à sa place.

Le dimanche 9 mai 1852, le conseil de fabrique de la paroisse de Concoret réuni suivant ajournement et en vertu de la lettre de Monseigneur l'évêque de Vannes du 20 février 1852, composé de M. RENAUD recteur, LAMY maire, BERSON trésorier, BRIAND, JOSSE, GOUELLEU, et M de GENOUILLAC, secrétaire, après plusieurs choses délibérées, il est dit : "le conseil s'est ensuite occupé du logement à fournir au clergé paroissial ; il a été reconnu que l'église n'est point dotée d'un presbytère convenable, que la petite maison appelée la Chambre est insuffisante et que ses dépendances sont trop restreintes, que la jouissance de cet immeuble ne dispense pas Monsieur le Recteur de se procurer une habitation plus commode, moyennant une indemnité prix d'affermage, que M. ALIS, ancien recteur ayant acquis en son nom l'ancien presbytère, cela en vertu d'un marché conclu entre l'acquéreur et la commune, le conseil municipal avait rejeté toute allocation d'indemnité de logement, que M. ALIS s'étant fait adjuger une indemnité sur les faibles ressources de la fabrique, que cette indemnité étant d'une charge accablante et laissant le conseil sans ressources pour subvenir aux plus impérieuses nécessités de réparation des édifices et d'entretien du mobilier, qu'il est urgent que la commune vienne au secours de la fabrique et reprenne la charge de payer l'indemnité de logement jusqu'à ce qu'on puisse se procurer un presbytère convenable d'après les délibérations du conseil arrête :

- 1° Que la maison appelée la Chambre, avec ses dépendances, est mise à la disposition de Monsieur le Recteur ;
- 2° Qu'une demande sera adressée au conseil municipal pour faire procurer une allocation sur le budget communal pour l'indemnité de logement due par la commune lorsque la fabrique est hors d'état d'y subvenir."

Le premier dimanche de juillet 1853, le conseil de fabrique de l'église de Concoret réuni suivant la loi, composé de MM. RENAUD recteur, LAMY maire, BERSON trésorier, BRIAND, JOSSE, GOUELLEU, de GENOUILLAC secrétaire, reçoit communication d'une lettre de Monseigneur l'évêque de Vannes en date du 30 mai 1853.

Le conseil acceptant avec reconnaissance la nouvelle décision de Monseigneur l'évêque de Vannes, arrête que la lettre du 30 mai 1853 sera minutée et copiée sur ses registres et déposée dans ses archives après avoir été signée par tous ses membres et se soumet à la charge de quatre messes annuelles dont elle fera les frais sur son budget.

Copie de la lettre de Monseigneur l'évêque de Vannes.

Evêché de Vannes

Vannes le 30 mai 1853.

J'ai reçu, mon bon Recteur, votre lettre ainsi que les pièces qu'elle renferme. J'ai examiné avec MM. mes grands vicaires la pièce qui concerne la Rivière et celle qui concerne la Chambre. Quant à la Rivière nous pensons qu'aucune charge de messes ne pèse réellement sur cette propriété de votre fabrique. Quant à la Chambre, nous pensons le contraire, mais eu égard à son revenu si minime, je réduis à quatre le nombre de messes que la fabrique aura à acquitter annuellement pour cette propriété.

Tous les membres du conseil, LAMY lui-même maire, ont signé la lettre de Monseigneur et la délibération de conseil de fabrique.

Depuis cette époque le nombre de quatre messes est toujours porté au budget de la dite fabrique.

Le dimanche 7 octobre 1855, le conseil de fabrique de Concoret réuni conformément à la loi, délibère sur l'acceptation à faire de l'ancien presbytère racheté par la commune à condition qu'on n'en jouisse qu'à la mort du possesseur. Le conseil accepte l'offre "désirant ardemment et depuis longtemps voir se faire cette acquisition qu'il regarde comme avantageuse et indispensable, vu que la commune ne possède point de presbytère, supplie Monsieur le Préfet du Morbihan de nous obtenir du Gouvernement l'autorisation nécessaire pour sanctionner l'acte de vente passé entre M. ALIS et M. LAMY maire de la commune, au rapport de

Me LEGROS, notaire à Mauron." Suivent les signatures de tous les membres et de M. LAMY maire.

14 décembre 1859 M. ALIS, ancien Recteur et possesseur du presbytère meurt. La fabrique entre en jouissance du presbytère acheté par la commune. Rien n'est changé : le Recteur continue à jouir de la Chambre et de ses dépendances.

Durant le mois d'octobre 1864, M. NOBLET est nommé Recteur de Concoret ; il prend les choses sur le pied où il les trouve, et continue de jouir de la Chambre et de ses dépendances. De plus, par une décision du conseil de fabrique en date du 15 septembre 1867, réuni par autorisation de Monseigneur l'évêque de Vannes, le conseil l'autorise à jouir de cet immeuble, vu le délabrement des écuries du presbytère et la nécessité pour lui de la Chambre pour y loger ses bestiaux, vaches et cheval, et le fourrage nécessaire à leur entretien. Suivent les signatures, celle du Maire lui-même qui était DANDIN.

Enfin la fabrique a toujours payé jusqu'à ce jour les impôts de la Chambre, et tout le monde sait que les prêtres acquittaient les messes ordonnées pour cette fonction.

Par cet exposé on voit que la fabrique a joui et possédé continuellement, sans interruption, paisiblement, publiquement, d'une manière non équivoque et à titre de propriété, et cela depuis la révolution, de la maison dite "la Chambre" et de ses dépendances.

Elle en a donc réellement le domaine de propriété.

### 3.5.4 GLOSSAIRE

<b>Acens</b>	Bien pour lequel on doit verser un cens. Cf. cens
<b>Afféager</b>	Aliéner une partie de terres nobles d'un fief, pour être tenue en roture par l'acquéreur, à charge du versement d'une redevance annuelle le cens.
<b>Alternative</b>	Coutume suivant laquelle les bénéfices ecclésiastiques vacants étaient pourvus, durant un mois par le collateur normal (abbé ou évêque) et le mois suivant par le Pape.
<b>Atourner</b>	Orner, parer
<b>Audience</b>	Enceinte où s'exerçait la justice. Syn. Auditoire
<b>Aveu</b>	Acte qu'un nouveau vassal était obligé de donner à son suzerain, en décrivant le contenu du fief qu'il reconnaissait tenir de lui.

<b>Bénéfice</b>	Portion du bien de l'Eglise assigné à une personne ecclésiastique, pour en jouir pendant toute sa vie, en rétribution du service qu'elle rend ou doit rendre à l'Eglise.
<b>Blatier</b>	Celui qui fait commerce de grains.
<b>Boisseau</b>	Mesure de capacité pour les matières sèches, de contenance variable suivant les régions ; à Paris et à Mauron il représente environ 13 litres, mais "cinq bouessaux de Mauron font les huit de Rennes". Syn. Bouessau, bouexel.
<b>Bran</b>	Elément de toponymie très fréquent dans notre région, vient de breton "bron" qui signifie : terre, butte, mamelon.
<b>Buce</b>	Mesure de capacité utilisée pour les céréales : "trois buces de froment valent quatre bouessaux"
<b>Cens</b>	Rente foncière dont un bien est chargé envers le seigneur du fief dont il dépend.
<b>Chanceau</b>	Partie du cœur d'une église, entre le maître-autel et la balustrade qui le ferme.
<b>Chapelainie</b>	Bénéfice ecclésiastique qui doit être desservi à l'autel d'une chapelle, partie d'une grande église.
<b>Chapitreau</b>	Porche latérale d'entrée d'une église.
<b>Chausseieur</b>	Fabricant de chaussures.
<b>Commende</b>	Titre de bénéfice que le Pape donnait à un ecclésiastique nommé par le souverain pour une abbaye régulière. On parlait alors d'un "abbé commendataire".
<b>Constitut</b>	Le fait d'établir une rente : donner à constitut.
<b>Cruble</b>	Mesure de capacité valant à Mauron "un bouessau rez d'avoine grosse ou un bouessau comble d'avoine menue".
<b>Crublet</b>	Mesure équivalent à 1/8 <sup>ème</sup> de cruble, ou un trébuchet.
<b>Cure</b>	Territoire déterminé soumis à l'autorité d'un pasteur permanent ; c'est une paroisse inamovible.
<b>Deaux</b>	Etat des redevances.
<b>Décimateur</b>	Celui qui perçoit la dîme. De droit c'est le curé de la paroisse ; ce peut aussi être un titulaire de bénéfice qui n'assure pas lui-même le service paroissial ; il accorde alors au desservant une partie de la dîme dénommée la "portion congrue".
<b>Dévolut</b>	Provision du Pape pour un bénéfice vacant en raison de l'incapacité ecclésiastique de son possesseur.
<b>Dîme</b>	Fraction des récoltes versées à l'Eglise. Contrairement à ce que le nom implique, cette fraction était de 1/15 <sup>ème</sup> .
<b>Dîmereau</b>	Territoire sur lequel quelqu'un peut prélever la dîme.
<b>Egail</b>	Répartition, notamment d'une imposition.

<b>Estoc</b>	Souche, lignée d'extraction. Succession en ligne directe.
<b>Eteinte de bougie</b>	Vente où l'enchère reste ouverte aussi longtemps que brûle la bougie.
<b>Etouble</b>	Chaume, éteule, ce qui reste dans le sol après la moisson.
<b>Fabrique</b>	Ensemble des personnes laïques élues par les paroissiens pour administrer les biens d'une église déterminée.
<b>Féage</b>	Contrat d'inféodation ; bien tenu en fief.
<b>Fief</b>	Terre ou bien qu'un vassal tient d'un seigneur.
<b>Fondation</b>	Biens ou revenus donnés pour assurer une œuvre de piété.
<b>Fossoyer</b>	Entourer de fosses.
<b>Frairie</b>	Communauté de fidèles. Subdivision d'une paroisse.
<b>Frêche</b>	Terre inculte, friche.
<b>Fresgou</b>	Droit de glandé. Syn. Fresange.
<b>Général (le)</b>	Ensemble d'une communauté.
<b>Graine (pierre de)</b>	Granit fin.
<b>Haïer</b>	Entourer de haies.
<b>Hôtel</b>	Logis, demeure d'une certaine qualité.
<b>Inféodation</b>	Action de donner en fief.
<b>Malautru</b>	Personne contrefaite (mais non point malpolie).
<b>Manse</b>	Revenu d'un évêque ou d'une communauté religieuse.
<b>Mazière</b>	Ruine, d'où "masure".
<b>Mine</b>	Mesure de capacité valant six boisseaux de blé.
<b>Noc</b>	Cuve, bassin.
<b>Noë</b>	Terre nouvellement mise en pré. Lieu marécageux.
<b>Obit</b>	Messe anniversaire fondée sur le repos d'un défunt.
<b>Officialité</b>	Tribunal ecclésiastique chargé de la juridiction contentieuse.
<b>Perrière</b>	Carrière.

### 3.5.5 LIEUX-DITS : NOMS d'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Comme le rappelait l'abbé GUILLOTIN à propos du nom de la paroisse (voir page 59), les noms propres, de lieu ou de famille, dont l'usage était essentiellement phonétique, ont connu bien des avatars au cours des siècles. L'abbé Guillotin, lui-même, varie sur la façon d'écrire les noms qu'il cite ; il est très difficile de rétablir une orthographe "correcte", à une époque donnée, sachant que l'usage de certaines lettres comme le i et le y, par exemple, était laissé

à la fantaisie du scripteur. Cette liberté se retrouve de nos jours dans la façon d'écrire paie ou paye.

Nous avons essayé de rétablir l'orthographe actuelle, quand il s'agissait de noms de lieu, encore qu'il existe à ce jour de nombreuses différences entre le cadastre par exemple et le cadastre 1/20 000.

Certains noms de lieu ont complètement disparu, aussi bien de la mémoire des hommes que de celle des documents officiels, même si ce qu'ils désignaient existe encore. Le cas le plus étonnant se situe dans la partie de la paroisse qui a été le plus anciennement habitée. Il s'agit du village d'Esquergal, situé entre Mouraine et Isaugouët, proche de la Roche qui semble l'avoir dévoré.

Au 15<sup>ème</sup> siècle le nom de ce village est "les Kergal" qui est devenu un peu plus tard "les Quergal", et l'on disait que l'on allait "ès Quergal", ou bien que l'on habitait "les Quergal", si bien qu'au 18<sup>ème</sup> siècle cela était devenu Esquergal, pour disparaître complètement au 20<sup>ème</sup> siècle.

L'inventaire ci-après fait apparaître que les racines celtiques sont tout à fait minoritaires dans la toponymie de Concoret, mais la présence d'éléments tels que **bran** (tertre), **haligan** (le saule), **lan** (territoire), **tré** (au-delà), atteste une très ancienne occupation celtique.

Que dire des efforts déployés au siècle dernier pour faire dériver le nom de Concoret de "kon korred", ce qui, selon Monsieur BELLAMY, signifierait "vallée des fées".

Cette étymologie nous semble très sollicitée, car en breton, val ou vallée se dit "traon ou traoun", et le vallon se dit "komb". Quant à fée, cela se dit "boudik".

Si l'on veut absolument trouver une origine celtique à Concoret, celle qui s'en rapproche le plus, phonétiquement, serait "kon korrez", ce qui signifie "le coin des naines".....au lecteur de choisir.

Les noms précédés du signe \* sont reportés sur la carte en page 177.

<b>Nom utilisé par l'abbé Guillotin</b>	<b>Nature</b>	<b>Localisation</b>	<b>Nom utilisé actuellement</b>
La Barre	Lieu-dit	Haligan	

	<b>Nom utilisé par l'abbé Guillotin</b>	<b>Nature</b>	<b>Localisation</b>	<b>Nom utilisé actuellement</b>
	La Bossardrie	Maison	Haligan	
	La Bouexière	Maison	Le Vaugriot	Disparue
*	La Bouvraie	Hameau		La Bouvraie
*	Le Bran	Village		Le Bran
*	Brandeseuc	Maison		Brandeseul
*	Brangelin	Village		Brangelin
*	Le Breil	Hameau	Le Bran	Le Breil
*	La Chevaulaie	Maisons		La Chauvelais
	Les Chesnots	Maison	Le Bourg	Les Chênots
*	Choucan	Maison	Isaugouet	Choucan
*	Les Closeaux	Maisons	Le Bourg	Les Closiaux
	Cogus	Lieu-dit	Haligan	Coguses
*	Comper	Hameau		Comper
*	Le Costi	Maisons	Haligan	Le Coty
*	La Croix au blanc	Lieu-dit	Haligan	Coguses
*	Crozon	Maisons		Crozon
	La Deaudais	Maison	Le Vaubossart	
*	La Dorbelaie	Hameau		La Dorbelais
	L' Epinay	Maison	Le Bourg	
*	Esquergal	Hameau	La Roche	
*	La Fevraie	Hameau	La Roche	
*	Fontaine-Bourse	Lieu-dit		Fontaine-Bourse
	Les Fossettes	Maison	Le Bourg	
	Le Gâve	Lieu-dit		
*	La Gourichaie	Hameau		La Gourichaie
*	La Grand-lande	Maison	La Roche	La Grand-lande
*	La Grée	Maisons	Comper	Ruines

	<b>Nom utilisé par l'abbé Guillotin</b>	<b>Nature</b>	<b>Localisation</b>	<b>Nom utilisé actuellement</b>
*	Le Gué-du-val	Lieu-dit		Le Gué-du-val
	La Guillardrie	Maison		
*	La Haye	Maison	Le Vaugriot	La Haye
*	La Haye	Maisons	Isaugouët	La Haye
*	Les Hayes	Maisons	Haligan	
*	Haligan	Village		Village
*	Isaugouët	Hameau		Isaugouet
*	La Jeannette	Maisons		La Jeannette
	La Jauge	Maison	Haligan	
	La Josseterie	Maison	Haligan	
	La Juglaume	Lieu-dit	Le Pertuis-du-fau	
*	Lan-brun	Lande		Lambrun
	Lancron	Lieu-dit	Comper	
	Lanroc	Lieu-dit		
*	Les Liordais	Hameau		Les Liordais
*	Le Lohic	Lande		Le Lohic
*	La Maise-Marc	Maison	Isaugouet	La Maise-Marc
	Le Menehuet	Maison	Haligan	
*	La Métairie	Maisons		La Métairie
	La Moinerie	Maison		
	La Motte	Maison	Trébran	
*	Le Moulin-à-papiers	Ruines		Le Moulin-à-papier
*	Mouraine	Hameau		Mouraine
	Perotin	Maisons	Le Vaubossard	Perotin
*	Le Pertuis-du-fau	Village		Le Pertuis-du-faux
	Le Pêteno	Lieu-dit		
	La Pongeardrie	Maison	Le Vaugriot	

	<b>Nom utilisé par l'abbé Guillotin</b>	<b>Nature</b>	<b>Localisation</b>	<b>Nom utilisé actuellement</b>
	Le Pontroquet	Lieu-dit	Haligan	
*	La Prise	Maisons	Comper	La Prise
	La Rangée	Maisons	Trébran	
	La Renardrie	Maisons	Haligan	
	Le Rendray	Maisons		Le Landrais ( ?)
*	Renihal	Lande		Renihal
*	Rezel	Maisons	Comper	Rezel
	Les Riordrais	Maisons		
*	La Rioterie	Maisons	Le Bourg	La Rioterie
*	La Rivière	Village		La Rivière
	Le Roc	Maison	Comper	
	Rochabon	Lieu-dit	Trébran	
*	La Roche	Village		La Roche
*	Le Rocher	Village		Le Rocher
*	Rofneuf	Village		Roveneuc
	La Rollard	Lieu-dit		
*	Le Rostel	Lieu-dit	Le Vaubossard	
	La Rouaudais	Maison	Le Vaubossard	
*	Le Rox	Lieu-dit		Le Rox
*	La Rue-Eon	Hameau		La Rue-Eon
	La Rue-ès-moines	Maison	Haligan	
	Les Rues-Beslé	Maison	Le Vaubossard	
	Les Rues_Challin	Maison	Isaugouet	
	Les Rue-Cogus	Maison	Haligan	
	Les Rues-d'àbas	Maisons	Le Bourg	
	Les Rues-de-bas	Maisons	Le Vaugriot	
*	Les Rues-d'en-haut		Isaugouet	Les Rues-d'en-haut

	<b>Nom utilisé par l'abbé Guillotin</b>	<b>Nature</b>	<b>Localisation</b>	<b>Nom utilisé actuellement</b>
Les	Rues-Gilles	Maison	Brangelin	
Les	Rues Cogaille	Maison	Haligan	
Les	Rues-Huet	Maison	Haligan	
Les	Rue-Josset	Maison	Haligan	
Les	Rues-Morfouesse	Maison	Haligan	
Les	Rues-Pollet	Maison	Le Bourg	
Les	Rues-Ruellan	Maison	Haligan	
Les	Rues-Vivien	Maison	Le Bourg	
	Saint-Marc	Lieu-dit	Comper	
*	Sous-la-Haye	Maison		Sous-la-Haie
*	Le Tertre	Maisons		Le Tertre
	Le Torerie	Maison	Haligan	
*	Trebran	Village		Trebran
*	Les Trois-Roches	Lieu-dit	Trebran	Les Trois-Roches
*	Tubeouf	Moulin		Tubeouf
*	Le Vaubossart	Village		Le Vaubossard
*	Le Vaugriot	Hameau		Le Vaugriot
*	Vignouse	Hameau	La Ville-Danet	Vignouse
*	La Ville-au-feuvre	Hameau		La Villes-aux-feuvres
*	La Villedanet	Village		La Ville-Danet
*	La Ville-de-bas	Hameau	La Rivière	La Ville-de-bas

### 3.5.5 Siège et prise de Comper

Extraits de l'Histoire Ecclésiastique et Civile de Bretagne  
par dom Charles TAILLANDIER. Edition de 1756.

Siège de Comper.  
Montmartin.  
De Thou, l. 113.

Tandis que ce brigand exerçoit impunément ses vols & ses fureurs dans la Basse-Bretagne; le Maréchal d'Aumont restoit dans l'inaction, faute d'une armée assez considérable pour agir avec vigueur; car à l'exception de la prise des deux bi-côques dont nous avons parlé, l'on n'avoit rien entrepris depuis le siège de Corlé. L'amour réveilla le Maréchal d'Aumont & Saint Luc. Ces deux Généraux étoient amoureux de la Comtesse Douairiere de Laval, de la Maison d'Alegre. Cette jeune Dame persuada d'abord à ce dernier de faire le siège de Comper, Place forte qui appartenoit au Comte de Laval son fils. Saint Luc n'eut pas de peine à se laisser persuader, & le Maréchal y donna aussi les mains; quand il connut les intentions de la Comtesse. Le siège fut résolu.

Cette Place par sa situation & par sa proximité de Rennes, eût été très-importante au parti du Roi, en coupant au Duc de Mercœur la communication de Nantes avec les Villes qu'il avoit à la Côte du Nord. Mais ce ne fut pas là le motif qui déterminâ le Maréchal. Dès que le siège fut résolu, Saint Luc fut au devant du Maréchal jusqu'à Saint Meen. Montmartin reçut ordre d'aller à Vitré chercher deux coulevrines & d'autres munitions. Cet Officier représenta fortement dans le Conseil les difficultés du siège qu'on vouloit entreprendre. Il fit observer que la Place étant située sur un roc, il n'étoit pas possible d'ouvrir la tranchée, & que l'armée étant affoiblie par le départ des Anglois, c'étoit s'exposer visiblement à recevoir un affront. L'amour l'emporta sur ces considérations, & la Place fut investie. Tandis que Montmartin faisoit venir des munitions de Vitré, & que Montbarot venoit au siège avec la garnison de Rennes, le Duc de Mercœur eut le tems d'y faire entrer un secours de ses meilleures troupes. Il y avoit dans Comper une garnison de quatre cens hommes, & de cinquante Guirassiers.

Soumission de Talhouët.  
Ibid.

La Place étant investie, le Maréchal alla jusqu'à Malestroit pour faire déclarer Talhouët, qui promettoit depuis long-tems de se soumettre au Roi. Talhouët ne différa pas davantage; il remit Rhedon au Roi, qui lui en continua le Gouvernement avec la survivance pour son fils. Le Maréchal lui fit présent d'une riche écharpe blanche, qui étoit la couleur des Royalistes. Talhouët fit encore tout ce qu'il put, pour détourner le Maréchal du siège de Comper, mais inutilement. Le désir de plaire à la Comtesse de Laval, l'emporta sur le soin de sa propre réputation.

Blessure du Maréchal d'Aumont.  
Ibid.

Le Maréchal étant retourné au camp devant Comper, & ayant observé la Place de plus près, se repentit de s'être engagé à ce siège. Il s'en ouvrit à Saint Luc & à Montmartin; mais il n'étoit plus tems de reculer. La Comtesse pressoit continuellement; elle s'étoit approchée dans le voisinage, afin d'exciter l'émulation de ces deux rivaux. Cependant le siège n'avançoit pas, à cause de la difficulté de faire les approches; d'ailleurs le assiégés se défendoient avec intrépidité, & faisoient de fréquentes sorties qui incommodoient fort les assaillans. Un jour que le Maréchal se retiroit dans la forêt qui est fort proche de la Place, il reçut au bras droit un coup d'arquebuse qui lui cassa les deux os entre le coude & la main. Quand il se sentit blessé, il ne fit point d'autres plaintes que de dire, *j'en ai*. Montmartin qui étoit derrière lui s'approcha aussi-tôt, & lui soutint le bras; & comme il ne

pouvoit plus marcher, il le fit asséoir au pié d'un arbre. On le transporta à son quartier, & de-là à Montfort où étoit la Comtesse de Laval, qui parut fort affligée d'un accident dont elle étoit la cause.

La blessure du Maréchal laissa le commandement du siège à Saint Luc, qui ne se pressa point de faire dresser l'artillerie: car il voyoit bien à la brave défense des assiégés qu'il seroit obligé de lever le siège. En effet ils faisoient presque tous les jours des forties, & nettoyoient chaque fois la tranchée malgré la résistance des régimens de Saint Denys - Maillot & de Ligneris. Enfin Saint Luc ne pouvant plus douter que le Duc de Mercœur ne fût en marche pour venir secourir la Place, leva le siège, & ramena ses troupes à Montfort, où étoit encore le Maréchal d'Aumont.

Ce Seigneur sembloit se porter mieux, & les Chirurgiens donnoient des espérances de guérison. Mais ayant été transporté à Rennes par des Suisses, il mourut dans cette Ville le 19 d'Août, après un mois moins quelques jours de maladie. Ce grand homme fut universellement regretté du Roi, de la France, & sur-tout des Bretons qui le pleurerent comme leur pere, & comme celui qui avoit le premier commencé à les affranchir du joug Espagnol. Ils lui témoignèrent leur reconnoissance par les magnifiques funérailles qu'ils lui firent faire dans la Cathédrale de Rennes. Lavardin eut le bâton de Maréchal que d'Aumont laissa vacant, ce qui fâcha beaucoup Saint Luc qui s'attendoit d'être élevé à cette dignité.

Prise de Comper.  
Montmartin,  
De Thou, l. 113.

A peine Saint Luc étoit de retour de cette course de Basse-Bretagne, qu'il fut obligé d'aller à Comper. Cette Place si funeste au Maréchal d'Aumont, venoit d'être emportée par surprise. Les deux freres Mainéuf d'Andigni Gentilshommes pleins de valeur, & tous deux gens de lettres, étant dans une maison d'un de leurs parens appelé la Chasse d'Andigni, qui n'est qu'à une lieuë & demie de Comper, observerent qu'on faisoit entrer tous les jours dans la Place des Paysans pour travailler aux fortifications. Sur cette observation, ils dresserent le plan de l'attaque qu'ils méditoient: ils firent déguiser en Paysans vingt soldats d'élite, qu'on arma de pistolets & d'épées courtes qu'ils cachèrent sous leurs habits. Ces vingt soldats se mêlerent sans être apperçus, parmi les travailleurs; & lorsqu'ils furent à la porte, ils massacrèrent la garde après quelque résistance, & se saisirent de la porte. Deux autres troupes qui étoient en embuscade dans les environs accoururent aussi-tôt. Ils trouverent la garnison sous les armes, & disposée à se défendre; mais après un combat qui ne fut pas long, les deux freres resterent maîtres de la Place. Saint Luc se rendit aussi-tôt à Comper pour y régler toutes choses, & il établit l'un des deux d'Andigni Gouverneur de la Place.

L'ouverture des Etats suivit de près la prise de Comper: elle se fit à l'ordinaire dans la grande Salle des Jacobins de Rennes le 20 de Novembre. Les Commissaires du Roi étoient les mêmes que ceux des années précédentes, à l'exception de Victor Binet de Montifrai, Grand Veneur & Maître des Eaux & Forêts de Bretagne, qui est nommé parmi les Commissaires dans les Lettres du Roi en date du 4 d'Octobre. L'Evêque de Rennes présida pour le Clergé, & Sébastien de Rosmadec

Or le Chasteau de Comper estoit entre les mains des ennemis qui incommodoit Rennes, & tenoit en crainte le chemin de la Basse-Bretagne; Monsieur de Saint Luc estoit porté à ce siège par les persuasions de Madame de Laval & mondit Sr. le Marechal qui luy portoit beaucoup d'affection, y fut aisément disposé, car ladite Dame avoit beaucoup de pouvoir sur tous les deux.

Ledit sieur de St. Luc va jusqu'à Saint Main qui est distant de sept lieues de Rennes & quatre petites lieues de Comper, au-devant dudit sieur Marechal avec toutes les troupes, auquel lieu le siège dudit Comper fut résolu.

Mondit sieur le Marechal commande au sieur de Montmartin de s'en aller à Vitré faire venir deux coulevrines, & nombre de poudre & balles qui y estoient, lequel avoit opiniastré en plain Conseil, & particulièrement contre lui & ledit sieur de Saint Luc, que cette entreprise ne pouvoit réussir; ces raisons estoient bien considérables, mais les persuasions de Madame de Laval eurent plus de force que tout ce que l'on peut alléguer: Entreprise certe funeste & malheureuse pour la perte de ce preudhomme, vray & loyal François.

Ledit sieur de Montmartin voyant cette résolution prise, fait diligence d'avancer l'artillerie de Vitré, & Monsieur de Montbarot avance celle de Rennes; la Place est investie, menacée plus de quinze jours auparavant, ce qui occasionna ledit sieur de Mercœur d'y jeter de ses meilleurs hommes, de sorte qu'il y avoit plus de quatre à cinq cens hommes de combat, entre lesquels il y avoit bien quatre-vingt ou cent cuiraces.

Mondit Sr. le Marechal après avoir veu investir la Place, s'en alla à Malestroit pour faire déclarer le sieur de Talhouet serviteur du Roy, lequel avec la ville de Redon dont il estoit Gouverneur, se déclara peu de jours après serviteur du Roy, ledit sieur de Talhouet représenta à mondit sieur le Marechal les difficultez qu'il trouvoit audit siège de Comper; l'assura qu'il seroit secouru, & mondit sieur estant de retour à Comper, voyant la Place de plus près, se repentait bien l'avoir attaquée, & dit auxdits Srs. de Saint Luc & Montmartin qu'il voudroit que ce fust à recommencer; mais ladite Dame preschoit continuellement led. siège, & s'estoit approché dans une Abbaye à une petite lieue dudit Comper pour plus les y échauffer. l'on fit les approches fort difficiles à cause que ce n'est que roc. Les assiégés se deffendoient courageusement, ainsi que mondit sieur se retiroit dans la forest qui en estoit fort proche, une mousquetade luy donne dans le bras droit, luy casse les deux os, entre le coude & la main environ le milieu, en recevant le coup, il dit j'en ay.

Ledit sieur de Montmartin estoit derriere luy qui s'aprocha pour soutenir son bras, ne pouvant se tenir debout, il s'asist au pied d'un arbre, de-là il fut porté à son logis, & le lendemain à Montfort, qui est à Monsieur le Comte de Laval, là où estoit ladite Dame de Laval qui en portoit beaucoup de déplaisir.

siège avec peu de progres, car les ennemis n'estoient de rudes faillies, & dépouille par deux fois les trenchées gardées par les Régimens des sieurs de St. Denis, Maillo, & de Lignery, & leur tuerent nombre d'hommes.

Monsieur de St. Luc prudemment ne faisoit pas mettre l'artillerie en batterie, ayant tous les jours avis que les Espagnols venoient secourir ledit Comper, ce qu'ils projetterent de faire, & se vindrent loger à More quatre lieues de ladite Place, d'ailleurs Monsieur de Mercœur promettoit de s'y acheminer, lequel jugeoit bien qu'elle n'estoit prenable.

Le siège se leve, & ledit sieur de Saint Luc avec toute l'armée, se retire auprès de Montfort où mondit Sr. le Marechal se portoit bien, duquel les Chirurgiens donnent espérance de guarison, mais il y avoit peu d'apparence, attendu son aage & sa grande blessure, & qu'il avoit esté autrefois bleisé au mesme bras l'os cassé qui estoit le droit.

Finissons la vie de ce loyal & très-courageux François vrai serviteur du Roy, de la Couronne & de l'Estat; Monsieur le Marechal d'Aumont fut porté par des Suisses à rechange de Montfort à Rennes, où il y a quatre grandes lieues, il espéroit sa guarison, & les Médecins & Chirurgiens le fortifioient en cette attente. Mais après avoir vescu depuis le troisieme Juillet jour de sa blessure, jusqu'au dix-neuvieme d'Aoust, il rendit l'esprit, regretté du Roy pour son très-loyal & très-fidelle serviteur, de la Bretagne comme leur vray pere, des vrais François pour preudhomme, courageux & ferme pillier de l'Estat; il aimoit la justice & la police, sa prompte colere déplaisoit quelquefois à ceux qui ne l'avoient accoutumé, mais il faisoit beaucoup plus de peur que de mal en se courouffant; tous ses desseins tendoient toujours au bien de la France.

La Place de Comper fatale à la Bretagne pour la perte de ce Preudhomme, fut environ trois mois après reprise par l'intelligence & bonne conduite des sieurs de Maineuf d'Andigny freres Gentilhommes, courageux & de valeur, & qui ont des lettres. Le Duc de Mercœur avoit mis une forte garnison qui tenoit un grand pais en sujettion: Le moyen de cette surpris fut sous la faveur d'une maison d'un de leurs parens, nommé la Chasse d'Andigny, à une lieue & demie dudit Comper, observent que tous les jours il entroit grand quantité de paisans dans ladite fortification, se résolvent d'habiller vingt bons soldats en paisans qui avoient des pistolets & dagues sous des sabelines de thoiile, disposent leur ordre en trois troupes, dont deux estoient en embuscade proche de la porte, pour y donner aussitost que les soldats déguifés s'en seroient saisis, & auroient défait le corps de garde. L'entreprise réussit comme elle avoit esté projetée, lesdits soldats déguifés tuent la sentinelle, deffont le corps de garde non sans combat, se faisisent de la porte, les autres embusqués courent droit à ladite porte, donnent dans le Chasteau, ils trouvent de la résistance, mais demeurent maistres de la Place, dont lesdits sieurs de Maineuf d'Andigny furent loués & eslimés.

### 3.5.6 CARTES